MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MÉMOIRES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE, SOUS LA DIRECTION DE M. PIERRE JOUGUET. — TOME LXVII

MÉLANGES MASPERO

II

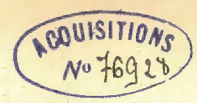
ORIENT GREC, ROMAIN ET BYZANTIN

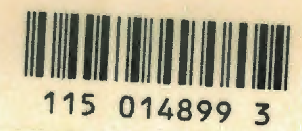




LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1934-1937





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MÉMOIRES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE
ORIENTALE DU CAIRE, SOUS LA DIRECTION DE M. PIERRE JOUGUET. — TOME LXVII

MÉLANGES MASPERO

II

ORIENT GREC, ROMAIN ET BYZANTIN

SECOND FASCICULE

PAGES VII À XXXII, 201 À 392 ET 8 PLANCHES



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1935-1937

DEUX TEXTES MAGIQUES DU MUSÉE DU CAIRE

PAR

O. GUÉRAUD.

I. — CHARME D'AMOUR, SUR PAPYRUS.

Journal d'entrée nº 60636. Provenance probable : Hawara. Date : IIe-IIIe siècle après J.-C. Dimensions : 17,5 × 9 cm.

Un jour que j'examinais quelques-uns de ces déchets de papyrus dont le Musée du Caire possède des réserves surabondantes, — misérables rebuts que n'ont pas revendiqués les fouilleurs, débris que les *sebbakhîn* ont dédaigné de dissimuler, ou lambeaux, invariablement dérisoires, saisis par la police de la *χώρα* à la suite de dénonciations, — je fus frappé par le mot *ταχύ* écrit sur un menu fragment. A tort ou à raison, ce mot fait naître des idées de magie. Intéressé, je recherchai si la même écriture apparaissait sur d'autres fragments du même lot; et j'eus la chance de reconstituer le texte à peu près complet que je présente ici.

Sur sa provenance, je ne possédais pas la moindre donnée. Mais je constatai qu'il offrait des ressemblances frappantes, par les formules employées et aussi par l'orthographe, avec un papyrus trouvé en 1889 à Hawara par Sir Flinders Petrie, conservé à l'Ashmolean Museum (Oxford) et publié en 1929 par A. S. Hunt[1]. Sur ma demande, Mr. E. T. Leeds, conservateur de l'Ashmolean Museum, eut l'obligeance de comparer une photographie du papyrus du Caire avec celui d'Oxford. Sa conclusion, confirmée par son assistant Mr. Harden et par MM. J. G. Milne, T. E. Peet et A. S. Hunt, fut que les deux papyrus étaient sans aucun doute de la même main, une grosse écriture malhabile, plus facile à reconnaître qu'à dater, et que Hunt place, avec vraisemblance, au IIe ou IIIe siècle après J.-C.

Il est donc pratiquement hors de doute que le papyrus du Caire provient de Hawara, où furent trouvés aussi la tablette de plomb publiée par C. C. Edgar[2]

[1] *An incantation in the Ashmolean Museum, Journal of Egypt. Arch.*, 15 (1929), p. 155-157; republié par K. Preisendanz, *Die griechischen Zauberpapyri*, nº XXXII *a*.

[2] Musée du Caire, *Journal* nº 48217 = Edgar, *A love charm from the Fayum, Bulletin Soc. arch. d'Alex.*, nº 21 (nouv. série, t. VI, 1er fasc., 1925), p. 42-47; *Sammelbuch*, nº 7452.

et un autre papyrus magique publié par Milne[1]. Ces quatre textes de Hawara sont des charmes d'amour; ils épuisent même, à eux quatre, toutes les variantes possibles des passions amoureuses.

La similitude d'écriture entre le papyrus d'Oxford et celui du Caire[2] montre qu'ils ont été écrits, non par les intéressés eux-mêmes, qui sont des gens différents, mais par quelque magicien local qui devait, contre argent, préparer des charmes pour qui en avait besoin. Sans doute ne se bornait-il pas à rédiger le texte magique. Le papyrus publié par Hunt était plié et attaché à une figurine en terre grossièrement modelée. Le tout avait été enterré dans une tombe du cimetière de Hawara, où Petrie l'a retrouvé. Notre papyrus porte des traces de plis et, selon toute vraisemblance, lui aussi a dû être jadis enfoui dans une tombe, accompagné d'une figurine représentant la personne visée par l'incantation[3]. On peut se faire une idée de l'aspect que devait présenter l'objet, tel qu'il sortit de l'officine du magicien, d'après la photographie donnée par Hunt du document d'Oxford, dans la planche qui accompagne son article.

Le but de notre nouvelle incantation est clair : il s'agit d'attirer sur une femme, dont le nom est mutilé, l'amour d'un certain Eutychès, fils de Zôsimè. L'invocation est répétée trois fois, à peu près dans les mêmes termes; la seconde fois, elle est adressée à Abrasax, la troisième à Adônaï. La première fois, rien n'indique à qui elle s'adresse : sans doute est-ce au *νεκυδαίμων*, à l'esprit du mort dans la tombe de qui le charme était enfoui. Le papyrus d'Oxford est rédigé suivant le même schéma, avec un peu plus de variété pourtant dans l'emploi des formules. Voici le texte du Caire.

RECTO.

Ὡς ὁ Τυ̣φῶν̣ [ἀντίδικό]-
ς ἐσ7ιν τοῦ Ἡ̣[λίου, οὕτω]-
ς καὶ καῦσον̣[τὴν ψυχὴν]
Εὐτύχους̣ ὃ̣[ν ἔτεκεν Ζω]-
σίμη ἐπὶ αὐτὴ̣[ν.]σ̣ι.̣[..]
ἣν ἔτεκεν Ο̣[....]διω.
Ἀϐρασάξ, καῦσον αὐτοῦ
Εὐτύχους τὴν ψυ̣χ̣ὴν
καὶ τὴν καρδία̣ν̣ ἐπ' α̣[ὐ]-
τὸν Εὐτύχην [ὃ]ν ἔτεκε-
ν Ζωσίμη, ἄρτι, ταχύ,
ταχύ, τῇ αὐτῇ ὅρᾳ καὶ
τ̣ῇ αὐτῇ ἡμ̣έ̣ρᾳ. Ἀδω̣-
ναί, καῦσον τὴν ψυχ-
ὴν Εὐτύχους καὶ τ-
ὴν καρδία̣ν̣ ἐπ' αὐτ̣-
ὴ̣ν̣ Ε̣ρ̣...[. ἣ]ν̣ ἔ̣[τεκ]ε.
[.]ρχη̣[..., ἄ]ρτι, ταχ-
ύ, ταχύ, τῇ αὐτῇ ὅρᾳ
καὶ τῇ αὐ̣τῇ ἡμέρᾳ.

VERSO

].κη
]π̣
]ο̣υ̣ο̣υ̣

TRADUCTION DU RECTO.

De même que Typhon est l'adversaire de [*Hélios, pareillement*] *embrase* [*l'âme*] *d'Eutychès, qu'a enfanté Zôsimè, d'amour pour .... qu'a enfantée ... diô. Abrasax, embrase son cœur et son âme, à lui Eutychès, d'amour pour lui Eutychès*(sic) *qu'a enfanté Zôsimè, tout de suite, vite, vite, à cette heure même et aujourd'hui même. Adônaï, embrase l'âme d'Eutychès, ainsi que son cœur, d'amour pour .... qu'a enfantée ...., tout de suite, vite, vite, à cette heure même et aujourd'hui même.*

L. 1. *Ὡς ὁ Τυφῶν [ἀντίδικό]ς ἐσ7ιν τοῦ Ἡ[λίου, οὕτω]ς...* Cette comparaison se retrouve mot pour mot au début du papyrus de l'Ashmolean Museum, qui m'a permis de combler ici les lacunes. L'hostilité éternelle entre Seth-Typhon et Osiris-Hélios est un lieu commun auquel les textes magiques font fréquemment allusion. Les auteurs d'incantations se présentent volontiers comme suppliants, adorateurs, voire même défenseurs de l'un des deux contre l'autre[1].

(1) *Archiv für Papyrusforschung*, t. V, p. 393; republié et expliqué par HUNT, *loc. cit.*; PREISENDANZ, *Zauberpapyri*, n° XXXII.

(2) Le papyrus publié par Milne dans l'*Archiv* est peut-être aussi du même auteur; cf. HUNT, *loc. cit.*, p. 156 : «Perhaps the two spells were cast by the same writer».

(3) L'emploi de ces figurines est souvent mentionné par les formulaires magiques. La tablette publiée par Edgar en comportait deux, selon les prescriptions du pap. *Bibl. Nat. Suppl. grec* 574 (= PREIS., *Zauberpap.*, IV), l. 296 et suiv., dont cette tablette est une application littérale.

(1) Cf. EITREM, *Papyri Osloenses* I (*Magical Papyri*), p. 33, n. 4. Citons seulement ici un texte publié depuis : HUNT, *A Greek Cryptogram, Proc. of the Brit. Ac.* 25 (19 June), Lond. 1929, p. 4-10 = PREIS., *Zauberpap.*, n° LVII, l. 4-5 : *σώσ]ω τὰ κρέα τοῦ Ὀσίρεως ἐ[μπεδ]όν, καὶ οὐ διαρρήξω [τὰ] δεσμὰ οἷς ἔδησας Τυφῶνα.*

Mais il est assez déconcertant de voir cette haine prise comme terme de comparaison avec l'amour que l'on désire inspirer. Pour cette raison même, K. Preisendanz, en rendant compte de la publication du papyrus d'Oxford [1], avait cru devoir l'interpréter comme un charme, non d'*amour*, mais de *haine*, comme une incantation destinée à créer entre deux personnes une farouche inimitié; le papyrus publié par Milne aurait eu la même destination. Depuis lors, en rééditant ces textes sous les nos XXXII et XXXII*a* de ses *Zauberpapyri*, Preisendanz a lui-même renoncé à cette interprétation; il est donc inutile de la réfuter ici. Mais si nous avons bien affaire à des charmes d'amour, comment se trouvent-ils commencer par une comparaison aussi imprévue?

On peut se demander s'il faut chercher là autre chose qu'une vaine figure de rhétorique. Les textes magiques affectent volontiers un jargon grandiloquent, dans lequel défilent pêle-mêle les plus saugrenues réminiscences du judaïsme, du christianisme et des divers paganismes. La comparaison est un des procédés de style les plus en faveur; et, dans un charme destiné à créer de la haine contre quelqu'un, nous lisons justement : *δότε τῷ δεῖνα τῆς δεῖνα μάχην, πόλεμον, καὶ τῷ δεῖνα τῆς δεῖνα ἀηδίαν, ἔχθραν, ὡς εἶχον* Τυφῶν *καὶ* Ὄσιρις [2]. La comparaison, tout à fait de saison dans ce cas, rappelle de fort près celle de notre papyrus. Notre sorcier de Hawara qui, à en juger par son écriture et son orthographe, n'était pas un lettré de haute classe, pouvait avoir dans la tête quelques formules bien frappées qu'il enchâssait au petit bonheur dans ses incantations, sans trop se demander si elles étaient ou non de circonstance et si telle comparaison, à sa place dans un charme de haine, était aussi opportune dans un charme d'amour.

Cependant j'incline à ne pas présumer tant de l'ignorance ou de la sottise de notre homme : sa comparaison, au bout du compte, n'apparaît pas absolument dépourvue de logique, si l'on songe à la façon dont est représentée, dans les papyrus magiques, l'éclosion de l'amour chez la personne visée par un charme. Il ne s'agit pas d'une tendre inclination qui, peu à peu, se développe d'elle-même dans une âme et la remplit d'une douce allégresse. C'est une force, en quelque sorte extérieure, qui prend violemment possession d'un être, le subjugue, l'asservit, le torture et l'amène à faire ce contre quoi toute sa nature proteste. Cette conception de l'amour est, au fond, celle de la littérature grecque classique, mais exprimée d'une manière directe, brutale et sans vaines subtilités [3]. Les tourments de Phèdre sont bénins à côté de ceux par lesquels les auteurs d'incantations désirent voir l'amour se manifester chez l'objet de leur passion. Si les charmes magiques produisent l'effet attendu, la personne aimée perdra le manger, le boire et le sommeil; amaigrie, anémiée, pâle, dévorée de fièvre, elle se sentira déchirée et brûlée dans son sang, son cerveau, sa poitrine, son foie, ses entrailles, ses os, et jusqu'au fond de ses moelles; elle ne pourra rien faire de ce qu'elle veut, toute satisfaction, tout plaisir (surtout amoureux) lui sera refusé, elle n'aura pas un instant de répit : une force irrésistible la traînera par les cheveux, par les entrailles, par toute son âme vers celui (ou celle)

[1] *Philologische Wochenschrift*, 50 (1930), p. 748-749.

[2] *Pap. Leyde* J 384, = Preis., *Zauberpap.*, n° XII, l. 372-373.

[3] Seule peut-être l'ode fameuse de Sappho (sans parler de ses imitations) égale en énergie les termes des papyrus magiques.

dont elle a éveillé la passion [1]. Si c'est là ce qu'on souhaite à la personne aimée, il faut avouer qu'on ne souhaiterait pas pire à son ennemi le plus acharné. Pareil amour a de la haine le caractère violent, douloureux, frénétique, irraisonné et inapaisable; et nous arrivons ainsi à l'idée de Typhon, le dieu de haine par excellence. Dans une formule d'incantation, qui est présentée comme le plus infaillible des charmes d'amour, nous lisons : Ἐλθέ, Τυφῶν, *ὁ ἐπὶ τῆν ὑπτίαν πύλην καθήμενος*, Ἰὼ Ἐρβήθ, Ἰὼ Πακερβήθ. . . (suit la litanie séthienne habituelle) . . . *ὡς ὑμεῖς καίεσθε καὶ πυροῦσθε, οὕτως καὶ ἡ ψυχή, ἡ καρδία τῆς δεῖνα* (*Pap. Oslo.* I = Preis., *Zauberpap.*, XXXVI, l. 77-82). Ce qui brûle et consume Typhon, c'est la lutte et la haine éternelles qui le mettent aux prises avec Osiris. Ainsi ne faut-il pas trop nous étonner de rencontrer, en tête des deux papyrus de Hawara, la même comparaison, un peu plus explicite cette fois puisqu'elle mentionne expressément cette haine. L'idée est : brûlez-le d'un amour aussi violent, aussi enragé, aussi effréné, aussi inapaisable et éternel que l'est la haine de Typhon pour Hélios.

L. 3. Le sens admettrait également bien les restitutions *ψυχήν* et *καρδίαν*, mais ce dernier mot serait, semble-t-il, un peu trop long.

L. 5. Le nom de la femme qui désire obtenir l'amour d'Eutychès apparaît ici et à la ligne 17 : dans les deux cas il est trop mutilé et les lectures sont trop incertaines pour qu'il vaille la peine de tenter une restitution.

L. 6.]*διω*. Le papyrus publié par Hunt se termine ainsi : *διω* Αδωναι *οιψιστε θεον ου ετιν τωνομαι τω αλειθινον διοω και* Αδωναι. Hunt a interprété *διω* et *διοω* comme des noms divins, peut-être des déformations de Ἰάω. Preisendanz a corrigé la phrase de la façon suivante : *διό*, Ἀδωναί, *ὕψιστε θεῶν, οὗ ἐστιν τὸ ὄνομα τὸ ἀληθινόν, δίωκε*, Ἀδωναί, mais la restitution de *διό* et *δίωκε* ne me paraît pas convaincante, et je penche plutôt pour l'interprétation de Hunt. Dès lors, il est tentant de voir un parallèle au *διω* Ἀδωναί du texte d'Oxford dans le *διω* Ἀβρασάξ de notre papyrus. Mais alors le nom de la mère de l'amoureuse aurait compté au

[1] Voici quelques passages caractéristiques; on pourrait multiplier les citations presque indéfiniment. . . *ἄνοιγον αὐτῆς τὴν δεξιὰν πλευρὰν καὶ εἴσελθε ὡς βροντή, ὡς ἀστραπή, ὡς φλὼξ καομένη, καὶ ποίησον αὐτὴν λεπτήν, χ[λωρ]άν, ἀσθενήν, ἄτοναν, ἀδύναμον ἐκ π[αντ]ὸς [τοῦ σ]ώματος αὐτῆς ἐ[νεργήματος]* (*Pap. Oslo.* I = Preis., *Zauberpap.* n° XXXVI, l. 355-358); — *καιομένην, πυρουμένην, ἀεροπετουμένην, πεινῶσαν, διψῶσαν, ὕπνου μὴ τυγχάνουσαν* (*ibid.*, l. 110-112); — *ποίησον φθείνειν καὶ κατατήκεσθαι. . ., καὶ τὴν καρδίαν αὐτοῦ ἔκτηξον καὶ τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐκθήλασον φιλίᾳ, ἔρωτι, ὠδύνῃ* (*P. Louvre* 3378 = Preis., *Zauberpap.*, n° XVI, l. 19-22); — *ἆξον, καῦσον, ὄλεσον, πύρωσον, σκότωσον [και]ομένην, πυρουμένην, κέντει βασανιζομένην τὴν ψυχήν, τὴν καρδίαν. . .* (*P. gr.* 9909 *der Staatl. Mus. Berlin* = Preis., *Zauberpap.*, XIX*a*, l. 50-51); — *μὴ βινηθήτω, μὴ πυγισθήτω, μηδὲν πρὸς ἡδονὴν ποιήσῃ μετ' ἄλλου ἀνδρὸς εἰ μὴ μετ' ἐμοῦ μόνου, τοῦ δεῖνα, ἵνα μὴ δυνηθῇ ἡ δεῖνα μήτε πεῖν μήτε φαγεῖν, μὴ στέργειν, μὴ καρτερεῖν μὴ εὐσταθῆσαι, μὴ ὕπνου τυχεῖν ἡ δεῖνα ἐκτὸς ἐμοῦ* (*P. Bibl. Nat. Suppl. grec* 574 = Preis., *Zauberpap.*, n° IV, l. 351-356; formule employée dans la tablette du Caire *Journal d'entrée* 48217 = Edgar, *A love charm from the Fayum*, l. 9-11); — *ἕλκε τὴν δεῖνα τῶν τριχῶν, τῶν σπλάγχνων, τῆς ψυχῆς πρὸς ἐμέ. . .* (*Ibid.*, l. 376-377); — *εἰ κάθηται, μὴ καθήστω, εἰ λαλεῖ πρός τινα, μὴ λαλείτω, εἰ ἐμβλέπει τινί, μὴ ἐμβλεπέτω, εἰ προσέρχεταί τινι, μὴ προσερχέσθω, εἰ περιπατεῖ, μὴ περιπατείτω, εἰ πίνει, μὴ πινέτω, εἰ ἐσθίει, μὴ ἐσθιέτω, εἰ καταφιλεῖ τινα, μὴ καταφιλείτω, εἰ τέρπεταί τινι ἡδονῇ, μὴ τερπέσθω, εἰ κοιμᾶται, μὴ κοιμάσθω . . . καῦσον αὐτῆς τὰ σπλάγχνα, τὸ στῆθος, τὸ ἧπαρ, τὸ πνεῦμα, τὰ ὀστᾶ, τοὺς μυελούς,. . . κατάκαυσον τὸν ἐγκέφαλον, ἔκκαυσον καὶ ἔκστρεψον αὐτῆς τὰ σπλάγχνα, ἔκσταξον αὐτῆς τὸ αἷμα, ἕως ἔλθῃ πρὸς ἐμέ* (*Ibid.*, l. 1510-1546).

maximum cinq lettres. Or, à la ligne 18, il en comptait au moins sept; et l'on peut se demander si *διω* n'est pas simplement la fin de ce nom. A vrai dire, cela ne va pas non plus sans difficulté. La lecture *διω* est absolument sûre. A la ligne 18, *ρχ* est sûr, *η* très probable. Nous aurions donc à restituer un nom comme [.]*ρχηδιω*, avec peut-être deux lettres au lieu d'une avant le *ρ* et une lettre entre *η* et *δ* : de toutes façons, cela ne donne pas un nom bien satisfaisant. En l'état du papyrus, je préfère laisser dans le doute la restitution de ce nom et l'interprétation des lettres *διω*.

L. 9-11. *ἐπ' αὐτὸν Εὐτύχην ὃν ἔτεκεν Ζωσίμη*. Bien que des passions «anormales» se manifestent dans les charmes de Hawara, et que les incantations publiées par Milne et par Hunt relèvent sans équivoque, l'une de Sappho, l'autre de Ganymède, on ne voit cependant pas pourquoi l'amoureuse de notre papyrus aurait souhaité à Eutychès la mésaventure de Narcisse. Je pense que le magicien a simplement commis un regrettable lapsus en répétant le membre de phrase relatif à Eutychès, là où aurait dû figurer le nom de sa cliente.

Verso. — Je ne puis proposer aucune interprétation de ces quelques mots mutilés et peu lisibles. Le papyrus d'Oxford porte lui aussi au verso trois courtes lignes, que Hunt a lues ωρ̣α̣ι̣|Σερα|πιακου, Sérapiacos étant l'amoureux de qui émane l'incantation. Ces mots étaient visibles sur le papyrus plié et empaqueté avec la figurine en terre : sans doute avaient-ils été écrits une fois le paquet attaché (voir la planche de Hunt). La présence de quelques mots au dos du papyrus du Caire complète la ressemblance entre les deux documents et constitue une raison de plus pour croire qu'il a été, lui aussi, plié et attaché à une figurine.

II. — CHARME DE HAINE, SUR TABLETTE DE PLOMB.

Journal d'entrée n° 36059. Provenance : Oxyrhynchos. Date : IIIe siècle après J.-C. Dimensions 15×19 cm.

Lorsqu'on parcourt le recueil des *Defixionum tabellæ* publié par A. Audollent, et que l'on constate l'influence égyptienne très nette dont témoignent nombre d'entre elles, on est frappé que le sol même de l'Égypte, à côté de tant de formulaires et de charmes magiques sur papyrus, nous ait rendu si peu de ces tablettes métalliques. Une seule figure dans le corpus d'Audollent (n° 38); et depuis lors ce nombre ne s'est pas beaucoup accru[1]. Sans doute cette rareté

[1] Cf. la bibliographie donnée par K. Preisendanz, *Archiv für Papyrusforschung*, t. IX, p. 147. Cinq tablettes seulement y sont mentionnées comme provenant d'Égypte. Deux autres encore ont été publiées : l'une par P. Collart (cf. Preisendanz, *Archiv*, t. XI, p. 155), l'autre par V. Martin (cf. Preisendanz, *ibid.*, p. 160).

relative ajoutera-t-elle quelque valeur à la tablette de plomb, d'intérêt assez mince, que je publie ci-après.

Trouvée à Behnasa (Oxyrhynchos) et entrée au Musée en 1903, elle semble avoir passé à peu près inaperçue dans le coin de vitrine où elle était exposée. Son aspect, à vrai dire, n'est pas engageant. Il faut y regarder de bien près pour s'assurer qu'elle porte un texte écrit; et de plus, irrégulièrement découpée et comme déchiquetée, elle a l'air d'être un simple fragment. Elle est en réalité complète; et le texte, qui, par endroits, suit les sinuosités du bord, montre qu'elle n'a jamais eu une autre forme qu'aujourd'hui, — forme que l'on s'était efforcé de rendre *grosso modo* rectangulaire. Le plomb est facile à fondre et à couler en tablettes régulières. Mais, pour les usages magiques des métaux, il importait d'éviter l'intervention purificatrice du feu, qui leur aurait enlevé de leur efficacité. Les formulaires magiques soulignent parfois la nécessité d'employer une tablette façonnée à froid, au marteau[1]. Et le morceau de plomb utilisé devait avoir, de préférence, une origine propre à augmenter les vertus naturelles de ce métal froid entre tous : conduite d'eau ou collier d'une mule, par exemple[2]. Notre tablette, si nous ignorons l'origine de son métal, a en tout cas été travaillée à froid : on voit très nettement, au dos, les traces des coups de marteau qui l'ont façonnée, tandis que le côté destiné à recevoir l'écriture devait reposer sur une surface à peu près plane. Il était impossible, dans ces conditions, d'obtenir un rectangle parfait; et l'on aura jugé inutile, ensuite, de régulariser la forme en coupant les bords, ce qui aurait réduit la surface de la tablette. L'un des bords seulement, qui était devenu trop mince, a été replié en dessous et martelé à nouveau.

La tablette a dû, selon l'usage, être enterrée dans une tombe; mais nous ne savons rien des circonstances de sa découverte. Elle ne semble pas, en tout cas, avoir été jamais roulée ni pliée. Elle n'est percée d'aucun trou : elle n'était donc pas traversée d'un clou et aucune figurine n'était attachée à elle.

Le *Journal d'entrée* du Musée lui assigne comme date le IIIe siècle après J.-C., sans que nous sachions maintenant s'il y avait, à cette attribution, d'autre raison que l'écriture, toujours assez difficile à dater sur les textes de ce genre. Le *Journal* porte inscrits, à peu de distance de notre tablette, un certain nombre d'autres objets provenant de Behnasa et qui peuvent assez bien être

[1] *Λαβὼν λάμναν μολιβῆν ψυχρήλατον*, *Pap. Oslo*. I = Preis., *Zauberpap.*, XXXVI, l. 1-2.

[2] *Λαβὼν μόλιβον ἀπὸ ψυχροφόρου σωλῆνος ποίησον λάμναν*, *P. Lond.* CXXI = Preis., *Zauberpap.*, VII, l. 397; — *λαβὼν λεπίδα μολιβῆν ἀπὸ ζυγοῦ μούλων*, *ibid.*, l. 925-926. Voir la note d'Eitrem, *Pap. Oslo*. I, p. 32-33.

placés au IIIe siècle. S'il s'agit d'une même trouvaille, c'est peut-être la raison de la date qui lui est assignée et qui, paléographiquement, me paraît d'ailleurs vraisemblable.

Le texte, gravé à l'aide d'un poinçon, appartient à la catégorie des *διάκοποι* ou *μίσηθρα*, c'est-à-dire des charmes destinés à brouiller entre elles certaines personnes. Les formulaires magiques nous ont conservé quelques recettes efficaces en pareil cas[1] et plusieurs tablettes de plomb constituent des exemples concrets de ce genre d'incantation[2].

Tout le centre de notre tablette est occupé par des mots magiques; le texte intelligible est écrit en bordure de trois des côtés. La transcription suivante reproduit, en la régularisant un peu, la disposition de l'original.

ερειxεισειφθηαραραχαραραηφθεισειxειρε
ε ρειxεισειφθηαραραχαραραηφθεισειxειρ[[ε]]
ει ειxεισειφθηαραραχαραραηφθεισειxει ι
ειρ ιxεισειφθηαραραχαραραηφθεισειxε ει
ειρα xεισειφθηαραραχαραραηφθεισειx ρει
ειραμ εισειφθηαραραχαραραηφθεισει αρει
ειραμμ ιειφθηαραραχαραραηφθεισε μαρει
ειραμμα ειφθηαραραχαραραηφθεισ αμαρει
ειραμμαχ ιφθηαραραχαραραηφθει χαμαρει
ειραμμαχα φθηαραραχαραραηφθε αχαμαρει
ειραμμαχαμ θηαραραχαραραηφθ μαχαμαρει
ειραμμαχαμμ ηαραραχαραραηφ μμαχαμαρει
ειραμμαχαμμα αραραχαραραη αμμαχαμαρει
ειραμμαχαμμαρ ραραχαραρα ραμμαχαμαρει
ειραμμαχαμμαρx αραχαραρ xραμμαχαμαρει
ειραμμαχαμμαρxα ραχαρα αxραμμαχαμαρει
αχαρ

μισιτο ερμιας ον ε — *χα xατεναντι*
τεxεν διδυμη τον — *χ ηραxληου ον ετε*
χιχωειν ον ετεxεν — *xεν ηραxλεια*
ταχωεις μυριxωσα — *μισιτωσαν αυ*
τε αυτων χιχωειν — *τον τω μεγα μισημα*

μυριxοσου χιχοει ον ετεxεν ταχοεις xατε
ναντι ηραxλου ον ετεxεν ηραxλεια
xαι xατεναντι ερμιου ον ετεxεν
διδυμης μισιτοσαν χιχωειν

ταχυ ταχυ
xαι μη θελησουσι αυτον βλεψε ολ..
τονο μυριxοσον αυτον τον χιχωειν
εν τη σημερον ημερα εν τη αρτι
ορα ηδη ηδη

(1) *Pap. Leyde* J 384 = Preis., *Zauberpap.*, XII, l. 365-375 et l. 455-464; — *Pap. Leyde* J. 395 = Preis., *Zauberpap.*, XIII, l. 240-243.

(2) Par exemple Audollent, *Def. tab.*, nos 68, 69 (?), 139, 198, 208.

Avant de nous arrêter au texte du pourtour, qui fait le principal intérêt de la tablette, disons quelques mots des termes magiques qui en occupent la partie centrale. Ils sont disposés de façon à former un dessin géométrique : trois triangles, dont l'ensemble constitue à peu près un carré. Le triangle central, isocèle, est obtenu par la répétition d'une formule dont on supprime, à chaque nouvelle ligne, une lettre aux deux extrémités. C'est ce que les formulaires appellent disposition en forme de *rampe*, *xλίμα* (*P. Berlin*, 5025 = Preis., *Zauberpap.*, I, l. 12), ou de *cœur*, *xαρδία* (*P. Bibl. Nat. Suppl. grec* 574 = Preis., *Zauberpap.*, IV, l. 408), ou de *grappe de raisin*, *xαρδιαxῶς ὡς βότρυς* (*P. Louvre*, 2391 = Preis., *Zauberpap.*, III, l. 69-70). La formule qui constitue la base du triangle, *ερειxεισειφθηαραραχαραραηφθεισειxειρε*, est un « palindrome », chaque moitié reproduisant l'autre en sens inverse, avec le *χ* pour axe de symétrie. Elle se rencontre assez fréquemment, complète ou non, et appartient surtout, mais pas exclusivement, à la magie hostile, malveillante. Cf. Audollent, *Def. tab.*, Index p. 499, et la note d'Eitrem, *P. Oslo*, I, p. 94, n. 242. Dans la tablette Audol. no 243, elle est, comme ici, répétée en forme de *xαρδία*. Dans *P. Oslo*, I = Preis., *Zauberpap.*, XXXVI, l. 242 et suivantes, les trois premières lignes du triangle ont seules été écrites : il s'agissait là non d'une véritable incantation mais d'un modèle, et ces trois lignes suffisaient pour indiquer la disposition à adopter si l'on voulait faire usage de la recette. Il est à remarquer que, dans la plupart des cas, et peut-être pour des raisons de prononciation, le groupe *φθ* échappe à la règle du palindrome et se répète sans être inversé dans les deux moitiés de la formule. Il en est de même pour le diphtongue *ει* que l'auteur de notre tablette a employée plusieurs fois là où d'autres textes portent *η* ou *ι* : cette diphtongue, pour lui, représentait tellement la graphie du seul son *ι* qu'il ne l'a pas retournée, la traitant comme un groupe indissoluble. Enfin, à la 7e ligne, il a oublié le *σ* de la moitié gauche, en sorte qu'à partir de la ligne 8 cette moitié est en avance d'une lettre par rapport à la moitié droite, dans la progression décroissante.

Les triangles latéraux ont, eux aussi, pour base un mot magique, raccourci d'une lettre seulement à chaque ligne successive, en allant cette fois de bas en haut. Il en résulte un triangle rectangle, disposition dite *en aile d'oiseau*, *πτερυγοειδῶς* (*P. Berlin*, 5026 = Preis., *Zauberpap.*, II, l. 2 et 5). La base est ici constituée par l'un des termes magiques les plus fréquents, *αxραμμαχαμαρει*, écrit de gauche à droite dans le triangle de droite, en sens opposé dans celui de gauche. Dans ce dernier, le *μ* de *-χαμαρει* a été redoublé,

contrairement à l'usage; et, de même que dans le triangle central, le groupe *ει* n'a pas été inversé.

Le texte du pourtour se lit ainsi :

Μυρίκοσον Χιχόει⟨ν⟩, ὃν ἔτεκεν Ταχόεις, κατέ|ναντι Ἡρακλ⟨ή⟩ου, ὃν ἔτεκεν Ἡράκλεια| καὶ κατέναντι Ἑρμίου, ὃν ἔτεκεν| Διδύμη⟨⟨s⟩⟩. Μισ⟨ε⟩ίτοσαν Χιχώειν.|| Μισείτω Ἑρμίας, ὃν ἔ|τεκεν Διδύμη, τὸν| Χιχώειν, ὃν ἔτεκεν| Ταχώεις. Μυρικώσα|τε αὐ|τῶν Χιχώειν|| κατέναντι| Ἡρακλήου ὃν ἔτε|κεν Ἡράκλεια.| Μισ⟨ε⟩ίτωσαν αὐ|τὸν τὼ μέγα μίσημα,|| καὶ μὴ θελήσουσιν αὐτὸν βλέψε ολ.[.]| τονο. Μυρίκοσον αὐτὸν τὸν Χιχώειν| ἐν τῇ σήμερον ἡμέρᾳ, ἐν τῇ ἄρτι| ὅρᾳ, ἤδη, ἤδη,| ταχύ, ταχύ.

L. 1 : lire *μυρίκωσον*. — L. 4 : lire *μισείτωσαν*. — L. 9 : lire *αὐτόν*. — L. 14 : lire *τό*. — L. 15 : lire *θελήσωσιν*; *βλέψαι*. — L. 16 : lire *μυρίκωσον*. — L. 18 : lire *ὥρᾳ*.

L. 1. *Μυρίκοσον.* Ce verbe reparaît aux lignes 8 et 16. A la ligne 8 seulement il est écrit avec l'*ω*, qu'il faut évidemment rétablir partout. Comme dans le papyrus précédent, les impératifs doivent s'adresser à l'esprit du mort dont la tombe abrite la tablette, ou, quand le verbe est au pluriel, à tous les dieux, démons et puissances infernales qui hantent ce lieu; cf. l'invocation dans *P. Bibl. Nat. Suppl. grec* 574 = Preis., *Zauberpap.*, n° IV, l. 335-347. L'impératif *μυρίκωσον* suppose un verbe *μυρικοῦν*, que les dictionnaires ne mentionnent pas. Il s'est pourtant rencontré au moins une fois déjà. Dans le *Papyrus de Leyde* J 395 = Preis., *Zauberpap.*, n° XIII, l. 240-243, une formule magique commence ainsi : *ἐάν τινα θέλης μυρικῶ|αι* (*sic*) *πρὸς ἄνδρα γυναῖκα ἢ ἄνδρα πρὸς γυναῖκα*... Vient ensuite la recette, à base de crotte de chien, qui se recommande en pareille occasion. Tandis qu'on en exécute les rites, on doit prononcer les mots : *διακόπ7ω τὸν δεῖνα ἀπὸ τοῦ δεῖνα*. Il s'agit donc là d'un *διάκοπος*, comme dans notre tablette. Mais le verbe qui définit le but du charme, partagé entre deux lignes sur le papyrus et abrégé d'au moins une lettre, comme l'indique le trait surmontant l'*ω*, a déconcerté les éditeurs, qui l'ont corrigé de façon plus ou moins heureuse. La dernière conjecture, adoptée par Preisendanz, consiste à lire *μὴ ῥικνῶσαι*. Dieterich qui l'a proposée (*Abraxas*, p. 138) admettait que *ῥικνῶ* pouvait avoir un sens obscène. Je ne sais trop s'il a raison; en tout cas, il est maintenant évident que le verbe du papyrus de Leyde est le même que celui de la tablette du Caire et qu'il faut le lire *μυρικῶσαι* (ou peut-être, au passif, *μυρικωθῆναι*). Dès lors, toutes les conjectures proposées tombent d'elles-mêmes. Tout au plus pourrait-on se permettre une de ces corrections légères, fondées sur une confusion de lettres assez fréquente pour avoir pu se produire à la fois dans le papyrus et dans la tablette, quelque faute d'iotacisme par exemple. Mais cette voie ne me paraît mener à aucun résultat, et il faut sans doute s'accommoder d'un verbe *μυρικοῦν* et tâcher de lui trouver un sens.

Or, si les dictionnaires ignorent ce verbe, ils connaissent en revanche un mot *μυρικᾶς*, qu'Hésychius mentionne avec la définition : *ἄφωνος, ἐν ἑαυτῷ ἔχων ὃ μέλλει πράττειν*. Hésychius cite également la forme *μύρκος· ὁ καθολοῦ μὴ δυνάμενος λαλεῖν, Συρακούσιοι ἐνεός, ἄφωνος*. De ce mot *μύρκος*, Van Herwerden (*Lexicum suppletorium*, s. v. *μοῦρκορ*) rapproche, avec vrai-

semblance, la forme *βρυκός* qui, toujours dans Hésychius, est expliquée par *ἄφωνος, νεκρός*. Il ne serait donc pas surprenant qu'il ait existé un verbe *μυρικοῦν*, signifiant *rendre muet.*

A première vue, ce n'est pas tout à fait l'idée qu'on attend au début d'une incantation comme notre tablette; *rendre odieux* semble plus naturel. Pourtant, dans beaucoup des *defixionum tabellæ*, la perte de la parole est l'un des maux que l'on souhaite à ses ennemis. Il en est ainsi, comme de juste, lorsque cet ennemi est un adversaire en justice : on serait trop heureux de le voir hors d'état de présenter ses griefs ou sa défense; cf., par exemple, les formules : *ποιήσετε αὐτὸν ψυχρὸν κὲ ἄφωνον κὲ ἀπνεύμονα*, dans les tablettes de Curium (Audollent, n°s 22-37); — *καταδῶ Θεαγένην γλῶτταν καὶ ψυχὴν καὶ λόγον ὃν μελετᾶι* (Audollent, n° 49); — *Σιλανοῦ τὸν νόον καὶ τὰν γλῶσσαν τουτεῖ καταγράφω* (Audollent, n° 87, l. 2-3); — alligo, deligo linguas, dans les tablettes de Carthage (Audollent, n° 217 et suivantes); — [quomodo] huic gallo lingua vivo extorsi et defixi, sic inimicorum meorum linguas adversus me ommutescant (Audollent, n° 222, A l. 13 — B l. 1-5).

Même en dehors de ces tablettes à intentions juridiques, la langue est souvent mentionnée parmi les parties du corps que doit atteindre la malédiction : voir Audollent, n°s 50, 66, 69, 81. Une tablette (Audollent, n° 52), inspirée sans doute par la jalousie ou le dépit amoureux, commence ainsi, après l'énumération de quatre noms propres : *Κέρκιν καταδῶ καὶ λόγους καὶ ἔργα τὰ Κέρκιδος καὶ τὴν γλῶσσαν παρὰ τοῖς ἠϊθέοις*. Mais surtout il faut rapprocher de notre texte celui d'une tablette latine trouvée aux portes de Rome (Audollent, n° 139) : Quomodo mortuos qui istic sepultus est nec loqui nec sermonare potest, seic Rhodine apud M. Licinium Faustum mortua sit nec loqui nec sermonare possit. Ita uti mortuos nec ad deos nec ad homines acceptus est, seic Rhodine aput M. Licinium accepta sit, et tantum valeat quantum ille mortuos quei istic sepultus est. Dite pater, Rhodine tibei commendo, uti semper odio sit M. Licinio Fausto. Suivent les noms de quatre personnes, au sujet desquelles aucune intention n'est exprimée. Pour ce qui touche Rhodinè, la ressemblance de ce texte avec celui de notre tablette est remarquable. Dans les deux on souhaite que la personne visée devienne un objet de haine et que sa présence inspire l'aversion (*μισείτωσαν αὐτὸν τὸ μέγα μίσημα καὶ μὴ θελήσωσι αὐτὸν βλέψαι*; — ita ut mortuos... seic Rhodine aput M. Licinium accepta sit;... semper odio sit M. Licinio Fausto). Et si la tablette latine commence par le vœu de voir Rhodinè frappée de mutisme en présence de M. Licinius, certes il ne s'ensuit pas mathématiquement que notre tablette doive débuter de même, mais c'est du moins une preuve que l'explication proposée pour *μυρίκωσον* n'est pas invraisemblable. En rendant muette une personne, on lui retire le plus clair de son charme, on en fait un être stupide, on l'assimile presque à cet objet de répulsion qu'est un cadavre. Rapprochée du début de la tablette latine, la définition donnée par Hésychius de la forme *βρυκός· ἄφωνος, νεκρός*, est assez frappante. Peut-être le verbe *μυρικοῦν*, qui jusqu'ici n'apparaît que deux fois, et dans des textes magiques, appartenait-il au vocabulaire de la magie et signifiait-il : rendre muet *comme un mort*, avec l'idée implicite de *rendre odieux*. Notons qu'en latin aussi on rencontre, pour dire *muet*, certaines formes étranges qui semblent propres aux incantations : facias illos mutuos, muturungallos, mutulos (Audollent, n° 219, l. 8-10); — mutuscus (Audollent, n° 300, A l. 13).

L. 15-16. Après *βλέψε*, le texte présente un court passage que je ne puis tirer au clair. Les lettres *ολ* sont suivies d'une lettre à peu près triangulaire qui peut être également bien

un *α* ou un *ο*. Vient ensuite, semble-t-il, une lettre mutilée, à moins que ce ne soit un coup de stylet accidentel. La lecture *ὅλος* (pour *ὅλως*) serait possible et donnerait un sens satisfaisant. Mais que faire des lettres *τονο* qui, tout à fait nettes et sûres, commencent la ligne 16?

L. 19. Les mots *ταχύ ταχύ*, qui terminent évidemment l'incantation, ont été écrits au-dessus des quatre lignes précédentes, parce qu'il ne restait plus de place au bord de la tablette; déjà à la ligne 18 trois mots seulement ont trouvé place, à cause des découpures de ce bord : tout cela montre bien que la tablette est complète malgré sa forme irrégulière.

Comme conclusion aux remarques qui précèdent, je propose l'essai de traduction ci-après :

Frappe de mutisme Khikhoïs, qu'a enfanté Takhoïs, en présence d'Héraklios, qu'a enfanté Hérakléia, et en présence d'Hermias, qu'a enfanté Didymé. Qu'ils haïssent Khikhoïs. Qu'Hermias, qu'a enfanté Didymé, haïsse Khikhoïs, qu'a enfanté Takhoïs. Frappe-le de mutisme, lui Khikhoïs, en présence d'Héraklios, qu'a enfanté Hérakléia. Qu'ils le haïssent d'une haine profonde et qu'ils ne veuillent pas le voir. . . Frappe de mutisme Khikhoïs, en ce jour présent, à cette heure même, tout de suite, tout de suite, vite, vite.

UN OSTRACON REINACH INÉDIT.

LA DEVINETTE DE LA CHAUVE-SOURIS

PAR

PAUL COLLART.

PROVENANCE INCONNUE. — 8,5 × 8,5 cm. IIe SIÈCLE. — INV. 2188.

Il y a beau temps que la devinette est chez nous un genre décrié. Des bibliophiles, il est vrai, achètent fort cher des recueils anciens de «devinettes et facéties diverses», mais ce sont des amateurs de curiosités, plutôt que des amateurs de littérature et parfois ils s'intéressent à la reliure du volume plus qu'à son contenu. Les almanachs, les journaux populaires illustrés, d'humbles brochures puériles proposent encore des «devinettes et jeux d'esprit» à leurs lecteurs, c'est-à-dire à des enfants ou à des âmes simples. Mais, même quand elles sont rimées, et peut-être surtout quand elles le sont, ces «récréations» ne sont jamais que de très pauvres choses, d'un niveau littéraire très inférieur. Il en était autrement chez les Grecs. Dès l'origine, dans les légendes mythologiques, la devinette apparaît. Ce sont les Muses qui ont enseigné à la Sphinx l'énigme qu'elle propose à Œdipe[1], et que nous ont conservée, en prose ou en vers, Apollodore[2], Diodore de Sicile[3] et *l'Anthologie Palatine*[4]. Un oracle, gardé par Pausanias[5] et *l'Anthologie Palatine*[6], met Homère en garde contre une énigme que lui proposeront des enfants. D'un bout à l'autre de la littérature grecque, les prosateurs et les poètes ont composé des devinettes. Les nombreuses citations réunies avec une complaisance pédantesque par les convives des *Deipnosophistes* d'Athénée[7] en fournissent une riche collection. Tout le monde aussi sait le parti qu'Aristophane a tiré des *γρῖφοι* et des jeux de

(1) APOLLODORE, *Bibl.*, III, v, 8 : *μαθοῦσα δὲ αἴνιγμα παρὰ Μουσῶν.*
(2) *Ibid.*
(3) IV, 64.
(4) XIV, 64 et 64 *bis*.
(5) X, xxiv.
(6) XIV, 65 et 66.
(7) X, 448 *b*, sqq.

mots souvent obscènes[1]. Un philosophe, un disciple d'Aristote, polygraphe très fécond, Cléarchos de Soles, a composé au IIIe siècle un traité en plusieurs livres Περὶ γρίφων, où il dénombre jusqu'à sept espèces de γρῖφοι. *L'Anthologie Palatine*[2], enfin, a recueilli au l. XIV toute une série de «*Problèmes, énigmes, oracles*» léguée certainement par une longue tradition.

En Grèce, dans la vie courante, non seulement la devinette est un amusement instructif, que l'on propose aux bambins[3], mais c'est une sorte de jeu de société. Non pas sans doute un passe-temps pour les *beaux esprits*, comme chez nous au temps de l'Hôtel de Rambouillet, mais un sujet de conversation traditionnelle à la fin des banquets, dans les beuveries. Les témoignages en sont nombreux, entre autres ceux de Platon[4] et d'Aristophane[5]. Le plus curieux est certainement celui d'Athénée, déjà cité, qui au cours d'un banquet chez le riche pontife romain Larentius, ἀνὴρ τῇ τύχῃ περιφανής[6], nous montre les savants «les plus expérimentés en toute sorte de science», τοὺς κατὰ πᾶσαν παιδείαν ἐμπειροτάτους[7], occupés à disserter longuement et, pour notre enseignement, avec force érudition, sur les γρῖφοι, leur définition, leurs variétés, leur valeur[8].

Cette science déployée autour d'un si mince objet nous paraît un peu intempestive et comique. Il faut en extraire pourtant la définition suivante du γρῖφος, selon Cléarchos de Soles[9] : γρῖφος πρόβλημά ἐσ7ι παισ7ικόν, προσ-

(1) Molière, au contraire, dédaigne la devinette-calembour. Cf. *Critique de l'École des Femmes*, I. «La jolie façon de plaisanter pour des courtisans et qu'un homme montre d'esprit, lorsqu'il vient vous dire : Madame, vous êtes dans la Place Royale et tout le monde vous voit de trois lieues de Paris, car chacun vous voit de bon œil, à cause que Bonneuil est un village à trois lieues d'ici».

(2) La tradition a passé aussi dans la littérature latine, avec laquelle on peut faire des rapprochements. Cf. par ex. *Anthol. Palat.*, XIV, 5

Εἰμὶ πατρὸς λευκοῖο μέλαν τέκος, ἄπτερος ὄρνις
ἄχρι καὶ οὐρανίων ἱπτάμενος νεφέων·
κούραις δ' ἀντομένῃσιν ἀπενθέα δάκρυα τίκτω·
εὐθὺ δὲ γεννηθεὶς λύομαι εἰς ἀέρα.

et Bæhrens, *Poetæ Latini Minores*, 4, 366 :

Sunt mihi, sunt lacrimæ, sed non est causa doloris.
Est iter ad cælum, sed me gravis impedit aer;
Et, qui me genuit, sine me non nascitur ipse.

(3) Cf. Platon, *Républ.*, V, 479 *b* : τῷ τῶν παίδων αἰνίγματι.

(4) *Ibid.*

(5) *Guêpes*, 20 sqq.

(6) I, 1.

(7) *Ibid.*

(8) X, 448 *b* : Ὁ Αἰμιλιανὸς ἔφη· ὥρα ἡμῖν, ἄνδρες φίλοι, ζητεῖν τι καὶ περὶ γρίφων.

(9) X, 448 *c*.

τατικὸν τοῦ διὰ ζητήσεως εὑρεῖν τῇ διανοίᾳ τὸ προβληθὲν τιμῆς ἢ ἐπιζημίου χάριν εἰρημένον. C'est bien ravaler, pensons-nous, la διανοία, élevée jusqu'au sublime dans les dialogues platoniciens, que de la faire servir — même dans une définition de forme aristotélicienne — à d'aussi puériles recherches. Mais Cléarchos de Soles précise son idée au premier livre de son Περὶ παροιμιῶν[1]. Il nous dit en effet : «Le fait de chercher des devinettes n'est pas étranger à la philosophie et les anciens y voyaient une preuve de culture générale. Τῶν γρίφων ἡ ζήτησις οὐκ ἀλλοτρία φιλοσοφίας ἐσ7ί, καὶ οἱ παλαιοὶ τὴν τῆς παιδείας ἀπόδειξιν ἐν τούτοις ἐποιοῦντο». Il ne reste donc qu'une consolation à ceux qui ne peuvent croire qu'un philosophe du IIIe siècle ait sérieusement estimé que chercher des devinettes était un bon exercice pour la διανοία, il ne leur reste que la consolation de penser que Cléarchos du moins avait cessé d'y voir, comme «les anciens», une «preuve de culture générale».

Pour nous, sans raffiner, nous établirons une division que semble suggérer Platon[2] et nous dirons que, chez les Grecs, il y avait pour les hommes des devinettes d'allure littéraire ou de sens risqué et pour les enfants des devinettes plus simples, accessibles à leurs jeunes cervelles. Ces deux espèces de devinettes ont passé dans l'Égypte gréco-romaine. L'érudition en cette matière d'Athénée de Naucratis nous en est déjà une preuve et les papyrus nous en ont apporté une autre. D'une part, nous lisons sur un papyrus une savante énigme de l'*Anthologie Palatine*[3]; d'autre part, les χρεῖαι de Diogène trouvées sur un cahier d'écolier[4] ne sont souvent pas autre chose que des devinettes sous des formes variées. En voici une autre : une énigme inédite relative à la chauve-souris sur un ostracon malheureusement cassé en deux. Les ostraca littéraires ne nous avaient jusqu'à présent apporté que des exercices d'écriture[5], des textes scolaires[6], des bribes d'Homère[7], des textes religieux[8] ou magiques[9], exceptionnellement un fragment comme *P. Reinach 1*. Le nôtre est donc une nouveauté,

(1) Athénée, X, 457 *c*.

(2) Cf. *supra*.

(3) *P. Achmîm* 5 = *Anthol. Palat.*, XIV, 100.

(4) *P. Bour.* 1. Dire, par exemple, l. 156 sqq. qu'un nègre qui mange du pain blanc, c'est la nuit qui étouffe le jour, c'est une véritable devinette.

(5) Cf. notamment, pour prendre les exemples dans le même recueil, Tait, *Greek ostraca*, I, *Ostraca Petrie* 411 et 412.

(6) *Ibid.* 405 et 449.

(7) *Ibid.* 399 sqq.

(8) *Ibid.* 414-415.

(9) Cf. Preisendanz, *Pap. Græcæ Mag.*, II, p. 209-211.

que nous offrons en hommage respectueux à la mémoire de Gaston et de Jean Maspero.

A vrai dire, il n'est pas impossible que notre devinette sur la chauve-souris soit rapportée par quelque auteur, où nous n'avons pas réussi à la découvrir. En tout cas, si la rédaction est nouvelle, l'énigme est en germe dans Platon, dans Aristote, dans Cléarchos de Soles. On lit, en effet, dans Platon[1] : *Τοῖς ἐν ταῖς ἑσΊιάσεσιν, ἔφη, ἐπαμφοτερίζουσιν ἔοικε καὶ τῷ τῶν παίδων αἰνίγματι, τῷ περὶ τοῦ εὐνούχου τῆς βολῆς, περὶ τῆς νυκτερίδος, ὡς καὶ ἐφ' οὗ αὐτὸν αὐτὴν αἰνίττονται βαλεῖν.*

Le scholiaste de Platon, à propos de ce passage, nous cite sous deux formes l'énigme enfantine à laquelle Platon fait allusion. Il l'appelle précisément : Κλεάρχου γρῖφος.

Αἶνός τίς ἐσΊιν ὡς ἀνήρ τε κοὐκ ἀνήρ
ὄρνιθα κοὐκ ὄρνιθα ἰδών τε κοὐκ ἰδὼν
ἐπὶ ξύλου τε κοὐ ξύλου καθημένην
λίθῳ τε κοὐ λίθῳ βάλοι τε κοὐ βάλοι.

Ἄλλως. *Ἄνθρωπος οὐκ ἄνθρωπος, ἄνθρωπος δ' ὅμως,*
ὄρνιθα κοὐκ ὄρνιθα, ὄρνιθα δ' ὅμως,
ἐπὶ ξύλου τε κοὐ ξύλου καθημένην
λίθῳ βαλών τε κοὐ λίθῳ διώλεσεν.

Aristote, enfin, nous renseigne à plusieurs reprises sur les particularités de la chauve-souris, qui vit dans l'obscurité et a des points de ressemblance à la fois avec les oiseaux et les quadrupèdes[2]. Tous les éléments de notre devinette sont là : le quadrupède exceptionnel qui vit dans l'obscurité et participe à la nature de l'oiseau, l'animal ailé anormal qui tient du quadrupède.

L'énigme se compose de trois questions dont la seconde nous échappe en partie par suite de la cassure malencontreuse de l'ostracon[3]. Nous n'avons pas réussi à la restituer sûrement. L'ostracon, de forme irrégulière, devait

[1] *Républ.*, V, 479 c.

[2] *Hist. Anim.*, I, 1 : *καὶ τὰ μὲν νυκτερόβια οἷον γλαύξ, νυκτερίς· τὰ δ' ἐν τῷ φωτὶ ζῇ*. *Part. Anim.*, IV, 13 *καὶ αἱ φῶκαι δὲ καὶ αἱ νυκτερίδες διὰ τὸ ἐπαμφοτερίζειν αἱ μὲν τοῖς ἐνύδροις καὶ πεζοῖς, αἱ δὲ τοῖς πτηνοῖς καὶ πεζοῖς, διὰ τοῦτο ἀμφοτέρων τε μετέχουσιν καὶ οὐδετέρων... καὶ αἱ νυκτερίδες ὡς μὲν πτηνὰ ἔχουσι πόδας, ὡς δὲ τετράποδα οὐκ ἔχουσιν, καὶ οὔτε κέρκον ἔχουσιν οὔτ' οὐροπύγιον, διὰ μὲν τὸ πτηνὰ εἶναι κέρκον, διὰ δὲ τὸ πεζὰ οὐροπύγιον.*

[3] L'ostracon a servi d'exercice de lecture et d'interprétation aux conférences de l'Institut de Papyrologie.

être d'un rouge vif; mais la couleur s'est fanée et ternie et de petites dartres blanchâtres y apparaissent. Le texte a été vraisemblablement copié par un enfant; peut-être même est-ce un exercice scolaire. L'écriture en tout cas, cursive heurtée avec des éléments d'onciale, est assez inculte et irrégulière, voisine en son tracé de Schubart, *Pap. Gr. Berol*, 24, 1re main. Les fautes énormes, telles que les échanges de voyelles et de consonnes, ne sont pas, comme on sait, un monopole de notre copiste. Elles sont connues et ont été classées par Crœnert (*Memoria Græca Herculanensis*) et Mayser (*Grammatik*, I). De toute évidence le bambin — si bambin il y a — qui a transcrit l'énigme s'intéressait moins à la correction de l'orthographe qu'aux anomalies de l'histoire naturelle.

Τί τῶν τετραπό-
των πλῖσΊον οὐκ ἐν-
διᾷ; τί τῶν τετρα-
πότων οὐ λ̣α̣[. .]κ̣τ̣ε̣ι̣;
τί τῶν παιδαμένων
τέκνα θελάθει;

L. 1 et 4, *lire* : *τετραπόδων*. — L. 2, *lire* : *πλεῖσΊον*. — L. 5, *lire* : *πεταμένων*. — L. 6, *lire* : *θηλάζει*.

Quel est le quadrupède qui le plus souvent ne vit pas au jour? Quel est le quadrupède qui ne . . . pas? Quel est l'être ailé qui allaite ses petits?

2. *οὐκ ἐνδιᾷ*, cf. Aristote, *Hist. Anim.*, *loc. laud.*, *καὶ τὰ μὲν νυκτερόβια, οἷον γλαύξ, νυκτερίς.*

4. La cassure traverse obliquement l'ostracon en coupant la fin de la ligne. Par suite des éclats qui la frangent, la lecture n'est pas certaine. Après *οὐ*, il y a entre *υ* et *λ* (s'il faut lire *λ*) un trait de ligature oblique assez gênant; il ne reste de *α* que la panse aveuglée; la lettre suivante a complètement disparu; vient ensuite le haut d'une haste verticale qui pourrait être *ι*; du *κ* qui suivrait le haut a disparu; la syllabe finale *ει* est assez effacée et il n'en subsiste que le haut. Pour le sens, on attend quelque chose comme : ne marche pas ou ne pose pas sur ses pattes. A tout hasard, sans aucune certitude et sans grande conviction, on pense à une restitution du genre de *λ̣α̣[κί]κ̣τ̣ε̣ι̣*, écrit par erreur pour *λακτίζει* (A. Bataille).

5. *παιδαμένων*, c'est la même opposition entre *τετραπόδων* et *πεταμένων* qu'entre *πεζά* et *πτηνά* dans le passage d'Aristote cité plus haut.

DEUX NOTES SUR LE VOCABULAIRE JURIDIQUE
DANS LES PAPYRUS GRECS
(I : LES ADJECTIFS EN -ΙΜΑΙΟΣ. — II : LE NOM DE LA DOT)

PAR

P. CHANTRAINE.

Le développement du vocabulaire, l'histoire des langues modernes le montre à plein, est commandé dans une large mesure par les besoins des techniciens, au sens le plus large du mot. Toute technique, qu'il s'agisse d'un métier manuel, d'un art ou d'une science, détermine la création d'une terminologie, tantôt systématique, tantôt arbitraire.

Nous connaissons mal le vocabulaire technique des langues classiques. Un des services qu'ont rendus aux grammairiens les découvertes papyrologiques de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle est d'avoir fourni une foule de termes spéciaux, se rapportant à l'agriculture, à l'industrie, au droit. Nous voudrions étudier ici deux traits du vocabulaire juridique, l'un de ceux que nous connaissons le mieux : en grec comme en latin, une étude de la langue juridique est à faire.

I

Vocabulaire technique, le vocabulaire du droit a eu besoin de formations claires et indéfiniment extensibles. Comme les philosophes ou les savants, les gens de loi se sont servis des suffixes *-μα, -σις* pour les substantifs, *-ικός, -ωδής* etc., pour les adjectifs. Mais il existe aussi de petits groupes caractéristiques; l'un des plus nets est celui des adjectifs en *-ιμαῖος*.

L'origine probable du système a été récemment indiquée par M. Arbenz[1]. Le mot de ce type le plus anciennement attesté est *ὑποβολιμαῖος* «(enfant) supposé» (Hérodote, I, 137); ce dérivé suppose un adjectif **ὑποβόλιμος* non

[1] Carl Arbenz, *Die Adjektiva auf* -ΙΜΟΣ (Dissertation Zürich 1933), p. 57.

attesté, équivalant à ἐμβόλιμος qui comporte le même sens. Le mot aurait reçu la finale -αῖος par l'analogie du terme de sens contraire γενναῖος «de bonne race», qui s'est employé au sens précis de «légitime» : Hérodote, I, 173... γενναῖα τὰ τέκνα νενόμισθαι «...les enfants sont tenus pour légitimes».

La finale -ιμαῖος une fois constituée, elle a connu un certain développement que nous entrevoyons d'une part chez les lexicographes anciens, d'autre part dans les papyrus. Le suffixe -ιμος, qui a servi aussi à créer des termes juridiques, a joué dans la langue un rôle important; il n'était plus senti comme caractéristique. Au contraire le morphème complexe et lourd -ιμαῖος convenait à merveille au pédantisme de techniciens.

On trouvera dans le mémoire de M. Arbenz une liste à peu près complète des adjectifs en -ιμαῖος qu'il a groupés sans en entreprendre l'étude. Une bonne part de ces adjectifs ne nous est connue que par des gloses plus ou moins tardives. L'étude des textes montre pourtant que le suffixe a servi dans la κοινή pour former des mots techniques. Les papyrus fournissent les meilleurs exemples. En voici un relevé, établi d'après le dictionnaire de Preisigke et le *Konträrindex* de Gradenwitz[1].

Il existe un groupe cohérent de termes juridiques :

διαθηκιμαῖος (*P. Maspero* 67015, VIe siècle de notre ère, etc.) et διαθηκημαῖος (Preisigke, *Sammelb.*, 5294, IIIe siècle de notre ère) «testamentaire»;

ὑποθηκιμαῖος «qui concerne un gage» (*P. Maspero* 67023, VIe siècle);

κοινωνιμαῖος «indivis» ou «mitoyen» (*P. de Londres* V, 1728; *P. de Munich* 16; l'un et l'autre au VIe siècle de notre ère); une formule comme κοινωνιμαῖος τοῖχος est typique;

ἐντολιμαῖος, en particulier dans l'expression ἐντολιμαῖον γράμμα «procuration» (*P. Maspero* 67161 etc..., VIe siècle de notre ère);

προικιμαῖος «dotal» (*P. Oxy.*, 126, 7, VIe siècle);

κλεψιμαῖος «volé» (*P. de Londres* II, 422, IVe siècle de notre ère); le mot est relativement ancien; il est attesté dans la *Septante, Tob.*, II, 13; il est cité en outre par le grammairien latin Dosithée (VII, p. 412 [Keil]); le doublet κλοπιμαῖος se lit chez le mythographe Antoninus Liberalis 23, 4 et chez Lucien *Icaroménippe* 20;

ἀποβολιμαῖος présente une histoire assez compliquée; le mot est attesté pour

[1] Des sondages effectués dans des recueils plus récents comme les Ἐντεύξεις de M. Guéraud, les *Zenon Papyri* de M. Edgar, ou les *Papyri Groninganae* de M. Roos ne m'ont pas fourni d'éléments nouveaux.

la première fois dans la *Paix* d'Aristophane, vers 678 : ... ἀποβολιμαῖος τῶν ὅπλων ἐγίγνετο... «il jetait ses armes»; mais il vient d'être dit que Cleonymos n'est pas fils de son père et le mot est employé παρ' ὑπόνοιαν, avec allusion à ὑποβολιμαῖος (le passage est commenté par M. Arbenz, *op. c.*, p. 57). L'adjectif semble être créé par Aristophane. Mais il est repris dans deux papyrus byzantins (*P. Maspero* 67097, II, 49; 67353 verso A 7, 17) avec le sens de «déshérité, fils rejeté par son père», dans des ἐκκηρύξεις où le vocabulaire est nettement juridique.

A ces mots s'associent d'autres adjectifs de sens analogue attestés dans d'autres textes de κοινή :

ἀμοιβιμαῖον «récompense, salaire» (*Inscr. Gr. ad res Rom. pert.*, IV, 1348);

ἁρπαγιμαῖος «dérobé» (*Hym. Orph.*, 29, 14, Phrynichus, *Praep. soph.*, p. 6); le mot fait groupe avec κλεψιμαῖος et κλοπιμαῖος.

Cet emploi du suffixe -ιμαῖος semble remonter assez haut. Hérodote, outre ὑποβολιμαῖος, emploie εὐχωλιμαῖος «lié par un vœu» (II, 63); enfin ἐπιστολιμαῖος (Démosthène, IV, 19, Philostrate, *Vita Ap.* IV, 46) signifie «promis par lettre».

C'est pourtant dans la κοινή que le système s'est développé. Nous avons affaire à une formation technique que les puristes réprouvaient. Voici une note typique de Phrynichus 342 : ἐνεχυριμαῖα οὐδεὶς τῶν δοκίμων εἶπεν ἐνέχυρα. Il apparaît que ἐνεχυριμαῖα «gages» ne dit rien de plus que ἐνέχυρα. Cet abus du dérivé technique s'observe, on le sait, dans le français d'aujourd'hui.

Le suffixe -ιμαῖος a joué un moindre rôle dans d'autres vocabulaires techniques que nous ne considérerons pas ici[1]. Un petit groupe est constitué par des mots comme θνησιμαῖον «cadavre d'une bête morte» (*Septante, Rois 3*, 13 etc.), νεκριμαῖον même sens (*ibid.*, etc.).

Des papyrus fournissent ἀγριμαῖον «gibier» (*P. de Londres*, III, 1179, second siècle de notre ère).

Un autre papyrus de Londres (III, 974, I, 3, IIIe siècle de notre ère) semble employer ὀπωριμαῖος «d'automne», en parlant de fruits. Mais la lecture n'est pas sûre.

Ce qui est surtout net, c'est le système défini d'adjectifs juridiques en -ιμαῖος dont les papyrus byzantins fournissent un bon nombre d'exemples, et dont un ou deux remontent à l'ionien-attique.

[1] Voir Chantraine, *Formation des noms en grec*, p. 49.

II

Les faits sont complexes et une étude de la langue du droit d'après les papyrus hellénistiques romains ou byzantins devrait également s'orienter dans une direction opposée. On a signalé plus d'une fois, à propos du français, combien le jargon des gens de loi conserve d'archaïsmes, que seules peuvent interpréter les personnes informées de l'histoire de la langue. Il y aurait lieu, en grec comme en français, d'envisager l'archaïsme du vocabulaire juridique.

L'histoire du nom de la dot offre à cet égard un exemple typique. Pour désigner la dot apportée par la femme le grec dispose de deux termes fort anciens l'un et l'autre et qui semblent de tout temps avoir comporté le même sens. L'un *φερνή* s'explique par une étymologie limpide à l'intérieur du grec : il s'agit d'un dérivé de *φέρω*[1]. Le mot n'est pas homérique; mais il est attesté chez les tragiques, Eschyle, *Suppl.*, 979, etc., chez Hérodote, I, 93; la prose attique ne semble pas en fournir beaucoup d'exemples, on le lit pourtant chez Xénophon, *Cyrop.*, VIII, 5, 19 et chez Eschine, II, 31; dans la *κοινή* littéraire citons Polybe, XXVIII, 17, 9 et Plutarque, *Solon*, 20.

L'autre terme, *προίξ*, nominatif non attesté, signifie originellement « don, présent » (Homère, *ν*, 15, *ρ*, 413). L'attique possède l'adverbe *προῖκα* « gratuitement » et le terme technique *προῖκα, προικός, προικί* « dot » (Andocide, IV, 14, Lysias, XIX, 17, Platon, *Lois*, 774 *c*, etc.). L'étymologie du mot est connue : nous avons affaire à un vieux nom-racine indo-européen tiré d'une racine **sik-* (cf. *ἵκω, ἱκνέομαι*, etc.); une forme analogue nous est fournie par le dorien *ποθικες* (Collitz-Bechtel 4598). Ce type constitue un des archaïsmes que le grec a hérités de l'indo-européen[2]. Il n'en existe que des survivances isolées. Προίξ, du point de vue grec, est inintelligible.

Pour les papyrus, voici les données que fournit le dictionnaire de Preisigke. Φερνή se lit dès les plus anciens textes. On trouve le mot dès le ivᵉ siècle avant notre ère (*P. Éléph.*, 1, 11, 311 avant notre ère) et il est largement attesté dans les grands recueils papyrologiques (*P. Petrie*, I, 12, 14, iiiᵉ siècle avant notre ère, *P. Oxy.*, II, VI, X passim). Mais au cours de l'époque romaine le terme tombe en désuétude. Nous n'en possédons aucun exemple dans les textes postérieurs au iiiᵉ siècle de notre ère.

Προίξ ne semble que peu attesté avant l'ère chrétienne (par exemple *P. Amherst.*, 95, 6, second siècle). Mais en même temps que *φερνή* se raréfie, *προίξ* se répand. Le dictionnaire de Preisigke cite un grand nombre d'exemples, notamment dans des textes byzantins du vᵉ et du viᵉ siècle (en particulier dans les *P. Maspero*).

[1] Pour d'autres exemples du suffixe, voir Chantraine, *Formation des noms en grec*, p. 192.

[2] Voir Chantraine, *op. cit.*, p. 2 à 5.

Les noms-racines se sont généralement perdus au cours de l'histoire de la *κοινή* : *ναῦς* a été éliminé par *πλοῖον*; *οἶς* a disparu, remplacé par *πρόβατον* et *προβάτιον*. Au contraire *προίξ*, forme de type indo-européen, prend la place de *φερνή*.

Cette anomalie s'explique : dans le vocabulaire technique et traditionnel des juristes, c'est le mot le plus singulier qui a triomphé : un pareil trait de pédantisme n'est pas pour surprendre.

* * *

Dès l'ionien-attique le nom-racine *προίξ* était devenu inintelligible. Peut-être entrevoyons-nous comment les savants tentaient de l'expliquer à l'époque romaine et byzantine. Un certain nombre de textes nous livrent le mot avec la graphie *προοίξ*. Il est naturel, dans les textes byzantins, de ne voir dans la diphthongue qu'une faute d'iotacisme. Mais *προοίξ* apparaît relativement tôt après l'ère chrétienne. Cette orthographe est attestée dans le *Gnomon de l'Idiologue* 24 (second siècle), *P. de Londres*, II, 178, 7 (second siècle), *B. G. U.*, I, 114 (134 de notre ère), *B. G. U.*, III, 970, 11 (second siècle), *P. Oxy.*, X, 1274 (troisième siècle). On enseigne souvent que la confusion de *οι* et de *ι* ne s'est pas produite avant l'époque byzantine. En réalité, il est malaisé de fixer la date d'une altération phonétique que les textes écrits ne laissent deviner qu'imparfaitement et la confusion semble plus ancienne. La grammaire de Mayser (*Grammatik der griech. Papyri*, I, p. 112) cite un exemple de *οι* pour *ι* en 118 avant notre ère; l'exemple est peu probant parce qu'isolé. A l'époque romaine les cas apparaissent plus nombreux (*P. Oslo*, II, 13, *ἴδα* pour *οἶδα* en 162 de notre ère, etc.).

Pourtant la fréquence de la faute *προοίξ* dans des textes corrects par ailleurs (voir par exemple *B. G. U.*, *ll. cc.*) suggère une hypothèse risquée, mais possible. Un papyrologue comme Crönert[1] s'est déjà demandé si une étymologie populaire n'a pas pu intervenir. La dégradation du vocalisme permettait de rattacher le nom de la dot à celui de la maison et du patrimoine, *οἰκία*, *οἶκος*. Un rapprochement artificiel comme celui-là est bien dans la manière

[1] Crönert, *Memoria graeca Herculanensis*, p. 123.

d'érudits qui n'ont pas le sentiment de l'histoire de la langue. L'étymologie est enseignée dans l'*Etymologicum Magnum*, 689, 9 : *ἢ παρὰ τὴν πρὸ πρόθεσιν καὶ τὸ οἶκος, προοίξ, ἡ προικνουμένη εἰς τὸν οἶκον.*

*
* *

Le vocabulaire du droit en grec moderne dépend étroitement de la tradition byzantine[1]. Le grec ancien *φερνή* a disparu. Le nom de la dot est, encore aujourd'hui, le représentant du vieux nom-racine indo-européen, *προῖκα* (*προίξ* en langue puriste). Exemple éclatant de l'archaïsme du vocabulaire juridique.

[1] Voir Sophie Antoniadis, *De l'influence de la langue du droit byzantin sur le grec d'aujourd'hui*, *Chronique d'Égypte*, 1932, p. 157-171.

L'HORUS GARDE-FRONTIÈRE
DU NOME SETHROÏTE

(avec deux planches)

PAR

VICTOR CHAPOT.

Le petit monument que je me propose d'étudier dans ces pages peut être considéré comme à peu près inédit, bien que son acquisition par le Musée du Louvre remonte au 21 janvier 1886. Il a seulement donné lieu, tout récemment, à une belle aquarelle, œuvre de Mme Camille Hanotaux[1]. Il m'avait été alors obligeamment signalé par M. l'abbé Étienne Drioton, conservateur adjoint des Antiquités égyptiennes, à qui je suis redevable des trois photographies (pl. I et II) accompagnant cette étude[2]. S'il est demeuré si longtemps inconnu, c'est sans doute par suite de son attribution au département égyptien. Son caractère hybride et l'ignorance où nous sommes de la main qui l'exécuta auraient permis tout aussi bien de le verser aux Antiquités grecques et romaines, et en ce cas il eût trouvé place dans le *Catalogue* d'A. de Ridder.

Je commence par reproduire la petite notice qui le décrit sommairement à l'Inventaire, sous le numéro d'entrée 7977.

«Empereur romain en Horus, vêtu d'un chiton court, d'une cuirasse écaillée avec ceinturon, et chaussé de bottines montantes. Sa tête d'épervier est coiffée du *klaft*, que surmonte le *pschent*, et ornée de sept rayons solaires. Les bras manquent, le pied droit est brisé. (Collection Gréau.) Provient de la Basse-Égypte. Bronze. Hauteur : 0 m. 26.»

[1] C'est la planche VIII (p. 384) du tome III de l'*Histoire de la Nation égyptienne*, parue sous la direction de M. Gabriel Hanotaux : *L'Égypte ptolémaïque*, par Pierre Jouguet; *L'Égypte romaine*, par Victor Chapot; *L'Égypte chrétienne et byzantine*, par Charles Diehl. Paris, *Société de l'Histoire nationale*, [1933]. La statuette y est présentée de trois quarts, ce qui complète la série des clichés que nous donnons aujourd'hui. L'artiste, ne visant qu'à rendre l'effet, a négligé de reproduire les écailles de la cuirasse. — On va voir que je ne me satisfais plus de la qualification «Horus-César», à laquelle j'avais d'abord cru devoir m'arrêter.

[2] En même temps que lui, je tiens à remercier le conservateur, M. Charles Boreux, qui m'a très aimablement réservé le privilège de faire connaître cette pièce si curieuse.

La statuette avait eu, je pense, temporairement, un autre possesseur, car la vente publique de la collection à laquelle elle appartenait était annoncée comme devant avoir lieu du 1er au 9 juin 1885. Le catalogue, publié par les soins de l'expert H. Hofmann, nous laisse deviner l'auteur des descriptions en quelques lignes : la préface est signée Fr; on reconnaît sans peine sous ces initiales W. Frœhner, fournisseur habituel, à l'époque, de ces sortes de travaux[1].

La notice ci-dessus transcrit à peu près la sienne, qui ajoute seulement une mention pour les lambrequins de la cuirasse (πτέρυγες) et le paludament (*sic*) et signale que les bras manquants étaient fondus à part et rapportés. L'objet est aujourd'hui sur une base moderne, fixé par des tiges de cuivre aux deux jambes. Cet Horus était considéré, lors de la vente, comme une des pièces principales de la collection, car la planche XVII du catalogue en donnait déjà une bonne photographie de face. Depuis, il semble avoir été perdu de vue[2].

Sans être d'une extrême finesse, ce petit bronze, d'une agréable patine verte, est d'un bon travail, soigné même du côté dorsal, qui cependant, semble-t-il, devait être en grande partie masqué par le manteau militaire. Je dis : semble-t-il, parce que nous en jugeons imparfaitement; les deux vues de profil (surtout le profil à gauche) laissent entrevoir les graves mutilations de l'arrière, sur presque toute la hauteur; même le bourrage intérieur s'est passablement effrité, donnant l'illusion d'une taille très mince et trop basse, au-dessous du niveau du ceinturon.

L'équipement du personnage ne présente rien, dans son ensemble, de très notable : la ceinture à bouts frangés n'offre pas, du moins, cette particularité fréquente des extrémités relevées dans la ceinture même, qui les retient de part et d'autre; le nœud, régulier et assez rigide, suppose une étoffe épaisse, ou peut-être une bande de peau. Elle pouvait se suffire à elle-même comme insigne du commandement; mais une dépression à gauche, vers l'aîne, visible sur les photographies, et qui, à bien examiner l'original, ne paraît aucunement une mutilation par accident, laisse supposer que la main gauche abaissée tenait à cette hauteur une arme, dont le bras du personnage masquait le moyen de suspension.

(1) *Collection Julien Gréau, Bronzes antiques*, Paris, 1885; cf. p. 170-171, n° 849.

(2) Il n'avait cependant pas échappé à l'attention, si rarement en défaut, de Salomon Reinach; seulement le dessin, fort bon quoique «rapide», mais minuscule, inséré dans le *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, II (1898), p. 423, 4, pouvait facilement rester inaperçu dans ce vaste recueil. La légende était : «Empereur en Horus».

Ce qui fixe l'attention au premier coup d'œil, c'est par-dessus tout la tête : c'est elle qui fait de ce bronze un document jusqu'à présent unique. Unique par son caractère composite. L'élément égyptien se manifeste dans la tête même de l'épervier (le modeleur a eu recours au relief pour rappeler, aux alentours du bec et au-dessus des yeux, les variations du plumage). Cet animal était consacré à Horus; sa tête surmonte même le corps d'Horus dans la majorité des représentations de ce dieu. Horus est l'ancêtre des rois d'Égypte; tout Pharaon, en principe, est un Horus, possède un «nom d'Horus» en plus de son nom dynastique. Il est donc tout naturel qu'il porte comme coiffure les deux insignes royaux : le *klaft* (non pas ici sous sa forme la plus élégante, celle d'une draperie assez ample, dessinant des deux côtés de la tête une chute en zigzags, mais sous la forme d'un gros bourrelet d'étoffe, serré par un lien près du bord inférieur), et en second lieu le *pschent*, de très faibles dimensions, comme il arrive aux bas temps, au point d'offrir un aspect un peu grotesque quand on en observe l'effet de profil; on remarquera que sa mise en place est médiocre : il n'est même pas axé suivant la ligne du bec; la couronne blanche est d'un type abâtardi, qu'on dirait écrasé, n'ayant plus rien du galbe pur et imposant de cette coiffure sur tant de têtes royales de l'Ancien et du Nouvel Empire.

En même temps, on relèvera la présence de cette couronne — de laurier, d'après le contour des feuilles, — insigne purement gréco-romain, étranger au monde nilotique, qui au surplus s'adapte bien mal au front rabougri et fuyant de l'oiseau de proie. Signe de victoire, sans nul doute, et dont rendrait compte suffisamment l'intention de commémorer l'heureuse issue de la lutte soutenue contre Seth et ses partisans.

Non moins remarquable la couronne radiée. On hésite tout d'abord à y chercher une allusion au rôle d'Horus comme divinité solaire; les Égyptiens l'auraient souligné par le disque. Mais l'influence grecque est passée par là : Horus et Apollon ont fusionné; Apollon, dieu de la lumière, a tout naturellement le front ceint de rayons. Il est donc inutile de songer à la couronne à pointes, prêtée, sous les rois hellénistiques, aux têtes de héros divinisés, et que Néron n'avait pas craint d'arborer, car c'était une manière de s'attribuer les honneurs divins, qui reparaît enfin, beaucoup plus tard, dans les effigies monétaires. Sur les pièces des derniers Antonins, les têtes de souverains présentent, tantôt la couronne de laurier, tantôt la couronne à pointes; jamais les deux ensemble, qui ne s'accordent pas. Ici l'effet est particulièrement fâcheux : la couronne radiée encadre la figure avec une symétrie incomplète — quatre pointes d'un côté, trois de l'autre. Ce nombre sept, auquel restent fidèles les monuments

d'époque romaine [1], doit être mis en rapport avec les jours de la semaine; une influence asiatique se laisse dans notre cas soupçonner. Or le *pschent* interdit d'implanter un rayon verticalement au milieu du front.

La couronne n'enserre pas d'ailleurs le haut de la tête et ne fait point le tour du crâne; les pointes sont disposées, d'autre part, comme les rayons d'une roue; aussi y fait-on à peine attention quand la statuette s'offre de profil. Sur les monnaies impériales, au contraire, elles ne se présentent pas dans le même plan que le cercle d'où elles surgissent; elles se relèvent vers l'arrière de la tête; mais il n'est point certain qu'on doive conclure à une déformation de la perspective, intentionnelle chez les médailleurs, pour rendre ce symbole plus visible.

Dans sa courte notice, Frœhner définissait le type reproduit : «Empereur romain (Auguste ou Hadrien) en Horus, dieu du soleil levant». Il ajoutait : «Les Pharaons se faisaient déjà représenter en Horus». Assurément, et il est avéré que les Césars tinrent à passer pour d'authentiques successeurs. Mais les premiers étaient du terroir, comme le dieu lui-même; les seconds sont des allogènes, et, dans la figure qui nous occupe, divers éléments n'ont rien d'égyptien. Les Pharaons-Horus des vieilles dynasties inspiraient probablement les représentations où ils avaient un rôle, principalement sur les parois des temples; en était-il de même sous le Haut-Empire? En tout cas, nous ne manquons pas de reliefs d'Égypte où des empereurs sont en scène : leurs silhouettes apparaissent toutes semblables à celles de leurs prédécesseurs lointains; ce sont les cartouches et les inscriptions qui seuls précisent l'identité de chacun [2].

En ronde bosse, le petit monument du Louvre est jusqu'à présent unique en son genre. Je sais bien que Clermont-Ganneau avait déjà noté, lors d'une visite au British Museum, plusieurs petits bronzes, dont un dessin au trait reproduisait le plus complet dans un de ses articles [3]. J'en dois aux *Trustees* une photographie de face (pl. II); mais les fonctionnaires du département des Antiquités égyptiennes de Londres, malgré leur obligeance, n'ont pu me renseigner davantage sur ce qu'ils possédaient en ce genre, leurs collections étant bouleversées par d'importants travaux en cours d'exécution.

[1] Cf. les deux reliefs de Rome avec la tête de *Sol* (Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, fig. 6498-6499).

[2] Voir divers exemples dans les illustrations du petit livre de J. Grafton Milne, *A History of Egypt under the Roman Rule*, 3rd ed., London, 1924.

[3] *Revue archéologique*, 1877, I, p. 23-31; cf. p. 24. Son attention avait été attirée sur eux par un relief du Louvre, où Horus à tête d'épervier, également cuirassé et à cheval, terrasse Seth, tel un saint Georges transperçant le dragon (*Ibid.*, 1876, II, p. 196-204, 372-399; pl. XVIII).

On remarquera de prime abord que, dans cet autre exemplaire, la tête de l'épervier reste nue, n'est surchargée d'aucun insigne divin. «Horus hiéracocéphale *en officier romain*, écrivait Clermont-Ganneau [1], devait être courant en Égypte après l'ère chrétienne». Il y a là, certainement, une grosse exagération. Il se fondait, mais un peu hâtivement, sur les monnaies dites «des nomes» bien que frappées à Alexandrie. C'est peut-être toutefois l'étude — plus minutieuse — de ces médailles qui nous fournira l'explication la meilleure du monument considéré. Depuis l'examen méthodique qu'en fit, voilà longtemps, Jacques de Rougé [2], le nombre des variétés connues n'a guère augmenté, et les spécimens de bonne conservation sont toujours aussi rares. Ils permettent néanmoins certaines constatations essentielles.

La raison d'être de ces monnaies n'est pas parfaitement éclaircie; on suppose [3] qu'elles eurent tout d'abord et essentiellement un caractère commémoratif. L'interprétation des types n'est pas facile; des types de revers, s'entend, car au droit était la tête de l'empereur régnant. Ils ne sont pas forcément, a-t-on pensé [4], en rapport avec un culte local; on les rattacherait plus justement à ceux de la ville même d'Alexandrie, d'où ils proviennent. Je crois cependant qu'au moins dans certains cas la signification locale aura été franchement accusée.

Le répertoire le plus riche est la collection Dattari, dont le catalogue, établi par son possesseur [5], s'accompagne d'une nombreuse suite de planches. On y trouve plusieurs fois, dans les séries de nomes très divers : Antaeopolite, Ombite, Sébennytes (Supérieur et Inférieur), Tanite, la silhouette en pied d'un personnage coiffé du *pschent* et en costume militaire, dans lequel de Rougé reconnaissait Arouéris = Horus [6]; mais c'est un personnage à tête humaine, laquelle n'est remplacée par une tête d'épervier que sur les exemplaires du nome Sethroïte [7]. Un bronze de la onzième année du règne d'Hadrien est ainsi décrit par Dattari [8] : *Divinità con testa di sparviero, in piede a s., porta lo skhent, veste lorica e chlamys, cinge il parazonium che tiene con la s., riposa la d. sopra uno scettro.* La pièce

[1] Lui ne croyait donc pas à un empereur. — Cet autre Horus porte la cuirasse musclée, et non la cuirasse d'écailles.

[2] *Monnaies des nomes de l'Égypte* (*Revue numismatique*, nouvelle série, XV (1874-1877), p. 1-71).

[3] Barclay V. Head, *Historia numorum*, new ed., Oxford, 1911, p. 864.

[4] Reginald Stuart Poole, *Catalogue of the Coins of Alexandria and the Nomes* (British Museum), 1892; cf. p. xcvi-c.

[5] *Nummi Augg. Alexandrini, Catalogo della collezione Dattari*, Cairo, 1901.

[6] Ses successeurs sont plus réservés : *Divinità* (Dattari); *Divinity* (Poole).

[7] Cf. de Rougé, *op. cit.*, p. 42-43, nos 2-3.

[8] *Op. laud.*, p. 422, n° 6389 = n° 3 de Rougé.

n'est pas reproduite, mais tous les détails concordent avec les caractéristiques de notre statuette du Louvre. J'ai signalé les traces probables de ce mouvement du bras gauche manquant, qui devait s'appuyer sur le glaive; je préfère cette reconstitution conjecturale à celle qui s'inspirerait de la statuette du British Museum (le manteau enroulé autour de l'avant-bras *levé*). Quant au sceptre, ou, pour mieux dire, à la haste, on ne saurait trouver pour le bras droit meilleure restitution.

Une deuxième monnaie de bronze, celle-là de la huitième année d'Antonin le Pieux[1], est un peu différente : *Simile al precedente* [sauf toutefois que le personnage est] *rivolto a d., senza il parazonium ne chlamys, tiene nella s. uno sparviero a s., coronato dello skhent.* Cette singulière superfétation de l'épervier qui en tient un autre est moins probable dans l'Horus du Louvre, qui d'autre part porte la chlamyde. La couronne radiée, celle de feuillage et le *klaft*, dont Dattari ne parle pas à propos du revers d'Hadrien, peuvent bien n'être pas discernables sur une médaille assez fruste et de très faibles dimensions. Ils ne le sont pas davantage sur les deux exemplaires médiocres du Cabinet des médailles de Paris, dont M. Dieudonné, conservateur du département, a bien voulu me remettre les moulages; cette collection, malheureusement, ne possède aucun spécimen de la pièce ci-dessus au type d'Hadrien.

S'il s'agissait de la Grèce, nul archéologue n'hésiterait : monnaie et statuette seraient considérées comme nous offrant des reproductions d'un monument de la grande statuaire. Mais pour l'Égypte on doit se montrer bien moins affirmatif. L'idée néanmoins est séduisante et on peut, avec réserves, l'énoncer, proposer également, de façon approximative, la date même gravée sur la monnaie que nous avons prise comme élément de comparaison; le style et la technique n'y mettent aucun obstacle; ils évoluent d'ailleurs fort peu durant toute la période gréco-romaine.

Est-ce bien comme triomphateur final de son terrible frère qu'Horus se montre en appareil guerrier? A cela rien d'impossible; néanmoins il est permis de songer à une interprétation de son rôle qui lui conférerait quelque chose de moins hiératique et de plus vraiment régional. Le nome Sethroïte est situé au nord-est du Delta, vers la frontière du côté de Péluse[2], qui ouvrait un passage peu étendu entre le lac Menzaleh et les lacs Amers. Certains textes donnent l'impression que, dans le dieu local du nome, l'Horus guerrier de Sile[3], on

[1] Dattari, p. 423, n° 6390 (= n° 2 de Rougé); celle-ci est reproduite pl. XXXVI.
[2] Kees, *Sethroë*, dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, II, A 2 (1923).
[3] Kees, *Sile*, *ibid.*, III, A 1 (1927).

vénérait le protecteur de cette frontière du pays. Voici un fragment fort explicite[1] :

« Râ dit à Horus : Ah! ces ennemis! Ils ont poussé jusqu'au delà d'Héliopolis et jusqu'à Sile et les eaux qui s'étendent derrière. — Horus dit : Tout ce que tu ordonnes arrive, ô Râ, maître des dieux : tu es le dieu du commandement. — Alors on tira le vaisseau de Râ et on navigua vers l'Est. Il regarda ces ennemis, ceux qui étaient au bord de la mer et ceux qui étaient sur les hauteurs. Horus se transforma en lion à tête humaine [en sphinx]; il resplendit sous sa triple couronne de faisceaux sur cornes de béliers [la couronne *Atef*]; sa main devint tranchante comme un couteau. Il courut et (en) ramassa 142 après les avoir tués dans ses serres. Il arracha leurs langues; leur sang coula, et il les passa aux gens de sa suite..... »

Interprété comme un Horus-César, on ne conçoit guère qu'un semblable ex-voto eût pu satisfaire ni un Égyptien, ni un Hellène, ni un Latin. Sans doute, la notion d'un dieu veillant aux limites d'une Égypte qui n'avait plus d'indépendance, et confinait à un autre territoire romain, semble étrangement périmée au IIe siècle de notre ère; mais on gardait toute vénération pour les souvenirs du passé — et une menace par la mer Érythrée n'était point totalement exclue.

Quelles mains auront façonné cet Horus-Apollon parvenu jusqu'au Louvre? Celles d'un indigène? D'un Hellène? Je penche pour ce dernier; mais ce n'est qu'une impression. Du moins il sera resté fidèle au canon artistique traditionnellement observé dans la vallée du Nil : les proportions n'ont rien d'athlétique; les jambes (mollets et cuisses) sont minces et sèches; les orteils découverts sortant des *embades* sont fins et allongés. Au rebours du congénère de Londres, planté un peu lourdement sur ses pieds écartés, comme les colosses du Bas-Empire, la station légèrement hanchée donne à la statuette de Paris une sorte de rythme auquel le statuaire hellénique nous avait habitués. Dans ce petit monument, le syncrétisme religieux est chose secondaire; il y a surtout contamination artistique, et, somme toute, nous avons là un échantillon assez bien venu, surtout pour l'époque, de la technique gréco-égyptienne.

[1] Cf. Édouard Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus, recueillis dans le temple d'Edfou*, Genève-Bâle, 1870, pl. 18, 1-2; une traduction allemande en a été fournie par Günther Roeder, *Urkunden zur Religion des alten Ägypten, übersetzt und eingeleitet* (*Religiöse Stimmen der Völker*, herausgegeben von Walter Otto), Jena, 1923, p. 134-135.

ÆGYPTIA CONIUX...

PAR

PAUL FAIDER

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE GAND.

Dans un article, souvent cité, des *Mélanges Boissier*[1], le regretté René Pichon a fait remarquer avec quelle rapidité la vision de la bataille d'Actium avait évolué dans l'imagination des poètes romains, et ceci en étroite liaison avec la conception des événements que les visées politiques d'Auguste imposaient aux esprits. En nous basant sur l'analyse des mêmes textes, nous nous proposons ici (puisqu'il s'agit dans ces *Mélanges* d'honorer un nom doublement célèbre dans les annales de l'Égyptologie) de concentrer notre attention sur le personnage qui parut aux Romains le plus romanesque, à la fois, et le plus mystérieusement redoutable du drame : Cléopâtre.

Ni Horace (*Épode* 9; *Odes*, I, 37), ni Virgile (*Énéide*, VIII, 675-713), ni Properce (III, 11 et IV, 6) ne prononcent son nom[2]. Ils la désignent par des périphrases reçues, ou par des traits caractéristiques qui, en évoquant son image, la font aisément reconnaître. Or il n'est pas sans intérêt de relever le détail de ces traits en tenant compte de la succession chronologique des œuvres examinées.

*
* *

La IXe Épode d'Horace est, on le sait, d'une interprétation difficile. Où et quand a-t-elle été composée? Un de ses derniers éditeurs, M. Cesare Giarratano[3], penche en faveur de la thèse qui la veut écrite à Actium même, et

[1] *La bataille d'Actium et les témoignages contemporains, Mélanges Boissier*, Paris, 1903, p. 397-400.

[2] Même constatation pour Cicéron, qui ne la désigne que par le terme *regina* (*ad Att.*, 14, 8, 1; 14, 20, 3; 15, 15, 2).

[3] *Il libro degli Epodi*, Turin, Paravia, 1930, p. 68-71. — Notons pourtant que dans la seconde édition de son beau commentaire (*Le Liriche di Orazio*, Turin, G. Chiantore, 1933, p. 26-29), M. Vinc. Ussani est loin d'adopter une opinion aussi extrême. Selon lui, la IXe Épode a été écrite à Rome, avant que le résultat de la fameuse bataille fût connu, mais sous l'impression des premières nouvelles favorables.

immédiatement avant la journée décisive du 2 septembre. Cette hypothèse, que des arguments sérieux viennent corroborer, permet de lire la fameuse épode en l'éclairant d'un jour qui la met singulièrement en valeur. Elle apparaît comme un appel à la victoire qui s'annonce, et que l'on salue dans un cri d'enthousiasme. De toute façon, la composition de ce morceau est toute proche des événements qui y sont évoqués, et M. Frank Olivier a raison d'insister sur le fait qu'on y célèbre seulement «les prémices de la victoire»[1].

Cléopâtre est désignée par un seul mot, employé ici dans une acception méprisante : *femina*. La note orientale est donnée par deux mots : *spadonibus*, les eunuques, et *conopium*, la moustiquaire de la reine. Ce terme rare, que Varron connaissait[2], sera jugé de bonne prise par Properce (III, 11, 45). Les commentateurs d'Horace n'ont pas manqué de le gloser : *retis genus ad culices prohibendos, quo maxime Alexandrini utuntur*[3]. Au moment où Horace écrit, nul ne peut prévoir le sort qui attend l'infortunée reine d'Égypte. Son courage devant la mort, ni les circonstances de celle-ci n'ont encore poétisé sa figure. On ne retient que la notion d'une femme commandant en chef des légions romaines, et la vision d'un Orient caractérisé par des eunuques et des moustiquaires.

L'ode 37 du 1er livre a été écrite un an plus tard, et son début : *Nunc est bibendum...*, répond si exactement à celui de l'épode : *Quando... bibam!* qu'on ne peut se défendre de la considérer comme le complément naturel, ou, si l'on veut, l'amplification du thème traité une première fois sous le coup de l'événement lui-même. Ici, la figure de Cléopâtre s'est précisée; les circonstances de sa fuite et de sa mort sont bien présentes à l'esprit du poète.

Au lieu d'une femme et d'une moustiquaire, c'est une reine menaçant le Capitole. Sous ses ordres, plus de soldats romains en formation régulière, avec enseignes et matériel de campement, mais une «troupe de gens tarés». La vision des escadres est remplacée par une triple évocation allégorique : Auguste serre de près la reine subitement revenue à la terrible réalité et battant de l'aile en s'éloignant de l'Italie. Cela se situe d'abord en plein ciel : l'épervier et la colombe. Puis, sans transition, c'est un chasseur qui court le

[1] *Les Épodes d'Horace*, Lausanne, 1917, p. 105.

[2] *De re rustica*, 2, 10, 8, où le mot est pris dans un sens assurément plus général, mais également péjoratif puisqu'il sert à opposer la délicatesse exagérée des accouchées romaines à la vaillance et à la résistance de certaines campagnardes.

[3] Porphirio *et alii* Schol. *ad loc.*; cf. aussi l'article du *Thesaurus linguæ latinæ*, où l'histoire complète de ce mot est brièvement évoquée.

lièvre dans un paysage de neige. Et, brusquement, c'est un héros qui veut enchaîner un monstre... Mais Cléopâtre échappe à la prise, et Horace, suivant en cela, sans doute, un instinct qui est de tous les temps, lui prête, en face de la mort, un grand cœur. Son suicide : les serpents, le venin absorbé non par la bouche, mais par le corps, directement[1]; son refus de subir l'humiliation suprême : tout cela grandit la figure de la reine vaincue, et contribue à en faire un personnage de légende. Toute couleur locale a disparu du tableau.

La comparaison entre les deux morceaux, l'ode et l'épode, incite à reconnaître en celle-ci, malgré son laconisme relatif, une vérité plus directe et plus crue. Et voilà un nouvel argument, relevant cette fois de la seule critique littéraire, en faveur de la thèse défendue par M. Giarratano!

*
* *

Au VIIIe livre de l'Énéide, l'épisode de la bataille d'Actium occupe le centre d'un bouclier rond (*clipeus*), offert par Vénus à son fils, et dont la décoration revêt, par rapport au moment où se passe l'action du poème, un caractère prophétique. En réalité, le bouclier décrit par Virgile n'est pas celui d'Énée, mais bien celui d'Auguste. Il eût pu former la matière, — s'il ne l'a fait —, d'un poème isolé, inspiré par l'actualité la plus précise : en 28, l'étroite collaboration d'Auguste et d'Agrippa, la dédicace du temple d'Apollon et les jeux en l'honneur d'Actium[2]; en 27, l'octroi à Auguste, par le sénat et le peuple, d'un bouclier d'or, qui fut solennellement déposé dans la *Curia Julia*[3]. Il est remarquable, en effet, qu'un rôle éclatant est attribué, dans le récit virgilien, à Agrippa, dont on fait vraiment un des artisans de la victoire[4], et que les allusions aux événements heureux de l'année 28 y sont nombreuses et

[1] En dépit de certains commentaires très répandus, j'interprète dans ce sens les mots *atrum corpore combiberet venenum* des vers 27 et 28. Horace a adopté ici la version officiellement admise par les Romains (sanctionnée par la représentation qui en fut faite au triomphe d'Auguste; cf. Properce, IV, 11, 53) du suicide de Cléopâtre. D'autres racontaient qu'elle avait avalé du poison; d'autres, qu'elle avait eu recours aux deux moyens à la fois : les serpents et le poison (Strabon, XVII, 1).

[2] Dion, 53, 1 et 2.

[3] *Res gestæ Divi Aug.*, VI, 19; cf. *CIL*, IX, 5809.

[4] *Aen.*, VIII, 682-684 :

Parte alia ventis et dis Agrippa secundis
Arduus agmen agens; cui, belli insigne superbum
Tempora navali fulgent rostrata corona.

transparentes[1]. L'une de celles-ci intéresse de plus près notre sujet; elle est contenue, un peu voilée, dans le vers 715 :

> . . . invectus Romana triumpho
> Mœnia dis Italis votum immortale sacrabat,

qui s'éclaire du fait que, l'année qui suivit son triomphe, soit en 28 encore, Octave interdit les cultes égyptiens (et juifs) dans l'intérieur du *pomœrium*[2]. La mise en vedette, par voie d'enjambement, du mot *mœnia* est certainement intentionnelle.

Comment s'étonner dès lors que Virgile, plus encore qu'Horace, accentue contre toute vérité historique le caractère composite et oriental des troupes d'Antoine et qu'il dénonce non plus seulement comme une humiliation, mais comme un sacrilège, la présence de Cléopâtre :

> sequiturque, nefas! Ægyptia coniux[3].

Au plus fort de la bataille, la reine cherche à rallier ses troupes en agitant le sistre, instrument proprement égyptien et national (*patrio*), qui s'oppose (sans que Virgile le dise, mais Properce sera moins discret) à la *tuba* romaine. Elle est inconsciente du sort qui l'attend et que le poète fait seulement présager par un artifice hardi :

> Necdum etiam geminos a tergo respicit angues[4].

[1] Triomphe de C. Carrinas sur les Morins (*Act. triumph. capit.*, *CIL*, I, p. 461); cf. v. 727 : *Extremique hominum Morini...* .— Dédicace du temple d'Apollon sur le Palatin (Dion, 53, 1); cf. v. 720 : *niveo candentis limine Phœbi...* .— Jeux en l'honneur de la victoire d'Actium (Dion, 53, 1); cf. v. 717 : *Lætitia ludisque...* .— Reconstruction et consécration de temples (*Res gestæ*, IV, 17); cf. v. 715-716 : *...Maxima ter centum delubra per Urbem.*

[2] Dion, 53, 2; cf. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 4e éd., Paris, 1929, p. 77, où l'attitude du vainqueur d'Actium à l'égard des dieux protecteurs de ses anciens ennemis est caractérisée en termes excellents.

[3] VIII, 688. — Le mot *coniux*, employé à dessein, est à rapprocher d'Horace, *Odes*, III, 5, 5-6 : *Milesne Crassi coniuge barbara turpis maritus vixit.* Or ce dernier texte est précisément de l'année 27!

[4] VIII, 697. — Tous les commentateurs s'accordent à reconnaître que, dans l'esprit de Virgile, ces serpents figuraient effectivement sur le bouclier d'Énée. Mais pourquoi cette représentation? *Mortem futuram*, glosait-on dans l'Antiquité (cf. Servius, *ad loc.*). Virgile a-t-il imaginé un présage, ou en a-t-il recueilli le récit, perdu d'autre part? Plutarque (*Ant.*, 66) raconte bien que sur la galère amirale de Cléopâtre se manifesta le signe le plus effrayant de la défaite future : des hirondelles ayant fait leur nid sous la poupe, d'autres survinrent qui les chassèrent et tuèrent leurs petits. Du reste, Virgile lui-même, un peu plus haut (v. 680-681), avait ajouté à la figure d'Au-

C'est une lutte entre des dieux qui va se livrer : d'un côté, les nobles divinités romaines; de l'autre, toute la tératologie égyptienne (*monstra*), Anubis l'aboyeur, et les autres. L'issue n'est pas douteuse : Apollon Actien n'a qu'à tendre son arc pour que tout l'Orient : l'Égypte, l'Inde, l'Arabie et Saba, pris de terreur, tourne le dos.

La fuite de Cléopâtre est particulièrement détaillée. On évoque les voiles et les agrès du navire, le visage blême de la reine vaincue, promise à la mort, et à laquelle le Nil, pris de douleur, fait un signe d'appel : le Nil représenté, à la manière classique, par un corps de géant largement drapé. Ici, la description virgilienne suit de si près le relief que présenterait une œuvre plastique, que l'on se demande si cette œuvre n'a pas existé dans la réalité, et si le poète ne s'en est pas exactement inspiré.

*
* *

Properce connaissait certainement le magistral morceau de Virgile, quand il déclarait :

> Actia Virgilio custodis litora Phœbi
> Cæsaris et fortes dicere posse rates[1],

et surtout quand, dans la 11e élégie du troisième livre, il introduisit des emprunts évidents faits à ses illustres devanciers. De l'épode d'Horace, il retient, entre autres traits, le déshonneur encouru par les troupes romaines soumises à l'autorité d'une femme et aussi le détail de la moustiquaire[2]. A Virgile, il est redevable du *latrator Anubis*, du sistre, et du Nil recevant dans son delta le navire de la reine en fuite. Peu de poèmes offrent, plus que cette élégie, un exemple de contamination et d'habiles remplois de mots. Et pourtant elle apporte au sujet un élément nouveau, et déforme singulièrement l'impression que nous laisse la figure de Cléopâtre.

Horace, au lendemain de la mort de la reine d'Égypte, se gardait d'insulter à son cadavre. Il admirait même son courage, grandissant le vainqueur par la

guste un élément de merveilleux qui fait présager de la victoire : le rayonnement des tempes (*geminas cui tempora flammas...*) et l'apparition du *sidus patrium*. La symétrie des deux passages, avec, même, certains rappels de mots, mérite d'être notée. La poésie du présage apparaît tout entière dans les sonnets de J.-M. de Heredia relatifs à Cléopâtre.

[1] II, 34, 61-62. C'est le passage célèbre dans lequel Properce annonce la naissance prochaine de l'Énéide, dont il résume le sujet d'après les tout premiers vers.

[2] III, 11, 45 : *Fœdaque Tarpeio conopia tendere saxo.* Mais Properce substitue une hyperbole et une allégorie à la vision de la réalité que contenait l'épode d'Horace.

valeur concédée au vaincu. Virgile, trois ans après, insistait sur l'aspect religieux du grand événement : Rome préservée de la souillure des cultes égyptiens; mais du courage de Cléopâtre, il n'était déjà plus question. Bien plus, la reine était représentée comme prise d'épouvante à la pensée de la mort qui approche. Properce, dès avant 22, c'est-à-dire moins de cinq ans après Virgile, s'exprime à l'égard de Cléopâtre en termes violents et ignominieux. Il l'accuse de s'être couramment livrée à la plus basse débauche : *famulos inter femina trita suos*, et de s'être tout simplement prostituée à Antoine en réclamant pour salaire la souveraineté de Rome :

Coniugis obsceni pretium Romana poposcit
Mœnia et addictos in sua regna Patres [1].

Dès lors se légitime la définition nouvelle de Cléopâtre, définition dont Properce a préparé et escompté l'effet : *incesti meretrix regina Canopi* [2].

Autre outrage à la mémoire de la reine vaincue : Properce présente comme effective et réalisée la honte de la captivité, que précisément Cléopâtre avait évitée par son suicide :

Accepere tuæ Romula vincla manus.

Puis, faisant allusion aux réjouissances et aux beuveries qui ont marqué la célébration de la victoire, il déclare avoir vu de ses yeux (*spectavi*) une représentation de la mort de Cléopâtre, rendue selon la version à la fois populaire et officielle.

Rien de tout cela n'est grand ni généreux. Mais Properce ne pratique ni le genre lyrique, ni le genre épique, qui réclament tous deux, selon leurs règles, une certaine noblesse. On sait combien est âpre le ton de ses élégies, et combien personnel est son style, malgré les emprunts et les artifices. Ici encore, se décèle la manière violente et sombre du poète, le plus original peut-être, mais le moins maître de son talent, que le siècle d'Auguste ait produit.

[1] III, 11, 31-32. De toute évidence, c'est le mot *pretium* qui constitue ici l'imputation la plus violente. Florus, écho de Tite-Live, s'exprime de la même façon (II, 21, 2) : *mulier Ægyptia ab ebrio imperatore pretium libidinum Romanum imperium petit.*

[2] Lucain, quatre-vingts ans plus tard, écrira, parlant de Cléopâtre (*Bell. civ.*, X, 59 et suiv.) :

Dedecus Ægypti, Latiiferalis Erinys,
Romano non casta malo...
Terruit illa suo, si fas, Capitolia sistro
Et Romana petit imbelli signa Canopo...

et un peu plus loin, il l'appellera *incesta Ptolomaïs!*

La fameuse et très belle élégie 6 du livre IV, consacrée à la commémoration d'Actium, intéresse moins, contre toute attente, notre sujet. Composée en 16, elle vise, avant tout, à exalter la gloire d'Auguste, protégé d'Apollon. Il n'est déjà plus question de Cléopâtre que dans la mesure où sa défaite, sa fuite et son suicide sont solidaires du triomphe d'Octave. On retrouve les traits essentiels :

Pilaque feminea turpiter acta manu [1];

la défaite, mieux, le châtiment de cette « femme » (*dat femina pœnas*), et l'écroulement de son royaume, indiqué ici par une image très forte :

Sceptra par Ionias fracta uehuntur aquas [2];

enfin, la fuite vers le Nil et le suicide, dans le but d'échapper au sort de Jugurtha.

Dans ce poème de circonstance, on chercherait en vain l'originalité des données. Tout concorde à l'éclat du seul nom d'Auguste. Bien que les emprunts au poème virgilien soient encore nombreux et aisément décelables, le nom d'Agrippa n'est plus même prononcé... Le récit de la bataille a été décanté par quinze années de panégyriques officiels, et dans le drame évoqué, Cléopâtre n'est plus qu'un personnage conforme à une convention historique.

Cette convention, Tite-Live l'a sans doute respectée et sanctionnée, car elle apparaît tout entière dans le résumé de Florus, si conforme par maints détails aux données de Properce. Et c'est à cela qu'aboutit ce qu'on eût appelé il y a cinquante ans : *le Romancero de Cléopâtre.*

[1] IV, 6, 22. C'est vraiment l'idée maîtresse, commune à tous les poèmes, et brochant de l'un sur l'autre.

[2] IV, 6, 58. Cf. Florus, II, 21, 7 : *Sabæorum et mille Asiæ gentium spolia purpura auroque illita assidue mota ventis maria removebant.* Le raccourci de Properce, infiniment plus frappant, est sans doute inspiré par un texte historique, dont Florus a recueilli lui-même le lointain écho.

FRAMMENTI DI APOGRAPHE LATINA

DEL PRIMO SECOLO DI CRISTO

A CURA DI

M. NORSA E G. VITELLI.

Ad una pubblicazione fatta per onorare la memoria di Gaston Maspero è ben naturale partecipino non solo quanti hanno interesse per gli studi egittologici e di storia orientale, ma anche quanti per altri campi di operosità scientifica trovarono favore ed aiuto in lui Direttore del Servizio delle Antichità in Egitto, o dai suoi libri, così squisitamente limpidi e insieme dottissimi, trassero elementi preziosi di cultura generale, se non anche di erudizione e di scienza. Uno di noi due, che devotamente vogliamo partecipare a tali onoranze, ebbe anche la fortuna di conoscere personalmente l'illustre uomo; e con memore gratitudine attesta qui quanto gli deve per le sue prime ricerche di papiri in Egitto e per le prime collezioni papirologiche italiane : tutti e due poi dobbiamo, si può dire, l'iniziazione negli studi di papirologia bizantina agli splendidi volumi del figliuolo Jean Maspero, così immaturamente rapito alla scienza e alla ammirazione universale degli studiosi.

Pur troppo, non abbiamo nulla da offrire che sia degno dell'uomo la cui memoria si vuole onorare : ma non si giudicherà dalla pochezza del nostro contributo il grado di devota ammirazione nostra per l'opera veramente mirabile di uno scienziato la cui fama, nonchè diminuire, è venuta rigogliosamente aumentando dopo la morte. Del resto, i frammenti che qui pubblichiamo hanno certamente anche importanza paleografica, che si apprezzerà quando (in *PSI*, n° 1183) potremo darne il facsimile; e sono, ad ogni modo, di un documento che sembra unico del genere.

Frammenti (*a* e *b*) di due esemplari dello stesso documento, in bella scrittura capitale rustica il primo, in maiuscola corsiva il secondo; acquistati al Cairo, il primo nel Febbraio 1933, il secondo nel Febbraio 1934.

Dell'uno e dell'altro esemplare manca il principio; da quello che rimane (dal r. 3 in poi così in *a* come in *b*) risulta che un tale, di cui è perduto il nome, aveva ottenuta dall'imperatore Claudio, nell'a. 45p, la cittadinanza romana per sè e per i figli, e tale *professio ciuitatis romanae* è incastrata in un elenco di proprietà d'immobili e di mobili. Ma non si può vedere come questo elenco sia grammaticalmente e pragmaticamente connesso con quella *professio;* mentre pur risulta abbastanza sicuro l'accusativo *domum e supellectilem* nei rr. 6, 10 e 15 di *a* (cfr. *b* r. 5); e le indicazioni *communem* e *pro parte quarta* (*a* r. 8, *b* r. 9) e *pr. p. tertia* (*a* r. 12) non pare possano riferirsi se non a determinazione di proprietà.

Non conosciamo documenti analoghi; e, come avviene di solito in simili casi, rimangono qui molti dubbii : per es. non si può affermare che i documenti fossero scritti in Oxyrhynchos, anche se appare probabile che in Oxyrhynchos sieno stati trovati; anzi, poichè al r. 7 di *b* troviamo l'indicazione di un immobile sito *Aegypto,* bisognerebbe concludere che il documento fosse scritto o fuori d'Egitto, o in Alessandria che, com'è noto, era *ad Aegyptum.* Quanto alla natura dell'intero documento, è ovvio pensare ad una ἀπογραφή di immobili e mobili, ma resterebbe da spiegare allora perchè fosse scritta in latino e con formule diverse dalle greche. E se a questa difficoltà si può opporre la provenienza ignota del documento, rimarrebbero pur sempre enigmatiche le sillabe e le parole superstiti del r. 1 di *a* e rr. 1-2 di *b*. È possibile anche che l'elenco di proprietà indivisa fosse in un documento di tutt'altra natura, forse in qualche atto concernente eredità, ma appare più probabile l'ipotesi che si tratti di una ἀπογραφή in cui poteva aver importanza fiscale il fatto che il dichiarante era cittadino romano, condizione che spiega forse anche perchè l'*apographe* sia in latino piuttosto che in greco.

a. (cm. 21×19)

]DOS • NIGRAM **[
]
IDEM • PROFESSUS • SE • E]T • FILIOS • CIUITATE • DONATOS • ESSE • [AB •
TI • CLAUDIO • CAESAR]E • AUGUSTO • GERMANICO • IMP •
TI • PLAUTIO • SILUANO • AELI]ANO • TAURO • STATILIO • CORUINO • [COS •
DOMUM • AEGYPTO • NOMO • OXYRY]NCHITE • METROPOL • HS CCCC •
COMMUNEM • SIBI • CUM • APIO]NE • ET • SERAPIONE • SYRI • FILIS • [ET •
SYRO • PRO PARTE • IIII • IN]TER ADFINES • ISCHYRAN • THEONIS • ET •
HA]MYN • SELEUCI • L •

DOMU]M • ITEM • OXYRYNCHITE • METROPOLI' HS D
COM]MUNEM • SIBI • CUM DIDYMO • ET • APOLLONIO • ET • HATRIONE •
FILIS •] HATRIONIS • ET • HATRIONE • PRO PARTE • III • INTER • ADFINES •
APOL]LONI[UM • A]POLLONI • ET • CTESAN • CTESA'TIS •
] HS CC
SUPELLE]CTILEM[******] HS CL
(spazio di 3 centimetri)
] (m^2)**** AS E*******

L. 5. Il conferimento della cittadinanza romana alle persone di cui qui è parola avvenne nell'a. 45p dopo il 1° aprile; ma questi nostri documenti possono essere stati scritti alcuni (non molti!) anni più tardi.

L. 6. sqq. (cfr. *b* 7). HS è una forma corsiva della solita sigla HS per indicare i sesterzii. La forma è un poco diverse nel documento *b*, r. 7.

L. 9. L e *lib* (*b* 11) = *libertum.*

L. 15. Cfr. Blümner, *Röm. Privatalt.*, p. 159. RE. s. v. *suppellex* p. 923 sqq. Nella lacuna, dove abbiamo indicato sei lettere, potè anche non esservi scrittura.

b. (cm. 14×9)

]****
******sus • es[*]* Pompeiam • I***dos • Nigram • r******
idem • professus • se • et • filios • ciuitate • donatos • esse
ab • Ti • Claudio • Caesare • Aug • Germanico
imp •] Ti • Plautio • Siluano • Aeliano • Tauro
Statilio • Coruino • Cos •
domum • Aegypto • nomo • Oxyryncho • HS CCCC
metropoli • communem • sibi • cum • Hapione
Sarapione • Syri • filis • et • Syro • pro parte IIII
inter • adfines • Ischyran • Theonis • et
Hamyn • Seleuci • lib •

L. 1. sqq. Abbiamo segnato il punto dopo ciascuna parola, dovunque si vede. In fine dei rr. 4-5 e 8-10 certamente il punto non c'è, ed è probabile non ci fosse neppure alla fine dei rr. 1-3, quantunque le condizioni attuali del papiro non consentano di affermarlo con sicurezza.

L. 8. Abbiamo considerata come falsa l'aspirazione in *Hapione,* e però l'abbiamo omessa nel supplemento al r. 7 di *a.*

L. 9 e 10. Non abbiamo trascritto *Suri, Suro* e *Ischuran* perchè, pur non essendo l'*y* identico a quello di *Aegypto* (r. 7) e di *Hamyn* (r. 11), differisce però dall'*u* (*v*) latino solito nelle altre parole (cfr. anche *Oxyrhyncho* r. 7).

TWO LEAVES IN THE COPTIC DIALECT OF MIDDLE EGYPT (S F[1])

(with one plate)

BY

G. P. SOBHY.

Page I.

ⲠⲘⲀ Ⲛ̇ ⲈⲘⲦⲞⲚ ⲠⲘⲀ Ⲛ̇ⲦⲀ ⲠⲈⲘⲔⲀϨⲚ̇ϨⲎⲦ ⲠⲰⲦ : ⲘⲚ̄ ⲦⲀⲨⲠⲈⲒ : ⲘⲚ̄ ⲠⲀϢⲀϨⲀⲘ ⲦⲀⲚⲀⲘⲞⲤ

ⲚⲀⲒ ⲘⲚ ⲈⲀⲔ†ⲘⲦⲞⲚ Ⲛ̄ⲚⲈⲨ ⲮⲨⲬⲎ ϨⲘ̄ ⲠⲘⲀ Ⲉ ⲦⲈ ⲘⲘⲞⲞⲨ : ⲀⲚⲀⲚ ⲆⲈ ⲚⲈⲢⲈⲠⲈⲚⲘⲀⲚϬⲞⲒⲖⲈ ϨⲘ̄ ⲠⲒⲘⲀ : ϨⲀⲢⲎϨ ⲈⲢⲀⲚ ϨⲚ̄ ⲦⲈⲔⲠⲒ̈ⲤⲦⲒ̈Ⲥ : Ⲛ̄ⲄϪⲒ̈ ⲘⲞⲈⲒⲦ ϨⲎⲦⲚ̄ ⲈϨⲞⲨⲚ ⲈⲦⲈⲔⲘⲦ̄ⲢⲢⲞ Ⲛ̄ⲄⲬⲀⲢⲒⲌⲈ ⲚⲀⲚ : ⲚⲦⲈⲔⲈⲒⲢⲎⲚⲎ : ϢⲀⲂⲞⲖ ϪⲈⲔⲀⲀⲤ ϨⲘ ⲠⲀⲒ̈ ⲚⲐⲈ ⲞⲚ Ⲛ̇ϨⲰⲂ ⲚⲒ̈Ⲙ : ⲈⲂⲈ ϪⲒ̈ⲈⲞⲞⲨ : ⲀⲨⲰ ⲚⲈϤϪⲒ̈ⲤⲈ : ⲀⲨⲰ ⲚϤ̀ ϪⲒⲤⲘⲞⲨ : ⲚϬⲒ̈ ⲠⲈⲔ ⲚⲞϬ ⲈⲚⲢⲀⲚ ⲈⲦⲦⲀⲒⲎⲨ : ⲀⲨⲰ ⲈⲦⲤⲘⲀⲘⲀⲀⲦ ⲘⲚ̄ ⲒⲎ̄Ⲥ ⲠⲈⲬ̄Ⲥ ⲘⲚ̄ ⲠⲚ̄Ⲁ ⲈⲦⲞⲨⲀⲀⲂ : —›̆‹—›̆‹ Ⲓ̄Ⲥ ⲠⲈⲬ̄Ⲥ

ⲠⲒ [...] Ⲛ [...] Ⲩ̇(?) Ⲉ̇Ⲉ̇ Ⲧ̇ⲈⲚ Ⲉ̇ⲔⲈⲈⲒⲤ Ⲡ̇ⲰⲚ

[...]ⲘⲠⲠⲰϢ ⲘⲠⲀⲈⲒⲔ

[...]ⲠⲀⲢⲀⲔⲀⲖⲎⲚ Ⲙ̄ⲠⲚⲞⲨⲦⲈ Ⲙ̄ⲠⲀⲚⲦⲰⲔⲢⲀⲦⲰⲢ ⲠⲈⲒⲰⲦ Ⲙ̄ⲠⲎⲚϬ̄Ⲥ[ⲀⲨⲰ ⲠⲈⲚ]ⲚⲞⲨⲦⲈ ⲠⲈⲚ ⲤⲰⲦⲎⲢ Ⲓ̄Ⲥ ⲠⲈⲬ̄Ⲥ ϪⲈ [ⲀⲔⲀ]ⲀⲚ Ⲛ̄Ⲙ̇ϢⲀ (sic) Ⲛ̀ⲦⲔⲞⲒ̈ⲚⲞⲚⲒ̈Ⲁ ⲘⲚ̄ ⲠϪⲒⲈⲂⲞⲖ ϨⲚ̄ ⲚⲈⲒ ⲘⲨⲤⲦⲎⲢⲒ̈ⲞⲚ ⲈⲦⲞⲨⲀⲀⲂ Ⲛ̄ⲦⲈ ⲦⲈϤ ⲘⲚ̄Ⲧ ⲚⲞⲨⲦⲈ ⲚⲀⲦⲘⲞⲨ ⲀⲨⲰ ⲚⲀⲦϪⲂⲒ̈Ⲛ ⲀⲨⲰ

Page II.

ⲁⲩⲱ ⲉⲙⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲱⲛ ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲡⲟⲩ-
ⲣⲁⲛⲓⲟⲛ : ⲡⲥⲱⲙⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲙⲉⲛ
ⲡⲉⲥⲛⲟϥ ⲉⲧⲧⲁⲓⲏⲩ ⲉⲙⲡⲉⲭ̅ⲥ̅
ⲡⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲡⲣⲟⲥⲉⲉ(sic)ⲩⲝⲁⲥⲑⲁⲓ
ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅ ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲡⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ
ⲡⲉⲓⲱⲧ ⲉ(sic)ⲡⲉⲛϫⲟⲉⲓⲥ : ⲁⲩⲱ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲡⲉⲛⲏ(sic)ⲣⲣⲱ · ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ : ⲉ(sic) ⲓ̅ⲥ̅ ⲡⲭ̅ⲥ̅
ⲧⲉⲛϣⲡ̅ϩ̅ⲙⲁⲧ ⲉⲛⲧⲟⲟⲧⲕ
ⲕⲁⲧⲁ ϩⲟⲃ(sic) ⲛⲓⲙ : ⲁⲩⲱ ϩⲉⲛ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲙ
ⲁⲩⲱⲉⲧⲃⲉ : ϩⲱⲃ : ⲛⲓⲙ : ϫⲉ ⲁⲕⲁⲁⲛ
ⲛⲉⲙⲡϣⲁ · ⲛⲁϩⲉⲣⲁⲧⲉⲛ ⲙⲡⲓⲙⲁ
ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲉϫⲱⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲙⲡⲓⲙⲁ
ⲕⲁⲣⲓⲱⲛ ⲙⲙⲏ(sic)ⲥⲧⲏⲣⲓⲱⲛ
ⲉⲙⲡⲛⲟⲩⲏ(sic) // ⲁⲩⲱ ⲉⲧⲣⲉⲛ ⲉⲓⲛⲉ
ⲉϩⲟⲩⲛ ϩⲁ ⲛⲉⲛⲛⲟⲃⲉ ⲧⲉⲛⲥⲟⲡⲥ
ⲁⲩⲱ ⲧⲉⲛⲡⲁⲣⲁⲕⲁⲗⲉⲓ ⲙ̀ⲙⲟⲕ
ⲁⲁⲛ ⲛⲉⲙⲡϣⲁ ⲉⲛⲧⲕⲟⲓⲛⲟⲛⲉⲓⲁ
ⲙⲉⲛⲡϫⲓ : ⲉⲃⲟⲗ ϩⲉⲛⲉⲕ ⲙⲏⲥ
ⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲉⲛⲧⲉ ⲧⲉⲕ
ⲙⲉⲧⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛⲁⲧⲙⲟⲩ ⲁⲩⲱ ⲛ
ⲁⲧϫⲃⲓⲛ ⲁⲩⲱ ⲙⲙⲁⲅⲁⲣⲓⲟⲛ

Page III.

ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲡⲟⲩⲣⲁⲛⲓⲟⲛ ⲡⲥⲱⲙⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲃ
ⲙⲉⲛ ⲡⲉⲥⲛⲟϥ ⲉⲧⲧⲁⲓⲏⲩ ⲉⲙⲡⲉϥ ⲭ̅ⲣ̅ⲥ̅
ⲉⲙⲡⲉⲣ ⲧϭⲁⲓⲉ ⲗⲁⲁⲩ ⲙ̅ⲙⲟⲛ
ⲉⲧⲃⲉ ⲛⲉⲛⲛⲟⲃⲉ : ⲉⲙⲡⲉⲣⲉⲣⲗⲁⲁⲩ
ⲙⲙⲟⲛ ⲛⲁⲧⲉⲙⲡϣⲁ ⲉⲛⲧⲉⲭⲁⲣⲓⲥ
ⲁⲗⲗⲁ ⲁⲁⲛ ⲛⲉⲙⲡϣⲁ ⲧⲏⲣⲉⲛ
ⲥⲙⲟⲩ ⲉⲣⲁⲛ ⲧⲏⲣⲛ ⲧⲏⲃⲟⲛ ⲧⲏⲣⲛ
ⲡⲗⲏⲣⲟⲫⲟⲣⲉⲓ ⲉⲛⲛⲉⲛϩⲏⲧ ⲧⲏⲣⲏ(sic)ⲛ
ϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲉⲥⲁⲡⲥ ⲉⲧⲉⲕ ⲙⲏ(sic)ⲧⲁⲅⲁⲑⲟⲛ

ⲭⲁⲣⲓⲥⲍⲉ ⲛⲁⲛ ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅ ⲉⲙⲡⲉⲕ ⲡ̅ⲛ̅ⲁ̅
ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ϫⲉⲕⲁⲁⲥ ⲉⲛⲁⲧⲟⲗⲟⲙⲁ
ϩⲉⲛ ⲟⲩ ⲡⲁⲣⲣⲏⲥⲏⲁ ⲉⲛⲧⲉⲛ ⲉⲡⲉⲓⲕ
ⲁⲗⲉⲓ ⲉⲙⲙⲁⲕ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩⲧⲉ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ
ⲉⲧϩⲛ ⲛⲉⲙⲡⲏⲩⲉ ⲁⲩⲱ
ϫⲉ ⲡⲣⲟⲥⲭⲏⲙⲱⲛ

ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅ ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅ ⲡⲉⲧⲉⲙⲉϥⲕⲗⲁⲁⲩ ⲉⲧⲣ-
ⲡⲏⲣⲁⲍⲉ ⲙⲙⲁⲛ ⲉϩⲟⲩⲉ ⲧⲉⲛϭⲁⲙ·
ⲁⲗⲗⲁ ϩⲉⲙ ⲡⲓⲣⲁⲥⲙⲟⲥ
ⲉⲕⲛⲁϯⲟⲏ ⲛⲁⲛ ⲉⲧⲉ ⲉⲛⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲁⲣⲁⲃ
ϩⲙ ⲡⲧⲣⲉⲛ ⲉϣϭⲙϭⲁⲙ ⲉⲃⲓ(sic) ⲛⲁϩⲙⲏⲛ ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅
ⲧⲟⲩϫⲁⲛ ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅ ⲉⲃⲟⲗϩⲙ̅ ⲡⲓⲣⲁⲥⲙⲟⲥ ⲛⲓⲙ
ⲉⲩⲙⲟⲕϩ ⲛⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲛϩⲏⲧϥ
ⲁⲩⲱ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ̅ ⲉⲣⲅ(sic)ⲓⲁ ⲛⲓⲙ

Page IV.

ⲙⲉⲛ ⲉⲣⲅ(sic)ⲓⲁ ⲛⲓⲙ ⲙⲉⲛ ⲡⲏⲣⲉⲁ ⲛⲓⲙ
ⲉⲛⲧⲉ ⲡⲡⲟⲛⲏⲣⲟⲥ ϩⲓⲧⲉⲙ ⲡⲉⲭ̅ⲥ̅ ⲓ̅ⲥ̅ ⲡⲉⲛ ϭ̅ⲥ̅
ⲡⲁⲓ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓⲧⲟⲟⲧϥ ⲉⲣⲉ ⲟⲟⲩ ⲛⲓⲙ

ⲟⲩϣⲗⲏⲗ ⲉⲕⲁⲗⲁϫⲁⲡⲏ
ⲉⲛⲧⲟⲕ ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅ ⲡⲉⲛ ⲧⲁ ⲁϥ ⲉⲕϩⲙ̅ϩⲁⲗ
ⲉⲡⲉⲛⲥⲏⲧ ⲉⲙⲡⲙⲁⲕϩ
ⲧⲉⲩ ⲯⲩⲭⲏ ⲙⲉⲛ ⲡⲉ
ⲡ̅ⲛ̅ⲁ̅ ⲉⲩ ⲟⲩⲱϣⲧ ⲉϩⲏⲧⲕ̅ ⲉⲙⲙⲟⲕ ⲁⲗⲗⲁ
ⲉⲁⲓⲣⲏⲙⲁⲟ ⲉⲧⲃⲉ ⲡⲁⲓ ⲧⲉⲛⲥⲟⲡⲥ ⲙⲙⲟⲕ
ⲡ̅ϭ̅ⲥ̅ ⲣⲓⲕⲉ ⲙⲡⲉⲕⲙⲁⲁϫⲉ ⲉⲛⲅⲥⲱⲧⲙ
ⲉⲣⲁⲛ ⲁⲩⲱ ϩⲉⲛ ⲟⲩⲥⲙⲟⲩ ⲉⲕⲉⲥⲙⲟⲩ
ⲉⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ ϩⲉⲛ ⲟⲩⲉⲓⲣⲏⲛⲏ ϫⲉⲛⲧⲕ̅
ⲟⲩⲁⲅⲁⲑⲟⲥ ⲁⲩⲱ ⲉⲣⲉ ⲡⲉⲟⲟⲩ [ⲉⲣⲡⲣⲉⲡⲓ] ⲛⲁⲕ
ⲙⲉⲛ ⲡⲉⲕⲉⲓⲱⲧ ⲛⲁⲅⲁⲑⲟⲥ [ⲙ̅ⲛ ⲡⲉ ⲡ̅ⲛ̅ⲁ̅]
ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲧⲉⲛⲟⲩ ⲙ̅ⲛ

ϢⲚ̄Ⲧ ⲚⲀ ϢⲚ̄ⲤⲘⲞⲨ ⲚⲀϢⲈ ⲚⲈⲨⲬⲀⲢⲒⲦ
…ⲦⲈⲚⲚⲀⲤϢⲦⲈⲨⲒⲢ ⲞⲨ…ⲀⲀⲚ ⲠⲈⲚⲚⲞⲨⲦⲈ
ⲚϢⲤ ⲠⲚⲞϬ ⲚⲘⲀⲒ̈ⲢⲰⲘⲈ ⲚϢⲂⲂⲒⲞ Ⲛ̀ⲚⲈⲒ̈ⲠⲈⲦ ⲚⲀ
ⲚⲀ ⲦⲎⲢⲞⲨ ⲚⲦⲀⲔⲀⲀⲨ ⲚⲈⲘⲀⲚ ⲈⲠⲀⲒ̈ ⲀⲎⲀ
… ⲦⲀⲨⲦϬⲀⲒⲞⲚ … ϨⲚ
ⲠⲠⲈⲖⲀⲔⲞⲤ ⲚⲚⲈⲚⲚⲀⲂⲈ

The place of rest, the place from which pain has (gone out) disappeared and sorrow and suffering.

As for those whom Thou hast rested their souls in that place yonder, we also in our sojourn in this place here, keep us in Thy faith, guide us unto Thy kingdom, give us the grace of Thy peace for ever; so that in this thing as it is in every other thing, shall be glorified and raised and blessed Thy great and precious and blessed Name together with Jesus the Christ and the Holy Spirit. —Jesus Christ—

THE DIVISION OF THE BREAD.

—We— beseech God Almighty, Father of our Lord and God and Saviour Jesus Christ. He who hath made us worthy of the communion and the partaking of this Holy Mystery of His Immortal and Undefiled and Blessed and Heavenly Divinity : the Holy Body and the Precious Blood of the Christ the Almighty Lord our God.

PRAY.

O Lord, Lord God Almighty, Father of our Lord and our God, our King, our Saviour Jesus the Christ, we thank Thee according to every condition and in every condition and for every condition, because Thou hast made us worthy to stand up in this sacred place and to consummate this Holy Mystery....... of God and to throw away? (get rid of) our sins. We beseech and beg Thee make us worthy of the communion and the partaking of Thine Holy Mystery of Thine Immortal Divinity which is undefiled and blessed and heavenly. The Holy Body and the Precious blood of His Christ. Do not chastise us ever for our sins and do not make any of us unworthy of the grace. Bless us all, purify us all but make us all worthy. Clothe our hearts all for the sake of our prayers to thy Goodness. Grant us, O Lord, Thy Holy Spirit, so that we can dare and ask Thee sincerely, O our Blessed God....... which art in the Heavens and say : .... Listen.

O Lord, Lord Who doth not make anything tempt us more than our power, but in all temptations Thou shalt help us so that we come out of it in our ability to stand. Deliver us, O Lord, Save us, O Lord, from all temptation and from the pain that comes out of it and from every action and every action and every manifestation of the evil-doer through the Christ Jesus our Lord, to whom all glory—

A PRAYER, BEND THE HEAD.

Thou, O Lord? ...... Who hast...... Thy servant...................... ...... the pains.................... Their souls and their spirits............ .... Therefore we beseech Thee, O Lord, incline Thine Ear and hear us and with blessings thou shalt bless Thy people in peace, because Thou art good and all glory is worthy of Thee together with Thy Good Father and the Holy Spirit now and......

....

The importance of the two paper leaves which form the subject of this article is manifold : to begin with, very little are the remnants of Coptic literature in Middle Egyptian dialect called sometimes memphitic, whether biblical, liturgical or profane, that any addition to the little that we already know is always welcome and of high interest.

Secondly, this text is probably the first sample, as far as I know, in Memphitic dialect, containing prayers from the Liturgy—We even did not know that the Liturgy was translated at all in this dialect.

The folios are ordinary paper and appear to have been used very much in services or otherwise which shows that the Liturgy contained thereon was actually recited in this dialect as late as these papers date.

The date of these leaves is rather difficult to fix, but taking everything into consideration I put it down to the fifteenth or sixteenth century; a better idea of it can be formed by looking at the accompanying plate (page II and page III of the manuscript).

COMMENTARY.

PAGE I.

L. 2. The word ⲧⲁⲛⲁⲙⲟⲥ̣ placed inside a circle is inexplicable to me.
L. 8. ⲉⲃⲉ ϫⲓ̈ⲉⲟⲟⲩ for ⲉϥⲉ ϫⲓ̈ⲉⲟⲟⲩ.
L. 9. ⲛⲉϥϫⲓⲥⲉ for ⲛ̄ϥϫⲓⲥⲉ.
L. 12. Too illegible to make any sense of the letters.
L. 15. ⲡⲏⲛϭ̄ⲥ for ⲡⲉⲛϭ̄ⲥ.
L. 17. ⲛⲙ̄ϣⲁ for ⲛ̄ⲙⲡϣⲁ.

PAGE II.

L. 1. ⲉⲙⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲱⲛ for ⲙ̄ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲛ.
L. 3. ⲉⲙⲡⲉⲭ︦ⲥ︦ for ⲙ̄ⲡⲉⲭ︦ⲥ︦.
L. 7. ⲉ *sic.*
L. 8. ⲏⲣⲣⲱ for ⲣ̄ⲣⲁ in the dialect. — ⲉ *sic*
L. 9. ⲉⲛⲧⲟⲟⲧⲕ for ⲛ̄ⲧⲟⲟⲧⲕ.
L. 10. ϩⲟⲃ for ϩⲱⲃ.
L. 13. ⲉⲙⲡⲓⲙⲁ for ⲙ̄ⲡⲓⲙⲁ—et passim.
L. 14. ⲙⲏⲥⲧⲏⲣⲓⲱⲛ for ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ.
L. 15. ⲉⲙⲡⲛⲟⲩⲏ for ⲙⲡⲛⲟⲩⲧⲏ.
L. 19. ϩⲉⲛⲉⲕⲙⲏⲥ- for ϩⲉⲛ ⲛⲉⲕ-.

PAGE III.

L. 7. ⲧⲏⲃⲟⲛ for ⲧⲏⲃⲃⲟⲛ.
L. 10. ⲭⲁⲣⲓⲥⲍⲉ for ⲭⲁⲣⲓⲍⲉ.
L. 19. ϩⲁⲣⲁⲃ for ϩⲁⲣⲁϥ = ϩⲁⲣⲟϥ.
L. 20. ⲉⲃⲓ for ⲉϥⲓ.
L. 23. ⲉⲣⲅⲓⲁ for ⲉⲛⲉⲣⲅⲓⲁ.

PAGE IV.

L. 4. ⲕⲁⲗϫⲁⲡⲏ. This word is made up of ⲕⲱⲗϫ, ⲕⲁⲗϫ bow down, bend, and ⲁⲡⲏ, ⲁⲡⲉ, ⲁⲫⲉ head.

The last five lines are entirely illegible and faded out. Few words only can be made out such ⲡⲛⲟϭⲛⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲉ. The great Lover of mankind.

ⲡⲡⲉⲗⲁⲕⲟⲥ ⲛⲛⲉⲛⲛⲁⲃⲉ. The deluge of our sins.

REMARK.

On page I. The first versicle corresponds in the Bohairic Version to the prayer for the dead and the sense if not the words are almost the same.

The second versicle corresponds to the prayer for the division of the Host and the following Communion.

LES TROUPES D'AFRIQUE

ET LEUR PRÉTENDU MOUVEMENT VERS L'ÉGYPTE

EN 308

PAR

E. ALBERTINI.

En 308, les deux Augustes étaient officiellement Galère et Licinius, et les deux Césars Constantin et Maximin Daia; mais Constantin, Maximin Daia et, en outre, Maximien et Maxence s'étaient fait proclamer Augustes dans les provinces qu'ils occupaient. Un septième compétiteur, L. Domitius Alexander, vicaire d'Afrique, fut lui aussi proclamé Auguste dans son diocèse. Le seul récit un peu détaillé que nous possédions des événements qui ont précédé cette proclamation est celui de Zosime. On y trouve mentionnée une tentative des troupes d'Afrique pour passer en Égypte, dans la partie d'Empire gouvernée par Maximin Daia : entreprise assez singulière pour que nous ayons le droit de nous demander si ce témoignage de Zosime répond à quelque réalité.

Voici le récit de Zosime (II, 12) : «Maxence, ayant échappé à cette embûche (les manœuvres de Maximien pour détacher de Maxence ses soldats), et croyant son pouvoir bien établi désormais, envoya des gens pour promener son image en Afrique et à Carthage. Mais les soldats du pays (*οἱ αὐτόθι στρατιῶται*) s'y opposèrent, en raison de leur sympathie pour Galère Maximien et de leur attachement à son souvenir; quand ils apprirent qu'à cause de cette opposition Maxence allait faire une expédition contre eux, ils se retirèrent vers Alexandrie (*εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν ἀνεχώρησαν*). Étant tombés sur des forces importantes auxquelles ils n'étaient pas capables de tenir tête, ils retournèrent par mer à Carthage (*ἐπὶ τὴν Καρχηδόνα ϖάλιν ἀπέπλευσαν*). Maxence irrité voulut s'embarquer pour l'Afrique et aller châtier ces coupables. Mais les devins, ayant fait des sacrifices, déclarèrent que les victimes n'étaient pas de bon présage; il craignit de s'embarquer, parce que les présages étaient mauvais, et aussi parce qu'il redoutait l'opposition d'Alexander, qui était installé en Afrique comme vicaire du préfet du prétoire (*τόπον ἐπέχειν τοῦ ὑπάρχου τῆς αὐλῆς*

ἐν Λιβύῃ καθεσΊαμένος). Pour se débarrasser de cette crainte avant de passer d'Italie en Afrique, il s'adressa à Alexander, demandant qu'Alexander lui donnât en otage son fils; car Alexander avait un fils qui était dans la fleur de l'âge et qui était beau. Alexander soupçonna que si Maxence lui demandait son fils, ce n'était pas pour l'avoir en otage, mais dans des intentions suspectes; et il n'accueillit point l'ambassade. Puis, après que Maxence eut envoyé des gens chargés de le tuer par ruse et qu'une trahison eut révélé cette machination, les soldats jugèrent le moment favorable pour faire défection, et imposèrent la pourpre à Alexander, bien que, Phrygien d'origine, il manquât de courage et d'audace, qu'il hésitât devant tout effort, et qu'en outre il fût vieux.»

Le chapitre 14 du livre II raconte l'envoi en Afrique de l'expédition, commandée par Rufius Volusianus, qui vint facilement à bout d'Alexander, en 311[1].

Une confusion commise par Zosime est à corriger[2] : ce n'est pas à Galère que les troupes d'Afrique étaient attachées, c'est à Maximien, depuis que Maximien, à leur tête, en 297, avait réprimé une grave insurrection[3]. Cette correction faite, et si on laisse de côté le passage relatif au départ pour l'Égypte, la succession des événements se présente de façon vraisemblable. L'Afrique a accepté Maxence, aussitôt après son usurpation d'octobre 306 : il y est qualifié d'abord de César, puis d'Auguste; elle lui est restée docile aussi longtemps qu'il a été d'accord avec Maximien; du jour où Maximien et Maxence sont devenus adversaires, en avril 308[4], les troupes d'Afrique ont refusé de reconnaître Maxence et de saluer ses images. Après quelques semaines d'hésitation, pendant lesquelles elles se cherchaient un chef, et pendant lesquelles Maxence, de son côté, a pu songer à une expédition que d'autres préoccupations allaient retarder pendant près de trois ans, les troupes d'Afrique ont proclamé Alexander, bien qu'il fût vieux et médiocrement doué. En sa qualité de vicaire, il avait le gouvernement supérieur de toutes les provinces africaines où se trouvaient des garnisons; pour devenir empereur, le vicaire était plus qualifié que le proconsul, dont la province ne contenait normalement que des forces de police.

Le projet de «repli» (ἀνεχώρησαν) en Égypte s'insère de façon fort inattendue dans cette série de faits. Les modernes se sont efforcés d'éclairer le

[1] Sur la date, voir J. Maurice, *Mémoire sur la révolte d'Alexandre en Afrique*, dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires*, LXI (1902), — notamment p. 19.

[2] Maurice, *l. c.*, p. 5, et *Numismatique constantinienne*, I, p. 356; Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, I², p. 97, et p. 485.

[3] Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e éd., p. 68.

[4] Maurice, *Mémoire*, p. 3; *Numism. constant.*, I, p. LXII.

témoignage de Zosime. N'osant pas entrer en guerre ouverte contre Maxence, les soldats d'Afrique auraient voulu du moins se soustraire à lui[1]. Et la Gaule où se trouvait alors Maximien leur paraissant inaccessible, ils auraient décidé d'aller se mettre au service de Maximin Daia, qui, à cette date, était en bons termes avec Galère, et hostile à Maxence, de qui il devait se rapprocher plus tard.

Seeck admet que la tentative de migration se fit par mer : une flotte plus forte, envoyée par Maxence, aurait barré le passage à la flotte de l'armée d'Afrique[2].

Poulle, à l'occasion de l'inscription, découverte à Constantine en 1876[3], qui a révélé le prénom et le gentilice d'Alexander, a consciencieusement étudié les textes relatifs à son règne[4]. Pour lui[5], les troupes suivirent la route de terre, mais furent arrêtées en chemin par des corps fidèles à Maxence, probablement par les garnisons de la Tripolitaine[6].

Il est certain que, de Carthage à Alexandrie, la voie maritime était moins pénible et plus habituellement pratiquée que la route terrestre. Il paraît bien que, dans la pensée de Zosime, les deux trajets, d'aller et de retour, se sont faits par mer : c'est le sens auquel conduisent les mots πάλιν ἀπέπλευσαν, et, d'ailleurs, si les troupes étaient parties par la route, où et comment se seraient-elles procuré des vaisseaux pour regagner Carthage, après leur échec? Il ne semble donc pas qu'on puisse retenir l'interprétation proposée par Poulle, à moins de rejeter arbitrairement le ἀπέπλευσαν de Zosime.

Mais si l'on admet que l'armée tenta le voyage par mer, d'autres difficultés se présentent : le rassemblement des troupes d'Afrique à Carthage, l'équipement de la flotte sont des opérations longues et compliquées; et d'où serait venue, de quoi se serait composée la flotte adverse qui aurait arrêté l'armée dans son voyage vers l'est? On ne le voit pas.

On voit encore moins, et c'est plus décisif, les raisons qu'aurait eues l'armée d'Afrique d'entreprendre cette migration. Nous savons beaucoup trop peu de chose sur ce qu'était l'armée d'Afrique dans ces années troubles, entre l'abdication de Dioclétien et la monarchie de Constantin, pour être en état de

[1] Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, I², p. 97-98.

[2] De même, Maurice, *Mémoire*, p. 7, et *Numism. constant.*, I, p. 358.

[3] *C. I. L.*, VIII, 7004.

[4] *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, XVIII (1876-77), p. 463-497.

[5] Page 473.

[6] Hypothèse acceptée par Cagnat, *l. c.*, p. 71, et par Audollent, *Carthage romaine*, p. 79.

préciser l'expression vague de Zosime, *οἱ αὐτόθι σ7ρατιῶται*; nous ne sommes renseignés ni sur l'effectif des troupes, ni sur les emplacements qu'elles occupaient; nous ignorons dans quelle mesure il y avait, entre les différents corps, entente et unité d'action. Mais cette armée, dans l'ensemble, voulait et allait jouer un rôle politique : dès lors l'abandon de l'Afrique soit par l'armée entière, soit par une fraction importante aurait été une manœuvre absurde.

On peut admettre que, contre Maxence qui était maître de l'Italie et sans doute aussi de l'Espagne[1], l'armée d'Afrique ait pensé à se tourner vers Maximin Daia comme vers un allié possible. Mais elle n'avait qu'à lui envoyer des émissaires et se mettre en liaison avec lui, sans quitter l'Afrique, dont elle lui aurait apporté l'appui et les ressources. Évacuer l'Afrique, ce n'était pas seulement, pour les soldats, rompre les liens d'intérêt et de sentiment qui les attachaient au pays où ils tenaient garnison; c'était, de gaîté de cœur, se priver de leur force véritable et faire le jeu de Maxence. Seeck s'en rend compte lorsque, induisant du texte de Zosime qu'une flotte envoyée par Maxence empêcha les troupes d'Afrique de passer en Égypte, il écrit[2] : «Maxence avait commis la folie de ne pas laisser librement s'éloigner l'armée dont les dispositions hostiles devaient un jour ou l'autre lui retirer la possession d'une province si importante pour le ravitaillement».

Les Africains, civils ou militaires, avaient un moyen unique, mais très efficace, de combattre Maxence : c'était de se maintenir en Afrique et d'arrêter les expéditions de céréales vers l'Italie. En fait, aussi longtemps que dura l'usurpation d'Alexander, Rome souffrit durement de la disette[3]. Affamer Rome, c'est la tactique classique des rebelles africains, celle de Gildon en 397, celle d'Heraclianus en 413.

La crainte de voir Maxence arriver pour les châtier aurait, d'après Zosime, déterminé les soldats à partir. Comment se fait-il alors que, lorsqu'ils renoncent à forcer le passage vers Alexandrie et rentrent à Carthage, ils ne songent pas à faire leur soumission, mais s'obstinent dans leur rébellion et guettent le moment favorable pour proclamer un empereur (*καιρὸν εὑρόντες πρὸς ἀπόσ7ασιν ἐπιτήδειον*)? Il est vrai que, trois ans plus tard, Rufius Volusianus reconquit l'Afrique sans rencontrer beaucoup de résistance. Mais il est probable que dans l'intervalle l'armée s'était lassée d'Alexander, vieillard incapable, et peut-être aussi se laissa-t-elle acheter par Maxence. Du paragraphe où Aurelius

[1] MAURICE, *Numism. constant.*, II, p. 197; E. STEIN, *Geschichte des spätrömischen Reiches*, I, p. 133.

[2] *L. c.*, p. 98.

[3] *Panegyrici*, IX, 4; STEIN, *l. c.*, p. 129.

Victor[1] parle d'Alexander, il semble résulter qu'il avait avec lui, lorsqu'il fut vaincu, moins de troupes régulières que de milices levées en hâte et mal armées.

Ainsi, la tentative de passage en Égypte attribuée par Zosime à l'armée d'Afrique manque tout à fait de vraisemblance. Rejeter sur ce point le témoignage de Zosime, ce n'est pas un excès de témérité. L'autorité de Zosime est inégale : non seulement elle varie avec la valeur des sources qu'il a utilisées, mais il a souvent modifié ou complété ses sources[2], et dans ses apports personnels l'esprit critique a moins de place que le désir d'étoffer et d'embellir la matière. Eunape, qui est sa source principale pour la période qui va de 270 à 404, semble avoir été assez succinct pour les événements antérieurs au règne de Julien : Zosime aura voulu l'enrichir, sans regarder de trop près à la qualité des enrichissements.

La confusion qu'il commet, dans le passage cité, entre Maximien et Galère, une confusion analogue commise dans les lignes précédentes, les dernières du chapitre 11, entre Maximien et Maximin Daia[3], le désordre de sa chronologie suffisent à prouver que pour tous ces événements ses connaissances sont peu sûres. Les erreurs qu'on relève dans ce qu'il dit des Gordiens[4], l'extrême pauvreté de ses renseignements sur la révolte de Firmus[5] indiquent que pour les choses d'Afrique en particulier son information était médiocre. La tentative de migration en Égypte, comme l'histoire de l'ambassade qui au nom de Maxence demande le fils d'Alexander en otage[6], comme celle des assassins envoyés par Maxence contre Alexander, peuvent bien être des ornements ajoutés à des données trop maigres et d'ailleurs imprécises.

Il est à la rigueur possible, au surplus, qu'un fait réel soit à l'origine du racontar imaginé ou recueilli par Zosime. Parmi les renforts appelés en Afrique pour y combattre l'insurrection qui fut réduite par Maximien en 297, il y avait peut-être une partie de la legio II Traiana, qui tenait garnison en Égypte : un

[1] *Caesares*, 40, 17.

[2] Voir, en tête de l'édition Bekker, la *disquisitio* de Reitemeyer, p. XXXV-XXXVI.

[3] *Ὁ Ἑρκούλιος νόσῳ κατὰ τὴν Ταρσὸν ἐτελεύτησε.* C'est Maximin qui est mort de maladie à Tarse, en 313; Maximien est mort en Gaule, de mort violente, en 310.

[4] I, 14-16 : les deux premiers Gordiens seraient morts en mer, en venant prendre le pouvoir à Rome.

[5] IV, 16.

[6] On applique ici à Maxence un thème employé ailleurs pour Maximien. Cf. AURELIUS VICTOR, *Caesares*, 39, 46 : *Herculius libidine tanta agebatur ut ne ab obsidum corporibus quidem animi labem comprimeret.*

texte martyrologique tend à le faire croire[1]. Si ce détachement est resté en Afrique, ce qui a pu se produire, jusqu'en 308, et si, vers ce moment, il s'est embarqué à Carthage pour Alexandrie, son départ — soit que les soldats aient accompli leur voyage jusqu'au bout, soit que des circonstances imprévues leur aient fait rebrousser chemin — a pu donner prétexte à la légende que Zosime nous a rapportée[2].

[1] Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e éd., p. 736-737.

[2] J'ai cité plus haut l'interprétation admise par Seeck, *Gesch. d. Unterg. d. ant. Welt.* Stein, *Gesch. d. spätröm. Reiches*, ne parle pas de la tentative de passage. Stéphane Gsell, qui a laissé en manuscrit le brouillon de quelques chapitres sur l'Afrique du Bas-Empire, y résume le récit de Zosime en en signalant les obscurités. Une de ses notes est ainsi rédigée : «On ne sait pas quelles troupes rencontrèrent les rebelles de Carthage, et où eut lieu la rencontre. Pourquoi voulurent-ils se rendre en Égypte? Nous l'ignorons.»

UN "CRONOS MITRIACO" AD OXYRHYNCHOS

(con una tavola)

DEL

PROF. EV. BRECCIA.

Th. Harnack descrivendo, sulle tracce del Cumont[1], la drammatica lotta fra Mitraismo e Cristianesimo, cerca di dimostrare come il primo non potesse vincere e come, ad onta d'ogni estensione spaziale, fosse condannato a rimanere una religione debole, perchè quasi l'intero territorio dell'Ellenismo e, quindi, l'Ellenismo stesso, gli era rimasto precluso. Tra i paesi ellenizzati che in nessun tempo avrebbero accolto il Mitraismo, l'Harnack enumera l'Egitto, eccettuando la cosmopolita e marittima Alessandria : «*Einem Kampf zwischen Christus und Mithras hat es in den Ländern zwischen dem Pontus und den Katarakten des Nils überhaupt niemals gegeben. Man kannte hier, abgesehen von ein paar Küstenstädten, den Mithras überhaupt nicht*».

Ulrich Wilcken[2] mentre constata che il culto delle divinità orientali fu scarsamente diffuso nell'età tolemaica, è meno recisamente negativo per quanto concerne l'età imperiale, in modo particolare nei riguardi dell'esercito romano; il Wilcken ritiene che il culto di Mitra abbia avuto anche in Egitto un notevole sviluppo — *auch hier sicher zur Bedeutung gekommen ist* — ma riconosce che i documenti papiracei ne tacciono affatto, quando si eccettui il papiro magico di Parigi, da cui il Dieterich ha ricavato una liturgia mitriaca[3]. Poco di più è in grado di addurre Wilhelm Schubart nella sua *Einführung* che è di parecchi anni posteriore. All'infuori della *Mithrasliturgie* sopra accennata e di una rappresentazione mitriaca con dedica, su di una pietra ora custodita nel Museo di Berlino, egli può segnalare il solo debole indizio fornito dal Pap. Oxyr. X. 1278. È questo un documento del 214 dopo Cristo, dal quale si

[1] Th. Harnack, *Mission und Ausbreitung*, 4e Aufl., 1928, II, p. 938. Sono notissimi e giustamente celebri gli esaurienti studi di Franz Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux Mystères de Mithra, publiés avec une introduction critique*, t. I, II, in-4°, Bruxelles, 1896-1899, indispensabili per ogni ricerca intorno alla storia del culto che il famoso dio persiano ha avuto nel mondo. Di essi dovrò fare ampio uso, citandoli coll'abbreviazione *MMM*. Sono anche da vedere, dello stesso Cumont, *Les Mystères de Mithra*, 3e éd., Bruxelles, Sabatier.

[2] *Grundzüge*, S. 129.

[3] A. Dieterich, *Eine Mithrasliturgie*, 2e Aufl. besorgt von R. Wünsch, Leipzig, 1910.

ricava che quattro persone stabiliscono di dividersi il reddito d'una piccionaia per il periodo di quattro anni : due dei contraenti sono minorenni e questi ricevono l'usufrutto di due anni consecutivi, ciascuno degli altri due il reddito di un'annata : uno dei partecipanti all'accordo è un Marco Aurelio Andronico detto anche *Mithres*.

Durante l'ultima campagna di scavo da me diretta a Bahnasa per la Società Italiana di Firenze, mi è stato possibile di venire in possesso d'un monumento assai più esplicito e significativo, il quale ci permette di affermare che in Egitto il culto di Mitra non fu conosciuto soltanto in Alessandria[1] ed ebbe anzi, in qualche luogo dell'interno, per lo meno ad Ossirinco, una non trascurabile importanza.

Si tratta d'un rilievo sopra una lastra di calcare giallo chiaro a grana fina, piuttosto tenero al taglio. Il rilievo rappresenta un essere mostruoso, polimorfo, nel quale è facile identificare un «Cronos mitriaco» sebbene vi si riscontrino particolari curiosi ed interessanti che ne rendono la figura più complessa ed in parte diversa dalle analoghe imagini già conosciute[2].

La lastra misura in altezza cm. 98-102; in larghezza cm. 57-58, ed ha uno spessore di cm. 8. Qua e là si osservano i resti della originaria vivace policromia, a colori giallo dorato, rosso ed azzurro. Sopra una piccola base aggettante, ottenuta lasciando integro lo spessore della lastra quale era prima che fosse cominciato il lavoro per scolpire la figura, è rappresentata, a rilievo piatto ma non troppo basso, in piedi, di faccia, la divinità che l'annessa ottima riproduzione [ved. la Tavola] permette di esaminare in tutti i più minuti particolari. Posso perciò dispensarmi da una lunga descrizione, ma sono costretto ad enumerare gli elementi di cui la mostruosa imagine è composta per fare i necessari raffronti e per determinarne il significato.

[1] «Sous l'Empire on trouve de même des mithréums établis dans certains ports de la côte de Phénicie et d'Égypte, près d'Aradus, à Alexandrie, *mais ces monuments isolés font ressortir davantage l'absence de tout vestige des mystères dans l'intérieur du pays*», Cumont, *Mystères*, p. 234.

[2] La lastra era in tre pezzi combacianti, ed appare in quasi perfetto stato di conservazione, essendo solo un poco corrosa e mancante presso il margine superiore. Non proviene da scavi regolari ma da un ritrovamento clandestino dei cavatori di *sébach*, i quali l'avrebbero scoperta parecchio tempo addietro. La persona che l'aveva trafugata, la teneva nascosta, seppellita in una stalla sotto uno spesso strato di letame. Con molta difficoltà il detentore s'indusse a mostrarla e quindi a farla trasportare, nottetempo, nel mio alloggio, permettendomi di esaminarla con comodo. In queste pratiche e poi nelle trattative per l'acquisto, ebbe parte principalissima il mio assistente signor Gino Beghé. Con molta abilità egli riuscì ad ottenere il rilievo per un prezzo molto inferiore alle primitive pretese, e veramente assai conveniente. Il monumento è ora conservato nel Museo Greco-Romano di Alessandria.

La parte inferiore del corpo, dalle anche in giù, è di ariete o di capro, ed è ricoperta — gambe e pube — dal lungo pelame caratteristico dell'uno o dell'altro di questi animali; parimenti caratteristici sono i piedi a zoccolo fenduto con duplice unghia appuntita. Il torso e le braccia, interamente nudi, sono di uomo; la testa di leone, circondata da folta criniera, è inserita nel mezzo d'un ampio nimbo radiato. Inoltre il molteplice mostro è provvisto di quattro ali aperte contrapposte, vale a dire due attaccate alle spalle colla punta rivolta verso l'alto, due attaccate un poco più basse presso i fianchi, colla punta rivolta verso il suolo. Le mani strette a pugno e simmetricamente ripiegate sul petto, reggono ciascuna una chiave cogl'ingegni in fuori; la mano destra stringe, oltre la chiave, l'estremità inferiore di un oggetto che si protende di sbieco sulla mammella e sopra la spalla, allungandosi ed ampliandosi a cono rovesciato, come una trombetta o corno, dalla cui bocca ad anello emerge qualche cosa, di natura non bene precisabile. Nello spazio tra i pugni chiusi e le chiavi, in corrispondenza della bocca dello stomaco, si nota una protuberanza oblunga, ovoidale, cuspidata, premuta e come tenuta ferma dai due pollici.

Dalla bocca enorme, semi spalancata, della testa leonina, emerge la lingua, la quale è costituita da un lunghissimo vivo serpente. Questo facendosi strada, con sforzo, a traverso le due file di solidi denti che muniscono le possenti mandibole, piega a destra, striscia lungo la spalla e la parte esterna del femore e quindi si protende verso terra fino a lambire le fiamme ardenti salenti da un piccolo altare — base quadrata corpo a tronco di cono, ripiano superiore circolare svasato — deposto al suolo, allo stesso livello su cui posano le forcute zampe del mostro. Altri due serpenti, di dimensioni alquanto minori, pendono dalle mani che il dio tiene piegate sul petto. Invero queste non stringono soltanto l'impugnatura delle due chiavi di cui abbiamo già parlato, ma anche le code di due serpenti i quali, strisciando sul ventre, s'allungano, quasi simmetricamente arcuati, oltre le cosce, protesi verso terra : quello di destra giunge a lambire la fiamma dell'altare sopra segnalato, quello di sinistra sta bevendo ad un vaso a forma di cratere, posato al suolo, sorretto da una basetta quadrangolare. Nello spazio libero compreso tra le due ali di sinistra è scolpito un minuscolo leone, di profilo a sinistra, in atto di avventarsi verso il mostro; al di sopra del leone è una stella.

Il valore artistico del monumento, eseguito con scarsa finezza tecnica e con cura non molto vigile, da un artista mediocre, ma non incapace di una certa abilità espressiva, è evidentemente assai modesto, ma ciò non attenua il suo

interesse storico e storico-religioso. Sebbene trovata in Egitto è da escludere senz'altro che la mostruosa divinità debba essere posta in intima o diretta relazione colle divinità leontocefale della religione egiziana : essa per contro va riavvicinata a quella composita imagine in cui entrano per lo più come elementi principali, il leone ed il serpente, imagine che è intimamente connessa col culto del persiano Mitra e che, designata in passato, da Zoega in poi, col nome di Eon, è oggi sicuramente identificata con Saturno o Cronos[1]. Ma se l'imagine del Cronos mitriaco si può identificare con facilità e certezza a causa degli elementi essenziali che la caratterizzano, essa varia moltissimo nei particolari e nelle loro combinazioni. Numerose imagini del dio leontocefalo sono state scoperte in parecchi *spelæa* e compaiono come figure accessorie sui bassorilievi di Mitra tauroctono. Le considerevoli differenze sono così spiegate dal Cumont (*l. c.*) :

«La raison de cette variété, qui est exceptionnelle dans les monuments mithriaques, doit être cherchée dans l'origine et le caractère exotiques de cette divinité. Comme elle n'avait pas d'équivalent dans le panthéon gréco-romain, les artistes qui les façonnaient n'étaient point assujettis à la reproduction d'un type traditionnel et ils ont donné à leurs œuvres des aspects extrêmement divers, quoique toujours repoussants.» Secondo la concezione primitiva il dio avrebbe dovuto avere due teste : una di leone e una di serpente. Gli artisti greci e romani si sarebbero contentati di accennare discretamente al suo carattere teratologico, sia collocando una testa di serpente sul cranio del leone, sia sopprimendo la testa di leone e collocando quest'animale ai suoi piedi, sia applicando sulla statua a torso e testa umani, una protome di leone e avvolgendo in pari tempo, il corpo, talora munito di due talora di quattro ali, tra le spire, variabili per numero, di un serpente.

L'artista che ha eseguito il rilievo di Ossirinco non ha certo ubbidito a scrupoli estetici per tentare di moderare l'aspetto orribile e ripugnante della sacra imagine. Del resto una volta introdotto il culto del dio persiano presso un nucleo di abitanti della valle del Nilo, questi più e meglio degli adoratori d'altre nazioni erano in condizione di accogliere il Cronos mitriaco leontocefalo ad anche con più complesse e strane forme animalesche. L'antico Egitto è stato sempre il paese in cui ha trionfato il culto degli animali e tanto più

[1] «L'appellation que l'on appliquait généralement à la divinité à tête de lion, nous pouvons aujourd'hui l'affirmer avec certitude, c'est celle beaucoup plus commune de Saturnus ou Kronos, seulement ce Kronos n'était point le souverain de l'âge d'or, mais suivant une identification très ancienne Χρόνος, le dieu du temps.» V. Cumont, *MMM.*, I, p. 74 sqq.

quanto la religione faraonica è andata invecchiando. Da tempo immemorabile, si può dire, gli Egiziani veneravano la dea Sekhmet, ma pur volendo tacere di questa, basterà ricordare Râ, Râ-Harmakhis, Ammon-Râ, personificazioni del dio solare raffigurato sotto forme d'un leone o d'un essere leontocefalo in un nimbo radiato[1]. Non meno diffuso era il culto del serpente e per quanto concerne il caprone basterà ricordare la città di Mendes. Orbene il Cronos mitriaco d'Ossirinco giustappone o fonde nella sua mostruosa imagine queste tre nature animali, le quali così combinate insieme, non appaiono mai nei numerosi monumenti scoperti in varii paesi.

Passiamo anzitutto in rapida rassegna gli elementi che il nostro Cronos ha in comune con tutte o quasi tutte le altri imagini. Poichè la testa leonina è una precipua caratteristica mancante in un solo o in rarissimi casi, sotto tale aspetto la nostra figura non offre il campo a speciali osservazioni, tuttavia è forse opportuno notare la presenza dell'ampio nimbo fastosamente radiato e l'orribile smorfia della bocca ferina. Se il primo elemento indica e precisa il potere creativo solare, φυσικὴ πυρὸς ἀρχή, l'avidità belluina manifesta il potere distruttore del tempo.

Due o quattro ali s'incontrano su molte delle imagini già note (quattro per es. : in *MMM.*, 10 *a*, 10 *b*, 39, 40, 80, 81, 101, 240, 277 *a*; due, *ibidem*, 34, 37 (?), 70 (?), 281). Secondo un simbolismo raffinato esse starebbero a significare uno dei quattro elementi, cioè, precisando, l'aria, oppure la rapidità con cui il dio spande la luce nel mondo; il numero di quattro, e dirette come nel nostro caso in senso opposto, potrebbe far pensare che vogliano alludere ai quattro venti del cielo. Anche le due chiavi, una in ciascuna mano, pur costituendo un attributo straordinario, non hanno nulla di eccezionale. È molto probabile che in base alle credenze orientali, il dio leontocefalo fosse considerato come il portiere celeste incaricato di aprire o di chiudere alle anime l'ingresso ai regni superiori, oppure come il custode dei regni superni e degl'inferi. Una prima caratteristica che per quanto non sia unica, è eccezionale ed assai rara, è costituita dalle gambe d'ariete o di capro. La sola imagine che per tale riguardo possa venire accostata al Cronos di Ossirinco, è quella del bassorilievo mitriaco scoperto a Roma ma ora custodito nel Museo di Modena. L'imagine del dio è dentro una nicchia circondata da una fascia ovale ornata colle rappresentazioni ordinarie dei segni dello zodiaco. Il Cumont lo ha di recente

[1] V. P. Perdrizet, *Antiquités de Léontopolis* (extrait du tome XXV des *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en l'honneur de Champollion*, Paris, 1922, in-4°, p. 37 et pl. XXIV-XXV).

ripubblicato come «Mithra-Phanès»[1]. In conformità di concezioni teogoniche altrettanto complesse ma un poco diverse da quelle che hanno ispirato l'artista egiziano, il dio del bassorilievo modenese non è leontocefalo; è anzi rappresentato da un bel giovane il cui volto, circondato da folta capellatura inanellata, ricorda il tipo di Elios. Egli sta in piedi tra le due metà dell'uovo cosmico da cui è uscito rompendone il guscio e da cui erompono lingue di fuoco; dalle sue spalle nascono due grandi ali e spuntano le corna della mezzaluna; dai fianchi sorgono le teste di tre animali : leone nel mezzo, montone a destra e caprone a sinistra. Un serpente attortiglia le sue spire attorno al corpo del giovane, dalle caviglie alla testa, sopra la quale sporge colla propria. Le gambe sono umane ma presentano una strana particolarità : finiscono a piedi di animale, e precisamente a zoccoli divisi nel mezzo. Il Cavedoni aveva già emessa l'interpretazione che rappresentassero i piedi di Pan «conçu comme maître du grand Tout, et à qui Phanès était assimilé». Tale interpretazione è stata accolta dal Cumont (*o. c.*, p. 69, n. 1) che la trova preferibile all'altra datane da Eisler[2]. Questi vedeva nelle estremità inferiori dell'idolo, due *zampe di toro*, forma animale di Dionysos con cui Phanès viene spesso confuso. Il rilievo di Ossirinco nel quale il dio ha le intere gambe e i piedi di ariete o di caprone, toglie ogni dubbio in proposito contro la tesi di Eisler. Evidentemente tanto Mithra-Phanès quanto Cronos-mitriaco erano assimilati, da alcune sette di loro odoratori, a Pan.

Secondo molti testi e su molte imagini, Cronos è associato col serpente, sia che questo avvolga il corpo tra le sue spire, sia che l'idolo lo tenga in mano; nel secondo caso il serpente è messo in relazione con un cratere mentre altri simboli raffigurano il fuoco. Nel rilievo di Ossirinco tutti questi elementi sono presenti e ingegnosamente combinati : i serpenti son tre, e stanno in relazione coi simboli del fuoco e dell'acqua. Abbiamo anzitutto il grosso e lungo serpente che sostituisce o costituisce la lingua del mostro, il quale se ne serve per accendere, probabilmente, la fiamma del piccolo altare. Il rilievo della villa Colonna (Cumont, *MMM.*, II, p. 196, fig. 22, cf. t. I, p. 81) sul quale si osserva l'alito infiammato del dio leontocefalo, che accende il fuoco sopra un altare, rende, più che probabile, sicura l'interpretazione dell'atto e della funzione assegnati al serpente-lingua; l'altro serpente invece, sospeso per la coda alla mano destra del mostro, lambisce soltanto le lingue di fuoco; il terzo serpente,

[1] F. Cumont, *Mithra et l'Orphisme* in *Revue de l'Histoire des Religions* (1934), t. CIX, n° 1, p. 63-72, pl. 1.

[2] *Weltenmantel und Himmelzelt*, t. II (1910), p. 402.

sospeso alla mano sinistra, sta abbeverandosi al piccolo cratere. Sebbene il gruppo tipico del leone, del serpente e del cratere, si ritrovi anche sul Cronos di Strassburgo (Cumont, *MMM.*, 240) e su due o tre altri monumenti analoghi, il riavvicinamento più notevole può farsi col bassorilievo del Museo Chiaramonti (Cumont, *MMM.*, t. II, p. 238, fig. 69, Mon. 81).

Il senso sembra chiaro : il serpente rappresenta la terra ed accanto alla terra sono il fuoco e l'acqua; l'aria come abbiamo già visto, potrebb'essere rappresentata dalle ali.

Se l'oggetto che l'idolo tiene nella mano destra, sollevato di traverso fin sopra la spalla, rappresenta una torcia, vi si potrebbe vedere un altro simbolo del potere divino relativo alla luce celeste del mondo sovrumano di cui il dio tiene le chiavi; se invece è un corno d'abbondanza stilizzato (cf. Cumont, *MMM.*, fig. 251) starebbe ad indicare che il tempo, signore delle stagioni è perciò stesso l'autore di ogni fecondità. Il leoncino e la stella scolpiti tra le due ali di sinistra, parrebbero indicare il segno dello zodiaco in cui il sole ardente si trova nel momento della canicola (cf. *MMM.*, t. II, fig. 8, p. 188). È probabile del resto che gl'iniziati sapessero scorgere negli elementi di cui è composta o circondata la mostruosa imagine, valori simbolici più varii e profondi di quelli accennati. Ad ogni modo il Cronos mitriaco di Ossirinco è una delle imagini più complesse del dio e quella pure in cui i molteplici attributi e caratteri, alcuni assai eccezionali, appaiono combinati in maggior numero e senza possibilità di equivoco. Ciò lascia supporre l'esistenza non di un adoratore isolato, bensì di una setta considerevole, assai edotta della complicata teogonia mitriaca, dei suoi simboli e dei suoi riti. Data la rarità delle tracce che il dio persiano antagonista del Cristianesimo ha lasciato in Egitto, mi è sembrato utile segnalare l'interessante monumento all'attenzione degli studiosi specialisti i quali certo, assai meglio di quanto io abbia potuto, sapranno illustrarne il significato e l'importanza.

Durante i lavori eseguiti nella Villa Barberini a Castel Gandolfo per adattarla a residenza estiva di Sua Santità sono venute alla luce numerose statue assai interessanti, le quali faranno oggetto di una speciale pubblicazione a cura di Bartolomeo Nogara. Di alcune di esse ha dato una descrizione Otto Brendel nell'*Archäologischer Anzeiger* (*Jahrbuch des archäologischen Instituts*,

1933, III/IV, p. 587, sqq.). Ricopio quella relativa ad una assai interessante statua di Eon, che ha alcune analogie col nostro Cronos :

Castelgandolfo. . . 7. *Mithräische Statue* (Abb. 8). Das löwenköpfige Allwesen, dessen Symbolik F. Cumont, *Textes et Mon.*, I. 7 ff. beschrieben hat, ist auch hier dargestellt, jedoch mit zahlreichen Abweichungen und Besonderheiten. Die Schlange umwindet nicht den Körper wie gewöhnlich, sondern es kriecht eine Schlange zu beiden Seiten aufwärts; für die gesonderte Anbringung der Schlange vgl. Cumont a. O., II, 340, Relief in Strassburg. Zu der häufig gezeigten Vierflüglichkeit werden überdies vier Arme gefügt; die Hände sind leider verloren, ihre Verbindung mit den Attributen wird nicht ohne weiteres deutlich. Rechts unten Hydra und gehörnter Löwe. «Überraschend ist der links unten hockende Cerberus; auch die Löwenköpfe an Bauch und Knien sind bisher nicht belegt. F. Cumont verdanke ich den Hinweis auf die Statue des Mithræums in Merida, Leipoldt, *Bilderatlas z. Relig. Gesch.*, *Relig. d. Mithras* 42 mit Löwenkopf auf der Brust [questo particolare si osserva anche sul Mithra-Phanès di Modena]; L. Curtius den auf *B. C. H.*, 38 (1914) 92 Vorstellung des Helios als Auge».

DREI GRIECHISCHE EPIGRAMME

AUS ÆGYPTEN

VON

ADOLF WILHELM.

I. — GRABGEDICHT AUS LEONTOPOLIS.

Zweimal hat W. Peek, *Hermes* LXVI 320 und LXVII 131 das Grabgedicht *Sammelbuch* Nr. 6178 aus dem jüdischen Friedhofe bei Tell el Jehudije (Leontopolis) behandelt, das zuerst von C. C. Edgar, *Annales du Service* XIX 223 n. 19, dann von H. Lietzmann, *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft* XXII 282 Nr. 19 veröffentlicht worden war; «nach gründlicher Reinigung» des jetzt in Kairo aufbewahrten Steines glaubt er, es sei «gelungen, die Lesung so weit zu fördern, dass der Text im allgemeinen als gesichert gelten darf». Er liest :

Τὴν τὸ ϖρὶν ἐν [κ]λ̣[ει]τ̣οῖσιν ἀγαλλομένην μελά[θρ]ο̣ισι
  ϖαρθένον ἀκμαίην, ξεῖνε̣, δάκρυσο̣ν ἐμέ·
νυμφοκόμοις στολίδεσσι σύνοικος (ἔον γὰρ ἄωρος)
  νυμφώ̣δη̣ς στυγεροῦ τοῦ̣δε λέλογχα̣ τά[φ]ου.
ἡνίκα γὰρ̣ κ̣ρ̣η̣ν̣ῶν ϖάτ̣αγος̣ ϖ̣ρ̣ὸς ἐμ̣ὰς δ[ου]ἐ̣ε̣σ̣κ̣ε̣,
  ἣ σ̣[φῆ]λεν μ' Ἐλπὶν ϖάτο̣ς̣ ἐμοί γ̣ε λαθώ̣ν̣·
ὡς ῥόδον ἐν κήπωι νοτίσιν δροσεραῖσι τεθη̣λός
  [αἰ]φνιδίως με λαϐὼν δ'{υ} ὤχετ' ἰὼν Ἀΐδη̣[ς].
ἴκ[οσι, ξεῖ]νε, δ' ἐγὼ ἐτέω[ν κύκλους ἐϐίωσα]

— — — — — —

In seiner ersten Behandlung des Grabgedichtes hat Peek erklärt : «Die Reste genügen den Sinn zu fassen. Das Mädchen hat, als es Wasser für seinen Rosengarten holen wollte, ein plötzlicher Tod ereilt, d. h. es ist in die κρῆναι gefallen, die man V. 5 leicht ergänzt (derselbe Vorwurf Kaibel 571, *A P* VII 170, *B C H* XLVII 378 Nr. 8)». Der Anlass des vorausgesetzten Unglücksfalles schien durch die frühere Lesung von V. 7 : ὡς ῥόδον ἐν κήπωι [ϖ̣]οτίσω

δροσεραῖσι τε ϑ. . ο - gegeben; er kommt nicht mehr in Betracht, da Peek nunmehr einleuchtend statt [ϖ]οτίσω gelesen hat : νοτίσιν und am Ende des Verses : τεθηλός; zu dem Vergleiche mit der Rose darf ich auf meine Vollständigkeit keineswegs beabsichtigende Sammlung ähnlicher Wendungen Βυζάντιον VI 461 verweisen; *IG* XIV 1592 V. 2 : ὡς ῥόδον ἰαρινόν, von einem vierjährigen Knaben, sei nachgetragen. An den Tod in den κρῆναι scheint Peek, der sich in der zweiten Besprechung des Grabgedichtes auf kurze Bemerkungen zu den Versen 5 bis 8 beschränkt, noch immer zu glauben. Von den drei Grabgedichten, die er ihres ähnlichen Inhaltes wegen heranzog, gilt aber das eine, Kaibel 571 (*IG* XIV 2067) : Νύμφαι κρηναῖαί με συνήρπασαν ἐκ βιότοιο κτλ. einem Mädchen, das noch nicht einmal zwei Jahre alt war, das zweite, *A P* VII 170 (Ποσειδίππου ἢ Καλλιμάχου) einem dreijährigen Knaben :

Τὸν τριετῆ ϖαίζοντα ϖερὶ φρέαρ Ἀρχεάνακτα
εἴδωλον μορφᾶς κωφὸν ἐπεσπάσατο
κτλ.,

das dritte, *B C H* LVII 378 n. 8, *S E G* IV p. 110 n. 573 aus Kolophon, soeben vortrefflich behandelt von L. Robert, *Revue de philologie*, 1934, p. 49 ff., ebenfalls einem dreijährigen Knaben, der in ein φρέαρ fiel. Ich bestreite selbstverständlich nicht, dass auch ein zwanzigjähriges Mädchen das Opfer eines φρεατισμός werden konnte, halte es aber für wenig wahrscheinlich, dass sie in κρῆναι gefallen und in ihnen ertrunken sei; denn κρῆναι sind gefasste Ausflüsse von Quellen und Wasser- oder auch anderen Leitungen, Laufbrunnen, φρέατα Schöpfbrunnen, vgl. Th. Wiegand, *Milet* I, Heft V, S. 73 ff.

Ganz abgesehen von diesem Bedenken : die vorgetragene Deutung stützt sich nur auf die «leicht ergänzte» Erwähnung der κρῆναι in V. 5, und es ist von Uebel, dass Peek eine einleuchtende Lesung dieses Verses nicht gelungen ist. In Verbindung mit ϖάταγος hat das am Ende des Verses gelesene Verbum : δονέεσκε alle Wahrscheinlichkeit für sich; ἐμάς aber ist, wie Peek zugibt, da es «nur für ἡμᾶς stehen könnte, sehr befremdlich»; aber auch ἡμᾶς, die Mehrzahl zur Bezeichnung der Einzelnen (s. J. Wackernagel, *Vorlesungen über Syntax* I S. 98 ff.), scheint mir ganz und gar nicht am Platze. Doch möchte Peek auch eine andere Lesung : ϖρὸς μασδὸν ἔεσκε «nicht ganz ausschliessen; dann wird ἤ — λαθὼν Zwischensatz».

In der ersten Behandlung des Grabgedichtes hatte er : ἡνίκα [γὰρ] κρ[ην]ῶν

ϖάταγο[ν ϖρ]ὸς μασδ[ὸν ἔρειδο]ν vorgeschlagen und erklärt : «als ich mich zum Rauschen des Quells herabbeugte». Ich bin erstaunt, dass solches Griechisch für möglich gehalten wurde. Soll der ϖάταγος der κρῆναι der Zwanzigjährigen bis an den μασδός, «so seltsam die fremde Form hier anmutet», gereicht haben und sie unter solchen Umständen in ihnen ertrunken sein? Anders hat Lietzmann die Worte : ϖάταγο[ς ϖρ]ὸς μασ[δόν verstanden : «von trauerndem Schlagen der Brust ist die Rede»; schlagen Klagende den μασδός? In einem Gedichte auf ein unmittelbar vor der Hochzeit verstorbenes junges Mädchen sagt Antipatros *A P* VII 711 V. 7 f. :

ἀλγειναὶ δ' ἐκάμοντο συνάλικες οὐχὶ ϑυρέτρων,
ἀλλὰ τὸν Ἀίδεω σϊερνοτυπῆ ϖάταγον.

Die Erklärung liess zudem das Wort vor ϖαταγο. unberücksichtigt und unergänzt.

Aber auch der folgende Vers scheint mir nach Peeks Lesung nicht geeignet über den Sachverhalt aufzuklären :

ἤ σ[φῆ]λεν μ' Ἐλπὶν ϖάτος ἐμοί γε λαθών.

Ἐλπίν soll «Kurzform für Ἐλπίδα» sein, ϖάτος müsste doch wohl Schritt, Tritt bedeuten; Peek scheint also dem Verse den Sinn zu geben, Elpis sage, ein Schritt oder Tritt, der ihr unbemerkt oder verborgen blieb, habe sie zu Fall gebracht. Aber wie kann ein solcher ϖάτος dem Mädchen unbemerkt oder verborgen geblieben, wie kann λαθών mit dem Dativ ἐμοί verbunden sein; und vor allem, wie kann ϖάτος, mit kurzer erster Silbe, die zweite Hälfte des Pentameters eröffnen? Auf diese Schwierigkeiten ist Peek mit keinem Worte zu sprechen gekommen. Auch würde man gerne erfahren haben, was der Stein zu Anfang des Verses von dem Buchstaben nach Heta zeigt. Edgars Abschrift gibt : ἤ[γγει]λεν, und diese Lesung, die Lietzmann durch ἤ[μελ]λεν ersetzen wollte, schien Peek früher so überzeugend, dass er bezüglich des folgenden Wortes, nach Edgars Abschrift : μέλπιν, erklärte : «Die Änderung μολπήν liegt so nahe, dass man den leichten Eingriff nicht scheuen wird». Diese Änderung verständlich zu machen, muss ich anführen, dass Peek, *Hermes* LXVI 320, nach : ἤ[γγει]λεν μ⟨ο⟩λπ⟨ὴ⟩ν die zweite Hälfte des Verses folgendermassen ergänzen wollte : ϖλ[η]σ[ία] μο[ῦσα] ἀλό[κων] : «es liess die Muse des Feldes ihr Lied ertönen». «Gemeint ist die Grille». «Dies alles ist Zwischensatz» (der dritte in sechs Versen!), «Ausschmückung der Szenerie». Wiederum bin ich in Verlegenheit solches Griechisch zu verstehen. Nunmehr hat

Peek selbst *Hermes* LXVII 131 auf diese «Ausschmückung der Szenerie» verzichtet und dem Verse einen ganz anderen Sinn gegeben, indem er statt ἤ[γγει]λεν liest : ἢ σ̣[φῆ]λεν. Der Punkt unter dem Buchstaben, mit dem das Verbum beginnen soll, gibt leider keine Auskunft über das, was von dem angeblichen Sigma auf dem Steine kenntlich ist; zudem teilt Edgar der Lücke einen Buchstaben mehr als Peek zu.

Die neuen Lesungen des dritten Distichons sind demnach weit entfernt Vertrauen zu erwecken. Auch sollte ich meinen, dass sich über den Sinn eines schwer verständlichen Distichons, das durch γάρ mit dem vorangehenden verbunden ist, nur urteilen lässt, wenn mindestens ein Versuch gemacht ist, den Sinn eben dieses vorangehenden Distichons zu erfassen. Wie immer der Schluss des Hexameters, nach Edgar : [ἔ]ο[ν] γὰρ ἄωρος, zu lesen und zu verstehen sein mag (in seiner zweiten Behandlung des Grabgedichtes gibt Peek alle Buchstaben als erhalten) : in dem Hexameter ist offenbar von einem Brautkleide die Rede, als dessen σύνοικος die zwanzigjährig verstorbene παρθένος ἀκμαίη bezeichnet wird; Lietzmann erklärt : «Sie liegt in (= wohnt zusammen mit) ihrem Brautkleid im Grabe». Man mag Sophokles *Trach.* V. 1053 ff. vergleichen; von dem Gewande des Nessos sagt Herakles :

πλευραῖσι γὰρ προσμαχθὲν ἐκ μὲν ἐσχάτας
βέβρωκε σάρκας, πλεύμονός τ' ἀρτηρίας
ῥοφεῖ ξυνοικοῦν;

hier ist das συνοικεῖν von dem Gewande, in dem Grabgedichte aus Leontopolis von dem Mädchen, das die στολίδες trägt (vgl. *A P* VII 27 V. 8, *App. Plan.* 176 V. 2, *IG* V 2, 472 V. 7) ausgesagt.

Was soll aber, als Parenthese gefasst, der Schluss des Hexameters : (ἔον γὰρ ἄωρος)? Kann diese Aussage den vorhergehenden Worten νυμφοκόμοις στολίδεσσι σύνοικος zur Erklärung oder zur Begründung dienen? Und den Pentameter eröffnet ein Wort : νυμφώδης, das sonst nicht bezeugt ist, aber doch wohl einer Bemerkung wert war. Soll es wie andere Adjektive derselben Bildung (W. Warning, *De Vettii Valentis sermone*, p. 5 f.; E. Wenkebach, *Beiträge zur Textgeschichte der Epidemienkommentare Galens, Abhandlungen der preussischen Akademie*, 1928, Nr. 9, S. 77 Anm. 1) gedeutet werden? Peek hat sich über seine Auffassung des Wortes nicht geäussert. Ein ebensowenig bezeugtes νυμφώλης kommt auch nicht in Betracht. Freilich ist der Glaube, dass Jünglinge von Nymphen geraubt werden, bekannt (E. Rohde, *Psyche*[8,9],

II, S. 374), auch jungen Mädchen wird Entrückung durch Nymphen nachgesagt, z. B. *IG* XIV 2040 V. 9 f. :

τοῖς πάρος οὖν μύθοις πιστεύσατε· παῖδα γὰρ ἐσθλήν
ἥρπασαν ὡς τερπνὴν Ναΐδες, οὐ θάνατος.

Dass das Grabgedicht aus Leontopolis die Schuld an dem Tode des jungen Mädchens Nymphen zuschreibe (vgl. R. Herkenrath, *Studien zu den griechischen Grabschriften*, 1896, S. 18; R. Wünsch, *IG* III suppl. p. xxix) mochte vermuten, wer des Glaubens war, sie sei «in die κρῆναι gefallen»; dieser Glaube hat sich als irrig erwiesen. Die Lösung der Schwierigkeit, die das erste Wort des vierten Verses bietet, ist aber einfach; wie ich schon *Mélanges Bidez* p. 1013 aussprach, ist statt νυμφώδης zu lesen νυμφῶ⟨νο⟩ς :

νυμφῶ⟨νο⟩ς στυγεροῦ τοῦδε λέλονχα τάφου;

vgl. ausser den dort angeführten Grabgedichten aus Pantikapaion, *Griechische Grabreliefs aus Südrussland* Nr. 542 V. 9 und aus Caesarea in Mauretanien *CIL*, VIII 21455 V. 5 meine Bemerkungen *Sitzungsberichte der preussischen Akademie* 1932, ph.-h. Kl., S. 834. Auch H. Lietzmann hatte diese einleuchtende Lesung in seiner Sammlung der jüdischen Grabinschriften von Leontopolis, die Peek gleich so manchen anderen Veröffentlichungen entgangen ist, a. a. O. S. 282 vorgetragen : «ihr schauriges Brautgemach ist das Grab».

Die Aussage des Pentameters, dass die verstorbene Jungfrau als Brautgemach die Grabkammer erhalten hat, gewinnt besondere Bedeutung durch den Zusammenhang mit dem Hexameter, in dem sie als νυμφοκόμοις στολίδεσσι σύνοικος bezeichnet ist. Schwerlich ginge es an, diese Worte so auszulegen, dass die Verstorbene in demselben Hause gewohnt habe wie eine andere Jungfrau, die zu ihrer Hochzeit geschmückt wurde, als die ἀκμαία παρθένος, der das Gedicht gilt, von einem frühen Tode ereilt wurde; wäre dies der Sachverhalt, so würde das Gedicht doch wohl deutlicher gesprochen haben. Vielmehr ist es die Verstorbene selbst, die νυμφοκόμοις στολίδεσσι σύνοικος von Hades, wie V. 8 sagt, αἰφνιδίως dem Leben entrissen wurde. So stellt sich das Grabgedicht aus Leontopolis zu *A P* VII 182 (Μελεάγρου), 183 und 184 (Παρμενίωνος), 185 (Ἀντιπάτρου Θεσσαλονικέως), 186 (Φιλίππου), 188 (Ἀντωνίου Θάλλου), 711 (Ἀντιπάτρου), 712 (Ἠρίννης).

Nun wird auch der bisher dunkle Anfang des dritten Distichons verständlich. Nicht von dem πάταγος der «leicht ergänzten» κρῆναι spricht das Grabgedicht,

sondern von dem *πάταγος* gewisser Musikinstrumente, die geräuschvoll die Hochzeitsfeier begleiten; während sie lärmend ertönen, stirbt die Braut; nun künden sie, wenn ich V. 6 richtig verstehe, ihren Tod.

Das Wort vor *παταγο-* ist nach Edgars Abschrift : *κρ̣. . ων* nach der Peeks : *κ̣ρ̣η̣ν̣ῶν*. Wieder einmal zeigt sich, wie wenig solche Bezeichnung «unsicherer» Buchstaben der Kenntnis des Tatbestandes dient. Die untergesetzten Punkte scheinen anzudeuten, dass die Buchstaben *κρην* zu der vorgeschlagenen Lesung nicht völlig stimmen; stimmen sie, so ist ihre Bezeichnung als unsicher überflüssig. Sie scheinen aber nicht alle gleichermassen unsicher. Edgar hat den zweiten Buchstaben als unsicher bezeichnet. Wie steht es nun um die beiden folgenden, wenn ihrer wirklich nur zwei vor der Endung *-ων* sind? Wie beschaffen sind die Reste, die Peek, wenn er in seiner Abschrift *κ̣ρ̣η̣ν̣ων* verzeichnet, zu erkennen meinte? Erlauben sie nur diese, erlauben sie eine andere Lesung? Ist der Buchstabe nach Kappa nicht Rho gewesen, sondern Iota, so schiene die Ergänzung : *κιθαρῶν* möglich; ist er Rho, so scheint die Ergänzung *κρ[οτάλ̣]ων* geboten, auch wenn die Lücke von Edgar und von Peek kleiner angesetzt wird; ich vergleiche in dem Gedichte des Meleagros *AP* V 175 V. 7 f. :

ἔρρε, γύναι πάγκοινε· καλεῖ σε γὰρ ἡ φιλόκωμος
πηκτὶς καὶ κροτάλων χαλκοτυπὴς πάταγος.

Dieser Lärm *δ[ου]έεσκε*, drang tönend, wie die zweite Hälfte des Verses ausführt, *πρὸς ἐ̣μάς*, nach Peeks Lesung, der aber bemerkt : «Wenn zwischen ΠΡΟC und ΜΑC ein Є stand, ist es nachträglich eingeschoben»; durfte unter solchen Umständen seine Abschrift *ἐ̣μάς* geben, als ob, wenn auch unsicher gelesen, ein Epsilon erhalten sei? Edgar hatte nach *παταγο* nur . . . *οσμας δ-* erkannt. Ich denke, der Lärm drang an das Ohr :

ἡνίκα γὰρ κρ[οτάλ]ων πάταγος πρὸς ⟨οὔ⟩ας δ[ου]έεσκε.

Wie leicht ΟΥ als Μ verlesen werden konnte, brauche ich nicht auszuführen.

Ist aber die Verkürzung des Diphthonges *ου* vor dem folgenden Vokale in dem Worte *οὔας* zulässig?

Zweifellos. Ich verweise für die Kürzung, die lange Vokale und Diphthonge vor Vokalen gelegentlich in der Mitte von Worten erfahren, auf die Bemerkungen von R. Kühner–F. Blass, *Ausf. Gramm.*[3], I, S. 312 und auf V. 2533 des grossen Pariser Zauberpapyrus :

κλαγγῆς σῆς ἀκούοντα τὰ κοσμικὰ πάντα δονεῖται,

zu dem R. Wünsch, *Kleine Texte*, 84, S. 12 für die «Kürzung» des Diphthonges vor Vokal auf Pindar *Pyth.* VIII 35 *ἰχνεύων* und O. Schröders Ausgabe S. 241 verwies. Eigentlich ist solche «Kürzung» in der Mitte eines Wortes nicht anders zu beurteilen als die so häufige «Kürzung» des Diphthonges am Ende eines Wortes vor dem vokalischen Anlaut eines engverbundenen folgenden Wortes, z. B. *IG* XII 5, 300 :

Διφίλου οὗτος ὅδ' ἐστὶ τύπος τοῦ Διφίλου υἱοῦ.

G. Meyer, *Gr. Gr.*[3] S. 230 hat solche «Kürzung» von *ευ*, z. B. Α 37 : *κλῦθί μευ, ἀργυρότοξ'*, und *ου*, z. B. α 94 : *ἤν που ἀκούσῃ* richtig durch halbvokalische Aussprache des *υ* erklärt; ich benütze die Gelegenheit vier Beispiele für «gekürztes» *ευ* zu verzeichnen, *Hist. gr. Epigr.* 43 *a* (Paus. VIII 42, 5) :

Σόν ποτε νικήσας, Ζεῦ Ὀλύμπιε, σεμνὸν ἀγῶνα;

IG XII 3 p. 383, 1656 (um 200 v. Chr.) V. 3 f. :

πρὸς θάνατον τ' εὖ ἔχων καὶ πρὸς ἅπαντ' ἂν ἔχοι
ἄλγεα καὶ τὰ Τύχης τοῦτο μέγιστον ἄκος;

IG XI 1094 (vor 167/6 v. Chr.) V. 3 :

ὡς εὖ ὁ τεχνίτας ἐτυπώσατο κτλ.;

Sammelbuch Nr. 6632 (Denkschrift in den Königsgräbern von Theben) :

Ὧς δ' εἶδον, θυμός μευ ἀγάσσατο καὶ τάδ' ἔγραψα.

Dieselbe Erklärung gilt für die zahllosen Fälle der «Kürzung» von Diphthongen, deren zweiter Bestandteil Iota ist. Ich stehe also nicht an, die Lesung :

ἡνίκα γὰρ κρ[οτάλ]ων πάταγος πρὸς ⟨οὔ⟩ας δ[ου]έεσκε

für zulässig zu halten.

Κρ[οτάλ]ων πάταγος ist nun auch das Subjekt zu dem in V. 6 folgenden Verbum *ἤ[γγει]λεν*, von dem der Infinitiv *μέλπιν* abhängt. Für die zweite Hälfte dieses Verses vermag ich nur einen Vorschlag zu erstatten, der von den

bisherigen Lesungen, nicht sosehr von der Edgars : πλ̣[.]ϱ̣.. μο[...]α̣λ̣ϱ̣.-[.]ν, als von der Peeks : πάτϱ̣ς̣ ἐμοί γε λαθώ̣ν̣, einigermassen abweicht. Doch werden die Lesungen Peeks (vgl. *Philol. Wochenschrift*, 1934, Sp. 61 ff.) nicht als verbindlich gelten können; die Vorstellung von dem Hergange, die ihnen zu Grunde liegt, war von allem Anfange an nicht genügend überdacht und hat sich denn auch als irrig erwiesen; um so mehr ist die Zurückhaltung zu loben, die Edgar beobachtet hat; denn seine Abschrift gibt offenbar nur, was wenigstens einigermassen sicher zu lesen ist. Ich vermute, das Grabgedicht habe in diesem Verse gesagt, der Lärm der *κρόταλα*, eigentlich der Hochzeitsfeier geltend, habe allen gemeldet, den Tod der Sprecherin zu beklagen :

ἤ[γγει]λεν μέλπιν πᾶ[σιν] ἐμό[ν θάν]α[τον].

Für *μέλπειν* vgl. *Ath. Mitt.*, XXIV 172 Nr. 5 V. 4, *Anth. Pal.*, III, p. 170. 261, II n. 483 Z. 5.

Aehnliche Gegensätze führen die bereits S. 269 des verwandten Inhalts wegen herangezogenen Gedichte aus.

So das des Philippos *A P* VII 186 *εἰς Νικιππίδα ἐπὶ θαλάμῳ τελευτήσασαν* :

Ἄρτι μὲν ἐν θαλάμοις Νικιππίδος ἡδὺς ἐπήχει
λωτός, καὶ γαμικοῖς ὕμνος ἔχαιρε κρότοις·
θρῆνος δ' εἰς ὑμέναιον ἐκώμασεν· ἡ δὲ τάλαινα,
οὔπω πάντα γυνή, καὶ νέκυς ἐβλέπετο.

Eine Bemerkung fordert unter ihnen *A P* VII 182, ein Gedicht des Meleagros von Gadara *εἰς Κλεαρίστην τὴν ἐπὶ παστάδι τελευτήσασαν*. Das zweite und dritte Distichon lauten nach H. Stadtmüllers Lesung :

ἄρτι γὰρ ἑσπέριοι νύμφας ἐπὶ δικλίσιν ἄχευν
λωτοὶ καὶ θαλάμων ἐπλαταγεῦντο θύραι·
ἠῷοι δ' ὀλολυγμὸν ἀνέκραγον, ἐκ δ' Ὑμέναιος
σιγαθεὶς γοερὸν φθέγμα μεθαρμόσατο.

Statt des überlieferten *ἠῷον* hat Graefe vermutet : *ἠῷοι*. Dann gibt der Palatinus : *ἐκ δ' ὑμεναίου*, Planudes : *ἐν δ' ὑμέναιος; ἔνθ' ὑμέναιος* hat Manso, *ἠδ' ὑμέναιος* Jacobs, *τὸν δ' ὑμέναιον* Schneidewin vorgeschlagen. Das dritte Distichon des von U. v. Wilamowitz, *Sappho und Simonides*, S. 228 ff.

besprochenen Gedichtes der Erinna *A P* VII 712 : *εἰς Βαυκίδα τινὰ νύμφην ἐν τῷ θαλάμῳ τελευτήσασαν* (vgl. *PSI* 1090, *Archiv für Papyrusforschung* X 21 ff.) :

καὶ σὺ μέν, ὦ Ὑμέναιε, γάμων μολπαῖον ἀοιδάν
ἐς θρήνων γοερὸν φθέγμα μεθαρμόσαο

und das zweite Distichon des Gedichtes des Parmenion *A P* VII 183 :

εἰς δὲ γόους Ὑμέναιος ἐπαύσατο· τὰς δὲ γαμούντων
ἐλπίδας οὐ θάλαμος κοίμισεν ἀλλὰ τάφος

empfehlen eine sehr einfache Verbesserung für den Vers des Meleagros, der offenbar dem der Erinna nachgebildet ist; mit Annahme der Trennung der Präposition von dem zugehörigen Substantive (vgl. R. Kühner-B. Gerth, *Satzlehre*, I, S. 553; H. Boldt, *De liberiore linguae graecae et latinae collocatione verborum*, Diss. Göttingen, 1884, p. 37 ff.) lese ich :

εἰς δ' Ὑμέναιος
σιγαθεὶς γοερὸν φθέγμα μεθαρμόσατο.

Allerdings bedeutet in dem Verse der Erinna *μεθαρμόσαο*, wie *μεθαρμόσατο* in dem Epigramme des Dioskorides auf Sophokles *A P* VII 37 (U. v. Wilamowitz, *Hellenistische Dichtung*, I, S. 221 f.) V. 3 f. :

ὅς με τὸν ἐκ Φλειοῦντος ἔτι τρίβολον πατέοντα
πρίνινον ἐς χρύσεον σχῆμα μεθηρμόσατο

und *A P* IX 584 V. 11 f. :

πρὸς γὰρ ἐμὰν μελέταν ὁ μεσαμβρινὸς οὔρεσιν ᾠδός
τῆνο τὸ ποιμενικὸν φθέγμα μεθηρμόσατο

das Umändern, in dem Gedichte des Meleagros *μεθαρμόσατο* das sich Umändern; auch sonst sind mediale Aoriste in intransitiver Bedeutung verwendet worden, vgl. Kühner-Gerth, *a. a. O.*, I, S. 117 f. und J. Wackernagel, *Vorlesungen über Syntax*, I, S. 137 f.

Um zu dem Grabgedichte aus Leontopolis zurückzukehren : als Parenthese ist mir der Schluss des dritten Verses : *ἐὸν γὰρ ἄωρος* unverständlich. Diese Worte können, wie schon S. 268 bemerkt, den vorangehenden : *νυμφοκόμοις στολίδεσσι σύνοικος* unmöglich zur Erklärung oder Begründung dienen.

Wohl aber schliessen sie an das erste Distichon passend als Begründung an, wenn gelesen wird :

νυμφοκόμοις ϖλοκίδεσσι σύνοικος ἐ⟨ώ⟩ν γὰρ ἄωρος
νυμφῶ⟨νο⟩ς ϖλυγεροῦ τοῦδε λέλογχα τά[φ]ου.

Freilich ist bei dieser Lesung nicht nur eine Verschreibung oder Verlesung, ἐόν statt ἐών, vorausgesetzt, sondern auch die Verwendung der männlichen Form des Partizipiums statt der weiblichen und Stellung des γάρ als fünftes Wort des Satzes.

Ueber die Verwendung der männlichen Formen der Adjektive und der Partizipien statt der weiblichen werde ich demnächst an anderem Orte ausführlicher zu handeln haben; weder die Schriftsteller noch die Papyri und Inschriften sind bisher entsprechend ausgebeutet, ist doch z. B. ϖάντων τῶν ϖόλεων in den Urkunden des Heroons des Opramoas in Rhodiapolis *IGR* III 739 Sp. XVIII Z. 26. 39, Sp. XIX Z. 58 neben ϖασῶν τῶν ϖόλεων, z. B. Sp. XVIII Z. 9, Sp. XX Z. 91 nicht beachtet worden. Aus inschriftlich erhaltenen Gedichten führe ich an *IG* XIV 1389 V. 50 : ἐλαιήεντες ἄρουραι, *BCH* IV 406, n. 22 V. 3 : ἡδέσι φωναῖς, *IG* XII 7, 115 V. 7 : λόγχας ῥοιζήεντα βαλὼν ἀφύλακτον ἀκωκήν, *SEG* I, p. 119, n. 449 : Στήλην γραμματόεντα ἰσορᾷς, aus Aratos V. 243 : οὐράων ἑκάτερθεν ἐπισχερὼ εἰς ἓν ἰόντων und dazu E. Maass p. XXXI der Prolegomena seiner Ausgabe. Andere Beispiele aus den Schriftstellern (vgl. A. Lobeck in den Parerga seiner Ausgabe des Phrynichos p. 448) führe ich mit Absicht hier nicht an, um vielmehr darauf zu verweisen, dass nach R. Kühner-B. Gerth, *Satzlehre*, I, S. 73, «wenn der Begriff der Persönlichkeit überhaupt ausgedrückt werden soll, in Beziehung auf einen weiblichen Personennamen die Maskulinform als allgemeiner Ausdruck gebraucht wird»; die tragischen Dichter «drücken, wenn ein Weib von sich spricht, also nur bei der ersten Person, ein hinzutretendes Attributiv, ein Adjektiv oder gewöhnlich ein Partizipium, in der pluralischen Maskulinform aus» (vgl. I, S. 83; A. Rupprecht, *Philologus*, LXXXI, S. 103 ff.). So konnte, glaube ich, auch wenn ein Weib, wie in unserem Gedichte, von sich in der Einzahl spricht, die männliche Form des Partizipiums ὤν statt der weiblichen οὖσα verwendet werden, um mehr als das Geschlecht die Person zu betonen. Uebrigens war die weibliche Form des Partizipiums οὖσα (ἐοῦσα), wenn die längere Form des Dativs ϖλοκίδεσσι nicht durch die kürzere ϖλοκίσι ersetzt wurde, nur durch Verzicht auf γάρ als letztes Wort in dem Hexameter unterzubringen, gestaltete diesen unschön und trat obendrein in unerwünschte Verbindung mit ἄωρος. Die

Verwendung der männlichen Form statt der weiblichen mag sich also auch aus solcher Rücksicht (vgl. R. Kühner-B. Gerth, *a. a. O.*, I, S. 83) erklären. Einen Gewinn bedeutet es, dass nach meiner Lesung ἐ⟨ώ⟩ν nicht, wie ἐόν in der von den Herausgebern angenommenen sinnlosen Parenthese zu ἄωρος, sondern, in engem Anschlusse an die männliche Form des zweigeschlechtigen Adjektivs, zu σύνοικος gehört, ἄωρος zu den folgenden Worten.

V. 8 wird nun von Peek gelesen :

[αἰ]φνιδίως με λαβὼν δ' {ν} ᾤχετ' ἰὼν Ἀΐδη[ς].

Doch ist δέ an so später Stelle im Satze — es sollen zehn Worte vorhergehen — nicht glaublich; der Satz kann sehr wohl asyndetisch folgen. In seiner ersten Behandlung des Grabgedichtes hatte Peek gemeint in Edgars Abschrift :

[αἰ]φνιδίως με λαβὼν .νω. . .ων

finden zu können : [γ]νω[ρισ]ϑῶν(!) [χώρισεν](!), eine Ergänzung, die «zu den Resten am ehesten passte, aber den Pentameter verdirbt». Wer den Stein nicht gesehen hat, wird für möglich halten, dass nach λαβών nicht δν auf dem Steine steht, sondern ων, d. h. dass die zwei letzten Buchstaben von λαβών irrig wiederholt waren. An den ähnlichen Versschluss *AP* VII 190 V. 4 : ᾤχετ' ἔχων Ἀΐδας hat bereits Peek erinnert.

Der von Peek zum Teile entzifferte neunte Vers des Grabgedichtes enthielt eine Altersangabe; seine Ergänzung :

ἴκ[οσι, ξεῖ]νε, δ' ἐγὼ ἐτέω[ν κύκλους ἐβίωσα]

setzt, ohne dass er den Verstoss erwähnte, kurze Messung vor Xei voraus; diese ist auch sonst gelegentlich vorgekommen, vgl. R. Wagner, *Quaestiones de epigrammatis graecis ex lapidibus collectis grammaticae*, Diss. Leipzig 1883, p. 65 und zwei weitere Beispiele *Sitzungsberichte der preussischen Akademie* 1932, S. 802. Am Ende des Hexameters wird das Verbum erwartet, von dem die Altersangabe abhängt, entweder ein Indikativ des Aoristes, wie in Peeks Ergänzung, oder ein Partizip, falls in dem Pentameter ein Verbum wie κάτθανον im Indikativ des Aoristes folgte. Statt ἐβίωσα (vgl. *IG* III 1372 V. 5 : τὴν ϖεντάδα [μίαν βιοῦσαν], Ἀρχ. Ἐφ. 1910 σ. 65 : Ἐννέα ἐτῶν ἐβίων δεκάδας) kann nach ἴκοσι ἐτέω[ν κύκλους auch ἐτέλεσσα ergänzt werden (vgl. *IG* II 4054 V. 3 : [κύκλους ϖρὶν] τελέσαι βίου εἴκοσι, *Ath. Mitt.* XXIII

267 V. 5 : *ὧν ὁ μὲν οὐκ ἐτέλεσσεν ἐνὶ ζωιοῖς ἐνιαυτοῦ ϖλείω*), oder nach *κύκλον* : *ἐξετέλεσσα*, vgl. Kaibel 430 (*Sammelbuch* Nr. 5765) : *Πεντήκοντα τριῶν ἐτέων κύκλον ἠδ' ἀνύσαντα*, und *IG* XIV 1866 V. 3 : *βίον ἐκτελέσασα*; ferner *Inscriptions of Cos* n. 322 : *Μοῖραί με γὰρ ϖλήσαντα τρεῖς ἐτῶν κύκλους*, *IG* XIV 2052 V. 2 : *ζήσα[ς ἐν θνητοῖσι] κύκλους ϖισύρων λυκαβάντων*. Der Zusatz *ἐτῶν* fehlt *A P* VII 575 V. 5 : *ὤφελλε δὲ μυρία κύκλα ζώειν*, und in dem Grabgedichte auf *Χορώ*, *Sechster Miletbericht* S. 48 (s. nunmehr L. Robert, *Revue de philologie*, 1934, p. 269) V. 3 : *ἣν θῆκεν Ἀίδης ἐγ κύκλοισιν ἑβδόμοις*; so ist auch in dem Grabgedichte auf Arsinoe aus Leontopolis *Sammelbuch* Nr. 6647 (H. Lietzmann, *a. a. O.*, S. 283 Nr. 21) V. 7 zu lesen :

καὶ μεικρὸν μὲν ἐ⟨τ⟩ῶ⟨ν⟩ ἔλαχον κύκλον

statt : *ἐγώι τ'*. Der letzte Pentameter wird den Namen des verstorbenen Mädchens und ihrer Eltern enthalten haben, also drei Eigennamen, falls Vater und Mutter genannt waren; sie werden in dem Verse leicht untergebracht, wenn in ihm kein Verbum stand. Lediglich um zu zeigen, wie sich Namen in den letzten Vers fügen, habe ich Namen, die uns durch die Grabinschriften der jüdischen Gemeinde von Leontopolis bekannt geworden sind (s. in Lietzmanns Sammlung *a. a. O.*, S. 280 ff. Nr. 2. 38. 6), in die folgende Lesung des Grabgedichtes eingesetzt :

Τὴν τὸ ϖρὶν ἐν [κ]λ[ει]τοῖσιν ἀγαλλομένην μελά[θρ]οισι
ϖαρθένον ἀκμαίην, ξεῖνε, δάκρυσον ἐμέ·
νυμφοκόμοις σ1ολίδεσσι σύνοικος ἐ⟨ὼ⟩ν γὰρ ἄωρος
νυμφῶ⟨νο⟩ς σ1υγεροῦ τοῦδε λέλογχα τά[φ]ου.
ἡνίκα γὰρ κρ[οτάλ]ων ϖάταγος ϖρὸς ⟨οὔ⟩ας δ[ου]έεσκε
ἤ[γγει]λεν μέλπιν ϖᾶ[σιν] ἐμὸ[ν θάν]α[τον].
ὡς ῥόδον ἐν κήπωι νοτίσιν δροσεραῖσι τεθηλός
[αἰ]φνιδίως με λαβὼν {δν} ὤχετ' ἰὼν Ἀΐδη[ς].
ἴκ[οσι, ξεῖ]νε, δ' ἐγὼ ἐτέω[ν κύκλους ἐτέλεσσα]
[z.B. *Εἰρήνη Μίκκου Δωσιθέας τε κόρη*].

II. — FIDUS UND GALLA.

Das auf dem linken Schenkel des Memnonskolosses (A. Wiedemann, *Bonner Jahrbücher* CXXIV 53 ff.) eingezeichnete Epigramm *CIG* 4758, in G. Kaibels *Epigr. gr.* und seinen Nachtrag *Rheinisches Museum* XXXIV S. 181 ff. nicht aufgenommen, von O. Puchstein, *Epigrammata graeca in Aegypto reperta*, *Dissert. philol. Argent.* IV, p. 43, n. xx abgedruckt :

ϽΕΙΔϢ ΚΑΙ
ΛΛΑ ΗΠΡΟ
ΦΡΩΝΕΦΘΕΓΞΑ
ΤΟΜΕΜΝΩΝ
ΘΗΒΑΩΝΠΡΟΜΑ
ΧΟΝΤΟΝ ΔΕ
ΜΟΝΑC ΕΙC

lese ich :

[Φ]είδῳ καὶ [Γ]άλλῃ ϖρόφρων ἐφθέγξατο Μέμνων
Θηβαίων ϖρόμαχον τὸν κηδεμόνα σ[φὸν ἀγασθ]είς.

Puchstein hatte bemerkt : «Post *κηδεμόνα* participium aliquod supplendum est quale est *ἀσπαζόμενος*; mihi quod et versui conveniret et litteris ΕΙC traditis reperire non contigit». Das Verbum, das ich ergänze, findet sich häufig als Partizipium des medialen Aoristes am Schlusse von Pentametern, so, um nur einige Beispiele beizubringen, *IG* VII 94 (Kaibel 909) V. 4 : *εἰκόνι λαινέῃ σ1ῆσαν ἀγασσάμενοι*, Ἀρχ. Ἐφ. 1894 σ. 205 ἀρ. 21 V. 6 : *ϖατρὶς ἀγασσαμένη*, *IG* IV 1603 V. 5 : *σ1ῆσε δ' ἀγασσάμενος*; *A P* XVI 338 V. 6 : *δῆμος ἀγασσάμενος*, 377 V. 6 : *σ1ῆσεν ἀγασσαμένη*; ferner z. B. Kaibel 880 : Ἡ *βουλὴ τείμεσσεν ἀγασσαμένη τὸν ἀοιδὸν Νέσ1ορα κτλ.* (vgl. L. Robert, *Revue de philologie*, 1930, p. 41 f.), als Partizipium des passiven Aoristes *A P* XVI 347 V. 1 : *δῆμος ἀγασθείς*, vgl. auch L. Parmentier, *Revue de philologie*, XLIV, p. 155.

Hinsichtlich der Namen hat sich Puchstein begnügt hinzuzusetzen : «Nomina Fidus et Galla saepissime occurrunt, ut exempla afferre supersedeam». Ich zweifle nicht, dass Fidus, der sich in dem zweiten Hexameter als *Θηβαίων ϖρόμαχος* und als Memnons *κηδεμών* feiern lässt, der *ἐπισ1ράτηγος Θηβαΐδος* ist, den als solchen die Inschrift aus Antinoupolis, jetzt in dem Museum zu Kairo, *Greek Inscriptions*, p. 16, n. 9274 (*OGI* 700, *IGR* I 1141) : Ἀντινόωι Ἐπιφανεῖ Φεῖδος Ἀκύλας *ἐπισ1ράτηγος Θηβαΐδος*, und die lateinische Inschrift «in Memnonis pede dextro medio» *CIL* III 45 (*CLE* 880) nennt :

Horam cum primam cumque
horam sole secundam
prolata Oceano luminat
alma dies,

vox audita mihi est ter bene
Memnonia.
[Aq]ui[l]a [epistr]ategus Thebaidos fecit
cum audit Memnonem XI K. Iun. Serviano III cos.
cum Asidonia Galla uxore.

22. Mai 134 n. Chr.

Der volle Name des Mannes Iulius Fidus Aquila ist durch die lateinischen Inschriften aus Sicca Veneria *CIL* VIII suppl. 15872 und aus der Gegend von Kopaceni an der oberen Aluta *CIL* III suppl. 13796 (R. Dessau, *ILS*, 9180) bekannt; aus ihnen hatte ich auch in der Inschrift *CIL* III 45 den nicht ergänzten Namen hergestellt, um später auf eine Anmerkung *Philologus* LXVII (1908) S. 10 aufmerksam zu werden, in der A. v. Domaszewski anlässlich seiner Ausführungen über die gleichartige Verwaltung von Iudaea und Dacia inferior, die auch in dem gleichen Range der Prokuratoren hervortritt (Iulius Aquila ist im Jahre 134 epistrategus Thebaidis, in Jahre 140 procurator Daciae inferioris), den Namen Aquila ebenfalls ergänzt hatte; diese Anmerkung ist in dem seiner Frau Asidonia Galla gewidmeten Artikel *RE* VIII 608 bereits berücksichtigt. Dagegen ist das griechische Gedicht des Memnonskolosses weder *Prosop. Imp. Rom.* II, p. 191 n. 208, I², p. 248 n. 1218, noch *OGI* 700 noch *IGR* I 1141 noch *RE* VII 608, X 588 herangezogen worden.

[Nach Abschluss dieser Ausführungen geht mir durch die Güte des Verfassers W. Peeks Abhandlung «*Zu den Gedichten auf dem Memnonskoloss von Theben*», *Mitteilungen des Deutschen Instituts in Kairo* V S. 95 ff. zu, in der das Epigramm, das Peek übrigens nicht verglichen hat, kurz besprochen ist. Für den Schluss des Pentameters hat auch Peek «an einen passiven Aorist wie *ἀγασθείς, αἰδεσθείς* u. ä.» gedacht, glaubt aber «dass so weder mit *σ*[— —] noch, wenn das Alpha von *κηδεμόνα* elidiert war, mit *ασ*[— —] weiterzukommen ist»; er schlägt zweifelnd : *τὸν κηδεμόν' ἀσ[πάσιον θ]είς* oder *ἀσπασιωθείς* vor, indem er «ein Verb *ἀσπασιόω*, von *ἀσπάσιος* weitergebildet», für möglich hält. Die naheliegende Ergänzung : *τὸν κηδεμόνα σ[φὸν ἀγασ]θείς* ist ihm entgangen, auch hat er nicht bemerkt, dass sich das Epigramm auf den Besuch bezieht, den Iulius Fidus Aquila und seine Gemahlin Asidonia Galla dem Memnonskolosse am 22. Mai des Jahres 134 n. Chr. abstatteten].

III. — GRABINSCHRIFT AUS HERMUPOLIS PARVA.

Nach G. Lefebvres Lesung *BCH* XXVI, p. 464 n. 31 und *Recueil des inscriptions grecques-chrétiennes d'Égypte*, p. 14 n. 63 lautet eine Grabschrift des Museums

zu Alexandrien, in Hermupolis parva gefunden, früher schon viermal veröffentlicht, aber in E. Breccias *Iscrizioni greche e latine* nicht aufgenommen, zuletzt von C. M. Kaufmann, *Handbuch der altchristlichen Epigraphik* (1917) S. 329 abgedruckt und kurz besprochen, folgendermassen (meine Umschrift berücksichtigt am Ende von V. 4 die Abschrift Bottis) :

Μουσοπόλον, ῥητῆρα,| δικασπόλον, ἄκρον ἅπαν|[τ]α
τύμβος ΗΔ εὐγενὴς Ἰωα|[ν]νίαν ἔχω,
ναύμαχον ἐν πελ|[5][ά]γεσιν, ἀρήιον ἐν πεδίοισιν·|
[ἦν δ'] ἀποτῆλε τάφου, πρίν τ⟨ι⟩ κ[α|κὸ]ν παθέειν.
Ἐκοιμήθ⟨η⟩ ἡ μ[α|κα]ρία Ἰωαννία θυγάτηρ |
[Ἀμ]μωνίου ἀπὸ Ἑρμουπόλεος |[10][Με]χεὶρ
πέμπτη ἰνδ(ικτιῶνος) τεσσαρεσ|[δε]κάτη[ς·
Κ(ύρι)ε ἀνάπαυ|[σον τὴν ψυ]χὴν αὐτῆς.

In V. 2 bietet der Stein ΗΔΕΥΓΕΝΗϹ, doch ist *εὐγενής* als Beiwort zu *τύμβος* unglaublich, auch abgesehen von dem Verstosse gegen das Versmass, den die eine kurze Silbe in dem zweiten Fusse des Pentameters bedeutet; wer ändern will, mag sich zweier Beiworte erinnern, die ein *τύμβος* und ein *τάφος* in anderen Grabgedichten erhält, *IG* IX 2, 252 V. 2 : *τὸν εὐεργής, ὦ ξένε, τ[ύμβος ἔχει]*, und Kaibel 246 V. 2 : *πατὴρ Νόητος χῶσεν εὐερκῆ τάφον.* Wie immer man sich mit dem Beiworte abfindet, auch das Wort, das der Stein zwischen *τύμβος* und *εὐγενής* bietet, ist auffällig, und mit der Anweisung : «*Corriger* ΤΥΜΒΟϹΗΔ en ΤΥΜΒΟϹΟΔ», «*Lire ὅδ'*» ist meines Erachtens nicht geholfen; schwerlich wird man sich auf das Schwanken zwischen *ὁ* und *ἡ λίθος, πέτρος, βῶλος, θόλος, σορός, λάρναξ* berufen wollen (G. Hatzidakis, *Einleitung in die ngr. Grammatik*, S. 23 ff.; J. Wackernagel, *Vorlesungen über Syntax* II, S. 22 f. 32 f.). Vor allem befremdet aber, dass die hervorragenden Eigenschaften und Betätigungen, die der erste und der dritte Vers an der verstorbenen *Ἰωαννία* rühmen, einem Weibe nicht leicht zuzutrauen sind; und doch lässt der Name und die den zwei Distichen folgende prosaische Grabschrift keinen Zweifel, dass es sich um ein solches, die Tochter des *Ἀμμώνιος*, handelt.

Zu V. 4 bemerkte Lefebvre *BCH* XXVI, p. 466 : «On remarquera que le second membre du pentamètre reproduit littéralement le début d'un hémistiche d'Homère, *Il.* XVII 32. Au point de vue du sens, ce vers marque la transition entre les deux parties de l'épitaphe : «elle était pleine de vie et bien loin de la tombe, avant que le malheur ne fondît sur elle (euphémisme habituel)». Kaufmann übersetzt, indem er den beiden Teilen des Verses einen sonderbaren

Sinn unterschiebt : «Fern schien sie(?) dem Grabe, bevor sie ein Arges erlitt». In die Worte : ἀποτῆλε τάφου : «bien loin de la tombe» legt aber : «elle était pleine de vie» sehr viel mehr als unbefangene Auslegung in ihnen finden darf. Richtet sich der Vers nicht vielmehr an einen Besucher des Grabes, um ihn, falls er sich diesem mit bösen Absichten nähern sollte, durch eine Drohung ferne zu halten? Störung der Grabesruhe und Enteignung zu verhüten, ist so sehr Absicht später Grabinschriften, dass sie dem Verbote, sich der Grabstätte zu nähern oder gar an sie Hand zu legen, erheblichen Raum gewähren, mit einem solchen Verbote nicht nur schliessen, sondern mit ihm beginnen und sich sogar mit ihm begnügen, ohne über den Bestatteten Auskunft zu geben, dessen Name freilich an anderer Stelle der Grabanlage ersichtlich sein mochte; es genüge, um von ganz kurzen Verboten wie Μὴ ἀνοίγεν, Μὴ ἄνοιγε, Μὴ ὄρυξε, Μὴ θίνγανε (s. *Sylloge*³ 1236) abzusehen, auf die Inschriften *IG* III 1360, 1361, III 2 p. 301, 1425 b, *JHS* XLVI p. 44, *IG* XII 5, 564, 588, add. p. 330, 332 (*BGI* S. 160), Kaibel 195 zu verweisen.

So verfiel ich auf die Vermutung, dass der vierte Vers des Grabgedichtes auf Ἰωαννία einen Anruf, bestimmt einen Grabschänder zu verscheuchen, enthalten habe :

[ἀλλ'] ἀποτῆλε τάφου, ϖρὶν τ⟨ι⟩ κ[ακὸν] ϖαθέειν.

Nicht nur zeigen einige Gedichte des Gregorios von Nazianzos in Sätzen, die sich gegen Grabschänder wenden, ganz ähnliche Fassung :

AP VIII 111 V. 3 f. : ἀλλ' ἀπὸ τύμβου,
μηδὲ φέρειν ἐπ' ἐμοὶ δυσμενέας ϖαλάμας,
112 : Χάζεο, χάζεο τῆλε· κακὸν τὸν ἄεθλον ἐγείρεις,
λᾶας ἀνοχλίζων καὶ τάφον ἡμέτερον·
χάζεο· Μαρτινιανὸς ἐγώ κτλ.
174 V. 3 f. : ἀλλ' ἀπὸ τύμβων
φεύγετε, νεκροκόμοι, κτλ.,
182 V. 3 f. : ἀλλ' ἀποτῆλε
χάζεσθε· κτλ.,
so auch *AP* XVI 261 V. 3 : ἀλλ' ἀποτηλοῦ
φὼρ ἴθι, κτλ.;

in der Sammlung seiner Gedichte steht *AP* VIII 108 eines, das sich von dem auf Ἰωαννία nur dadurch unterscheidet, dass es sich auf den von Gregorios in einer ganzen Reihe von Gedichten gefeierten Μαρτινιανός (O. Seeck, *Die Briefe des Libanius, zeitlich geordnet*, S. 204 f.; W. Ensslin, *RE* XIV Sp. 2017) bezieht und in V. 2 :

τύμβος ὅδ' εὐγενέτην Μαρτινιανὸν ἔχω

dem Worte τύμβος richtig das erwartete ὅδε folgen lässt und den Namen Μαρτινιανός mit einem für einen Mann seines hohen Standes und Ranges durchaus angemessenen Beiworte (vgl. *AP* IX 344 V. 2; *IG* XII 8, 442 V. 2 und 6) verbindet. Dass in dem Grabgedichte auf Ἰωαννία statt :

τύμβος ὅδ' εὐγενέτην Μαρτινιανὸν ἔχω

steht :

τύμβος ἥδ' εὐγενὴς Ἰωαννίαν ἔχω

zeigt, wie sinnlos die Aneignung erfolgt ist; scheint es doch, als habe der Gedanke an die Tote ἥδε eingegeben und sei mit Beziehung auf sie statt des längeren und strenggenommen nur auf einen Mann zu beziehenden εὐγενέτης das kürzere εὐγενής eingesetzt worden, das freilich dem Leser, der ΗΔ nicht versteht, als Beiwort zu τύμβος entgegentritt. Selbst wenn Ioannia sich im öffentlichen Leben als μουσοπόλος, als ῥήτωρ und δικασπόλος und durch sonstige umgewöhnliche Leistungen hervorgetan, auch wenn sie etwa auf Reisen zur See und zu Lande Mut bewiesen, also eine ganz besondere Stellung eingenommen haben sollte, würde der Ruhm, den das Grabgedicht kündet, als starke Uebertreibung wirken, denn es sind und bleiben wesentlich männliche Eigenschaften und Betätigungen, die dasselbe der Toten zuschreibt. Aber Ioannia scheint, nur als Tochter ihren Vaters bezeichnet, obendrein jung und unverheiratet gestorben zu sein; so mag μουσοπόλος noch am ehesten von ihr gegolten haben, sie mag sich rhetorischen und rechtswissenschaftlichen Studien gewidmet haben, auch gereist sein : jedenfalls war es der Wunsch ihrer Angehörigen, alles erdenkliche und selbst unpassende Lob auf sie zu häufen. Die Unbefangenheit — um kein anderes Wort zu wählen —, mit der ein Gedicht, das Gregorios von Nazianzos mit dem Namen eines Martinianos verbunden hatte, auf Ioannia übertragen worden ist, darf immerhin als merkwürdig bezeichnet werden. Wie ich nachträglich sah, hat bereits Kaufmann bemerkt, Ammonios habe «dem mit einem echt christlichen Gebetsworte schliessenden Prosaepitaph seiner Tochter die beiden ursprünglich wohl eher für die Gruft eines männlichen Toten bestimmten und in eine homerische Reminiszenz ausmündenden Distichen vorangeschickt». Die Vermutung einer Entlehnung hat sich bestätigt.

UNE PIERRE GNOSTIQUE

APPARENTÉE PEUT-ÊTRE À LA «PISTIS SOPHIA»

PAR

A. BLANCHET.

Parmi les innombrables légions de pierres gravées, dites gnostiques[1], il en existe relativement peu dont les inscriptions soient suffisamment précises pour nous éclairer au sujet des superstitions antiques, qui concernent surtout l'Égypte et les contrées voisines. Si je fais une place à part à cette région, c'est parce qu'il est évident et reconnu généralement que les croyances dites gnostiques intéressent spécialement l'Égypte.

Évidemment, on ne saurait dire qu'aucune pierre ne nous apprend rien; mais il est manifeste que la plupart, tout en portant, souvent à profusion, des noms gnostiques (ou magiques, seulement, car la distinction est parfois malaisée à faire), ne sont pas très explicites. Il est donc particulièrement utile de connaître quelques monuments moins discrets, où l'on puisse entrevoir le sens de la formule inscrite sur la pierre.

L'intaille que je publie ici appartient, à mon avis, à cette classe, qui n'est pas encore nombreuse.

Gustave Schlumberger, le regretté membre de l'Institut, ami intime de Gaston Maspero, a laissé au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, entre autres collections, une série de pierres gravées, parmi lesquelles il en est une que j'avais déjà remarquée du vivant de mon cher confrère et ami.

[1] On a, je crois, conçu l'idée utile, — mais combien difficile à réaliser! — de composer un *corpus* des pierres de cette catégorie. Certes ce labeur n'est pas impossible : il y faut «patience et longueur de temps», car il est sûrement plus complexe que l'on croirait. Pour ne citer que deux exemples que je connais bien, je dirai ici que la collection Schlumberger compte une cinquantaine de pierres de ce genre et la mienne propre environ soixante-quinze. Et il n'y a peut-être pas de négociant antiquaire oriental qui ne possède quelques échantillons de la série.

A ma connaissance Paris, Londres, Bruxelles, et la plupart des musées des grandes villes, possèdent des pierres gnostiques. Il y en a même dans de petits musées de province.

C'est une pierre circulaire, globuleuse, de calcédoine « laiteuse » (diam. 0 m. 021), qui ne présente aucun type, mais une inscription, qui n'a pas moins de quarante-deux caractères.





Pierre gnostique agrandie huit fois (sous deux éclairages différents).

En voici la transcription. En légende circulaire extérieure :

ΕΠΕΙΠΩΜΕΣΟΥ ΤΟ ΔΩΔΕ

Au milieu du champ :

ΚΑΦΥΤ
ΛΟΝΟΝ
ΟΜΑΤΗ
ΠΕΡΙΟΧ
ΗΙΑΩ

Si, sur l'original, le texte ne se lit pas du premier coup, à cause de certaines formes de lettres qui sont carrées, mais normales quand même pour ce genre de monument, on s'aperçoit tout de suite que l'inscription circulaire se continue au centre de la pierre. Des mots, dont la signification est certaine, se détachent de cette inscription; mais ceci ne veut pas dire que le sens général en découle avec une parfaite limpidité.

Persuadé d'abord que ce texte dissimulait une formule magique, je détachais ὀχή, forme de ὄχεα, synonyme, par une de ses significations, de τρώγλη. Si le texte mentionnait une caverne, le sens magique pouvait se préciser.

Mais un de mes confrères et amis, un des premiers hellénistes de France, me fit remarquer qu'il était plus logique de ne point séparer les sept lettres qui précèdent la formule finale ΙΑΩ, d'autant plus que le mot περιοχή pouvait faire opposition au groupe μέσου de la ligne circulaire.

Évidemment, encore que j'eusse attendu la formule ἐν τῷ μέσῳ ou ἐν μέσῳ, on peut concevoir ici des indications pour l'emplacement des termes utiles de la formule. Mais il subsiste une réelle obscurité sur la valeur de l'expression, car il est question du nom à inscrire dans la partie circulaire, περιοχή [1]. Or, précisément cette partie du monument ne paraît contenir aucun nom propre. En effet, ce n'est pas le premier mot (ou les mots formés par les six premières lettres) qui peut renfermer un nom gnostique connu. On y verrait plutôt un verbe inusité d'ailleurs, ἐπειπω [2], qui, à la rigueur, pourrait signifier quelque chose au commencement d'une phrase.

Il y a aussi deux mots qui paraissent se détacher nettement de l'inscription : c'est le groupe δώδεκα φύτλον. Mais si les mots paraissent certains, l'interprétation soulève un problème difficile. En pensant aux affinités juives [3] avec les diverses sectes gnostiques, on pourrait croire que ces deux mots désignent les douze tribus. Mais, en y réfléchissant, on n'aperçoit pas la valeur de cette désignation dans le texte en question.

Il en est autrement si nous faisons appel à divers passages de la *Pistis Sophia*, dont la date exacte reste incertaine, mais ne doit pas s'éloigner du IIIe siècle de notre ère, époque à laquelle les pierres dites gnostiques ont certainement été très nombreuses.

Dans les textes de cette œuvre, souvent obscurs, comme tout ce qui touche au gnosticisme, nous trouvons du moins une prédominance du nombre *douze* : le « Plérôme » entoure les *douze* abîmes; le « Noûs » de toutes choses a *douze* visages; *douze* monades forment une couronne sur la tête du « Un unique »; ailleurs, il est question de *douze* sources, au-dessus desquelles se trouvent *douze* paternités; puis c'est une couronne où il y a *douze* diamants; ailleurs encore

(1) Sans y attacher trop d'importance, je crois devoir rappeler un passage des *Philosophoumena*, qui renferme plusieurs des éléments de notre inscription : *καὶ τὸν μέγαν ἄρχοντα αὐτῶν εἶναι τὸν Ἀβρασάξ, διὰ τὸ περιέχειν τὸ ὄνομα αὐτοῦ ψῆφον τξε* (L. VII, 5-6, p. 361, Ed. D. Patr. Cruice, P. 1860).

(2) Cf. Ἐπειπον (aor. 2); ἐπειπεῖν (Liddell-Scott-St. Jones, *Gr.-English Lexicon*, s. v., 1929, p. 614).

(3) Saint Irénée a noté l'habitude gnostique des noms à forme hébraïque (*Adv. haer.*, II, 35, 2). Cf. Origène, *Contra Cels.*, VI, 32. Sur cette question, voy. entre autres : Eug. de Faye, *Gnostiques et Gnosticisme*, 1913, p. 364.

douze émanations, qui ont *douze* chefs dans chaque émanation, et il y a *douze* chefs dans le lieu du trésor des hiérarchies[1]; etc.

C'est dans ces rapprochements qu'il faut chercher, je crois, l'explication des deux mots associés. Mais je ne saurais dire dans quel sens précis l'auteur ou le graveur du texte de la petite pierre a pris le mot *φύτλον*.

Je suppose d'ailleurs que ce texte résulte, en partie au moins, d'une méprise : il découle vraisemblablement d'une mauvaise interprétation du texte d'un papyrus où l'on recommandait d'écrire telle ou telle formule sur diverses matières, afin d'en retirer tel ou tel bénéfice.

Pour ne parler que de formules écrites sur des pierres[2], je citerai la suivante, fournie par le papyrus de la Bibliothèque Nationale : . . . *φυλακτηριον της πραξεως λαβων λιθον σιδηριτην εν ω ενγεγλυφθω εκατη τριπροσωπος καὶ το μεν μεσον προσωπον . . .*[3].

Puis cette autre : *λαβων λιθον μαγνητα . . . γλυψον αφροδιτην . . . εἰς δε το ετερον μερος του λιθου ψυχην και ερωτα περιπεπλεγμενους εαυτοις . . .*[4].

Les graveurs se conformaient-ils aux indications des textes fournis?

En tout cas, outre l'exemple de la pierre publiée ici, je puis citer au moins

(1) Cf. E. Amélineau, *Notice sur le papyrus gnostique Bruce*, texte et traduction, Paris, 1891 (*Not. et extr. des Mss de la Bibl. Nat.*, t. XXIX, 1re partie), p. 92, 97, 104, 109, 127, 258 à 291, etc., voy. aussi du même, *Rev. de l'histoire des religions*, 1890, p. 186, 192, etc. Cf. Carl Schmidt, *Koptisch-Gnostische Schriften*, t. Ier, *Die Pistis Sophia*, Leipzig, 1905, p. 266, 267 (les douze chefs de chacune des douze émanations), 268 à 289, etc. — L'expression de «douze fois» se trouve aussi, à diverses reprises, dans des papyrus magiques : *δωδεκάκιστη* (C. Wessely, *l. c.*, p. 45, l. 748; p. 52, l. 965, et *passim*). Un petit bas-relief porte le même vocable : A. Delatte, dans le *Musée Belge*, t. XVII, 1913, p. 321-337, fig.

(2) En ce qui concerne l'emploi des pierres pour des usages religieux, il faut noter que, d'après un certain passage, Jésus se sert d'une agathe dans des cérémonies (E. Amélineau, *Le Gnosticisme égyptien*, 1887, p. 256).

(3) C. Wessely, *Griechische Zauberpapyrus von Paris und London*, dans les *Denkschriften der Kais. Akad. der Wissensch.*, *Philos.-histor. Klasse*, t. XXXVI (Wien, 1888), p. 117, l. 2877 et s.; réédité par Preisendanz, *Papyri græcæ magicæ*, I (1928), p. 164. — On connaît en effet passablement d'intailles gnostiques au type de la triple Hécate, par exemple une qui porte, au revers, les sept voyelles, si fréquentes dans les textes magiques et autres (P. René Mouterde, *Le glaive de Dardanos, objets et inscr. magiques de Syrie*, Extr. des *Mélanges de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth*, XV, 3, 1930, p. 67, fig. 5; autre analogue, p. 69). — Pour Hécate invoquée dans des opérations magiques, voy. aussi, entre autres, un texte dans R. Wünsch, *Defix. tab. atticæ*, app. *C. I. Attic.*, p. 28, n° 107 : . . . *καὶ Ἑκάτην χθονίαν*.

(4) C. Wessely, *l. c.*, p. 87-88, l. 1722 et 1737 et s.; réédité par Preisendanz, *Pap. gr. mag.*, I, p. 126. — Je donne la transcription, sans accentuation, de Wessely, comme celle reproduite plus haut. Les types d'Aphrodite et de Psyché avec Eros sont fréquents sur les pierres gnostiques.

un autre cas où le texte utile paraît confondu avec des indications superflues sur une pierre, d'origine égyptienne, puisque Anubis y est très net[1]. On y lit, d'un côté, une formule dont je me suis occupé, il y a quelques années[2]. Puis, au revers de cette pierre, se trouve un texte ainsi conçu :

ΟΠΙϹⲰ ΔΕ ΤΟΥ ΛΙΘΟΥ
ΚΥΚΛⲰ ΠΟΛΙΝ ΤΑ ΟΝΟΜ
ΑΤΑ ΤΑΥΤΑ ΧVΧ ΒΑΧVΧ, etc.[3].

Sans vouloir donner trop d'importance à la pierre de la collection Schlumberger, — car évidemment beaucoup de petits monuments analogues n'ont pas été créés d'après des formules précises, — je crois tout de même qu'elle n'est pas étrangère aux doctrines plus ou moins nettement exposées dans la *Pistis Sophia*. Ceux qui ont parcouru cette œuvre étrange ne sauraient être surpris que la pierre gnostique soit privée d'une clarté que réclament nos esprits modernes.

Le texte de la *Pistis Sophia* contient en particulier des groupes des sept voyelles[4], répétées par trois, et ceci se retrouve à la fois sur des pierres avec les noms *Abrasax* et *Iaô* et aussi dans les manuscrits magiques[5]. Par conséquent, le rapprochement que je veux faire est logique.

(1) Tout en faisant la part égyptienne de ce document, il est utile de remarquer qu'Anubis a un rôle divin de premier plan; son nom est accolé à celui de Jésus dans un papyrus; ailleurs, il est qualifié de roi de tous les dieux (cf. *C. I. Gr.*, n° 3724 : Οὐρανίων πάντων βασιλεῦ, χαῖρ', ἄφθιτ' Ἄνουβι).

(2) *Vénus et Mars sur des int. mag. et autres*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1923, p. 229-230.

(3) *Musée du Louvre. Catalogue des cylindres orientaux* . . . par L. Delaporte; II, *Acquisitions*, 1923, p. 218, n° A. 1259, pl. 108, fig. 12 *a* et *b*. — Pour *ὀπίσω*, d'ailleurs normal, il convient de faire le rapprochement avec *ὀπιθεν* (C. Wessely, *l. c.*, 2e mém., t. XLII, 1893, p. 61, l. 8), qui n'est qu'une forme de *ὀπισθεν*.

(4) Comme exemple du rôle des sept voyelles, je citerai les dix-sept lignes de noms magiques, terminées par les sept voyelles, sur un papyrus (C. Leemans, *Papyri græci Antiquarii publici Lugduni-Batavi*. . . (II), 1885, p. 31).

(5) Je répète que la distinction est souvent à peu près impossible à établir entre les conceptions gnostiques et celles qui sont simplement magiques. Ainsi dans un papyrus magique, égyptien puisqu'il comprend à la fois un texte démotique et un texte grec, cette dernière partie contient, aux lignes 31 à 33, un passage où Harpocrate sur le lotus est appelé *Abrasax* : . . . *καὶ ὄνομα ἐστιν αὐτῷ αβρασαξ* (H.-I. Bell, A.-D. Nock, Herbert Thompson, *Magical texts from a bilingual papyrus in the British Museum*, London [1932]; *Proceedings of the British Academy*, t. XVII, t. à p., p. 20).

DE L'ORIGINE

DES MONOPOLES PTOLÉMAÏQUES

PAR

A. ANDRÉADÈS

MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'ATHÈNES,
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE ET DE L'INSTITUT D'ÉGYPTE.

Depuis la publication des Lois Fiscales de Ptolémée Philadelphe[1], on s'est souvent occupé des monopoles des Lagides. Les ouvrages traitant des finances des Ptolémées[2] leur consacrent nombre de pages; certains d'entre eux, tels les monopoles du papyrus et de la banque, ont suscité de doctes monographies[3]. Enfin, tant les travaux sur la vie sociale et économique dans l'Égypte ptolémaïque[4] que ceux, plus généraux, sur la civilisation hellénistique[5] en relèvent l'importance.

Et pourtant, tel est le caractère fragmentaire des sources, que les points élucidés le cèdent en nombre et en importance à ceux sur lesquels il est difficile encore de se prononcer; et ceci explique sans doute pourquoi nous attendons encore un travail indépendant embrassant l'institution dans son ensemble. Parmi les problèmes primordiaux qu'il faudra s'efforcer de résoudre, citons le nombre des monopoles, leur classification et leur provenance.

C'est sur ce dernier problème que nous présenterons ici quelques observations. Toute leur originalité — mais par le temps qui court elle est grande — consiste en ce qu'elles visent non à combattre, mais à soutenir une opinion que des écrivains plus autorisés que le signataire de ces pages ont déjà énoncée.

L'opinion dont il s'agit est celle d'après laquelle les monopoles ptolémaïques découlent d'une législation égyptienne plus ancienne. Elle n'a, il est vrai, été

(1) *The Revenue Laws*, édition de Grenfell, préface de Mahaffy, Oxford, 1896.

(2) Jean MASPERO, *Les finances des Lagides* (Paris, 1905); Marco MODICA, *Contributi papirologici alla ricostruzione dell'ordinamento dell'Egitto* (Rome, 1916); cf. aussi les deux ouvrages classiques de WILCKEN, *Ostraka* et *Grundzüge* et les chapitres relatifs aux finances de l'*Histoire* de Bouché-Leclercq.

(3) Celles bien connues de Glotz et de Desvernois.

(4) Exemples : W. OTTO, *Tempel und Priester im hellenistischen Aegypten* (2 vol. Leipzig, 1905-1908) et Th. REIL, *Beiträge zur Kenntnis des Gewerbes im hellenistischen Aegypten* (Leipzig, 1913).

(5) Notamment ceux de Jouguet, Tarn, Rostovtzeff, etc.

formulée que de façon incidente et à propos de monopoles particuliers, mais on la retrouve sous la plume des auteurs les plus compétents. Ainsi Mahaffy dans sa préface aux *Revenue Laws*[1] a jugé probable que pour les monopoles de l'huile et du vin, Ptolémée II avait ressuscité, en les adaptant, de vieilles mesures pharaoniques. Ainsi encore Rostovtzeff, dans son compte rendu, qui est une véritable étude[2], des *Tempel und Priester im hellenistischen Aegypten*, l'ouvrage vite devenu classique de Walter Otto, exprime la certitude que pendant la période préhellénique, les temples avaient monopolisé les industries de l'huile et des étoffes. Et cette façon de voir a été partagée par Wilcken[3] et Reil[4], qui pourtant sur tant d'autres points ne sont pas d'accord avec le grand archéologue russe. Glotz, enfin, dans sa monographie sur le prix du papyrus, a confirmé chiffres en mains l'hypothèse de Bouché-Leclercq[5], que cet article avait été monopolisé dès avant le IIIe siècle.

Il peut paraître impertinent de prétendre compléter les recherches de grands historiens, papyrologues et épigraphistes éminents, quand on ne possède aucun de ces titres. Cependant, professeur de science des finances et auteur d'un volumineux ouvrage sur les finances grecques jusqu'à la bataille de Chéronée[6], il était naturel que j'étudie les monopoles ptolémaïques à deux points de vue nouveaux : à la lumière de la science financière d'abord, en comparaison avec les monopoles de la Grèce classique ensuite.

De la science des finances on peut tirer les enseignements suivants :

a) Un législateur instituant une classe nouvelle d'impôts leur donne, presque sans le vouloir, une certaine unité, car il obéit à des principes déterminés. Si donc, pour telle ou telle branche de revenus, on trouve une législation où ladite unité fait défaut, quand par exemple l'impôt foncier diffère selon les provinces ou que les monopoles diffèrent sensiblement l'un de l'autre, il y a fort à parier qu'on est en face d'une compilation de lois antérieures, décrétées elles-mêmes sous l'empire de considérations différentes. L'histoire financière de la monarchie

(1) Page XXVIII.

(2) Il a paru dans les *Gött. Gel. Anzeig.*, 1909, p. 603-642; cf. spécialement les pages 631-3.

(3) *Grundzüge*, p. 246.

(4) *Op. cit.*, p. 5 sq. et p. 93 sq.

(5) Il supposait que c'était au profit des temples, *Histoire*, t. III, p. 267; cf. WILCKEN, *Grundzüge*, p. 255.

(6) *Ἱστορία τῆς Ἑλληνικῆς δημοσίας οἰκονομίας, τόμος Α', ἀπὸ τῶν ἡρωϊκῶν μέχρι τῶν Ἑλληνομακεδονικῶν χρόνων* (Athènes, 1928); cf. les traductions allemande et anglaise du professeur Meyer (Munich, 1931) et du professeur Carroll Brown (Harvard Press, 1933). La traduction italienne du professeur de Simone de Brouwer est sous presse.

française fournirait bien des exemples à l'appui de cette affirmation. J'en pourrais emprunter d'autres plus récents à celle de mon propre pays[1].

Or, si nous examinons les monopoles égyptiens du IIIe siècle, on est frappé de constater l'absence, non pas seulement d'un type unique, mais même d'un certain nombre de types autour desquels on puisse les grouper. Jean Maspero exagère à peine quand il dit : «Aucun monopole n'est semblable à un autre, il faudrait presque créer une catégorie pour chacun d'eux»[2].

La chose serait incompréhensible si Ptolémée Philadelphe avait institué une forme nouvelle de revenus; elle s'explique aisément s'il a remis en honneur une série de monopoles ayant poussé, peut-être peu-à-peu, à différentes dates de la vie plusieurs fois millénaire de l'Égypte pharaonique.

b) L'histoire financière enseigne que peu de formes d'imposition sont plus malvenues que les monopoles. Dans les soixante dernières années, on n'est guère parvenu à en créer *de façon permanente*[3] que pour des industries inexistantes ou se trouvant dans les langes, en d'autres termes dans les cas où la monopolisation porte atteinte à peu d'intérêts acquis. C'est ce qui explique que les pays balkaniques, dont une longue domination turque avait retardé le développement économique, sont ceux où on rencontre des monopoles en relativement plus grand nombre. Là encore ils provoquèrent une forte réaction[4]. Ailleurs le soulèvement de l'opinion publique en empêcha le vote; Bismark lui-même, au zénith de sa gloire, ne parvint pas à introduire le monopole du tabac en Allemagne[5].

(1) Jusqu'en 1919, l'impôt foncier variait selon les provinces. En Macédoine fonctionnait la dîme d'origine turque; dans la vieille Grèce, un impôt sur les animaux de labour introduit en 1880. Dans les îles Ioniennes on avait conservé un régime remontant au protectorat britannique; ici les hauts-commissaires anglais avaient unifié un système d'impôts variant d'île à île et qui est lui-même une preuve complémentaire du principe énoncé dans le texte, car il découlait du fait que les Vénitiens avaient conquis les Sept Îles à des dates assez espacées et pour chacune d'elles avaient édicté une législation fiscale inspirée de celle qu'ils avaient trouvée en vigueur; cf. le compte rendu de quarante et une pages que H. Monnier, le si regretté doyen de la faculté de Bordeaux, a fait l'honneur de consacrer dans la *Nouvelle revue historique du Droit* (Paris, 1916) à mon ouvrage sur l'Administration financière des Vénitiens dans les Îles Ioniennes (2 volumes, Athènes, 1914; le titre grec en est : *Περὶ τῆς Οἰκονομικῆς διοικήσεως τῆς Ἑπτανήσου ἐπὶ Βενετοκρατίας*).

(2) *Op. cit.*, p. 63. Encore parlait-il d'une catégorie déterminée de monopoles, les monopoles industriels.

(3) Les monopoles provisoirement décrétés en temps de guerre ou de grande crise ne font que confirmer la règle.

(4) Le désastre de Tricoupis aux élections d'avril 1885 est dû pour beaucoup aux monopoles qu'il introduisit en 1883 et 1884.

(5) Celui-ci fut pourtant vigoureusement soutenu par plusieurs économistes, notamment par Georges von Mayer qui l'avait vu fonctionner en Alsace-Lorraine.

Et certes la notion de la liberté individuelle, qui domine le XIXe siècle, était à peu près inconnue des sujets égyptiens des Ptolémées. Malgré tout, on a peine à croire que des dispositions aussi oppressives que celles que nous voyons accompagner certains monopoles — par exemple celle qui rattachait une classe entière d'ouvriers à leur métier, tels des serfs à la glèbe — aient pu être décrétées par une monarchie étrangère sans provoquer des réactions violentes. Pour que celles-ci ne se soient pas produites, il faut que la population indigène ait été de longue main accoutumée à pareil état de choses.

A ce propos il y a lieu de remarquer encore ceci. Nous disions à l'instant que les industries qui peuvent faire le plus aisément l'objet d'un monopole sont celles qui n'ont pas de racines profondes dans le pays. Or en Égypte nous observons le contraire. Le monopole de l'huile frappait toutes les sortes d'huile en usage *ab antiquo*[1]. En revanche il ne s'étendait pas au produit de l'olivier introduit par les Grecs[2]. De cette exception on a donné deux explications : les Ptolémées voulaient encourager la culture de l'arbre de Minerve; les produits de celui-ci étaient consommés presque uniquement sous forme de fruits. Sans nier l'exactitude de ces deux observations[3], ne serait-il pas plus simple de penser que le Philadelphe, ressuscitant une législation antérieure à l'introduction de l'olivier, ne jugea pas prudent de l'étendre à des cultivateurs et des ouvriers, qui, en leur qualité d'Hellènes, n'auraient pas consenti à être transformés en ilotes de l'olivette ou du pressoir, tandis qu'ils n'avaient pas d'objection à acquitter des impôts proprement dits aussi bien sur les olives que sur les huiles.

Cette dernière observation nous amène tout naturellement à parler des enseignements qu'on peut tirer de la législation fiscale hellénique.

Qui parcourt tant le premier livre de la *Politique*, où Aristote parle incidemment, mais à deux reprises, des monopoles d'état comme d'une chose courante, que le deuxième livre de l'*Économique*, où tant de monopoles sont énumérés, incline à admettre que les Ptolémées ont pu chercher des modèles dans leur propre patrie tout autant que dans la législation pharaonique.

Qui étudie les monopoles grecs de plus près[4], reconnait vite que pareille

(1) Principalement celles extraites du sésame, du *kiki*, du croton, des graines de citrouille ou de lin.

(2) Cf. l'étude de Dubois, *Revue de Philologie*, 1925, p. 60 sq.

(3) Les Ptolémées s'efforcèrent incontestablement de varier les cultures et les Grecs qui les suivirent en Égypte étaient grands mangeurs d'olives.

(4) Pour le détail cf. Andréadès, *Histoire*, t. I, livre 3, chap. IV, B. 5, p. 222-8 de l'édition grecque.

conjecture pèche par la base. Tout d'abord on ne mentionne de monopoles ni à Athènes[1], ni en Macédoine, ni dans aucun état de premier ordre. Bien mieux, là où on les rencontre (à Byzance, Clazomènes, Lampsaque, Héraclée, Épidamne) ils se présentent sous des traits radicalement différents de ceux des monopoles ptolémaïques. Constituant non des recettes ordinaires, mais des expédients financiers, ils étaient temporaires, limités à la vente[2] et exercés principalement aux dépens des étrangers. Ces traits se retrouvent dans l'accaparement du blé pratiqué sous Alexandre par Cléomène de Naucratis[3], mais non dans les monopoles des Lagides, qui venaient au premier rang des recettes ordinaires, étaient en d'autres termes permanents, ne craignaient pas de s'étendre à la production et n'épargnaient pas (il s'en faut de beaucoup) les indigènes.

Pour mieux faire toucher du doigt les différences profondes qui séparent les deux institutions, on peut dire que les monopoles des Lagides s'apparentent aux monopoles fiscaux modernes, tandis que ceux des cités grecques rappellent ces *corners*, qui permettent aux spéculateurs américains d'accaparer pour un temps limité le marché de telle ou telle denrée.

En conclusion, quelle que soit l'administration financière dont les Ptolémées se sont inspirés, ce ne peut certainement pas être celle des États helléniques.

Un dernier enseignement non moins important découle de l'histoire financière des Ptolémées eux-mêmes.

Ceux-ci, en conquérants avisés, semblent s'être bien gardés de bouleverser le système qu'ils trouvèrent en vigueur. Autant qu'on en peut juger, ils tirèrent d'abord profit des droits si étendus que l'Égypte ancienne reconnaissait à ses rois[4]. Ils mirent ensuite la main sur les impôts prélevés par les temples : exemple l'*apomoira* qui frappait les vignes et les vergers.

(1) La proposition de Pythoclès d'y établir un monopole du plomb ne semble pas avoir eu de suite (*Économique*, II, 2, 36).

(2) Une seule exception : Épidamne; mais elle fut dictée par des considérations spéciales : le souci d'éviter de trop fréquents contacts avec les barbares voisins (les Tavlantiens de Thucydide), avec qui la ville traitait par l'entremise d'un fonctionnaire public, le *polétès*.

(3) Sur la politique financière de celui-ci voyez Andréadès, *Antimène de Rhodes et Cléomène de Naucratis*, *Bull. Cor. Hell.*, 53, 1929, I, p. 1 sq., et avec plus de détails encore le supplément à la première partie du volume II de l'*Histoire des finances grecques* (non encore traduit); cf. aussi le remarquable ouvrage du prof. B. A. von Groningen, *Le second livre de l'Économique* (Leyde, 1933), p. 183-193.

(4) Cf. J. Maspero, *op. cit.*, p. 49 sq.

Quand avec l'augmentation incessante des dépenses publiques ils se virent contraints à créer des revenus supplémentaires, cet état d'esprit a dû les porter à ressusciter des formes anciennes de recettes, plutôt que d'en créer de nouvelles totalement étrangères au pays[1].

Une disposition de leur législation confirme l'impression qu'ils en usèrent ainsi du moins pour les monopoles. Nous savons en effet que les temples avaient le droit de fabriquer l'huile et les étoffes dont ils avaient besoin. Une immunité aussi considérable (il s'agissait de monopoles de première importance) aurait paru naturelle si elle avait été concédée par un des souverains affaiblis qui, après la bataille de Raphia, flattaient les prêtres pour s'assurer la fidélité des indigènes. Avec un prince comme le Philadelphe, elle s'explique difficilement, à moins justement de supposer qu'elle constitua une fiche de consolation pour les monopoles accaparés par l'État. Cette hypothèse est confirmée par une autre disposition concernant l'*apomoira*. Celle-ci fut, nous l'avons vu, enlevée par le même Philadelphe aux temples, mais les vergers et les vignes de ceux-ci furent dispensés de cet impôt devenu royal. Il y a là un parallélisme qu'on ne saurait négliger.

CONCLUSION.

En résumé, tant les enseignements de la science des finances que ceux de l'histoire financière des cités grecques et des Lagides eux-mêmes conduisent à la conclusion que les monopoles ptolémaïques sont d'origine égyptienne.

Cependant, en l'absence de témoignages directs, il est prudent d'éviter les affirmations tranchantes. D'autre part, même en tenant pour vraie une conjecture si vraisemblable, on doit reconnaître que bien des points importants restent mal éclaircis. Entre autres on ignore :

a) si les anciens monopoles étaient toujours exercés au profit des temples, ou si certains d'entre eux avaient été réservés au fisc pharaonique;

b) si tous les monopoles furent abolis au moment de la conquête macédonienne. Glotz paraît avoir établi qu'il en fut ainsi pour le monopole du

(1) En ceci Cléomène lui-même leur avait donné l'exemple. Après l'accaparement des blés, qui au surplus s'exerçait uniquement aux dépens des consommateurs étrangers (d'où les injures de Démosthène), celui-ci avait songé à exploiter les immenses richesses du clergé égyptien. Mais pour ce faire il avait tout simplement ressuscité les mesures prises au IVe siècle par le roi indigène Taho.

papyrus. Mais en fut-il de même pour les autres? L'immunité accordée aux temples pour les huiles et les étoffes, laisse quelques doutes à cet égard[1];

c) si et dans quelle mesure les Ptolémées ont rénové l'ancien régime pharaonique. Qu'ils l'aient enrichi d'un monopole nouveau, celui de la Banque, cela semble découler du fait qu'ils introduisirent l'économie monétaire, condition préalable des opérations bancaires. Mais créèrent-ils d'autres monopoles nouveaux ou bien abolirent-ils certains de ceux qui existaient? Il est difficile de le dire. On ne sait pas davantage s'ils procédèrent à des changements dans le fonctionnement des monopoles. Il est néanmoins légitime de penser que, disposant d'une machine administrative perfectionnée, ils durent introduire nombre de réformes, tout au moins dans le détail. Telle semble d'ailleurs avoir été plus généralement leur politique financière; comme P. Jouguet l'écrivait il n'y a pas longtemps, « la fiscalité des Ptolémées est célèbre; ils l'ont certainement héritée des anciens maîtres du pays, mais ils l'ont perfectionnée »[2].

La forme conjecturale que nous donnons à notre opinion sur l'origine des monopoles, et les incertitudes qui subsistent sur tant de questions importantes, sont la conséquence inévitable du voile qui couvre encore l'administration financière des Pharaons. Désespérant de le percer par nos seules forces, nous avons eu recours cet été à plusieurs égyptologues français d'une réputation mondiale. Ce fut à peu près en vain.

Athènes, décembre 1934.

(1) Si en effet les temples avaient cessé d'exercer lesdits monopoles pendant plus d'une génération, la nécessité de fournir une compensation pour leur étatisation se serait imposée moins fortement. Cependant elle n'est pas exclue. Notons aussi que des raisons spéciales ont pu amener Alexandre à abolir le monopole du papyrus : il pesait lourdement sur les Grecs lettrés, que l'élève couronné d'Aristote a toujours bien traités. Ajoutons que la question du prix du papyrus sous le Philadelphe, qui paraissait définitivement élucidée, vient d'être soulevée à nouveau; cf. W. L. Westermann et El. S. Hasenoehrl, *Zenon Papyri*, vol. I (New-York, Columbia University Press, 1934), p. 17.

(2) *Histoire de la Nation Égyptienne*, publiée sous la direction de M. Gabriel Hanotaux, t. III, p. 81.

LA GYMNASIARCHIE DE SARAPIS «POLIEUS»

ET LES OLYMPIADES ALEXANDRINES

PAR

HENRI HENNE.

Deux inscriptions égyptiennes du IIIe siècle ap. J.-C. mentionnent la gymnasiarchie de Sarapis «polieus»; on connaît d'autres exemples de ces magistratures divines[(1)]. Selon VAN GRONINGEN[(2)], c'est à Coptos que Sarapis serait gymnasiarque; de fait, nos textes en proviennent. Mais voyons-les de près.

1° *S. B.* 1555.

A Zeus Helios grand Sarapis et aux dieux «synnaoi», tel est le début; et voici la suite, qu'il faut citer dans le grec :

3 *αὐτὸν τὸν Πολιέα Σάραπ[ιν]*
M. Αὐρ. *Ὠριγένης ὁ καὶ Ποτάμων*

(1) Ou fonctions humaines attribuées à des divinités, quelle qu'en soit la raison. — VAN GRONINGEN, *Le gymnasiarque des métropoles de l'Ég. rom.*, p. 37, cite Artémis, gymnasiarque éternelle à Éphèse, d'après OEHLER = *Pauly-Wissowa*, γ, 1985. Je ne puis consulter les références de ce dernier.

On pourrait ajouter : 1° Zeus Olympios stéphanéphore à Priène; et d'autres dieux encore : OTTO, *Priester u. Tempel*. . ., p. 306, n. 1 (référ.) — Apollon stéphanéphore à Milet : STIET, *Pauly*. . ., III A 2345. — Sur ces stéphanéphores, WILAMOWITZ-MOELLENDORF, *Staat u. Gesellsch. d. Gr.*, p. 182. — Dionysos revêt également des magistratures à Pergame; autres exemples de magistratures divines à Smyrne, Samothrace, Argos, dans FRÄNKEL, *Inschr. v. Perg.*, II, 276; à Byzance, dans PICK, *Num. Z.*, XXVII, 1927.

2° Apollon et Asclepios néocores à Sidè, sur des monnaies de Gallien, et postérieures; non sans rapport possible avec le culte impérial. — Cf. NOCK, *Synnaos Theos*, dans les *Harvard Studies in Cl. Philol.*, XLI, 1930, p. 43 et suiv., d'où je tire certaines des indications précédentes.

Sur le divin Hadrien, gymnasiarque à Athènes, cf. ici, p. 305, n. 1.

3° Sarapis symposiarque dans ARISTIDE, 45, 27 (ed. Keil) = SCHUBART, *Einf.*, p. 367; à mettre en relation avec les *Klinai* de Sarapis : cf. MILNE, *J. E. A.*, 1925, 6-10; j'ajouterais volontiers de Sarapis-(Osiris)-Dionysos, car l'on boit abondamment dans ces symposia, et du vin : cf. sur l'assimilation PERDRIZET, *Bronzes Fouquet*, p. 12, col. 1; CUMONT, *Rel. or.*[4], p. 243, n. 93.

Sur Zeus alytarque, cf. p. 305, n. 6.

(2) *Mnem.*, n. s., 1927, 263.

καὶ ὡς χρημ– διαδεξάμενος τὴν
αὐτοῦ τοῦ ἁγιωτάτου Σαράπιδος
γυμνασιαρχίαν γεν– ὑπομνημα
τογράφ– βουλ– τῆς λαμπροτάτ–[1]
[*πόλεως τῶν?*]

L'épithète *λαμπροτάτη* appliquée à une *polis* ne désigne pas nécessairement Coptos, où elle est même inconnue jusqu'ici[2]. Elle s'appliquerait fort bien à Alexandrie. Et elle ne s'applique peut-être qu'à elle si l'hypomnématographe n'a vraiment existé que dans cette cité[3]. Dans ce cas la gymnasiarchie de Sarapis pourrait être une magistrature alexandrine.

Le dédicant énonce ses magistratures dans un ordre parfaitement régulier[4] : d'abord, peut-être, celles qui se cachent sous *ὡς χρημ–*[5], et qui ont pu, au moins en partie, être exercées à Coptos[6]; car il y a lieu tout de même d'admettre un lien entre le dédicant et Coptos[7] — puis la gymnasiarchie de Sarapis[8] — enfin l'hypomnématographie[9], alors magistrature

(1) Ligne 5 : *χρηματίζει*, ou *τίζω*; cf. la 2e inscr. — Ligne 7 : *γενόμενος*. — Ligne 8 : *ὑπομνηματογράφος, βουλευτὴς τῆς λαμπροτάτης*.

(2) PREISIGKE, *Wb.*, s. v. Et même Κοπτίτων *π.* n'est peut-être pas attesté avant le IVe siècle; *ib.* Cf. une *origo* ἀπὸ Κόπτου *π. P. Goth.*, 7. — Mais cela peut tenir au hasard de nos sources. On trouve *Ombitôn p.* beaucoup plus tôt.

(3) Du moins ne peut-on affirmer jusqu'ici son existence en province : OERTEL, *Liturgie*, 1917, s.v. A en juger par divers exposés récents, les développements d'Oertel paraissent être restés inaperçus. — Je ne crois pas, jusqu'à présent, que les textes parus depuis infirment la réserve d'Oertel, et j'espère le montrer ailleurs. — VAN GRONINGEN, *Le gymnasiarque...*, p. 49, *c*, 2, connaît ce passage; il n'en tient pourtant pas compte dans son commentaire de l'inscription.

(4) Cf. p. 299, n. 2.

(5) Sur cette expression PREISIGKE, *Wb.*, OERTEL, *o. c.*, p. 352, sur *P. Oxy.*, 55; et, indépendamment les éditeurs de *P. Oxy.*, XII, p. 29.

(6) Dans *P. Oxy.*, 55 et ailleurs, il s'agit d'ex-magistrats alexandrins magistrats en province; on en a d'autres exemples. Dans *O. G.*, 708, ici, p. 303, le magistrat de province est simplement citoyen alexandrin; rien ne l'empêcherait d'avoir été plus tard magistrat à Alexandrie.

Sur ces doubles magistratures, cf. VAN GRONINGEN, *o. c.*, p. 38. — Mais il faudrait tenir compte maintenant des inscriptions de Cyrène, au moins pour l'époque avant Caracalla (cf. p. ex. WENGER, *Die August-Inschrift auf... Kyrene*, 1928, p. 69-70), sinon après. Je ne puis insister ici.

(7) Cf. *I. G. R.*, 1097. Ici le dédicant n'a même pas, semble-t-il, exercé de magistratures dans ce qu'il appelle sa *γλυκυτάτη πατρίς* (Pachnemounis). — Comp. le magistrat alexandrin célébré par sa *patris*, Denderah, *B. S. A. A.*, 1926, n° 31, note épigr., p. 19 du tirage.

(8) Ainsi assimilée à une gymnasiarchie ordinaire. Cf. pp. 299, n. 1; 303; 306.

(9) Peut-être même *γενόμενος*, pour les fonctions passées, est-il employé le plus volontiers à Alexandrie, comme VAN GRONINGEN, *o. c.*, p. 134, le suggère; j'espère revenir ailleurs sur ce point.

suprême[1]. Notre personnage est actuellement bouleute; la mention est à sa place normale[2].

Si la gymnasiarchie du très-saint[3] Sarapis en personne est alexandrine, du même coup Sarapis *Polieus* est le Sarapis alexandrin. Non seulement Sarapis mérite cette épithète dans la *polis*[4] par excellence de l'Égypte — *poliouchos*, ce qui revient pratiquement au même, est celle que donne Julien[5] au Sarapis alexandrin —, mais encore elle doit évidemment son origine à l'assimilation de Sarapis à Zeus[6] : «polieus»[7] est une épithète bien connue de ce dieu. Or, cette assimilation a dû se faire d'abord[8] à Alexandrie, où le temple de Zeus polieus cité par Élien[9] est sans doute le temple de Sarapis.

Ainsi notre dédicant, de séjour à Coptos, offrirait dans son temple au Sarapis de sa ville provinciale, et aux dieux associés, une statue de Sarapis *polieus* en personne. Si ce dernier était le dieu de Coptos, n'attendrait-on pas, ce qui

(1) Cf. *P. Oxy.*, XII, p. 29, en tenant compte de notre n. 3, ici p. 298.

(2) Cf. p. 303, n. 2.

(3) Épithète «provinciale» aussi bien qu'«alexandrine» : PREISIGKE, *Wb.* — Cf. pour Isis, *UPZ*, 79, 22.

(4) Cf. *Gnom. Idiol.*, 102, et VAN GRONINGEN, *o. c.*, p. 105. Même au IIIe siècle, les métropoles ne sont pas officiellement des *poleis* (cf. toutefois *P. Oxy.*, VIII, 1114, n. 7), les Hellènes des métropoles n'ont pas droit au titre de *politès* : JOUGUET, *V. M.*, p. 352. En est-il de même du titre de *polieus* pour les dieux?

Toutefois, étant donné l'usage fréquent du mot *polis* pour désigner les premières, et dès l'époque ptolémaïque — WILCKEN, *UPZ*, I, 3, p. 302, n. 29 —, on ne saurait assurer que des Sarapis de province n'aient jamais reçu l'épithète «polieus» surtout après assimilation à Zeus et pris ainsi un air plus grec, de même que l'Isis de Coptos reçoit au cours du IIe siècle le nom de Tychè des Coptites (*B. S. A. A.*, cité p. 298, n. 7; p. 12; 159 : dédicace d'une *astè*).

En fait, on ne connaît pas d'autres exemples que nos deux inscriptions et *O. G.*, 708, cité plus loin; tous textes précisément équivoques, pour le moins.

(5) *Epist.*, 111 (Bidez).

(6) DITTENBERGER, *O. G.*, 708.

(7) ROSCHER, s.v. A Athènes, exemples de Zeus *π. καὶ πολιοῦχος*.

(8) Elle est en germe dans la fameuse statue attribuée à Bryaxis; définitive à l'époque romaine. Selon VOGT, *Alex. Münz.*, p. 43, on en trouve la première expression certaine — et officielle — sous Vespasien, dans des monnaies de 8/9. Cf. ARISTIDE, *Εἰς Σάραπιν*, 21 : pour les Alexandrins, Zeus = Sarapis. Les dieux protecteurs d'Alexandrie, avec Sarapis, sont d'ailleurs, comme on sait, Zeus, Hera, et Poseidôn, sur lequel, cf. p. 307, n. 4. — Mais cf. maintenant *P. Mich.* II, p. 163, l. 7 : un *Diserapieion?* à Tebtynis dès l'an 6 de Claude. De nombreux Alexandrins étaient propriétaires au Fayoum, surtout à cette époque : ROSTOVTZEFF, *Storia ec. dell'Imp. R.*, p. 341. — Enfin Élien (n. 9) = Apion; donc dès Tibère; sinon les Ptolémée (*l. c.*, 33).

(9) *Nat. an.*, 11, 40; cf. 33? On n'affirmerait pas sans preuves l'existence de deux Serapea, dont l'un «grec», «alexandrin», à Coptos.

supprimerait toute équivoque, un τῷ ϖολιεῖ en tête de l'inscription [1]? Et il la dédie entre autres raisons possibles non seulement par piété, non seulement parce que c'est le dieu d'Alexandrie son autre cité [2], mais parce qu'il a eu l'honneur de représenter le dieu lui-même dans ses fonctions de gymnasiarque.

2° *S. B.* 7473 (223/224 ap. J.-C.?).

Quatre fragments dont la réunion donne le texte suivant, dû à la perspicacité de VAN GRONINGEN, *Mnem.*, n. s., 1927, 263 [3].

a + b. Τὸν Πολι̣[έα Δία Ἥλ]ιον μέγαν
Σάραπ[ιν τὸν Φιλ]οκαίσαρα
M. Αἴλ. Αὐ[ρήλιος. . . . . . . Δι]ονύσιος
καὶ ὡ[ς χρηματίζει ⟨⟨τῆ]ς Κοπ⟩⟩
βου[λευτὴς . . . .]της
.[. . . . , ἀναδεξάμενος ὑπὲρ τοῦ]
c [θεο]ῦ ὑπογυμν[ασι]αρχίαν,
γενόμενος ἑλ[ληνοδί]κης
τῆς ζ Ὀλυμ̣[πιάδος, ἀνέθ]ηκα [4].

(1) Je crois donc qu'il y a opposition, ici, entre le Zeus Helios grand Sarapis du début de l'inscription, et Sarapis «polieus».

D'une manière analogue, à Hermopolis, on distingue ὁ ἐνταῦθα μεγὰς Σ. et le μ. Σ. par excellence, celui d'Alexandrie. Cf. MÉAUTIS, *H. la Grande*, p. 130, n. 4, et 130-131; et l'index de *St. Pal.*, XX. Sur Sarapis Olympios, cf. ici, p. 305, n. 3.

Et pourtant cette ville, comme Pachnemounis du Delta, a ses néocores : OERTEL, *o. c.*, p. 338-339; le culte y serait donc peut-être plus grec qu'égyptien; comme à Alexandrie : cf. *UPZ*, I, p. 94.

A Coptos, comme à Oxyrhynchos sans doute (cf. l'Osorapeion de *P. S. I.*, X, 1128, 22) il devait ressembler au culte memphite, essentiellement égyptien. — D'ailleurs, Zeus-Helios-grand Sarapis de Coptos (sur Alexandrie, CUMONT, *o. c.*[4], 239, [mais cf. *Ph. W.* 1935, 171, Fayoum]) pouvait au besoin se confondre avec Amon-Min-Osiris, le dieu de Coptos et du nome : cf. HOMMEL, *Ethnol. d. a. O.*, p. 817, etc.; H. GAUTHIER, *Les fêtes du dieu Min*, passim et concl. Cela se comprend pour Amon-Min; et sur le caractère solaire d'Osiris, cf. l'Osiris aux étoiles de Coptos, MILNE, *H. of Eg.*, p. 213, fig. 113; comp. pour l'Osiris voisin d'Abydos, CUMONT, p. 83. — S'il méritait une épithète, ce serait donc plutôt celle de ϖατρῷος : cf. PREISIGKE, *Wb.*; BILABEL, *P. Bad.*, 75, *b.*, 25, que cette épithète signifie «traditionnel» (de la ville ou du nome), ou «de la *patris*» (celle du dédicant; cf. p. 298, n. 7).

(2) Cf. p. 298, n. 6, 7.

(3) Une partie de ce texte déjà publiée — imparfaitement — dans *S. B.*, 5074.

(4) Ligne 3 : Aurelios, *sic*, *S. B.* Mais il n'y a plus guère de place pour le second nom, même court, et ὁ καί. Sans doute Aur., comme dans la première inscription. Ligne 4 : je restituerais χρηματίζω plutôt, à cause de ἀνέθηκα et de *O. G.*, 708.

Suit la date [1] : fragments *c*, fin; et *d*.

Ce qui frappe, parmi les titres du dédicant, c'est celui d'hellénodice de la 7e olympiade (200 : cf. ci-après). S'il est assez vraisemblable que ces Olympiades attiraient un grand concours de peuple de tous les points de l'Égypte, et de l'*oikouménè*, il est difficile de croire que les hellénodices ne fussent point de notables citoyens d'Alexandrie [2] : en 264 [3], l'archellénodice est sûrement un bouleute, ou ancien bouleute; peut-être un exégète, ou ex-exégète. Du même coup, ici encore, la gymnasiarchie de Sarapis peut fort bien être une magistrature alexandrine; et même, nous le verrons, n'être pas sans rapport avec la célébration des Olympiades.

Ici, le représentant du dieu s'appelle hypogymnasiarque; c'est compréhensible [4]. Mais son titre est restitué par Van Groningen d'une manière qui ne semble peut-être pas tout à fait satisfaisante. N'attendrait-on pas volontiers [5] l'article devant ὑπέρ? même ainsi, l'expression grecque ne laisse-t-elle pas quelque peu à désirer? Être hypogymnasiarque à la place de quelqu'un, pris à la lettre, revient à dire que ce quelqu'un est lui-même hypogymnasiarque : ce n'est évidemment pas le cas de Sarapis. — Je proposerais de restituer, provisoirement :

6 ἀ[ναδεξάμενος [6] τὴν ϖαρ' [7] αὐτοῦ [8] τοῦ]
[θεο]ῦ ὑπογυμν[ασι]αρχίαν.

Mais voyons le contexte.

(1) Assez mutilée. Si, à cause du préfet Valerius [Datus?], sur lequel on discute, on voulait dater le texte v. 216/217, il faudrait lire lignes 10 et suiv. : ἔτους κγ (214/5) de Caracalla. Est-ce possible?? — Mais ce point n'importe pas ici.

(2) Comme les hellénodices d'Olympie devaient être Eléens. GLOTZ, dans *Saglio*, s.v.

(3) *St. Pal.*, XX, 69; cf. VAN-GRONINGEN, *art. cit.*, 268.

(4) Le représentant d'Hadrien gymnasiarque s'appelle «épimélète de (sa) gymnasiarchie» : cf. p. 305, n. 1.

(5) Dans une inscription de ce genre. Cf. il est vrai *P. Ryl.* II, 77, l. 38, 49, etc., le même verbe avec ou sans article (d'ailleurs avec des nuances de sens), mais les circonstances sont différentes.

(6) Cf. p. 302, n. 7.

(7) Plutôt que ὑπ'. Après ὑπό dans ce sens on attendrait normalement un autre cas (le génitif dans le P. de Berlin cité *P. Lille* III, p. 195, n'est qu'une restitution sans doute; cf. d'ailleurs *B. G. U.*, VI, 1278, 34). Cf. toutefois — pour borner nos exemples aux papyrus — *St. Pal.* XX, n° 92, l. 2, du IIIe siècle ap. J.-C. (je dois communication du texte complet à la grande obligeance de M. Paul Collart). — En outre, ὑπό pourrait marquer une sorte d'investiture morale par le dieu.

Mais ϖαρά, de sens encore plus nuancé à l'occasion, peut marquer à la fois investiture, représentation (mandat formel à la différence de ὑπέρ), dépendance, et subordination.

(8) Cf. inscr. précéd., l. 6. — Cf. toutefois, p. 302, n. 7.

Ce qui a gêné l'auteur, on s'en rend compte, c'est la nécessité de donner un complément de lieu à βου[λευτής de la ligne 5; ne pouvant le chercher dans cette ligne, force est de le loger au début de la ligne 6; Van Groningen propose ϖ[όλεως. — Ainsi, cette polis, après της[1] qui termine la ligne 5, ne serait pas autrement qualifiée, chose rare, semble-t-il, dans les textes de ce genre[2], même et surtout[3] s'il s'agit de Coptos[4].

Mais le lien entre les lignes 5 et 6 est-il assuré? Non, selon l'auteur lui-même, si je le comprends bien : le bas des fragments $a+b$, et le haut du fragment *c* ne se joignent peut-être pas immédiatement[5]. Ne pourrait-on dès lors insérer une ligne 6*bis* entre les lignes 6-7 de notre texte, et restituer ainsi l'ensemble?

5 βου[λευτὴς τῆς λαμπροτά]της
6 ϖ[όλεως τῶν Ἀλεξανδρέων][6]
6bis [ἀναδεξάμενος τὴν ϖαρ' αὐτοῦ τοῦ][7]
7 [Θεο]ῦ, etc.

Là encore, nous faisons du dédicant un bouleute alexandrin, ce qui va bien avec le reste de ses titres.

Le ὡς χρηματίζω qui précède peut se rapporter au contraire, comme dans l'inscription précédente, aux fonctions exercées à Coptos; et le repentir ⟨⟨τῆς Κοπ⟩⟩ en paraît la preuve[8].

(1) Auparavant, Van Groningen propose l'indication d'une magistrature. — On penserait à une prytanie.

(2) Après une énumération de titres municipaux. Cas différents : *S. B.* 1166 (Coptos); comp. *S. B.* IV, 7272 (Thèbes).

(3) Cas différent *B. S. A. A.*, cité p. 298, n. 7 (Alexandrie). Ici d'ailleurs *polis* (non équivoque par les mentions voisines) s'oppose à *patris*.

(4) Κ̣[όπτου n'irait pas mieux; on attend Κ. πόλεως.

(5) *Fortasse non protinus*, p. 264.

(6) Naturellement τῶν Κοπτιτῶν est possible en théorie; mais, abstraction faite du contexte, cf. *Ægyptus*, XIII, p. 298; de plus la ligne n'aurait que 17 lettres (la ligne 4 fait exception : cf. ci-après n. 8). Si l'on restitue *prytanis*, l. 5, la l. 6 ne se porte pas mieux; je ne crois pas utile d'insister.

(7) Cf. le verbe avec τὴν κοσμητείαν dans *P. Ryl.* II, 77, 49; ἐπιδεξάμενος serait possible aussi : cf. P. Roussel, *R. E. G.*, 1924, p. 359-360; et H. Henne, «Mélanges Wilcken» (*Ægyptus*, XIII, 381-405), sous presse. — ϖαρὰ τοῦ seulement, moins expressif, serait possible à la rigueur; le texte adopté donne 26 lettres; généralement les lignes ont de 20 à 23 lettres; la ligne 10 toutefois en a 25, la ligne 12, 26; il faudrait voir comment était disposée la date.

(8) Comment s'explique cette mention grattée? — Peut-être, dans le modèle manuscrit remis au graveur, figurait-il quelque chose comme : κ. ὡς χρημ¯ τῆς Κόπτου π. (précédé ou non d'une mention de magistrature); indication annulée ensuite comme surcharge inutile, le but du dédicant étant essentiellement, ici, d'indiquer, avec sa fonction actuelle, ses titres relatifs à Sarapis et aux jeux religieux. Le graveur n'en aurait pas moins reproduit une partie, par inadvertance; erreur facile si, dans le ms., l'indication est «entourée», non «barrée». — L'expression κ. ὡς χρημ¯, suivie d'une localisation, se rencontre, mais rarement.

Ici toutefois la fonction sénatoriale précède les magistratures. C'est anormal[1], mais non sans exemple[2]; de plus, la gymnasiarchie de Sarapis est d'une nature spéciale, la fonction d'hellénodice aussi; enfin, le dédicant tient peut-être à insister sur ce dernier souvenir[3]; de là sa place; et du même coup celle de la gymnasiarchie.

Quoi qu'il en soit, Sarapis «polieus» serait encore celui d'Alexandrie. Il porte en outre l'épithète de *philokaisar*, qui lui convient mieux qu'à tout autre[4].

Les circonstances de la dédicace sont apparemment les mêmes que dans la première inscription.

Et c'est encore du Sarapis alexandrin qu'il s'agit sans doute, et d'un cas, sinon semblable, du moins analogue, dans *O. G.* 708, inscription de l'époque de Commode, trouvée à Xoïs. Venant[5] remplir dans cette ville les fonctions de gymnasiarque, le dédicant, un Alexandrin, dédie dans son temple, au Sarapis local, en l'honneur de l'empereur et de sa famille, la statue du Sarapis de son autre cité[6].

Ainsi, je croirais volontiers que dans les trois textes[7] où il paraît, malgré

(1) Ce le serait aussi pour une magistrature de Coptos.

(2) Les magistratures passées ou actuelles figurent d'ordinaire avant l'indication de «conseiller»; on trouve des exceptions : ainsi, *Lond.*, III, p. 153, «Antinoé», 260; *Lond.*, III, p. 110, 2, Hermopolis, 246; *P. Lips.*, 60, 3, Panopolis, IIIe siècle. — *I. G. R.*, 114, 3, est une exception apparente; l'ordre habituel est renversé pour des raisons de datation éponyme. De même *S. B.*, I, 177 : addition postérieure.

(3) Cf. p. 307.

(4) Cf. Vogt, *Alex. Münzen.* — En particulier depuis Commode : cf. ci-après n. 6; et non seulement depuis les Sévères, comme le dit Van Groningen.

(5) A moins que ce magistrat de Xoïs ne vienne d'être «promu» citoyen alexandrin.

(6) Sur la générosité particulière du gymnasiarque, cf. Van Groningen, *o. c.*, p. 69 et 71. — L'on ne saurait, d'ailleurs, je crois, conclure de là que le «don habituel» soit toujours une contribution à l'érection d'une statue de S. polieus. Cf. n. 7.

La dédicace de la statue s'expliquerait d'autant mieux que Commode est «philosarapis» : cf. Vogt, *o. c.*, p. 1456; et H. Henne, *Pet. rech. sur le directeur des cultes dans l'Ég. rom.* = *Mélanges Jorga*, 1933, p. 457, n. 6.

(7) Après coup, je vois que Schubart, *Einf.*, p. 351, pense à des Sarapis locaux, comme Van Groningen; que Milne, au contraire, *H. of Eg.*, p. 207, y voit, comme nous, des S. alexandrins.

leur provenance provinciale[1], le Sarapis *polieus*, comme le Sarapis *poliouchos* de Julien, et même le Zeus *polieus* d'Elien, est le Sarapis alexandrin[2]. — Et la gymnasiarchie de Sarapis, dans les deux inscriptions de Coptos, serait une magistrature alexandrine, à côté de celle d'hypomnématographe dans la première, d'hellénodice dans la seconde.

* * *

Il y a plus, sans doute. Du moins, il n'est pas trop hardi de supposer un lien entre cette gymnasiarchie et les Olympiades alexandrines.

Celles-ci auraient été fondées en 176[3], sous Marc-Aurèle. Dittenberger suppose que les premiers de ces jeux olympiques, pentétériques, eurent lieu en l'honneur de l'empereur assimilé à Zeus olympien, comme les Olympiades

— Mais Milne, qui d'ailleurs semble admettre l'existence des hypomnématographes provinciaux, fait cette remarque en passant, sans en rien tirer (je n'ai pas vu son éd. de *O. G.* 708). — Schubart lui-même semble reconnaître que l'épithète «polieus» a un air grec; mais selon lui le culte à Xoïs doit être égyptien. Pour Coptos, peut-être : cf. ci-dessus; pour Xoïs, voisine d'Alexandrie et de Pachnemounis, ce n'est pas autrement certain.

Pour le procédé, comp. *O. G.*, 706, dédicace à l'Isis de Pharos d'une statue de l'Isis de Menouthis, sous Antonin ou Caracalla. — Procédé connu, pour diverses époques et diverses divinités.

La coutume citée p. 303, n. 6 se survit (*mutatis mutandis*) dans le christianisme. Dans l'Amiens du XVe siècle, les Maîtres de la Confrérie du Puy N.-D. s'engageaient à faire don, chaque année, à la cathédrale, d'un tableau composé en l'honneur de la Vierge (on ne nous dit pas que ce tableau fût nécessairement chaque fois le même).

[1] Cas tout différent, naturellement, dans *P. Tebt.*, II, 418, bien que la lettre soit peut-être originaire d'Alexandrie.

[2] La statue pouvait être une copie de la célèbre statue de Bryaxis; cf. les innombrables copies, avec variantes, de l'Athéna parthénos à l'égide.

[3] DITTENBERGER, *I. G.*, XIV, 1102; cf. *C. I. L.*, III, 13. — Aux yeux de Marc-Aurèle, peut-être un moyen d'helléniser et même de purifier le culte de Sarapis (cf. VOGT, *o. c.*, p. 145, n. 108).

MILNE, *H. of Eg.*, p. 265, dans son intéressant paragraphe sur les jeux, a, sauf erreur, négligé ces Olympiades; sur certains aspects de ces fêtes, cf. *St. Pal.*, XX, cit.; mais il ne faut pas songer seulement aux jeux gymniques : sur la musique (grecque, non indigène) à Alexandrie, JULIEN, *Epist.* 109 (Bidez). Comp. *P. Oxy.* 1380, 62 (et cf. *O. G.* 65).

Naturellement, les Alexandrins, comme les Grecs d'Égypte, n'ont pas attendu ce moment pour créer des jeux; et l'on sait leur passion à l'époque byzantine. Sur tous ces points, GASIOROWSKI, *J. E. A.*, XVII, 1931, pp. 1-9. — La preuve de cette vogue peut être dans certains noms de lieu comme *Olympikos agôn;* le mot *agôn* passera en copte (LEFORT, *Mél. Bidez*, II, 571-3).

Mais, depuis l'Empire, peut-être ne connaissaient-ils plus de jeux pentétériques, comme les *Ptolemaeia* (BELOCH, *Gr. G.*, IV, p. 413). — Des jeux isocapitolins, pentétériques, à Oxyrhynchos au moins sous Aurélien : *B. G. U.*, 1074, l. 16.

d'Athènes en l'honneur d'Hadrien[1]. Que cette hypothèse soit juste ou non[2], à Alexandrie, Zeus, c'est aussi Sarapis[3].

D'autre part, ces Olympiades — la mention des hellénodices, connus aussi à Épidaure[4], le prouve assez — sont organisées à l'instar des Olympiades par excellence, celles d'Olympie. Or, là, dans un gymnase spécial, un gymnasiarque spécial préside aux jeux préparatoires, avant les jeux solennels, jugés les uns et les autres par les hellénodices[5].

Les Alexandrins n'ont-ils pu faire de Sarapis le gymnasiarque de ses olympiades de même que Zeus était alytarque à Antioche[6]? Et si la gymnasiarchie existait déjà[7], il était tout indiqué que le représentant du dieu fût désigné

[1] Ces jeux pentétériques sont une création d'Hadrien, du moins pour la périodicité. *Saglio*, s.v. Olymp.

Il a existé d'autre part à Athènes une gymnasiarchie du divin Hadrien : *Syll.*, 872, 5. — Hadrien, d'ailleurs, pourrait avoir été gymnasiarque honoraire de son vivant; ex. de magistratures honoraires revêtues par les empereurs dans les villes grecques : DESSAU, *K. G.*, II, p. 556.

Le temps me manque pour rechercher s'il n'y aurait pas un lien entre la gymnasiarchie du divin Hadrien et les olympiades athéniennes; du moins n'est-ce pas invraisemblable.

[2] Cf. *Saglio*, s.v. Olymp. En particulier sur les assimilations divines, cf. en dernier lieu NOCK, *o. c.*, p. 24, etc.

[3] Cf. p. 299, n. 8. L'olympionique de *I. G.*, XIV, 1102 est même néocore. Mais il y a lieu de noter que Zeus Helios *Sarapis Olympios* n'est peut-être attesté jusqu'ici qu'à Hermopolis (*S. B.*, IV, 7309), où son culte a peut-être quelque lien avec le culte des Muses, qui paraît attesté (VAN GRONINGEN, *o. c.*, p. 71) dans cette métropole très hellénisée (*O. G.* 709, etc.; et les fouilles récentes dont M. PERDRIZET entretient l'Académie des Inscriptions, ainsi que divers articles et photos dans *L'Illustration*). Toutefois dans cette dédicace par la ville elle-même, on ne peut rigoureusement affirmer qu'il s'agisse du Sarapis d'Hermopolis. Et cf. p. 304, n. 3, par. 2, fin.

[4] *Syll.*³, 1075-1077. Or, Sarapis est depuis longtemps assimilé à Asclepios : WILCKEN, *UPZ*, introd.; et la brillante page de PERDRIZET, *Graffites d'Abydos*, p. XVI (en collab. avec G. LEFEBVRE).

[5] Sur tous ces points, GLOTZ, *loc. cit.* (ici, p. 301, n. 2); et *Saglio*, s.v. Olymp.

Le gymnase mentionné dès le IIIe siècle av. J.-C., les gymnasiarques dans les inscriptions d'époque romaine.

[6] Référ. : *Saglio*, s.v. Olymp. — Les Olympiades d'Antioche remplacèrent les Daphnea en l'honneur d'Apollon et d'Artemis; Artemis était-elle gymnasiarque, comme à Éphèse? ici, p. 297, n. 1. — Je ne sais si cette gymnasiarchie d'Éphèse avait un rapport précis avec de grands jeux; je ne puis consulter l'inscr. citée par Œhler. — Il y avait à Éphèse des jeux olympiques généraux et des Olympiades en l'honneur d'Hadrien; *Saglio*, cit. Antioche a ses hellénodices à l'époque impériale : GLOTZ, *loc. cit.*

[7] J'avais même pensé mettre en relation une monnaie représentant Sarapis sur un quadrige, datée de 132/133, avec des jeux alexandrins-pentétériques ou non : Hadrien après la réfection de l'Olympieion d'Athènes en 129, et la reprise des Olympiades athéniennes, fonde en même temps à peu près que les Panhellénies (à la fois annuelles et pentétériques : *S. E. G.*, II, 410) les Antinoeia égyptiennes en 131; donc époque favorable à des créations de ce genre. — Mais il s'agit de

pour cet office. — Quel que fût le caractère de cette gymnasiarchie[1], la date de sa création[2], sa durée ou périodicité, il est possible qu'elle n'eût rien d'une sinécure au moment des Olympiades.

Si cette hypothèse est juste, on pourrait se demander quel était le rang respectif[3] de l'hypogymnasiarque et des hellénodices.

Le second dédicant, hellénodice en 200, est bouleute en 223/224 (ou 214-215??); il y a chance que l'hypogymnasiarchie se place entre les deux dates; donc celle-ci paraît être supérieure à la fonction d'hellénodice. En fait si l'hellénodice en chef de 264 est bien exégète, on notera que la gymnasiarchie normale est supérieure à l'exégétie. La gymnasiarchie d'un dieu à plus forte raison : son représentant pourrait donc bénéficier des mêmes honneurs. Ainsi l'hellénodice de 200 aurait été ensuite sous-gymnasiarque «de par et sous les ordres de Sarapis», peut-être à l'occasion d'une Olympiade suivante.

Ce dernier point est naturellement assez hypothétique; et même on demandera pourquoi, dans les deux inscriptions, l'«hypogymnasiarchie» n'est pas datée. Mais peut-être n'est-il pas indispensable que les magistratures pentétériques passées soient toujours datées, pas plus que les magistratures annuelles, à cette époque du moins[4].

La fonction d'hellénodice est datée pourtant; mais la mention de la septième olympiade s'imposait. Elle se place, semble-t-il, vers mai-juin 200, ou un peu avant[5]. Or, c'est cette même année, peut-être[6], que Septime-Sévère visite

Sarapis triomphateur dans un triomphe purement religieux : Vogt, *o. c.*, p. 104-105, et *passim*. — Cf. *Ph. W.*, 1922, O. Weinreich, *c. r.* de la dissertation de Van Groningen sur *P. Oxy.*, XI, 1380; à propos des épithètes agonistiques d'Isis (l. 30, 48, 69, 78).

(1) Cf. les diverses hypothèses de Van Groningen, *Le Gymnasiarque*...., p. 33, 37, et 90. — Si les frais de cette gymnasiarchie sont couverts par le Sérapéum, le Sérapéum d'Alexandrie avait certainement plus de moyens que celui de Coptos. Si c'est par l'hypogymnasiarque, il était peut-être plus facile de trouver des dévouements à Alexandrie.

(2) On ne peut faire que de pures conjectures. Ainsi, la gymnasiarchie d'Artémis est peut-être ancienne; les Olympiades d'Antioche sont fondées en 45 ap. J.-C.; sur celles d'Athènes, cf. p. 305, n. 7.

(3) Les deux fonctions ne se confondaient sans doute pas. Elles sont du moins séparées à Olympie. — Et cf. notre première inscription.

(4) Les jeux olympiques, pentétériques ou non, se sont considérablement multipliés : cf. la liste de *Saglio*, et bien d'autres probablement que nous ignorons. — Ils n'ont donc plus, malgré tout, leur valeur d'antan; pour un peu nous ignorerions ceux d'Alexandrie.

(5) *St. Pal.*, cit., relatif à l'envoi d'un diplôme d'Olympionique, est daté du 5 payni 264.

(6) Milne, *H. of Eg.*, p. 61; d'après Hasebroek, *Untersuch. zur Gesch. d. Sept. Sev.*, que je ne puis consulter.

l'Égypte, accorde aux métropoles un conseil[1], et rend le sien à Alexandrie : année mémorable. Et s'il a assisté aux Olympiades[2], quel honneur exceptionnel pour les magistrats des jeux!

Cela, le second dédicant tient peut-être à le rappeler. Et ζ Ὀλυμπιάδος, suivi de ἀνέθηκα, termine une dédicace qui, s'ouvrant avec τὸν πολιέα, clôt le nom du dieu sur l'épithète φιλοκαίσαρα. — Ce sont bien là, du moins, les mots que l'on a voulu mettre en relief.

Ainsi, la gymnasiarchie de Sarapis *polieus* et *philokaisar*[3] pourrait bien être une magistrature alexandrine semblable à d'autres magistratures divines du monde grec, et à celle du divin Hadrien, image de Zeus Olympios, à Athènes. — D'autre part, de même que le Sarapis alexandrin avait emprunté aux dieux grecs, sans doute de bonne heure, l'institution de ses néocores, de même le Sarapis panthée de l'époque impériale a emprunté à Zeus, Asclèpios, même Poseidôn[4], leurs jeux ou leurs hellénodices. — Enfin, Sarapis serait peut-être le gymnasiarque de ses propres jeux, comme Zeus était alytarque aux Olympiades d'Antioche.

Cette hypothèse serait parfaitement d'accord avec l'image que nous pouvons nous faire du Sarapis alexandrin : quelle que soit son origine, c'est, dans sa statue, comme dans les aspects les plus caractéristiques de son culte, un dieu essentiellement[5] grec[6]; et sans doute n'a-t-il pas cessé de l'être jusqu'à la fin[7].

Lille, 19 octobre 1933.

(1) Et non vers 202 comme on l'imprime encore souvent.

(2) Dans tous les cas, cf. Vogt, *Alex. Münzen*, p. 166 : «wohl das ganze Jahr 200 ausfüllenden Anwesenheit des Kaisers in Ægypten».

(3) Et le dème *polieus* d'«Antinoé» (Bell, *Ægyptus*, XIII, 528, l. 7) ne serait-il pas à mettre en relation avec Sarapis, le Sarapis d'Alexandrie? Hypothèse que j'examinerai ailleurs. [1934].

(4) Assimilé ou combiné avec Sarapis; cf. la belle monnaie reproduite p. 85 de *Probleme der Spätantike*, Stuttgart, 1930; Sarapis-Zeus-Ammon-Poseidôn-Asclepios-Helios; et Milne, *o. c.*, p. 206/7.

(5) Wilcken, *U. P. Z.*, p. 94 : «in den Grundzügen». Cf. toutefois n. 7.

(6) Mais l'on ne connaît ni gymnasiarchie d'Isis, ni néocores d'Isis, bien que celle-ci soit volontiers assimilée à Artemis : cf. p. ex. *P. Oxy.*, XI, 1183, index. Sur les néocores d'Artemis, *Syll.*, 282 (Éphèse); 679, 685, 695 (Magnésie du Méandre). C'est que, malgré tout, à Alexandrie comme ailleurs, Isis reste plus purement égyptienne, tant dans son aspect, même hellénisé — cf. la statue reproduite dans Schubart, *Ægypten* — que dans sa légende.

(7) Wilcken, *o.c.*, p. 94, écrit que toutefois l'élément égyptien semble être devenu plus important avec le temps; de fait, cf., p. ex., le même, p. 401. Le Sérapéum n'en reste pas moins jusqu'à la fin le centre du paganisme intellectuel, hellénique — dans la mesure où subsistait un hellénisme : référ. commodes dans Geffcken, *Ausgang des Gr.-R. Heidentums*, index; comp. Piganiol, *Constantin*, p. 19, 54, 57, etc.

ACTES DES APÔTRES 5,3 :

ΕΠΛΗΡΩΣΕΝ ou ΕΠΗΡΩΣΕΝ?

PAR

L. SAINT-PAUL GIRARD.

Que faut-il lire dans *Actes* 5,3 :

Εἶπε δὲ Πέτρος· Ἀνανία, διατί ἐπλήρωσεν ὁ Σατανᾶς τὴν καρδίαν σου ψεύσασθαί σε τὸ Πνεῦμα τὸ Ἅγιον...;

D'après l'apparat de von Soden, deux manuscrits, le *Sinaïticus* et δ 203 d'Athènes, donnent la leçon ἐπήρωσεν.

Cette leçon a contre elle la quasi-unanimité de la tradition textuelle, et en particulier :

1° un Papyrus de Berlin du IVe siècle,
2° l'Alexandrinus et le Vaticanus,
3° le Codex Bezae,

qui portent tous ἐπλήρωσεν.

La *Vulgate* actuelle suppose un texte ἐπείρασεν, *tentavit;* mais avant elle, saint Cyprien lisait : *implevit* (*Testim.* 3,20), et d'après Wordsworth et White, *Novum Testamentum latine, Actus Apostolorum*, p. 63 « ἐπείρασεν in græcis non invenitur ».

Les versions syriaques, arabes, éthiopiennes, supposent ἐπλήρωσεν τὴν καρδίαν : elles emploient des mots de même racine que l'hébreu *malé*, « remplir » et *léb*, « cœur », parce que c'était un sémitisme qui leur était familier.

Le copte, si littéral, n'en diffère pas : ⲉⲧⲃⲉ ⲟⲩ ⲁ ⲡⲥⲁⲧⲁⲛⲁⲥ ⲙⲟⲩϩ ⲙ̄ⲡⲉⲕϩⲏⲧ ⲉⲧⲣⲉⲕϫⲓϭⲟⲗ ⲉⲡⲉⲡ̄ⲛ̄ⲁ̄ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ, ce qui se superpose mot pour mot au texte courant des *Actes :* propter quid *implevit* Satanas tuum *cor* ut mentireris Spiritui Sancto?

D'où l'on peut établir que la leçon primitive est ἐπλήρωσεν qui a donné lieu à ἐπήρωσεν par omission de λ : dans le Sinaïticus f° 102 membrana exterior, voici la disposition des lignes :

ΑΝΑΝΙΑ ΔΙΑΤΙ ΕΠΗ
ΡΩϹΕΝ Ο ΣΑΤΑΝΑϹ
ΤΗΝ ΚΑΡΔΙΑΝ ϹΟΥ
ΨΕΥϹΑϹΘΑΙ ϹΕ ΤΟ
ΠΝ̄Α ΤΟ ΑΓΙΟΝ.

La faute, en fin d'une ligne dont les lettres sont déjà en surnombre, est très compréhensible : le scribe voit qu'il n'a plus assez de place, il lui reste la ressource d'écrire la lettre omise au-dessus, il oublie de le faire. Ἐπήρωσεν a donné ensuite ἐπείρασεν soit par itacisme de dictée ou de lecture, soit par correction *ad sensum*.

Le R. P. d'Alès S. J. ressuscite la leçon ἐπήρωσεν (*Recherches de sciences religieuses*, 1934, p. 199) : ἐπλήρωσεν est impropre; «fallait-il que Satan prît si pleinement possession du cœur d'Ananie pour lui suggérer cette déclaration frauduleuse?»[1].

En me référant au contexte, je crains que le R. P. d'Alès n'ait pas pris garde ici à la gravité, dans l'Eglise des charismes, de mentir au Saint-Esprit : le cœur d'Ananie ne ressemblait-il pas en un sens à celui de Simon le Magicien (*Actes*, 8, 21)? Il n'était pas *droit* devant Dieu, *ἡ καρδία σου οὐκ ἔσ̓τιν εὐθεῖα ἔναντι τοῦ Θεοῦ* : cor tuum non est *rectum* coram Deo.

Le R. P. Joüon S. J. (*Recherches*..., 1934, p. 474), tout en préférant ἐπείρασεν, écrit : «Le R. P. d'Alès a justement relevé l'impropriété du verbe ἐπλήρωσεν dans le contexte d'*Actes* 5,3».

Le R. P. Huby S. J. (*Recherches*..., 1934, p. 481) écrit : «Nous avons assisté à la séance de la *Société des Études grecques* où le R. P. d'Alès donna la primeur de sa note, et nous pouvons attester que sa communication recueillit une adhésion unanime»[2].

Ainsi la leçon ἐπλήρωσεν, malgré la tradition la mieux établie, a contre elle non seulement le R. P. d'Alès et deux de ses confrères, biblistes des plus distingués, mais encore le suffrage universel.

Lisons attentivement ce passage des *Actes;* il apparaît que Satan y est opposé au Saint-Esprit, comme l'esprit de mensonge et de ruse, à l'esprit de vérité et de sincérité. Les dures paroles de Pierre à Ananie évoquent l'écho du livre de la *Sagesse* 1,5 : Ἅγιον πνεῦμα παιδείας φεύξεται δόλον : Spiritus Sanctus disciplinæ effugiet *fictum*.

Quant à l'expression elle-même «*remplir* le cœur», dans ce chapitre 5 des *Actes* qui sue l'hébreu, où l'on ne rencontre pas moins de douze hébraïsmes[3],

[1] Je n'ai pas besoin de souligner ce qu'a d'étrange pour le sens une leçon qui signifierait : «Pourquoi Satan a-t-il *mutilé* ton cœur»; car c'est ce que signifie πηρόω : et c'est en ce sens qu'il s'applique à toutes les parties du corps, même aux yeux.

[2] Cf. *Revue des Études grecques*, t. 47 (avril-juin 1934), p. L.

[3] Hébraïsmes du chapitre 5 des *Actes :* v. 4 *οὐχὶ μένον σοὶ ἔμενε*; v. 9 *πειράσαι τὸ πνεῦμα Κυρίου* et *ἰδού* comme l'hébreu הִנֵּה; v. 12 *διὰ τῶν χειρῶν*; v. 13 *κολλᾶσθαι* comme l'hébreu רבק; v. 17 *ἀνασ̓τάς*

ἐπλήρωσεν (τὴν καρδίαν), qui est en question, en est un des plus caractérisés; il a dans la Bible ses parallèles exacts. Qu'il suffise d'en citer deux :

1° *Ecclésiaste* 8, 11 :

מָלֵא לֵב בְּנֵי־הָאָדָם בָּהֶם לַעֲשׂוֹת רָע׃

La *Septante* a traduit littéralement :

(Ὅτι οὐκ ἔσ̓τι γινομένη ἀντίῤῥησις ἀπὸ τῶν ποιούντων τὸ πονηρὸν ταχύ), διὰ τοῦτο ἐπληροφορήθη καρδία υἱῶν τοῦ ἀνθρώπου ἐν αὐτοῖς τοῦ ποιῆσαι τὸ πονηρόν.

En place de ἐπληροφορήθη καρδία...., Aquila emploie ἐτόλμησαν, «ils ont eu l'audace».... et la *Vulgate* traduit : (Quia non profertur cito contra malos sententia), absque timore ullo filii hominum perpetrant mala.

2° *Esther* 7, 5, texte plus décisif encore :

מִי הוּא...... אֲשֶׁר־מְלָאוֹ לִבּוֹ לַעֲשׂוֹת כֵּן׃

Septante : Τίς οὗτος ὅσ̓τις ἐτόλμησε ποιῆσαι τὸ πρᾶγμα τοῦτο;

Vulgate : Quis est iste ut hæc audeat facere?

On peut, en calquant ces textes et surtout le dernier, rétablir mot pour mot en hébreu le grec 5,3 des *Actes :*

לָמָּה מִלֵּא הַשָּׂטָן אֶת־לְבָבְךָ לְשַׁקֵּר לְרוּחַ הַקֹּדֶשׁ׃

C'est à peu près la traduction de Delitzsch. Il n'était même pas nécessaire de mettre le verbe au piël : *malé'* en hébreu étant tantôt intransitif et tantôt actif[1].

Concluons. Être rempli de cœur, מָלֵא לֵב, *malé' léb*, est traduit dans Aquila, dans la *Septante* et dans la *Vulgate* par τολμᾶν, audere, absque timore perpetrare; de là se tire facilement le factitif *faire oser, inspirer l'audace de*....

comme l'hébreu קוּם; v. 25 *ἰδού*; v. 28 *οὐ παραγγελίᾳ παρηγγείλαμεν, ἰδού, αἷμα* pour *φόνος*; v. 32 *ῥήματα* dans le sens d'événements דְּבָרִים; v. 41 *ἀπὸ προσώπου τοῦ συνεδρίου.*

[1] *Ψεύδεσθαι* avec accus. = fallere. Cf. Xénophon, *Hellén.*, 3, 1, 25, etc., cité par Fréd. Blass, *Acta Apostolorum*, p. 81. Blass rapproche *Actes* 5, 3 de *Jean* 16, 6 et traduit *ἐπλήρωσε occupavit.* Le rapprochement n'est pas *ad rem. Jean* 16, 6 dit : La tristesse a rempli votre cœur : *ἡ λύπη πεπλήρωκεν ὑμῶν τὴν καρδίαν*; cela s'entend et il n'y a pas d'hébraïsme. Il semble que M. Loisy ait subi aussi l'influence de ce rapprochement; il a traduit :

Ananie, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur (à ce point que tu aies) menti à l'Esprit-Saint?

La remarque de Blass est plus fine sur *ψεύσασθαι* : «aorist. rem perfectam esse denotat, quod ad Ananiam attinuerat».

C'est cet idiotisme hébraïque[1] que nous lisons dans le grec sémitisant du chapitre 5, verset 3 des *Actes*.

Il faut donc maintenir ἐπλήρωσεν et traduire :

«Ananias, pourquoi Satan t'a-t-il inspiré l'audace d'avoir voulu tromper l'Esprit-Saint?»

Ainsi l'exigent non seulement la presque unanimité de la tradition textuelle, mais encore le contexte et l'analogie avec d'autres passages bibliques qu'il suffit d'une concordance pour retrouver.

[1] Felten, cité par Jacquier, *Actes*, p. 151, admet aussi un hébraïsme; mais il l'entend différemment : «Pourquoi as-tu permis à Satan de te faire prisonnier, de te posséder?». Ed. Reuss, *La Bible* (*Actes des Apôtres*), p. 81, a bien vu la gravité de la «déclaration frauduleuse» d'Ananie : «Ce n'est pas, écrit-il, un simple acte de fraude dans une affaire civile, mais un crime théocratique appelant la vengeance de la majesté divine, outragée directement». *Jean* 12,40, qu'on pourrait objecter, n'emploie pas ἐπήρωσεν; il écrit : ἐπώρωσεν αὐτῶν τὴν καρδίαν; mais cela s'entend d'un durcissement de l'esprit qui rend inintelligent. Quant à la valeur théologique de ce passage, la personnalité du Saint-Esprit prend dans ce texte un relief que bien des historiens du dogme n'ont pas voulu remarquer. J. Lebreton, *Histoire du dogme de la Trinité*, I, p. 375, a très bien vu dans les *Actes* cet aspect vivant de la personne de l'Esprit-Saint.

OBSERVATIONS SUR L'ORIGINE ET L'INFLUENCE DES RELIEFS PITTORESQUES DITS «ALEXANDRINS»

(avec une planche)

PAR

CH. PICARD.

A la mémoire de Jean Maspero, tombé à Vauquois en 1915, et pour le souvenir de notre amitié de Louis-le-Grand.

Étudié de près même en 1933, comme par l'auteur de ces *Observations*, le Musée d'Alexandrie pourrait paraître ne pas trop engager les érudits à reviser, en faveur de la cité des Lagides, le problème toujours discuté de l'origine des reliefs «pittoresques». Depuis que Th. Schreiber assemblait, un peu au hasard, les planches de son monumental recueil, *Die hellenistischen Reliefbilder* (1889-1893), reste valable, en apparence, l'objection de ceux qui dénonçaient, parmi ce matériel hétéroclite, l'absence de toute pièce de provenance *alexandrine* attestée. — Aujourd'hui encore, c'est avec un peu de découragement qu'on parcourt des salles — par ailleurs si abondamment pourvues de sculptures — où il ne semble pas trop injuste, du moins, de trouver peu marquée, à l'époque ptolémaïque, l'invention strictement locale, nettement originale : çà et là, elle se montre bien, au vrai, avec éclat dans le domaine des arts religieux; mais pour la plastique décorative, où chercher, où déceler *sur place* l'initiative postulée par Th. Schreiber?

Ceci est dit pour marquer, tout d'abord, sous quelles réserves on s'engage aujourd'hui dans la discussion nouvelle d'une vieille question singulièrement controversée. Au début de cet essai de mise au point, les difficultés générales ne sauraient être oubliées, difficultés que le temps passé ne réduit guère. C'est en 1925-1928[1] que M. Ev. Breccia, dont le nom est inséparable de toute

[1] Étude d'abord publiée en italien dans la *Raccolta di scritti in onore di G. Lumbroso*, en 1925, p. 1-11; traduite en français, ensuite, dans le *Bulletin de la Soc. archéologique d'Alexandrie*, n° 23, 1928, p. 1-17.

étude d'histoire sur les arts d'Alexandrie, écrivait lui-même avec un point d'interrogation, son : «*Etiam periere ruinæ?*» : pour protester, indirectement, peut-on croire, contre l'appel fait parfois à l'argument *ex silentio,* à l'occasion des restes de la production esthétique d'une capitale si dévastée par les hommes et le temps. Les justes remarques de ce travail ont retenu depuis lors l'attention d'un esprit ingénieux et pénétrant, M. G. Méautis, à qui l'on doit, sous le titre *Les bas-reliefs pittoresques et l'art alexandrin,* un essai trop peu divulgué, dont j'avoue volontiers avoir été tributaire[1]. L'auteur des études estimées, que l'on connaît, sur Hermoupolis-la-Grande (Aschmouneïn), n'a eu peut-être que le tort de consigner ses vues critiques sur les reliefs pittoresques, en un opuscule où le titre général n'inviterait à chercher rien de tel. — Il m'a semblé que, m'accordant avec lui pour le fond du débat, je pouvais ici reprendre, et étendre au besoin, cette démonstration particulièrement consacrée aux antécédents de la Plaque de Carthage (reproduite sur la planche ci-jointe). Ce n'est là que l'*un* des documents — qu'on pourrait dire «aberrants» — de l'originalité alexandrine; et il incite à rénover le problème en l'élargissant de toutes parts. J'ai cru qu'on voudrait bien accueillir les quelques observations qui vont suivre dans ce recueil des *Mélanges Maspero,* dédiés à deux savants d'une même famille illustre dans les fastes de l'égyptologie, et dont le plus jeune fut mon cher compagnon d'études et de guerre.

*
* *

Le Jardin Nouzha et le Jardin Antoniadis, lieux enchantés où le voyageur subit si vivement le charme d'Alexandrie, ont peut-être à jamais ruiné l'espoir que nous aurions eu de connaître l'Eleusis des Lagides, ensevelie sous les beaux arbres et les vastes palmeraies, à l'Ouest du Lac d'Hadra. Tout le reste de la cité des IIIe-Ier siècles a disparu, non moins, sous les constructions d'une ville moderne grandissante. Qui osera conclure, de l'insuffisance des trouvailles sur un pareil site, pour ou contre l'originalité sculpturale des IIIe-Ier siècles? Le sort d'Antioche sur l'Oronte est comparable, riche capitale des Séleucides dont on a tant de peine à deviner sur place le passé fécond, la gloire évanouie.

Si les découvertes récentes n'ont pas assez favorisé, à Alexandrie même, l'étude de l'art hellénistique, il y a, au vrai, comme une revanche pour les *droits historiques* de la Fondation d'Alexandre, dans les observations que permet, d'Occident en Orient, — de Rome et Carthage à Palmyre et Pétra, — le développement de la recherche archéologique la plus actuelle. Comment nier la puissance du foyer d'émission, quand les rayonnements d'un art vont si loin, et semblent rester si caractéristiques, là même où ils divergent? Rendant compte des études de M. G. Méautis sur la Plaque de Carthage, un bon connaisseur, G. Lippold[1], n'accorde pas seulement qu'un sujet magnifié — mais déformé — à Rome sur l'*Ara Pacis*[2], trouve son explication vraie *et son inspiration,* dans un prototype perdu alexandrin, d'époque lagide. Allant plus loin que le savant de Neuchâtel, M. G. Lippold, après Van Buren, admet même que la figure mutilée de la Plaque de Carthage, à gauche, et en haut, a dû être une de ces «personnifications» naturalistes que l'art hellénistique a multipliées : on y verrait le Σελήνης ὄρος, source du Nil : «Pourquoi M. G. Méautis ne va-t-il pas plus loin, et ne dit-il pas que la source qui sort du mont est le Nil, *et que tout le paysage est une représentation de l'Égypte entre Nil et mer?*»[3].

Ce n'est plus seulement vers l'Ouest lointain de la Méditerranée qu'on verrait ainsi rayonner le génie alexandrin dans la religion et l'art. L'Orient, de plus près, atteste bien une même influence. Antioche et Alexandrie, au temps des diadoques, échangeaient leurs techniciens, statuaires — tel Théon — ou mosaïstes, ceux-ci fort experts : l'Amphitrite-Thalassa de Yakto, couronnée de pinces de homards, évoque assez les personnifications marines usuelles dans la cité du Delta[4]. Les sarcophages de Sidon adopteront le motif des Grâces cyrénéennes, ainsi qu'on transportera le culte de Sérapis à Hama-Epiphania. D'où venaient les praticiens qui, au temps d'Auguste et de Tibère (avant 32 de notre ère, *Syria,* XIII, 1932, p. 313), ont sculpté à Palmyre, dans le temple de Bel,

(1) *Université de Neuchâtel. Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres,* 12e *fasc., Bronzes antiques du canton de Neuchâtel,* 1928, ch. 1, p. 1-28.

(1) *Phil. Woch.,* 5 janv. 1929, p. 16.

(2) Pour la discussion de la place à donner à la Plaque de Carthage (original (!), selon Th. Schreiber, *Arch. Jahrb.,* XI, 1896, p. 92), cf. G. Méautis, *l. l.* (ci-dessus, p. 314; n. 1), qui a fait bonne justice, aussi, de théories favorables à l'antériorité de la Plaque de l'*Ara Pacis;* notamment Fr. Studniczka, *Abhandl. d. königl. sächsischen Gesellsch. d. Wiss., Phil.-hist. Kl.,* XXVII, 1909, p. 899-947 (avec bibliographie jusqu'en 1909); A. Grenier, *Le génie romain dans la religion, la pensée et l'art,* 1925, p. 424. — Le point de vue de M. G. Méautis, côtoyant *et revisant* celui de E. Petersen (*Ara Pacis Augustæ, Sonderschriften d. österr. archæol. Instituts in Wien,* II, 1902), paraît devoir désormais s'imposer : il y a eu un original alexandrin, imité à la fois, et différemment selon les «climats», à Carthage et à Rome. J'y reviendrai.

(3) G. Lippold, *l. l.* L'identification est de Van Buren (*Journ. Roman studies,* III, 1913, p. 140), qui ne la présentait que sous réserves.

(4) Lassus, *Comptes rendus Acad. Inscr.,* 8 juillet 1933; W. A. Campbell, *AJA,* 38, 1934, p. 202, fig. 1 : cf. le Triton (buste en bronze) du British Museum : Brunn-Bruckmann, *Denkmäler,* pl. 138. Pour la nouvelle mosaïque alexandrine de Thmouis, signée de Sophilos, et qui a dû être consacrée, en souvenir d'une répression de pirateries, par un des premiers Ptolémées, cf. E. Breccia, *Le Musée gréco-romain 1925-1931,* p. 65, pl. A, LIII, LIV.

les décorations de l'entablement et des *thalamoi;* — ceux qui, sur les bandeaux des portes, les poutres historiées, du *ptéron,* développant une libre initiative apparue dans la décoration classique du Pseudo-Théseion, représentaient des scènes de culte en les agrémentant d'un décor de palmiers chargés de fruits ou de la silhouette d'autres arbres sacrés?[1] Le naturalisme de leur art, certes, évoque et continue le pittoresque de *l'emblème* de la *phiale* de Boscoreale, voire celui des frises décoratives du tombeau de Petosiris[2]; or les noms qui ont été jusqu'ici retrouvés au *hiéron,* d'après des signatures, sont grecs[3]; ils ne reparaissent jamais sur les listes des tribus locales. Palmyre, qui employait à l'occasion le granit d'Assouan, n'a-t-elle pas fait venir certains de ses artistes, jusqu'aux débuts de l'ère impériale, de la grande cité inspiratrice et pourvoyeuse de la Nabatène, maîtresse du Hauran, où les Ptolémées, un jour, dominèrent[4]? Sans doute pourrait-on rechercher légitimement aussi à Palmyre avant l'ère chrétienne, les influences des vieilles cités phéniciennes de la côte, dont l'art, hélas! est quasi perdu pour nous : Byblos, Bérytos, Tyr, Sidon; de même, à Pétra, Gaza, ou Ascalon, elles transmirent des modèles... En tout cas, l'aspect néo-égyptisant de tant de décorations architectoniques et sculpturales ne trompe pas; la Phénicie, qu'on devine comme intermédiaire, n'était-elle pas elle-même imprégnée, dès les plus anciens temps, des influences du pays des Pharaons?

A Pétra, la *Khazné,* «Trésor des Pharaons», pourrait, en définitive, avoir été un lieu de culte néo-égyptien d'Isis, où les Dioscures alexandrins (Cabires) semblent associés à la Grande-Mère[5]; ses chapiteaux corinthiens relèvent de la

(1) H. Seyrig, *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 13 juillet 1933; *Syria,* XV, 1934, p. 155 sqq.

(2) Pour la phiale de Boscoreale, cf. Héron de Villefosse, *Monum. Piot,* V, 1899, pl. 1; pour le *Tombeau de Petosiris,* G. Lefebvre, *Le Tombeau de Petosiris,* 1923-1924 (IIIe vol.); et Ch. Picard, *Bull. Inst. français d'Archéologie orientale,* XXX, 1930, p. 201 sqq.

(3) Inscription sur la langue d'un lion (frise à protomés de taureaux et de lions alternant, Musée de Palmyre), signature d'un *Miltiadès;* ailleurs figure le nom d'un *Antiochos;* sur un cippe assez grossier (base d'ex-voto?), on a relevé la mention caractéristique d'un *Alexandros,* auteur de l'offrande dédiée (*ἐποίησεν*), et qui se dit «architecte» du dieu Bel : J. Cantineau, *Syria,* XIV, 1933, fasc. II, p. 174.

(4) La décoration des temples du Hauran, telle que la révélaient déjà les publications de l'Expédition de Princeton, apparaîtra plus clairement encore *dépendante de l'alexandrinisme* dans l'ouvrage prochain que préparent M. D. Krencker et ses collaborateurs allemands.

(5) Dalmann, *Pétra,* 1908; cf. H. Seyrig, *Le culte de Bel à Palmyre, Syria,* XIV, 1933, fasc. 3, p. 259. M. H. Seyrig en cet article, note très justement que, dans le médaillon central du *thalamos* du temple de Bel à Palmyre, la divinité-Lune, qui, selon la tradition sémitique, devrait être plutôt un dieu-mâle, parèdre de Bel (Jahribôl), paraît encore sous la forme de Luna-Sélênê, *en déesse-femme :* ce qui prouve qu'un modèle d'art *hellénistique* a guidé les prêtres sur ce point, jusqu'à l'époque même d'Auguste et de Tibère!

tradition de l'art alexandrin, ainsi qu'on l'a explicitement reconnu, il y a peu[1], et le dispositif architectonique de la façade se retrouve... à Pompéi, dans la *Maison du Labyrinthe,* avec sa grêle tholos alexandrine si semblable à celles des reliefs pittoresques, entre les deux *kerkides* d'un fronton entrecoupé[2]!

Nous savons qu'Alexandrie exportait des statues de princes et des monnaies frappées en ses ateliers jusqu'au Sud de l'Arabie, avec ses tissus, ses huiles, ses vins. Au pays des Lihyanites, on avait trouvé, en 1909, diverses effigies de rois minéens costumés hiératiquement, à la manière de Pharaons ptolémaïques (El Ela, Hereibeh); certains rois himyarites d'une principauté de Saba, entre Sanaa et Aden, ont commandé leurs portraits officiels à l'importation venue du Delta[3]. Le commerce extérieur des *ἀδριάντες* d'Alexandrie remonte aux temps d'Agatharchidès de Cnide, et il s'est prolongé bien après notre ère.

*
* *

Si l'on se sent déterminé par ces constatations historiques à penser que, peut-être, *pour nous,* après trop de dévastations, Alexandrie *n'est plus dans Alexandrie,* et qu'il faut rendre plus ou moins à la cité détruite le bénéfice de son expansion artistique, la question spéciale de l'origine des reliefs pittoresques pourra être utilement reprise, je crois; et au bénéfice des ateliers du Delta! Beaucoup de controverses auraient été épargnées, d'ailleurs, si l'on avait toujours cherché à tenir compte, dans le débat, *des dates des documents,* sur lesquels on prétend décider pour ou contre telle région, parfois sans assez de précision.

Je ferai noter qu'il ne s'agit certes pas, avec le relief hellénistique dit «pittoresque», d'une brusque apparition, et tout à fait *nouvelle.* Ni les éléments de paysages, ni l'usage discret des fonds d'architecture, n'avaient, par exemple, tout à fait disparu de l'art le plus classique, et il semblerait superflu de faire plus ici

(1) K. Ronczewski, *Arch. Jahrb.,* 47, 1932, *Anz.,* col. 38-89. M. D. Schlumberger, dans une étude plus récente, *Syria,* XIV, 1933, p. 317, souligne aussi, de son côté, «la parenté qui lie les formes alexandrines à celles de la Syrie du Sud, à l'époque hellénistique».

(2) Hittorf, *Mémoire sur Pompéi et Pétra,* 1866; cf. A. Kammerer, *Pétra et la Nabatène,* pl. 32; M. Rostovtzeff, *Caravan Cities,* 1932 (Khazné); pour les influences alexandrines à Pompéi, — notamment dans le décor des chapiteaux corinthiens (temple de Jupiter) —, cf. Lars Fagerlind, *Corolla archæologica,* 1932, p. 118 sqq.

(3) D. S. Margoliouth, *Proceedings of the British Academy,* XI; Conti Rossini, *Dedalo,* mai 1927, p. 742 sqq.

que le rappeler[1]. Dans la mise en valeur des éléments *préférés,* après cela, on ne peut guère discuter la priorité attribuable désormais à l'Égypte alexandrine, grâce aux documents divers qu'il faut bien rattacher aujourd'hui à sa production extérieure. Esprit familier du décor, sens de l'illusionisme pictural, technique aiguë de la toreutique et du relief incisé, tout ce qui est le plus caractéristique d'un «art nouveau», c'est bien la cité des Lagides, qui, la première, l'ajoute et le met à la mode...

Comment méconnaître, au vrai, que les reliefs du Tombeau de Petosiris (fig. 1), héritiers, — par delà les compositions archaïsantes des frises saïtes — du naturalisme d'El-Amarna, reliefs datés de 300, ainsi qu'il semble, *inaugurent* le goût de la «guirlandomanie», passée d'Hermopolis à Alexandrie[2]? A Palmyre, à Baalbek encore, comme du côté de Lepcis Magna par ailleurs, jusqu'au temps des Sévères, on se souviendra de leur aimable profusion décorative. Ils ont marqué une tradition qui s'est diffusée de la Syrie à la Cyrénaïque. Tout près d'eux

[1] Pour s'en tenir à la sculpture, on signalerait notamment des indications de décor pittoresque ou architectonique, sur certains frontons archaïques : Ouest de l'«Hécatompédon» primitif, fronton dit de l'Olivier (Athènes), fronton Ouest du temple d'Artémis à Corfou; ou sur des frises d'Anatolie, au ve siècle : *hérôon* de Trysa, Monument des Néréides de Xanthos. Au IVe siècle, le fronton Ouest du temple d'Aléa Athéna à Tégée, dans la bataille du Caïque, avait dû utiliser déjà l'épisode du pied de vigne qui cause la blessure de Télèphe (cf. la Télèphie pergaménienne). Mais il s'agit là de décorations monumentales; les stèles funéraires elles-mêmes, d'où le «pittoresque» n'est pas partout banni, représentent une classe de monuments, *religieux* aussi, à mettre à part. — Ce qu'il y a eu de plus proche peut-être des *pinakia* hellénistiques, associés souvent par paires (reliefs de bronze du Philadelpheion de Délos, reliefs Grimani, reliefs Phosphoros-Hélios et Céphalos-Eôs de la Collection du Duc de Loulé), ce sont les décors de portes, parfois jumelés, parfois aussi pittoresques : par exemple, porte d'Héraclès et Dionysos à Thasos, avec relief (perdu) du Cortège dionysiaque, où Dionysos, d'après le dessin Christidès, portait un long rameau de vigne, étendu au-dessus des têtes des Ménades (chœur oschophorique : Croiset, *Hist. litt. gr.*, II, p. 290, n. 5). Il faut peut-être attribuer un même emploi aux reliefs à trois personnages (reliefs d'Orphée; des Péliades; d'Héraclès, Philoctète, et Ulysse; de Thésée et Pirithôos, etc.), où l'on a reconnu l'influence de Polygnote de Thasos, et qui auraient pu être des décorations murales; cf. Leo Bloch, *Griech. Wandschmuck*, Munich, 1895, p. 55-57.

[2] Les conclusions chronologiques de mon étude ci-dessus, p. 316, n. 2 (*Bulletin de l'Inst. franç. d'Arch. orientale*, XXX, p. 201 sqq.), ont été généralement acceptées; notamment par F. von Bissing, *Bulletin Soc. royale d'Archéologie d'Alexandrie*, 28, 1933, p. 183, n. 1. Pour preuve des origines de la fantaisie décorative dont témoignent les *Défilés*, on comparera maintenant le couvercle en bois trouvé à Tell-el-Amarna, et orné de veaux gambadant dans un paysage fleuri : l'un d'eux a déjà le cou entouré d'un bouquet de lotus : *Illustrat. London News*, 15 sept. 1934, p. 368 sqq. Les correspondances du goût hermopolitain et alexandrin sont parfois fort instructives : les tributaires des *Défilés*, sur les parois de la chapelle de Petosiris, transportent maints oiseaux attachés; ainsi encore le jeune paysan du relief LXXIV de Th. Schreiber, qui tient des canards au bout d'un bâton.

(fig. 2), la plaque de bronze du Philadelpheion de Délos, — dont j'ai relevé, après R. Vallois, l'intérêt technique, en montrant qu'elle fournissait enfin le prototype *métallique* vainement cherché, mais légitimement postulé par Th. Schreiber, — nous donne une date voisine de 250 av. J.-C.[1]. Si elle explique



Fig. 1. — Tombeau de Petosiris (vers 300 av. J.-C.) : défilé de porteurs d'offrandes.

en partie l'état dernier, — fixé vers Alexandrie — des Pseudo-*Visites chez Icarios*, comme j'ai cru pouvoir l'établir récemment ailleurs, celles-ci ont dû prendre leur aspect entre 250 et 200; or on y trouve — avec l'annonce des défilés du Cratère pisan — des dispositifs connus sur le relief d'Archélaos de Priène : *mémento* exécuté en commémoration des fêtes poétiques d'Alexandrie, à la cour lagide, et vers 210, peut-on croire[2]. Toute cette série de documents «pittoresques», à rattacher au goût alexandrin, intervient donc *bien avant* quelques documents d'Asie Mineure, où l'on verrait aussi le développement — mais secondaire! — du style pittoresque. La Plaque de Tralles ne précède guère que de quelques décades les reliefs de la Télèphie du Grand Autel pergaménien,

[1] R. Vallois, *Bull. corr. hellén.*, XLV, 1921, p. 242-247; *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1929, p. 32 sqq. Ch. Picard, *Amer. Journ. Archaeol.*, XXXVIII, 1934, p. 137-152, et pl. XV.

[2] *Amer. Journ. Archaeol.*, *l. l.* (Ch. Picard).

exécutés peu avant 159, où le traitement des feuilles d'arbres par masses, avec simples découpures sur les bords, se retrouve [1]. Le groupe du Taureau Farnèse, dans son état le plus complexe (décors de la base), ne marque à son tour, d'après le nom des signataires, qu'une date voisine de 110 [2]. Quant aux «groupes pittoresques» de Pergame, — celui d'Heraclès délivrant Prométhée au Caucase, par exemple, — on sait que feu G. Krahmer en voulait abaisser la date jusqu'au temps de Mithridate Eupatôr [3]; non sans excès, peut-être.

On n'eût pas dû, en tout cas, oublier les strictes exigences de cette chronologie [4], lorsqu'on a été tenté de mettre au premier plan, dans l'explication du relief pittoresque, l'importance de la *corrente asiana* [5]. Certes, le culte et l'amour profane des beaux arbres, que Th. Schreiber rapportait trop exclusivement à la *Mischkultur* ptolémaïque, n'a pas été moins familier au monde anatolien et syrien qu'aux populations hellénisées du Delta [6]. L'avantage *dans le temps*, — pour la «guirlandomanie», le décor paysagiste, les fonds d'architecture, — reste du moins à l'Égypte, tout aussi bien que pour la technique néo-égyptisante, qui a fait abandonner un peu partout ensuite le haut-relief classique sur marbre, et qui a déterminé la synthèse picturo-sculpturale du bas-relief romain, puis *moderne*. Les Alexandrins créateurs de reliefs «pittoresques» au temps des premiers Ptolémées ont bien pu être, certes, de souche hellénique; on ne peut s'étonner qu'ils aient meublé à l'occasion leurs «fonds de tableaux» d'arbres d'essences européennes, associant selon leur fantaisie, au ficus et au palmier d'Égypte, le platane qui résiste si difficilement à Alexandrie,

[1] Pour le relief de Tralles, cf. *Bull. corr. hellén.*, XXVIII, 1904, pl. VII; pour la Téléphie, H. Schrader, *Arch. Jahrb.*, XV, 1900, p. 97 sqq. Il ne m'échappe pas que les conclusions — dictées par la chronologie — auxquelles j'incline ici, divergent de celles de M. Rostovtzeff, *Journ. de la Soc. archéol. impériale russe*, VI, 1910 : *Le paysage architectural gréco-romain* (en russe).

[2] Max. Collignon, *Sculpt. gr.*, II, 533 sqq.; cf. pour la date, Hiller von Gærtringen, *Ath. Mitt.*, XIX, 1894, p. 37-39.

[3] G. Krahmer, *Arch. Jahrb.*, XL, 1925, p. 183-205 et pl. IX; cf. le relief des Thermes de Dioclétien, Th. Schreiber, *Hellen. Reliefbilder*, pl. XXIX(A), et H. Möbius, *Ath. Mitt.*, LV, 1931, p. 273-277.

[4] Nul n'est fixé, semble-t-il, sur la provenance du relief de la Collection Warocqué à Mariemont, n° 159; cf. P. Perdrizet, *Rev. archéol.*, 1906, I, p. 225 sqq. (fig. 2 à la page 232). La mention de Nisyros reste très hypothétique. Le document, à cause de sa rusticité familière — Héraclès cassant, avec les mains et le genou, une branche de l'arbre aux pommes d'or, — semble bien aussi relever de la tradition alexandrine.

[5] Par exemple, Cultrera, *Saggi sull'arte ellenistica e greco-romana*, I. J'avais été moi-même peut-être trop sensible, d'abord, à cette argumentation : *Sculpt. ant.*, II, p. 232 sqq.

[6] G. Méautis, *l. l.*, p. 14, pour l'Égypte, avec d'intéressants textes de *papyri* allégués. Mais les *bois sacrés* abondent aussi en Anatolie, en Syrie.

ou le chêne [1]... Tout aussi bien, au XVIIe siècle de notre ère, les peintres hollan-



Fig. 2. — Plaque de bronze du Philadelpheion de Délos.

dais qui venaient à Rome, peuplaient volontiers le marais pontin de la silhouette familière des arbres du Nord, sans oublier les autres.

[1] Sur le panneau dit de la «*Visite chez Icarios*» qui est au British Museum (*Amer. Journ. Archaeol.*, *l. l.*, p. 140, fig. 2), il y a dans le fond et en haut, à droite un dattier, à gauche un ficus; c'en est assez pour affirmer que les essences égyptiennes n'ont pas été exclues des reliefs pittoresques, comme on le disait trop expressément (P. Perdrizet, *Bronzes Fouquet*, 1911; Ch. Picard, *Sculpt. ant.*, II, p. 289). On avait parlé de même d'une exclusion, caractérisée, des pyramides; mais il y a sur un document, au moins, un obélisque (Th. Schreiber, *Hellen. Reliefbilder*, pl. 87); et d'ailleurs le pyramidion funéraire est devenu tout aussi carien (Mausolée d'Halicarnasse), que syrien (Monument d'Hermel, Tombeau dit de Diogène, etc.), à l'époque hellénistique.

Naturellement aussi, il ne faudra pas perdre de vue que l'Anatolie, la Syrie, ont fourni à l'art hellénistique — avec certaines corrections de style! — plus d'un thème légendaire, dont Alexandrie s'est elle-même emparée. La mythologie hellénistique — telle qu'on la peut analyser notamment d'après les reliefs pittoresques, a été singulièrement éclectique. A côté de mythes d'Asie — ceux qui se rapportent à Troie, à Pergame, à Smyrne, à Chypre, etc., — on en trouve d'autres, utilisés qui sont phéniciens, syriens. Mais les légendes de Crète, d'Égypte, ne sont pas les moins fréquentes : Dédale, Icare, Pasiphaé, Andromède, Héraclès chez les Hespérides, Atlas, les Pygmées, ont prêté ici ou là leurs figures au décor. Les faiseurs de reliefs pittoresques ne se sont peut-être tant intéressés à la vie amoureuse de Pâris, que parce qu'il s'appelait aussi *Alexandros* et qu'on le naturalisait aisément au Delta. Les Nymphes surprises, si elles peuvent être bérytiennes, doivent avoir été cyrénéennes aussi, à l'occasion.

Compte sera tenu — et au bénéfice de l'invention alexandrine! — de la fréquence des figures ptérophores. M. P. Perdrizet a montré que l'art ingénieux d'Égypte avait donné des ailes même au vieux compagnon nourricier de Dionysos, au Silène[1]. Les reliefs pittoresques répètent les tendances attestées par les bronzes et terres-cuites. Sur un des documents colligés par Th. Schreiber[2], un jeune Faune à courte queue chevaline a reçu l'attribut des ailes; on le voit agacer une panthère avec son thyrse. Un relief du Louvre montrerait qu'on a pu en Égypte, transformer aussi peut-être Atlas en génie ptérophore[3].

Le temps paraît passé, au vrai, de vouloir considérer tous les «reliefs pittoresques», *en bloc*, voire en série, sans chercher à démêler par exemple, à travers le matériel rassemblé par Th. Schreiber, la marque des époques successives. On est trop averti aujourd'hui de l'importance des questions techniques, des différences qui, par exemple, séparent le travail du relief hellénistique, de celui même des temps augustéens, puis de la «Renaissance» antonine, pour négliger les avantages d'un classement stylistique. . . qui est peut-être la meilleure solution à donner au problème tant discuté des «origines». L'art alexandrin a préparé des voies qui ont abouti ensuite à Rome, comme par ailleurs l'influence des tendances diverses venues d'Athènes ou de Pergame. M. G. E. Rizzo

[1] P. Perdrizet, *Bronzes de la collection Fouquet*, p. 18 sqq.
[2] *Hellenist. Reliefbilder*, pl. LXII, A.
[3] Th. Schreiber, *ibid.*, pl. XLIX, et L. La figure féminine s'appuyant à l'urne (vase sculpté alexandrin, avec le thème de l'Enlèvement de la Leucippide, passé à Cherchel, à Rome) est à rapprocher de types alexandrins : ainsi la figure d'un canthare bachique du Trésor de Berthouville : Chabouillet, n° 2308.

s'alarmait ironiquement, il y a peu[1], de trouver encore, en des livres consacrés à l'art de la Rome antique, des documents *grecs* datés exactement, par exemple, de la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C. On pourrait retrouver la forme et la force de son étonnement, en voyant alléguer, en ces mêmes ouvrages, ou d'autres, comme témoins prétendus de l'art du temps d'Auguste, soit les



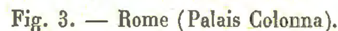


Fig. 3. — Rome (Palais Colonna).



Fig. 4. — Relief de la Glyptothèque de Munich.

reliefs Grimani, soit le Persée délivrant Andromède, ou l'Endymion du Capitole, agrémentés d'effets de rocaille si nettement hellénistiques[2]; voire l'Hermaphrodite du Palais Colonna, qui fait couronner par un petit Dionysos *ailé* un hermès bachique : composition hellénistique s'il en fut (fig. 3), dans l'esprit si familier des «reprises» imaginées d'après les thèmes de Praxitèle, à Pompéi! Elle force à songer, pour le style, après les découvertes de Madhia, à la toreutique archaïsante d'un Boethos de Calchédon[3]. Le fond de tableau, avec son arbre sec, sa

[1] *La base di Augusto*, Naples, 1933, p. 76 (fin de la note 62, de la page 75).
[2] E. Strong, *Scultura romana*, fig. 49-51, et pl. XV.
[3] E. Strong, *ibid.*, pl. XIII. L'hermès couronné n'est-il pas du type même de celui (en bronze!) de Boethos, repêché à Madhia? Cf. aussi la statuette sur cippe du «Bon Pasteur» à la nébride, qui porte ici la bandelette frontale du Dionysos Mitréphoros. L'Hermaphrodite, figure principale, est assez dans la tradition de la Syrie et de Pergame; mais qui ne verra, d'ailleurs, qu'il *rajeunit*, fort spirituellement, le motif de l'Hermès d'Olympie? Cf. la peinture de Pompéi, où un Hermès nu, coiffé comme le bronze de Tell-Moqdam (*Sc. ant.*, II, fig. 113), amuse avec une grappe un petit Dionysos à ailes de papillon (*Casa di Sallustio*).

tholos dionysiaque, découronnée du van mystique, n'est-il pas dans la directe «mouvance» de l'art d'une scènette alexandrine comme celle du relief de Munich qu'on appelle si comiquement encore : *En route pour le marché* (fig. 4). Tableau qui devrait être bien plutôt nommé, car tout y conspire : *L'apprêt du sacrifice dionysiaque*[1]... Ce sont ces décorations qu'imitent à Rome, en



Fig. 5. — Stuc de la Farnésine (Musée National de Rome).
Phot. Alinari.



Fig. 6. — Rome (Palais Spada).

les déformant déjà (fig. 5), les stucs de la Farnésine[2], ou certains de ceux de la Basilique de la Porta Maggiore[3].

Combien diffèrent l'esprit, *et le style*, sur certains reliefs du Latran[4] qu'il est vraiment si impossible de classer, ainsi qu'on le fait encore, aux temps augustéens, en reléguant — ce qui n'est pas moins inattendu — à l'époque de la Renaissance antonine, des compositions hellénistiques, comme l'élégant Bellérophon abreuvant Pégase du Palais Spada (fig. 6), ou — là même — le groupe dit Amphion et Zéthos[5]! L'art sobre et si serré de ces tableaux mythologiques gravés par des burins de toreutes déprécie au premier regard les imi-

[1] Max. Collignon, *Sculpt. gr.*, II, 575, fig. 297. Les *tholoi*, à murs pleins, figurées à l'arrière de ces tableautins — avec les transpositions indispensables! — ne rappellent rien tant, on ne l'a pas assez marqué, que l'Arsinoeion de Samothrace, fondation cabirique et néo-égyptisante pour une reine lagide, Arsinoé Philadelphe, édifiée dans la première moitié du IIIe siècle.

[2] E. Strong, *Scultura romana*, pl. XVI.

[3] J. Carcopino, *La Basilique*, p. 97, pl. VI; E. Strong, *l. l.*, pl. XVII.

[4] E. Strong, *l. l.*, pl. XIV. On notera la sècheresse des rocailles... d'imitation!

[5] E. Strong, *l. l.*, fig. 149-150, p. 244-245.

tations molles des marbriers romains; il n'est que de vouloir comparer par exemple le panneau orné d'une divinité fluviale, du Palais Rondanini à Rome[1]! Tout un classement reste à faire, qui devra être appuyé désormais sur des observations techniques[2], mais aussi sur d'indispensables remarques historiques et religieuses, comme on va voir ci-après.

*
* *

Je voudrais, pour ne pas allonger cette étude, et risquer ainsi d'abuser de l'hospitalité des *Mélanges Maspero*, — me borner à quelques remarques plus spéciales, sur deux des documents qui, tout récemment, ont fait le plus progresser notre connaissance de l'origine et de l'influence des reliefs pittoresques : la plaque de bronze du Philadelpheion de Délos (fig. 2), et le panneau de Carthage (reproduit sur la planche ci-jointe).

L'art et le culte alexandrins ont beaucoup fait pour la divinisation des princes; car le culte funéraire d'Alexandre, dans la cité créée par Deinocratès, plus tard la création des «dieux sauveurs», des «dieux frères», montrent assez le développement de cette tendance, qui n'a été nulle part plus poussée qu'au Delta[3]. Tout en haussant les maîtres lagides jusqu'aux cieux, on n'a pas été fâché parfois, à Alexandrie, de montrer les dieux et les héros de la mythologie dans la réalité familière d'une vie galante ou pastorale. Callimaque mène la jeune Artémis tirer, dans la forge souterraine, les poils de la poitrine broussailleuse des Cyclopes, et au retour des halliers giboyeux, il lui prête avec Héraclès — sur le seuil de l'Olympe, comme l'on sait, — un entretien de haute graisse. Endymion fatigué s'endort après la chasse. Bellérophon, palefrenier, abreuve Pégase, le cheval-éclair, tout comme le paysan d'un tableautin rustique arrête sa vache près de la fontaine du chemin. — A Délos, à l'entrée du

[1] E. Strong, *l. l.*, fig. 148, p. 243.

[2] On peut faire hardiment descendre à l'ère impériale (époque antonine), — malgré Fröhner, *Catal.* : «époque hellénistique» — le relief n° 50 du Louvre (Th. Schreiber, pl. LXX; F. Cumont, *Amer. Journ. Archaeol.*, XXXVII, 1933, pl. XXXII, 1) tant il est grossièrement traité au foret. A noter qu'il ne peut pas s'agir de «Bacchus enfant», puisque le porteur de van a, au dos, une petite queue animale. L'examen direct de ce document juge la tentative faite pour dater de même façon (!) ou à peu près, le Bellérophon, par exemple, du Palais Spada. — Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte aussi, pour un classement à part, de la nature de certains reliefs, où, — au fond «pittoresque», avec arbres, et plans espacés, — se substitue la sèche représentation d'architectures isodomes : par exemple, Rome, Villa Albani, Dédale et Icare (Schreiber, *l. l.*, pl. XI); Palais Spada, relief dit de l'Enlèvement du Palladion (Schreiber, *l. l.*, pl. VII)?

[3] E. Breccia, *Alex. ad Ægypt.*, 1922, p. 96 sqq.; *Le Musée gréco-romain, 1925-1931*, p. 37 sqq.

Philadelpheion du Mont Cynthe (temple A)[1], les adulateurs d'Arsinoé se sont avisés, écrit M. R. Vallois, «qu'il y avait une déesse philadelphe, au moins en ce que cette épithète exprime de louable»[2]. Avec une fantaisie qui ne va pas certes jusqu'à l'irrespect, on nous montre donc une Arsinoé-Artémis, dans le moment où elle tente d'allumer de ses deux torches, sur un autel aux fondations déchaussées par le vent de mer, un feu incertain qui vacille : un petit faune bon enfant souffle consciencieusement à pleines joues et attise la braise pour aider à cette cérémonie. La *Raumpoesie*, chère à nos confrères allemands, naît ici discrètement, tandis que point aussi ce «romantisme de la ruine» qui fera multiplier les statues demi-renversées dans les vieilles chapelles rustiques. Débuts assurément timides, «avec une indication du paysage *en perspective*, note justement M. R. Vallois — (la statue qui se dresse à l'arrière-plan sur un pilier) — et un emploi pictural de la gravure pour dessiner des objets peu épais sur le fond». C'est aussi M. R. Vallois[3] qui a rapproché — pour en noter le caractère pareillement dionysiaque — un sacrifice, sur une composition en stuc de la Farnésine, appartenant à ces «dérivations» dont j'ai ci-dessus parlé. — J'ai suggéré pour ma part[4] qu'on pourrait *restituer*, ou presque, l'autre stèle de bronze, disparue du Philadelpheion délien, en y supposant représenté le groupe qu'on utilisera pour les «*Visites chez Icarios*(?)», avec un Bacchos du type dit de Sardanapale, que soutiendraient et déchausseraient deux petits Faunes, parèdres des servants de l'Arsinoé-Artémis.

On n'a pas assez noté, à mon gré, que les reliefs pittoresques se rattachaient à l'Alexandrie des Ptolémées... notamment par leur caractère *dionysiaque*, si fréquemment souligné. Le culte du dieu des mystères grandissait dans le monde gréco-oriental depuis la fin du IVe siècle. Le monument chorégique de Lysicrate, qui a la forme secrète d'une *tholos* bachique (cf. l'Arsinoeion de Samothrace), — d'où le silence de Pausanias, lorsqu'il a décrit la Rue des Trépieds! — annonce ces temples de Téos, de Cnide, qui vont donner au thiase dionysiaque la place prépondérante[5]. Ils amplifient sur leurs frises les *cortèges*,

[1] A. Plassart, *Les sanctuaires et les cultes du mont Cynthe, Expl. Délos*, XI, 1928, p. 222 sqq.

[2] *Comptes rendus Ac. Inscr.*, 1929, p. 39.

[3] *L. l.*, p. 38.

[4] *Amer. Journ. Archaeol.*, XXXVIII, 1934, *l. l.*

[5] Cf. A. Schober, *Der Fries des Hekataions von Lagina, Istanbuler Forschungen*, II, 1933, p. 81. A Téos, le thiase bachique est seul représenté sur le pourtour du temple d'Hermogénès (frise), et il évoque aussi, — mais avec une composition déjà paratactique — les processions alexandrines décrites par Callixène de Rhodes; pour le temple de Cnide, cf. Benndorf-Niemann, *Reisen*, I, p. 13 sqq., pl. II-IV (groupe Dionysos-Ariadne, pl. III-IV).

dont les ex-voto dits à tort «*Visite à Icarios*» nous montrent la transcription réduite. Sans doute, ce tout-à-Dionysos n'est pas, certes, un fait religieux spécial à l'Égypte du Delta. Là, du moins, semble-t-il, là *d'abord*, nous sentons la force du culte, la tendance artistique qu'il va déterminer. Les mystères bachiques ont été favoris en Égypte bien avant que Ptolémée Philopator songeât à les codifier, voire à les tempérer. Sous le règne même du second des Lagides, Ptolémée Philadelphe, deux générations avant, nous avons déjà les preuves épigraphiques de leur succès[1]. Les Ptolémées se faisant gloire de descendre de Dionysos en ligne maternelle, les princesses de la famille pouvaient prétendre, observe M. R. Vallois, à renouveler l'exemple d'Olympias; la bénéficiaire du temple A du Cynthe à Délos, Arsinoé, «aurait pu se faire initier pendant son premier mariage, si elle ne l'était déjà»[2].

Je reviendrai plus loin sur les *grottes artificielles* des reliefs pittoresques, leur signification et leur importance, à propos de la Plaque de Carthage. A Délos, près du temple A d'Arsinoé, tout imprégné d'influences dionysiaques, la grotte du Cynthe, qui paraissait jadis préhellénique, se révèle aujourd'hui plutôt comme une «rocaille artificielle», sorte d'«antre» archaïsant, qu'on ne doit plus séparer, ni dans le temps, ni dans l'espace, du Philadelpheion voisin : sans doute était-ce, au vrai, le lieu de culte d'un Héraclès macédonien, complétant à Délos la paire de lieux-saints voués aux fondateurs divins et héroïques de la dynastie lagide[3]. Or, cette fausse grotte fait comprendre, à mon avis, toutes celles comme *entaillées en demi-cercle*, qui seront représentées *en perspective*, et sous lesquelles s'abriteront faunes et nymphes, pasteurs et troupeaux, dans les bas-reliefs pittoresques, si riches en arrangements, plus ou moins habiles, de pierres artificiellement étagées. La description de Callixène de Rhodes, pour les fêtes ptolémaïques[4], ne nous signale-t-elle pas l'antre *porté sur un char*, aux deux sources, l'une de vin, l'autre de lait : repaires bachiques décorés de lierre, d'où s'envolaient des colombes? Et l'on ne peut pas ne pas penser aux deux grottes artificielles des reliefs Grimani (fig. 7), avec leurs fausses rocailles, leur parure végétale, leurs *allusions* dionysiaques, et leurs bêtes *nourricières*.

[1] P. Roussel, *Comptes rendus Ac. Inscr.*, 1919, p. 237-243. Sur les aspects nouveaux du culte dionysiaque hellénistique, cf. Ch. Picard, *Mél. Navarre*, 1935, p. 317 sqq.

[2] R. Vallois, *l. l.*, p. 38; cf. W. Otto, *Priester und Tempel*, I, p. 249, n. 2; 250, n. 2; II, p. 266, n. 2.

[3] A. Plassart, *l. l.*

[4] Athénée, p. 199 *c*-200 *c*; cf. F. Cumont, *Amer. Journ. Archaeol.*, XXXVII, 1933, p. 259-260.

A l'époque hellénistique, il y aura des titres d'ἀντροφύλακες dans la hiérarchie dionysiaque. L'inscription, si précieuse, de Torre Nova vient de nous les révéler[1]. On a bien noté que le péan de Philodamos de Scarphé établissait l'existence à Delphes d'antres temporaires, pour Dionysos, servant lors de la célébration des jeux pythiques[2], et où l'on évoquait l'allaitement du petit dieu par les Ménades, tel qu'il est représenté à la porte du Dionysion de Baalbek, notamment[3]. Il faudra tenir compte aussi des «grottes artificielles», demi-ouvertes, des reliefs pittoresques : lieux favoris des surprises de Nymphes, des repos de Faunes, elles apportent leur témoignage *alexandrin* à l'histoire de l'expansion du culte par lequel elles sont expliquées[4].

La religiosité dionysiaque a marqué d'une empreinte significative, qu'on ne peut plus ne pas apercevoir un peu partout, les reliefs pittoresques : religiosité surtout alexandrine, semble-t-il. Ce n'est pas un hasard s'il y a enchaînement de motifs, de la plaque de bronze du Philadelpheion de Délos, aux pseudo-«*Visites chez Icarios*», et de là aux figurations paratactiques des Cratères de Madhia, de Pise, dont nous savons maintenant la date initiale (fin du IIe siècle av. J.-C.). Sur les reliefs pittoresques, thyrses, tambourins, torches, masques, *qui sont si fréquents,* complètent l'avertissement donné par les rocailles et les grottes, matériel sacré d'une même foi. Les édicules en forme de *tholoi* sont eux-mêmes comme l'expression citadine, et architectonique, correspondant à l'antre dionysiaque rustique : au centre de leur enceinte, on voit, en règle, une sorte de pilier renflé soutenant curieusement le van mystique (fig. 3-4). C'est cet énigmatique support que A. B. Cook a considéré comme *Diana pillar,* et dont il rapproche l'obélisque des œnochoés de faïence à portraits de reine;

[1] M. F. Cumont a bien vu (*l. l.*, p. 259, n. 2) que cette inscription remet en question l'interprétation que j'avais cru pouvoir donner d'une dédicace syncrétique de Thessalonique : *Bull. corr. hellén.*, XXXVII, 1913, p. 97; *Rev. philol.*, LIII, 1927, p. 325. — J'aurais dû penser moi-même au texte de Callixène de Rhodes. Il faut toutefois se souvenir que le πατήρ σπηλέου, personnage important, n'est pas attesté jusqu'ici dans les textes dionysiaques, et que les ἀντροφύλακες n'étaient que des subalternes; l'interprétation de M. L. Robert, *Mélanges Bidez*, II, 1933-4 (*Sur deux inscriptions grecques*) me paraît aussi trop dogmatique, voire un peu étroite (culte phrygien?). En réalité, les syncrétismes de l'époque ont mêlé *à peu près tout;* les deux dédicants de l'autel de Thessalonique pouvaient bien appartenir à deux «clergés» distincts, et l'on ne saurait là parler exclusivement, ni de cultes dionysiaques, ni de cultes phrygiens, ni d'autres...

[2] Vers 141 du péan; cf. Vollgraff, *Bull. corr. hellén.*, LI, 1927, p. 305, 455 sqq.; en dernier lieu, R. Vallois, *Bull. corr. hellén.*, LV, 1931, p. 241-364.

[3] H. Seyrig, *Syria*, X, 1929, p. 314-356; F. Cumont, *l. l.*, p. 259, n. 1-4.

[4] Par exemple, Th. Schreiber, pl. XXIV (Nymphe surprise), pl. XXII (Faune au repos après la chasse); etc.

comparaison osée, mais instructive![1] Au-dessus, le van mystique est, en tout cas, nettement caractérisé, combien de fois[2]!

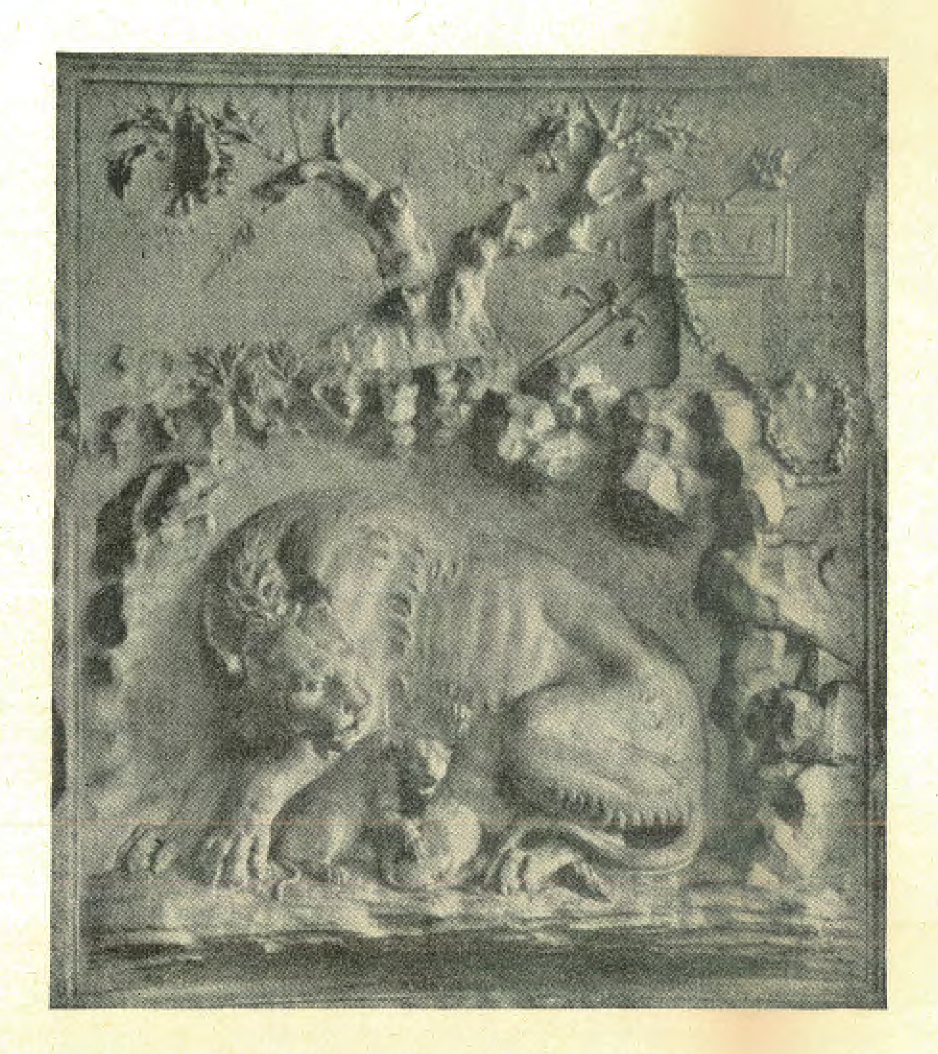


Fig. 7. — Décors de fontaine, à Vienne (Palais Grimani).

La planche qui accompagne cette étude reproduit, associés, le relief de Carthage, conservé au Louvre, et une plaque des Uffizi de Florence, qui a appartenu à la décoration de l'*Ara Pacis :* c'est la composition célèbre dite «des Trois

[1] A. B. Cook, *Zeus*, 1925, p. 143 sqq.; pour l'obélisque des œnochoés de faïence, cf. F. Courby, *Vases grecs à reliefs*, p. 513 (autre explication).

[2] Stuc de la Farnésine, *Memoirs of the Amer. Academy in Rome,* IV, pl. VII (p. 29); cf. Th. Schreiber, *Hellen. Reliefbilder*, pl. XLI (dans un fronton); LXIX (Copenhague, dans une niche); LXX (Louvre, sur la tête d'un adorant); LXXX (Munich, au milieu d'un édifice circulaire); cf. aussi le relief de l'Hermaphrodite du Palais Colonna (ci-dessus, fig. 3), etc.

Éléments »[1]. Je ne doute guère que la comparaison ainsi facilitée n'aide les esprits impartiaux à résoudre la question souvent débattue des origines du style de l'*Ara Pacis*. Qui voudrait encore affirmer, avec H. Lechat, que ce style était « né à Rome »[2]? J'adhère tout à fait, pour ma part, aux conclusions contraires de M. G. Méautis, dont l'interprétation générale n'a besoin que d'être complétée avec les observations de G. Lippold[3]. Ce qui est magnifié ici ou là par le groupe central, c'est l'idée de la fertilité *de l'Égypte*, aux rives d'un fleuve (l'Égypte est le « présent du Nil », disait déjà Hérodote) : fleuve dont on voit poindre la source à gauche; fleuve qui va se perdre à droite dans la mer. Reconnaissons le Nil, issu de la grotte « divine » de Bigeh, pour s'écouler au Delta. A droite, le personnage qui domine *les flots*, leurs poissons et leurs monstres, écartant son voile à la manière des *auræ velificantes*, n'est-il pas une personnification des vents étésiens, si favorables à la ville d'Alexandrie, observés dans leur action bienfaisante par Deinocratès, l'urbaniste d'Alexandre, et encore aujourd'hui par tous les voyageurs? A gauche, la figure orientale voilée, porteuse d'une torche et *sortant du roc*, symbolise en tous cas le Σελήνης ὄρος (Ptolémée, IV, 8, 2). M. G. Méautis aurait pu rappeler combien une telle figuration a été traditionnelle dans le monde oriental. Il a eu raison, du moins, d'observer qu'on doit penser pour l'expliquer aux théories stoïciennes, discutées avec tant de ferveur à la Bibliothèque d'Alexandrie, et selon lesquelles « les sources des fontaines et des marais envoient à Seléné leur exhalaison douce et tendre »[4]. De la droite à la gauche, Th. Schreiber a bien vu, comme on le note, que « les choses ne *signifient* pas seulement, mais *sont*, ce qu'elles représentent ». Il n'en est plus de même à l'*Ara Pacis*. Un symbolisme un peu creux, un peu appuyé, assez factice, est allé de l'Orient vers l'Occident; il a fait substituer à l'unité géographique de la composition, à ses *réalités*, l'effet d'un balancement symé-

[1] La plaque des Uffizi a été abondamment, et çà ou là malheureusement restaurée (cf. le transparent de la planche XXXII, *Hellen. Reliefbilder*). De là des méprises déjà signalées par G. Méautis, *l. l.*, p. 23, n. 1.

[2] *Rev. Ét. Anc.*, XIII, 1911, p. 145. La pénétrante dissertation de G. Méautis (*Les bas-réliefs pittoresques*), que j'ai déjà citée ci-dessus, contient tous les éléments de réponse nécessaires, et aux théories générales de Wickhoff, Pagenstecher, Sieveking, et, dans le cas plus particulier du relief de l'*Ara Pacis*, aux affirmations pro-romaines (Fr. Studniczka, A. Grenier, etc.) qui viseraient à faire de la plaque de Carthage un dérivé de l'Autel latin.

[3] Pour la plaque de Carthage (Louvre), cf. Th. Schreiber, *Hellen. Reliefbilder*, XXXI; pour le relief de Florence, *ibid.*, pl. XXXII. — Van Buren, *Journ. Roman studies*, III, 1913, pl. IV-V, a donné une reproduction très nette de la plaque de Carthage. Un des enfants du Relief des Uffizi (côté droit de la figure centrale) a été restauré très maladroitement.

[4] Chrysippe, fragm. 677, éd. Von Arnim; cf. Plutarque, *De Isid. et Osiride*, 367*e*.

trique singulièrement plus banal. Or c'est à peu près la même transposition qui s'est faite, lorsqu'on est passé du type du Nil au type du Tibre... Tout cela a été suggéré par M. G. Méautis, qui postule un original *alexandrin* commun aux deux répliques occidentales, et à dater de la seconde moitié du IIIe siècle.

On pourrait seulement ajouter à ces observations, qui nous replacent si bien dans l'atmosphère intellectuelle et sentimentale de la cité des Lagides, quelques remarques. Nous avons *même des raisons techniques* de rapprocher la Plaque de Carthage — plus que le relief de l'*Ara Pacis*, — d'un prototype alexandrin. Il est plus *pictural*, donc d'une technique plus chère aux Alexandrins, forcés de composer en profondeur leurs *pinakia* de dimensions réduites, faits pour une décoration intérieure : parure de bibliothèques, ou parfois de catafalques royaux (Bucher d'Héphaistion, char funéraire d'Alexandre). La Plaque de Carthage a été burinée par un ciseau de toreuticien, fouillée ainsi à petits coups secs, qui dispersent sur elle ombres et lumières, comme dans un effet un peu papillotant. Les lignes horizontales dominent : à l'*Ara Pacis*, œuvre de sculpteur, la technique change, les lignes horizontales sont moins fréquentes : la grotte de sable aggloméré, si alexandrine, — qu'on pense ici par exemple aux falaises de Ramleh! — a disparu plus au moins; elle ne laisse à Rome que des traces inintelligibles, incompatibles avec les remplissages, fleurs de pavot, tiges de roseaux, qui meublent maladroitement le fond. Plus rien de l'abri sous roche où, *contre la chaleur d'Afrique*, se réfugiaient bœuf et mouton aux proportions naïvement conventionnelles[1]. L'unité interne de l'œuvre n'a plus été comprise et respectée : dans l'original, elle allait d'une figure à l'autre, sans effort pour la symétrie : de gauche à droite, de la montagne à la mer; du Génie issu du rocher, à celui qui « met un frein à la fureur des flots », et qui domine le peuple marin des dauphins, des hippocampes. Il y a encore sur la Plaque de Carthage le mouvement des « nageurs », symboles de fleuves comme l'Oronte ou l'Euphrate. Plus rien de tel à l'*Ara Pacis*. — On reste sensible, devant l'une ou l'autre des deux figurations, à la grâce extrême de la figure centrale, la mère

[1] Sur la plaque de Carthage, les enfants sont presque aussi gros que le bœuf, le héron est de la taille du mouton! A noter l'extrême faveur des grottes artificielles *dans la peinture alexandrine aussi* (IIIe-Ier siècles av. J.-C.). Décrivant les deux tableaux symétriques du peintre Euanthès au Temple de Zeus Cassios de Péluse, Achille Tatius aura soin encore d'admirer un tel détail; cf. A. J. Reinach, *Rec. Milliet*, n° 545, p. 407, description de la Délivrance d'Andromède, qui évoque précisément le relief pittoresque du Musée du Capitole (Schreiber, *l. l.*, pl. XII, avec grotte artificielle cintrée); « Le rocher *forme un creux* (ὄρυγμα) des dimensions de la jeune fille, et ce renfoncement est si bien exécuté qu'il ne semble pas dû à la main de l'artiste, *mais à l'œuvre même de la terre* » (illusionnisme alexandrin); « car le peintre n'a pas rendu ce creux de roche moins âpre que ne le fait la terre ».

entourée d'enfants jumeaux — symbole de la fécondité de l'Égypte — qui élèvent ensemble leurs bras. L'un présente une fleur, l'autre cherche le sein maternel. Le regard de la nourricière s'abaisse vers eux; elle les attire : mouvement de tendresse accentué par le grand voile protecteur qui semble unir ces créatures; et les fruits posés dans le giron évoquent la prospérité de la terre qu'ils associent à celle des humains. On revoit souvent ces fruits sur les représentations alexandrines : *emblèma* de la phiale de Boscoreale, types d'Isis; ou près des Nils, *eux-mêmes entourés d'enfants joueurs*. Le goût de l'enfance et de ses divertissements gracieux n'est-il pas bien alexandrin, et cela depuis le temps des poèmes de Callimaque ou des frises du Tombeau de Petosiris?[1] Le Tibre romain ne trouvera à remplacer les seize *putti*, personnifications des coudées de la grande crue du Nil, que par le couple, un peu maigre, des Jumeaux de la Louve.

On peut encore rattacher la figure centrale de la plaque de Carthage, d'une façon plus directe à l'art alexandrin, en évoquant ici sa ressemblance avec une allégorie bien curieuse, d'un relief resté jusqu'ici inexpliqué (fig. 8). La Télété de Loukou[2] n'a pas seulement une parenté généalogique significative avec Dionysos[3]. Elle exprime la spiritualité *dionysiaque* de l'Égypte ptolémaïque, la danse orgiaque appartenant à la liturgie de τελετή. Ce n'est pas par hasard qu'elle a été représentée *avec le sphinx* à ses côtés — comme le Nil du Vatican, comme Isis ou *Euthénia* sur la Tazza Farnese de Naples (Museo Borbonico)[4]! — et au pied d'un arbre sacré entouré de bandelettes. L'inscription *Epictésis* (Prospérité) sur laquelle elle s'accoude nonchalamment, et qui a paru si énigmatique, fait aussi de cette jeune femme plantureuse un symbole de l'Égypte dionysiaque; le Nil n'a t-il pas porté parfois, près de lui, la mention des seize coudées de sa crue la plus bienfaisante?[5] Et le fleuve est parfois remplacé par

(1) Sur l'amour de l'enfance chez les Alexandrins, cf. les justes observations de G. Méautis; pour les frises du Tombeau de Petosiris, ci-dessus, fig. 1, et *Bull. Inst. français, l. l.*

(2) J. N. Svoronos, *Mus. d'Athènes*, I, p. 336-340 (interprétations à rejeter), pl. 55, n° 1390; cf. *CIG*, IV, 676; W. Roscher, *Lexic.*, p. 2125.

(3) Nikaia engendre Télété de Dionysos (*Fragm. hist. græc.*, III, 547; cf. Hérodote, IV, 79; Nonnos, *Dionysiac.*, XV, 169 sqq.; XVI, 405 sqq.). On a signalé quelques représentations de Télété : à l'Hélicon près d'Orphée, Pausanias, IX, 30, 3; sur un autel rond de Pergame, *Rev. Ét. gr.*, XXV, 1912, p. 53. Pour la valeur du mot : Fr. Sokolowski, *Charisteria G. Przychocki*, 1934, p. 272 sqq.

(4) Photo Alinari. — L'Euthénia de la Tazza Farnese a aussi la patère en mains.

(5) On comparerait par exemple la nouvelle statue assise du dieu Nil (E. Breccia, *Bull. Soc. Archéol. Alexandrie*, 28, t. VII, 3, p. 262 sqq. et pl. XXV : sous le coude gauche du Nil assis, l'inscription des seize coudées); auprès du dieu, des enfants jouent comme sur la plaque de Carthage.

une allégorie féminine (relief n° LXXXVIII du *Recueil* de Th. Schreiber). Ici, la personnification de Télété est comme *située* géographiquement : par le sphinx gréco-égyptien placé près d'elle, ailé ainsi que sur les reliefs du Tombeau de



Fig. 8. — Relief de *Télété* : de Loukou, au Mus. Nat. d'Athènes.

Petosiris, sur la Coupe des Ptolémées; et par la statuette d'Euthénia, représentée au pied de l'arbre sacré, avec son offrande en mains[1]. Symbolisme évocateur! Il permet de dater plus exactement, parmi les reliefs pittoresques, le document du Musée d'Athènes, d'en comprendre à la fois le sens et l'origine alexandrine.

Novembre 1933.

(1) Parmi les magistrats municipaux d'Égypte, à l'époque romaine, figurait l'εὐθηνιάρχης : Liebenam, *Städteverwaltung*, p. 369, n. 5; P. Jouguet, *Vie municipale dans l'Égypte romaine*, p. 325-326.

Note additionnelle. — M. P. Perdrizet a mis en valeur récemment (*Comptes rendus Ac. Inscript.*, 1934, p. 173) les rapports que les fouilles révèlent entre l'art d'Alexandrie et celui d'Antioche, ces deux grandes capitales hellénistiques des Lagides, des Séleucides. Du relief de Télété — et de la plaque de Carthage — on peut précisément rapprocher la nouvelle mosaïque d'Antioche qui personnifie les fruits de la Terre, les *Karpoi*, sous forme de petits génies, entre leurs Mères : *Aroura*, et *Gé*. — La publication de la figure de Gé (*Amer. Journ. Archaeol.*, XXXVIII, 1934, p. 205, pl. XXIV B), dont M. W. A. Campbell souligne justement le caractère sculptural, permet un rapprochement instructif avec la plaque de Télété : la pose de Gé est comparable, quoique plus allongée, et Gé est accoudée.... à Antioche, *sur un sphinx égyptisant*.

Octobre 1934.

UN BAIL DE TROUPEAU

(avec une planche)

PAR

P. COLLOMP.

Le papyrus que l'on publie ici est actuellement divisé en deux fragments de grandeur très inégale, réunis sous le même verre et sous le même n° gr. 1207. Le fragment principal mesure 0 m. 195 de haut sur 0 m. 14 de large. Il paraît complet à droite; au bas l'écriture laisse un espace blanc de 0 m. 03 au-dessous de Χοίακ. Le second fragment, de dimensions beaucoup moindres, 0 m. 135 de haut et 0 m. 03 de large, est une partie du bord gauche du premier et porte le commencement, pas toujours lisible, des lignes 3 à 23. Au raccord on constate qu'il s'est perdu de une à quatre lettres. Le détachement de ce bord gauche a peut-être pour cause un des plis verticaux que le papyrus porte en cinq ou six endroits. L'intervalle des plis diminue de gauche à droite : sans doute le papyrus a été roulé de droite à gauche, et le rouleau ainsi formé aplati.

Tout le haut manque, et le bord supérieur actuel est échancré à l'extrémité du deuxième et du quatrième pli. Le corps de la pièce est troué en plusieurs endroits, rendu illisible par usure en plusieurs autres (sur le petit fragment). Le bas, au niveau des souscriptions, a particulièrement souffert.

L'écriture irrégulière et dépourvue d'esthétique trahit la négligence plutôt que l'inexpérience. Elle serait relativement aisée à déchiffrer sans les lacunes.

] . . [. . . . .] . . . . [. .] . . [. . .] . . . [. . . . .] . αν̣ . [
. . . . κ̣α̣ι̣ . [. . . . . . .]. ου
π̣α̣ρ̣ὰ [Αὐ]ρ̣η̣λ̣(ίου) Καλαμ̣[.].[. . .].ι̣ μητρὸς Ἀπιλλας ἀπὸ κ̣ώ̣μ̣η̣ς̣ Νειλουπόλεως
κ̣α̣τ̣α̣γ̣ι̣ν̣ομένου ἐν κώ̣[μ]η Σεντρεπάει. Βούλομ̣α̣ι μισθώσασθαι πα-
ρ̣ὰ̣ σ̣ο̣ῦ̣ ἀπὸ τῶ̣ν̣ ὑ̣π̣α̣ρχόντων τῇ εὐσχήμ[ο]νι καὶ προσ̣ε̣χοε̣
ε̣ν̣ . . ο̣σι πρότερ̣[ον] Φ̣λαΰίας Ἰσιδώρας τῆ̣[ς κα]ὶ Κυρίλλης
πρόβ[ατα] ῥωμαλέα ἀ[θά]νατα ἀρσενικὰ̣ [καὶ] θ̣ηλυκὰ ἐξ [ἴσ]ο̣υ
ἀριθ[μ]ῷ̣ πεντήκοντα αἶγα[ς] πέντε, ἀπὸ μὲν κούρας
Θὼθ τ̣οῦ ἐνεστῶτος (πρώτου) (ἔτους) // πρόβατα εἴκοσι πέντε, ἔν-
π̣ο̣κα̣ [δὲ] εἰς κ̣ο̣ύρα̣ν̣ Φαμενὼθ τοῦ αὐτοῦ ἔτους τὰ λοιπὰ

ϖρό[ϐατα] εἴκοσι ϖέντε, ϖά[ντ]α χωρὶς γονῆς, ἐπὶ χρό-
νου [ἔτ]η ϖέντε ἀπὸ μηνὸς Θὼθ τοῦ ἐνεσ7ῶτος (ϖρώτου) (ἔτους) //,
φόρου [κατ’] ἔτος τῶν ἴσων καὶ ϖροτελουμένων ὑπ’ ἐμοῦ
ἀργυρ[ίου] δραχμῶν ὀκτακοσίων, ἐφ’ ᾧ ϖᾶσαν ἐπιμέ-
λειαν ϖ[ο]ιήσομαι κατανέμων νομὰς καλλίσ7ας
καὶ ἐπι[χο]ρηγῶν ὀψώνια ϖοιμένων καὶ τῆς καλουμένης
[.].[....]. ο.. τὸ⟨ν⟩ κατ’ ἔτος φόρον ἀποδώσω δ⟨ι’⟩ ἐξαμή-
νου [τὸ α]ἰροῦν ἐξ ἴ[σ]ου Φαμενὼθ καὶ Θώθ, καὶ μετὰ τὸν
χρό[νον] ϖαραδώσω τὰ θρέμματα ῥωμαλέα καλὰ
εὐάρεσ[τ]α ἀριθμῷ ϖλῆρες ἔνποκα καὶ ἀπὸ κού-
ρας, δ[ι]ὰ τὸ ϖαρειληφέναι ἀθάνατα ἀκίνδυνα
ἐκτὸς [κι]νδύνου καὶ ϖάσης ἐπηρείας, ἐὰν φαίνηται
μισ]θω[σαι], καὶ ἐπερωτ(ηθεὶς) ὡμολ(όγησα) Αὐρήλ(ιος) Κάλαμος.
.....[?] οὐλὴ ... γ[ό]νυ δεξιὸν
2e main]δι’ ἐμοῦ Αὐρηλ[(ίου)?].... ἐπιτρόπ(ο)υ α...μ.φορ( ) κλ
τα...ωρπ...[..]επι τα.[...]δια.[...].... ὡς ϖρόκ(ειται)
τοῦ κ[υ]ρίου ἡμῶν Κλαυδί[ου] Σεϐασ7ου
Χοίακ

L. 3. ϖαρὰ : lecture nécessaire, traces à peu près illisibles. — [Αὐ]ρηλ(ίου) : restitué d'après l. 23; la haste du ρ, seule visible, est trop lourde.

L. 4. καταγινομένου : lecture nécessaire, traces indistinctes.

L. 5. ϖαρὰ σοῦ : traces indistinctes. — ϖροσεχοε : on pourrait lire : ϖροεσχοε, ϖρουχοε, l'ε final pourrait être lu ν.

L. 6. εν : ou αγι? Puis μ très douteux et un trait oblique.

L. 8. αἶγα[ς] : p. e. lire : αἶγας.

L. 10. Φαμενώθ : l'ω n'a pas été tracé en entier.

L. 12. χρόνου [ἔτ]η : νου est rétabli pour le sens plutôt que lu (traces indistinctes). — μηνὸς : le scribe paraît avoir omis un des jambages de ην.

L. 13. ϖροτελουμένων : le ν final réduit à une sorte de trait oblique.

L. 15. ἐπιμέλειαν : p. e. lire : ἐπιμέλεαν.

L. 17. τὸ⟨ν⟩ : p. e. lire τὸν. — δ⟨ι’⟩ ἐξαμήνου : on lirait plutôt : δοξαμηνου.

L. 18. Φαμενώθ : graphie incomplète, cf. l. 10.

L. 23. Κάλαμος est plus probable que Καλαμας.

L. 24. Traces très faibles de trois lettres sur le fragment gauche, de deux sur le fragment principal. Après la lacune une trace douteuse, et un blanc avant οὐλή.

On voit que la présente pièce est un bail de troupeau, et du genre que désigne l'expression « cheptel de fer ». Le grec exprime cette notion par le terme ἀθάνατος. — Elle vient donc se joindre à un groupe de cinq papyrus indiqués

par P. M. Meyer[1], relatifs à des locations d'animaux, mais qui ne lui sont pas tous également apparentés. Le plus ancien, *P. S. I.*, IV, 377*a*, an 250/49 av. J.-C., des archives de Zénon, est en forme de lettre à clausule εὐτύχει : on y offre de prendre à bail une terre et divers animaux. Le second, postérieur de près de 500 ans, *P. Fior.*, I, 16, an 239 p. C., mentionne la location d'une vache ϖρὸς ἀντλησμόν. Les vrais parallèles sont *P. Strasb.*, I, 30 = M. Chr., 364 = P. M. Meyer n° 40, an 276 p. C., et les *Pp. Théad.* 8, de l'an 306, et 9, dont la date est perdue, mais qui doit être de la 1re moitié du IVe siècle puisque le bailleur est Aurélius Sakaon, âgé en 342 de 72 ans au moins et dont on ignore s'il vécut encore longtemps après cette date[2]. Ces trois contrats, des hypomnémata, louent comme le présent papyrus des troupeaux pour eux-mêmes; le formulaire est analogue, si les conditions du bail sont différentes. Tous trois proviennent du Fayoum, et le contrat de Strasbourg en provient aussi, puisque Aurélius Kalamos réside à Sentrepaei, de la μέρις de Thémiste sans doute[3].

Et la chronologie doit rapprocher les quatre pièces tout autant que la géographie : le P. 1207 est daté τοῦ κ[υ]ρίου ἡμῶν Κλαυδί[ου] Σεϐασ7οῦ. La location est faite pour la 1re année. Indépendamment de toute considération paléographique, la présence des noms Αὐρήλιος et Φλαυία dissuade de penser au premier Claude, et la formule τοῦ κυρίου ἡμῶν l'interdit sans doute absolument. A partir de Dioclétien, dit Cagnat[4], les noms *Imp. Caesar* sont presque toujours précédés ou remplacés par la formule *Dominus noster*, titre que Sévère Alexandre aurait été le premier à recevoir. Pour E. Albertini[5], c'est Domitien qui aurait le premier invité ses subordonnés à l'appeler *Dominus* et *Deus*. On s'accoutume[6] à l'appellation sous les Sévères et le qualificatif *Dominus* est de règle[7] à partir de Dioclétien. Usage officiel, usage de cour, usage privé : trois choses bien distinctes sans doute, et qu'une étude de l'emploi dans les papyrus devrait soigneusement distinguer. A défaut de la statistique exhaustive que cette étude supposerait, on ne présentera ici que le résultat de sondages faits dans quelques-unes des principales collections et le dictionnaire de Preisigke. — Il faut mettre à part la formule τοῦ θεοῦ καὶ κυρίου αὐτοκράτορος donnée par

(1) P. M. Meyer, *Juristische Papyri*, 1920, p. 132.

(2) P. Jouguet, *Papyrus de Théadelphie*, 1911, p. 33.

(3) Cf. Preisigke, *P. Strasb.*, I, 6 introd., qui identifie Σεντρεπαεί à la Σεντρεμπαεί de Wessely, *Topogr.*, p. 137. Ce nom est orthographié de plusieurs manières; voir Preisigke, *Wörterbuch*, s. v.

(4) R. Cagnat, *Manuel d'épigraphie latine*[4], 1914, p. 233.

(5) E. Albertini, *L'empire romain* in *Peuples et Civilisations*, t. IV, 1929, p. 118.

(6) *Ibid.*, p. 254.

(7) *Ibid.*, p. 327.

trois pièces de l'époque d'Auguste, deux pétitions émanant de membres du clergé égyptien, et un document de comptes d'un temple[1]. Le prêtre Stotoetis décerne aussi, dans la première, les titres de *κύριος* et *θεός* au fonctionnaire Asclépiade — et l'empereur, successeur du Pharaon, est dieu pour le clergé égyptien. Dans la suite, trois formules paraissent se succéder avec des périodes de concurrence : d'abord *ὁ κύριος* après le nom : Preisigke en donne un exemple pour Caligula; j'en ai relevé deux pour Claude : dans un résumé de plaidoirie que cite un hypomnéma[2], daté lui-même sans *κύριος*, et sur un ostrakon[3]. Le nombre des exemples augmente ensuite. Au IIe siècle *ὁ κύριος ἡμῶν*, placé avant le nom, apparaît sous Hadrien[4], sous Antonin dans une lettre privée[5] qui parle de l'an 7 *τοῦ κυ/[ρ]ίου ἡμῶ[ν* Ἀντω]*νείνου*; sous Marc-Aurèle[6], Commode[7], Pertinax[8]. Cette formule est courante au IIIe siècle où d'ailleurs on commence à employer *ὁ δεσπότης ἡμῶν*. Cette esquisse très incomplète paraît pourtant autoriser à dater de Claude II une pièce datée d'une année *τοῦ κυρίου ἡμῶν* Κλαυδίου Σεβαστοῦ, même si le *P. Strasb.*, 7 écrit encore à l'ancienne mode ᾱ (*ἔτους*) Κλαυδίου Σεβαστοῦ pour Claude II[9].

La lecture Χ̣ο̣ίακ paraît sûre. Il n'y a pas lieu d'être surpris de ce qu'un bail passé en Χ̣ο̣ίακ prenne pour point de départ le mois de Thoth de la même année, antérieur d'un trimestre. Waszyński[10] a constaté pour des baux de terres des faits tout semblables, et les explique en supposant que l'acte écrit ne fait que confirmer un accord verbal déjà entré en vigueur. Le preneur avait sans doute déjà payé en Thoth le loyer du premier semestre, puisqu'il est stipulé qu'il doit payer d'avance (*προτελουμένων* l. 13), et c'est peut-être pourquoi la ligne 18 dit qu'il paiera *Φαμενὼθ καὶ Θὼθ* et non l'inverse, car en *Χοίακ* le premier paiement à prévoir est celui de Phamenoth de l'an 1. Livrés au preneur *ἀπὸ κούρας Θώθ*, vingt-cinq des moutons ont sans doute été tondus au profit

(1) *B. G. U.*, IV, 1197, 15 (fin 1er siècle av. J.-C.), 1200, 17 (an 2/1); *P. Oxy.*, VIII, 1143 (an 1 ap. J.-C.).

(2) *P. Oxy.*, I, 37 (an 49).

(3) Wilcken, *Ostr.*, 1038 (an 54).

(4) *P. Giess.*, I, 4 et 7 (ans 117 et 119). *P. Tebt.*, II, 286, *P. Bas.*, 7, 15, dans le contexte, non à la date.

(5) *B. G. U.*, III, 462.

(6) *B. G. U.*, IV, 970 (an 173); 833 (an 174).

(7) *B. G. U.*, I, 12a (an 181).

(8) *B. G. U.*, II, 646 (an 193).

(9) Cf. entre autres études celle de Bréhier, *L'origine des titres impériaux à Byzance. Byzant. Zeitschr.*, XV, 1906, 151.

(10) *Die Bodenpacht*, I, *Die Privatpacht*, 1905, p. 64.

du bailleur au cours de ce mois pourtant compris dans le bail parce que chaque tonte était considérée comme le fruit du semestre précédent.

On s'étonnerait peut-être davantage de voir dater du mois de Choiak de la première année de Claude II. Successeur de Gallien assassiné en mars 268[1], Claude II a dû être proclamé en mars ou avril, soit en Phamenoth ou Pharmouthi, et son avènement connu en Égypte plus tard encore. Suivant la règle énoncée par W. Schubart[2], la première année de Claude II en Égypte n'aurait dû comprendre que les derniers mois de l'année égyptienne en cours, et donc pas de mois de Choiak. La question de la première année de Claude II est une question difficile[3] que l'on n'abordera pas ici. Quelle qu'en soit la solution exacte, il suffit que *P. Strasb.*, 7, 17 et 10, 23 parlent respectivement du 9 Athyr et du 19 Phaophi de cette première année pour qu'il soit licite de supposer qu'un autre document en mentionnait le mois de Choiak.

Si la lecture Αὐρ̣η̣λ̣(*ίου*) Καλαμ̣[.].[...].ι de la ligne 3 est exacte, la première souscription est du preneur. Cette souscription paraît être de la même main que le texte. Elle est mutilée. On y reconnaît un signalement, sans doute du type à *οὐλή*, normal au IIIe siècle[4]. La deuxième souscription est d'une autre main. La lecture en est très fragmentaire et très incertaine. Il semble qu'elle ait pour auteur le représentant de la bailleuse, nommé Αὐρήλιος comme le preneur, et qui porte le titre d'*ἐπίτροπος* — si du moins est exacte la lecture *ἐ̣π̣ιτρόπ̣[ο]υ*, bien suspecte avec ses trois lettres mutilées et douteuses, et surtout parce qu'*ἐπίτροπος* n'est pas le titre qu'on attendrait. Ἐπίτροπος est surtout employé de fonctionnaires impériaux, et dans deux contrats de location de terre où la bailleuse agit aussi par son intendant, cet intendant porte le titre de *φροντιστής*. *B. G. U.*, II, 603, an 168 : Οὐαλερίᾳ Γαίου *αὐτῇ διὰ* / Προβινκιαρίου *φροντ̣ι̣σ̣τ(οῦ)*, cf. 604 de la même année[5]. On manque de parallèle complet à ces deux souscriptions preneur-bailleur. Des cinq pièces où il s'agit de location d'animaux, *P. Fior.*, I, 16 est une copie qui n'a pas — et l'original n'aurait pas eu — de souscription. *P. S. I.*, IV, 377*a*, est une lettre, non souscrite. *P. Théad.*, 9 est mutilé. Restent *P. Théad.*, 8 et *P. Strasb.*, 30. Ils n'ont que

(1) E. Albertini, *L'Empire romain*, in *Peuples et Civilisations*, t. IV, p. 295.

(2) *Einführung in die Papyruskunde*, 1918, p. 240.

(3) Cf. les études de Schnabel, *Die Chronologie Aurelians*, *Klio*, XX, 1925, p. 363, et A. Stein, *Zur Chronologie der röm. Kaiser von Decius bis Diocletian*, *Arch. f. P.forschung*, VII, 1923, p. 30; *Nochmals zur Chronol. d. röm. Kaiser*, *ibid.*, VIII, 1927, p. 11.

(4) Al. Caldara, *I connotati personali nei documenti d'Egitto dell'età greca e romana* (*Studi della Scuola papirologica*, IV, II), 1924.

(5) Cf. Preisigke, *Fachwörter*, s. v.

les souscriptions des bailleurs; et *P. Strasb.* la donne sous la forme : Παννεὺς ὡς ∟ λα οὐλ(ὴ) δακτ(ύλ)ῳ πρώτῳ χι(ρὸς) δεξ(ιᾶς), qui est précisément la formule qu'on attribue ici au preneur. En *P. Théad.*, 8 on lit μεμισθωκα τά τε πρόβατα καὶ αἶγας ἐπὶ ταῖς συγγεγραμμένας διαστολὲς ὡς πρόκειται, ce qui rappelle la ligne 26 du présent texte : mais il ne paraît pas possible de compléter ainsi. — Dans quelques baux de terres du IIIe siècle, *B. G. U.*, IV, 1018, *C. P. R.*, I, 32, an 218, I, 38, an 263, on trouve la souscription des preneurs composée, comme celle d'Aurélius Kalamos, du nom et du signalement abrégé. Ces trois pièces ne la font pas suivre, comme la nôtre, d'une souscription du bailleur, mais *C. P. R.*, I, 38 présente entre la souscription du preneur et la date un blanc de quatre lignes où la souscription du bailleur aurait pu être ajoutée. L'analogie aurait alors été complète.

Le formulaire est celui qu'emploient les actes de location, étudié par Waszyński[1], et peut être aussi rapproché, en ce qui concerne les clauses spéciales à un bail de troupeau, de celui des actes analogues énumérés plus haut. L. 8/9 ἀπὸ κούρας opposé à ἔμποκα a déjà été expliqué par P. Jouguet[2] et se trouve ici précisé par l'addition εἰς κούραν Φαμενώθ. L. 13/14 φόρου τῶν ἴσων... δραχμῶν ὀκτακοσίων a sans doute le même sens que *P. Fior.*, I, 16.12 φόρου τοῦ αὐτοῦ κατ' ἔτος ἕκαστον ἀργυ(ρίου) (δραχμῶν) ρ̄ : cette précision sur l'invariabilité du loyer était utile, puisque le *P. Théad.*, 8 prévoit une augmentation de loyer à partir de la seconde année en raison de l'accroissement du troupeau. De la clause προτελουμένων l. 13 on rapprochera *P. Teb.*, II, 374 (131 ap. J.-C.), l. 16 : ἐκφορίου / τοῦ προτελουμένου κ[α]θ' ἔτος (sic) / ἀσπερμὶ κριθῆς ἀρτάβην / μίαν, surtout le *P. Fior.*, I, 10, IIIe siècle, dont le présent texte permet de rectifier la lecture :

φόρου τοῦ παντὸς
κατ]' ἔτ[ο]ς ἕκαστον τῶν ἴσων καὶ προτέρου μ....
...] Ἀφροδισίου καὶ Σερήνου τοῦ καὶ Κατιλου
ἀργυρίο]υ δραχμῶν τετρακοσίων

προτερου μ... doit être lu προτελουμένων. Aphrodisius et Serenus n'étant pas les preneurs, il est probable qu'il faut les considérer comme les intermédiaires qui recevront ou effectueront le paiement, et compléter l. 11 δι']Ἀφροδισίου[3]. — Quant à πάντα χωρὶς γονῆς de ligne 11, le plus simple est d'y voir

[1] *Die Bodenpacht*, I, *Die Privatpacht*, 1905.

[2] *Papyrus de Théadelphie*, p. 78.

[3] Cf. les *P. Strasb.*, I, 6-8. En 6. 2 sqq., par exemple : κατέβαλεν / εἰς τὸν Ἀντωνίου Φιλοξένου

l'indication qu'aucune des brebis ou des chèvres du troupeau n'est accompagnée de petits, et même qu'aucune naissance n'est pour le moment prévue.

On admet comme certain que c'est bien le loyer annuel de 800 drachmes dont les échéances semestrielles sont indiquées aux lignes 17/18 : τὸ⟨ν⟩ κατ' ἔτος φόρον ἀποδώσω δ⟨ι'⟩ ἐξαμήνυ [τὸ α]ἱροῦν ἐξ ἴ[σ]ου Φαμενὼθ καὶ Θώθ. Bien que l'ι de δι' ἐξαμήνου soit omis et quelques mots mutilés, la formule est assurée par les parallèles : *P. Oxy.*, VII, 1036, 24, an 273 : δι' ἐξαμήνου τὸ ἥμισυ; *P. Fior.*, I, 16, 30, an 239 : καὶ τὸν κατ' ἔτος φόρον ἀποδώσω δι' ἐξαμήνου ἐξ ἴσου; *P. Amh.*, II, 92, 14, an 162 : κατ[ὰ] μῆν[α] τ[ὸ] αἱρ[ο]ῦν ἐξ ἴσου; 93, 14, an 181 : ἀποδώσω κατὰ μῆνα τὸ αἱροῦν ἐξ [ἴ]σου. La fixation du loyer et l'indication des échéances sont donc séparées par une clause portant sur un autre objet : mais on a des exemples de ce fait. En *B. G. U.*, II, 633, an 221, la clause intercalée porte sur des engagements relatifs aux travaux agricoles. En *P. Fior.*, I, 16, il est question, entre la fixation du loyer et l'indication des échéances, de l'exécution de travaux, d'une location d'animal et de fournitures incombant à la bailleuse. — Cependant la ligne 17 présente une double difficulté. On attendrait τὸν δὲ κατ' ἔτος φόρον, ou καὶ τὸν κατ' ἔτος φόρον, et le hasard a rendu méconnaissable le mot important qui suivait καλουμένης. Ponctuer après ποιμένων et supposer dans le mot perdu le nom d'une taxe[1], au génitif dépendant de φόρον, permettrait de retrouver l. 16 le καὶ qui manque. Mais on ne voit pas de quelle taxe il pourrait être question, et les parallèles plus haut indiqués dissuadent d'interpréter ainsi. Le mot disparu devait, comme ποιμένων, se rattacher à ὀψώνια, et désigner par sa fonction, fonction assez technique sans doute pour justifier l'emploi de καλουμένης[2], une femme attachée au troupeau et dont le locataire aurait à fournir le salaire. On ne voit pas quelle peut être cette fonction, et d'ailleurs on comprend mal aussi qu'il soit question de bergers. Si ces bergers doivent être fournis par le locataire, la clause relative à leur salaire est par trop naturelle. S'ils sont déjà attachés au troupeau, pourquoi le propriétaire a-t-il voulu louer ses bêtes — si ce n'est peut-être pour éviter qu'elles ne séjournent sur ses propres terres?[3] Et n'est-il

τοῦ κρατίστου λόγον / διὰ Αὐρηλίου Ἀλεξάνδρου χειρι[στ]οῦ κληρονόμοι / [Ἀ]βοῦτος Ὀννώφρεως κ.τ.λ. 6 : διὰ Κάστρος παιδ(αρίου) : διὰ est employé pour le représentant de la personne qui perçoit aussi bien que pour celui du payeur.

[1] Cf. τῆς καλουμένης ὀκταδράχμου, *P. Oxy.*, 1185, 18.

[2] Une épitaphe égyptienne d'époque impériale mentionne τὰς καλουμένας / θρηνητρίας. P. Perdrizet, *Le mort qui sentait bon. Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientale*, t. II, 1933-1934 (*Mélanges Bidez*), p. 720.

[3] Cf. *P. Théad.*, 8, l. 24.

pas étrange qu'un troupeau de cinquante-cinq têtes exige les soins de plusieurs bergers? — A l'époque d'Urukagina, les bergers avaient en moyenne chacun vingt têtes de petit bétail à garder[1] : mais l'époque d'Urukagina est séparée de notre papyrus par trois millénaires.

D'après le début de la formule d'offre et ce que l'on croit déchiffrer de la deuxième souscription, le preneur paraît adresser son hypomnèma au représentant de la bailleuse, dont le nom était certainement donné dans les premières lignes, maintenant détruites. Le troupeau n'avait pas toujours appartenu à cette personne : il avait même gardé le nom de la propriétaire précédente, Flavia Isidôra appelée aussi Kyrilla. C'est un phénomène analogue à celui que l'on constate ailleurs pour des terres : P. Bouriant 42, an 167 p. C., r°, col. IV, l. 103 : *ϖαλατ( ) οὐσ(ίας) (ϖρότερον)* Ιουμερ( ); *B. G. U.*, VIII, 1813, an 62 : *μισθωσάμενος ϖαρ' ἐμοῦ τὰς ὑπαρχούσας τοῖς ὀρφα(νοῖς) ϖερὶ τὴν* Βουσῖριν *ἐκ τοῦ ϖρότερον* T [nom propre *κλ(ηρου)*] *γῆς ἀρούρ(ας)* ϛ. — Dans la formule des lignes 5/6, *ἀπὸ τῶν ὑπαρχόντων τῇ εὐσχήμονι καὶ ϖροσ̣ε̣χοε̣ ε̣ν̣. . ο̣σι ϖρότερ[ον]* Φλαυΐας Ἰσιδώρας, *καὶ* pourrait relier à la première épithète *εὐσχήμονι* un second adjectif, suivi ou non du nom de l'actuelle propriétaire. Mais *ϖροσ̣ε̣χοε̣ ε̣ν̣. . ο̣σι* résiste à cette interprétation et surtout on ne voit pas comment y trouver en outre le second participe qui faciliterait le passage du datif *εὐσχήμονι* au génitif Φλαυΐας, et le *καί*, ou *δέ*, qui paraît nécessaire. Il est probable que *τῇ εὐσχήμονι* désignait seul la propriétaire. C'est un usage bien connu : *P. Fior.*, I, 16 écrit : 19. *ἐντεῦθεν δὲ ϖαρέλαϐον ϖαρὰ τῆς εὐσχήμονος*, 27 *καὶ δημοσίων ὄντων ϖρὸς τὴν εὐσχήμονα*. *P. Fior.*, II, 219 : *ϖαρέλαϐον καὶ νῦν ϖαρὰ σοῦ ἀπὸ λόγου τῆς εὐσχήμονος*; on peut rapprocher encore *P. Fior.*, II, 184, 208, 210, 238, 239, 240, ces trois derniers ajoutant *ἀξιολογώτατος* à *εὐσχήμων*. — Καί, au lieu de relier deux adjectifs, relie l'indication de la propriétaire actuelle à celle de la propriétaire précédente. Mais ceci n'éclaire pas le sens des mots mutilés : et même en supposant que *ϖροσ̣ε̣χοε̣* est une forme mal écrite ou mal lue de *ϖροσέχειν*, entraînant un datif pluriel dont il ne subsiste que la finale *ο̣σι*, on ne voit clairement ni ce que pourrait être ce datif, ni comment un sens plausible s'établirait.

Il est donc bien regrettable que le même troupeau n'ait pas été désigné d'une manière aussi complète dans un autre papyrus de Strasbourg, gr. 1233,

[1] B. Meissner, *Babylonien und Assyrien* (*Kulturgesch. Bibl. W. Foy, I*e *Reihe, Ethnol. Bibl.*, 3), 1920, p. 213.

dont voici le texte. — La feuille mesure en hauteur o m. 17 à gauche, o m. 163 à droite; en largeur o m. 13, — o m. 135 au bas.

Π(αρὰ) Διονυσίου Νειλάμμωνι *μισθω-*
τῇ ϖροϐάτων ϖρότερον Κυρίλ
λης *χαίρειν*
Τὰ *ϖαρὰ σοὶ ϖρόϐατα τῶν ϖ[ρ]ο̣τερον*
Κυρίλλης *ἀριθμῷ ϖεντη̣κοντα*
θηλυκὰ καὶ ἀρσινικὰ ἐξ ἴσου καὶ αἶ-
γας ϖέντε ϖαράδος Πεχύσι *ἀρ-*
χιποιμένι λαμϐάνων ϖαρ' αὐτοῦ
τῆς ϖαραδόσεως γράμματα
Σεση(*μείωμαι*)
καὶ ϖαράδος ὡς ϖ(ρόκειται)
Παχὼν κϛ
τ̣ο̣υ̣ κ̣. (ἔτους) δ.

A la différence du 1207, ce papyrus 1233 est à peu près intact. L'écriture en est très nette, aisée, presque calligraphique, et le sens parfaitement clair : Nilammon, qui a loué le troupeau, reçoit avis de le transmettre à l'*ἀρχιποιμήν* Pekhusis — contre reçu. L'expression *τῆς ϖαραδόσεως γράμματα* n'est pas nouvelle. En *B. G. U.*, VII, 1568, an 261, on ordonne à un fonctionnaire, qui a emmené indûment une ânesse, de la restituer au propriétaire et à l'agent qui l'accompagne : *λαϐόντες γράμματα ϖαρ' αὐτῶν τῆς ϖαραλήμψεως*. Même formule ou à peu près *P. Leipz.*, 85, an 372; 86, an 373. Même formule encore *P. Fior.*, II, 141, an 264, où une 2e main a ajouté Σεση(*μείωμαι*) *καὶ ϖαραδὸς τὰ τοῦ οἴνου διχ — δώδεκα ὡς ϖρόκειται*, cf. *ibid.*, 136. Cette formule tient lieu de signature de l'autorité qui donne l'ordre. Elle est d'une 2e main sur le *P. Fior.*, II, 141. Il est singulier qu'elle soit ici d'une main dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est très semblable à la première.

La date (*ἔτους*) δ, est précédée de quelques lettres illisibles. La lecture *τ̣ο̣υ̣ κ̣.* est à peine possible et n'offre pas de sens. La quatrième année d'Aurélien paraît de toute façon trop proche de la première année de Claude II pour qu'on puisse loger dans l'intervalle et le bail de Kalamos conclu pour cinq ans et la location à Nilammon. On peut penser à la quatrième année de Probus. De plus amples renseignements sur les personnes dont il est question dans les deux textes éclaireraient sans doute le problème chronologique. Par malheur, le nom de Dionysios est si commun que la recherche ne vaut guère la peine d'être faite,

et l'on n'a pu retrouver ni Aurélius Kalamos, ni l'archipâtre Pekhysis, ni surtout Flavia Isidôra que l'on appelle aussi Kyrilla. Le *P. Strasb.* 1172, que j'ai lu trop tard pour le publier ici, nous apprend seulement qu'elle a donné quittance d'un *φόρος προβάτων*, pour les années 10-14 de Gallien (261-264), à un [*μισθω*]*τής προβάτων* dont le nom est effacé. Kalamos pourrait être le père d'Aurélius Pabous Kalamos qui contracte en 276 un bail de troupeau [1] : mais Aurélius Pabous est d'Evhémérie, tandis qu'Aurélius Kalamos, originaire de Neiloupolis, est fixé à Sentrepaei. Rattacher Flavia Isidôra à une famille d'Arsinoé connue par un papyrus de 209 [2], et où l'on a porté les noms d'Isidôra et de Kyrilla, n'est qu'une hypothèse arbitraire et qui ne nous apprend rien. Une seule identification est possible, celle de Nilammon.

Les papyrus de Strasbourg I, 6-8 sont des cahiers de quittances délivrées aux héritiers de Abous Onnôphris pour leurs versements au compte d'Antonius Philoxène d'abord, d'Aurélia Apiana Diodora *quae et* Posidonia et Aurélius Philoxène ensuite. L'objet des paiements est un *φόρος προβάτων*. Les paiements ne sont pas effectués par les débiteurs eux-mêmes, mais par des représentants, dont l'un est le pâtre Nilammon. Les trois cahiers lui donnent ce titre en 260 (6.35), 262 (7.5), 271 et 274 (8, 5, 14). En 274 on trouve une indication géographique : *διὰ Νειλάμμωνος ἀπὸ φόρου προβάτων ἐν κώμῃ Σεντρεπαεί*. Sentrepaei est en 268 la résidence d'Aurélius Kalamos, qui fut comme Nilammon locataire des moutons et chèvres immortelles de l'ancien troupeau de Flavia Isidôra.

Si le *φόρος προβάτων* du *P. Strasb.* 1172 est payé pour le troupeau dont parlent 1207 et 1233, ce troupeau appartenait encore en 264 à Flavia Isidora. Entre 264 et 268, date du bail d'Aurélius Kalamos, il n'y a pas de quatrième année. Encore pâtre à gages en 274, Nilammon pouvait sans doute cumuler deux occupations l'année précédente, — surtout si le bail de Kalamos n'a pas duré les cinq ans prévus. Il a pu sans doute aussi débuter comme salarié puis, plus tard, enrichi de ses épargnes de mercenaire, s'établir à son compte. Les papyrus 1207 et 1233 posent plus d'une question. On laissera même aux économistes le soin de décider si, en louant cinquante moutons et cinq chèvres pour huit cent drachmes, Aurélius Kalamos a conclu un marché avantageux. L'intérêt, bien menu, de ces textes est de nous conserver un peu de l'histoire d'un troupeau qui, en passant de mains en mains, garde sa composition et son nom.

(1) *P. Strasb.*, 30. — (2) *P. Hamb.*, I, 16.

ΙΒΙΩΝ

NEI NOMI DI LUOGO DELL'EGITTO GRECO-ROMANO

DI

ARISTIDE CALDERINI.

Risulta dalla documentazione specialmente dei papiri l'esistenza nell'Egitto greco-romano di una serie di località, che prendono nome da Ἰβιών, variamente qualificato con l'aggiunta di un genitivo, per lo più di un nome proprio.

Tali documenti, oltre che richiamare qua e là l'attenzione degli editori di singoli papiri, hanno richiesto via via parzialmente cure più ampie di studiosi diversi. Così il Wessely notava, limitatamente all'Arsinoite [1], l'esistenza di un Ἰβιὼν Εἰκοσιπενταρούρων da identificarsi con un tardo *χωρίον* Εἴκοσι e col moderno Medînet Mâdi. Inoltre esisterebbe un Ἰβιὼν Ἀργαίου in età romana, nella *μερίς* di Polemone, come il precedente.

L'anno seguente il Crönert in una nota critica [2], fatta seguire ad una semplice correzione [3], raccoglieva le poche testimonianze a lui note della parola in questione, non solo nell'Arsinoite, ma in pochi altri nômi; ne concludeva poi che Ἰβιών, identificabile con *ἰβίων τροφή* e con Ἑρμαῖον, fosse da considerare come il termine parallelo per esempio a *περιστερών*, ad indicare il luogo dove erano allevati e curati i sacri ibis.

Gli si opponeva l'Otto [4], tenendo ferma l'accentuazione Ἴβιων e non accettando l'ipotesi dell'identificazione di *ἰβίων τροφή* con Ἑρμαῖον [5].

Avevano occasione di ritornare di nuovo sull'argomento il Grenfell e l'Hunt limitatamente alle località dell'Arsinoite [6], accettando, pur con qualche riserva, le precisazioni del Wessely e rifiutando anch'essi l'accentuazione Ἰβιών proposta dal Crönert.

(1) *Denk. Ak. Wien, Phil.-hist. Klass.* 50 (1904), p. 75.
(2) *Stud. Pal.* 4 (1905), p. 105-106.
(3) *Woch. f. kl. Phil.* 1903, col. 408.
(4) *Priester und Tempel* I (1905), p. 268, n. 2 e p. 416.
(5) Un accenno ha anche il Reinach (P Rein. (1905), p. 133, n. 40) a proposito di un papiro che venne successivamente corretto dal Preisigke (BL. I (1922), p. 385).
(6) P Tebt. II (1907), p. 380.

Più tardi il Preisigke e lo Spiegelberg[1] riaccettavano l'identificazione del Crönert fra Ἰϐιών e ἰϐίων τροφή e il Preisigke ancora e i suoi continuatori raccoglievano nel *Wörterbuch* parecchie citazioni che si riferivano a codesto termine[2].

Recentemente infine il Westermann[3] in una lunga nota ad un papiro della raccolta Zenoniana dell'Università della Columbia (253^{a} P Col Zen. 47), giovandosi anche di un papiro del Michigan (P Mich Zen. 85), rimetteva in questione l'argomento in tutta la sua interezza. Secondo l'Autore cioè, la frequente menzione di ἰϐίων τροφαί e la presenza delle molte località chiamate Ἰϐιών, sono prova della cura data in età tolemaica ai sacri ibis; campi di piccole dimensioni erano destinati a fornire il nutrimento agli ibis e accanto ad essi sorsero poi e da essi si denominarono piccoli villaggi, soprattutto in età romana.

La constatazione fatta dal Westermann a questo proposito, del diminuire in età romana della menzione degli ἰϐιοτροφοί, dovuta non all'abbandono del culto dell'ibis, ma ad un graduale assorbimento di queste funzioni da parte di un sacerdozio più esteso e ad un processo di secolarizzazione delle terre sacre nell'età dell'impero, qualunque sia il giudizio che se ne debba fare, esula tuttavia dall'argomento che mi sono ora proposto.

Tale argomento vuol essere anzitutto una più precisa constatazione dei nomi di luogo in cui entri il termine Ἰϐιών e infine un tentativo di meglio coordinare le conclusioni che se ne possono trarre agli effetti dell'indagine sulla loro origine.

Distribuiti nella loro disposizione geografica all'incirca da Sud a Nord, i luoghi che si denominano da Ἰϐιών sono i seguenti :

NELL'*APOLLONOPOLITE EPTACOMIA* :

Ἰϐιὼν Νεϐνᾶ : 117^{p} P Giss. I 5_{4}; 82_{5}; — II/III^{p} P Oxy. III 488_{5}; cf. P Giss. I p. 32; Stud. Pal. 4 (1905) p. 106; tale κώμη si trova nell'Apollonopolite κάτω τόπων (P Oxy. III 488), come è indirettamente dichiarato anche da P Giss. I 82, che, accennando all'intervento eventuale dello stratego del Licopolite a proposito di certe lamentele avanzate da contadini del distretto di Apollonopoli, pare al Meyer (P Giss. I 3, p. 77) alluda alla ubicazione di Ἰϐιὼν Νεϐνᾶ verso il confine del Licopolite, cioè nella parte settentrionale dell'Apollonopolite. La grafia Νεμνᾶ, che troviamo solo in P Oxy. III 488, pare al Wilcken tardiva in confronto dell'altra più comune.

Ἰϐιὼν ὁ : 119^{p} P Flor. III 330_{10}; è certamente un villaggio dell'Apollonopolite di cui qui si ricorda il πράκτωρ e che non va confuso col precedente.

Tra i papiri provenienti da *Apollonopolis Heptacomia* vi sono parecchi altri che ricordano Ἰϐιών senza ulteriore specificazione : alcuni contengono liste di villaggi dell'Apollonopolite, in cui insieme ad Ἰϐιών si ricordano Ταννυαιθις, Πῶις, Τερῦθις (116^{p} P Giss. I 58 I_{31}; II^{p} P Flor. III 334 *verso*), Ναϐοώ (P Giss. I 58 I_{31}; V^{p} VBP. 94_{29}), Δι° (P Flor. III 334 *verso*); un altro accenna a viandanti provenienti da questa località (II^{p} Chr. W. 17_{3} (= P Giss. I 27); altri due riferiscono rapporti di Ἰϐιών con l'organizzazione idraulica della zona, sia riferendosi ad ἐπιμεληταὶ τῶν ἐπὶ τοῦ λιμνασμοῦ Ἰϐιῶνος (113^{p} P Ryl. 82_{8}) e sia accennando alla Ἰϐιῶνος διῶρυξ[1].

NELL'*ERMOPOLITE* :

Ἰϐιὼν Ἀριστάνδρου : ricordato solo in III/IV^{p} Stud. Pal. XX 83 I_{22}, II_{1} insieme con Ἰϐ. Σεσυμϐώθεως di cui si veda più oltre.

Ἰϐιὼν Ἰοῦτι(?) : probabile lettura di $78/79^{p}$ P Lond. 131 R_{482} (I p. 184), cf. Crönert in *Class. Rev.* 1903, p. 196, BL. I p. 232.

Ἰϐιὼν Καινοῦ : ricordato una sol volta in III^{p} Stud. Pal. XX 68 xix_{3} (= Stud. Pal. V 127), insieme con Ἰϐ. Παθώτου.

Ἰϐιὼν Πανεκτύρεως : II/III^{p} P Flor. III $385_{30, 37}$; — $292/3^{p}$ VBP. 26_{33} (dove l'editore legge Πανεϐτύρεως); — 350^{p} Chr. W. 406_{2} (= P Amh. II 139)[2]; — VII^{p} P Lond. 1081_{3} (III p. 283); secondo Chr. W. 406, che dà una lista di κωμάρχαι di questa località, essa si trova nel πάγος ιβ̄.

Ἰϐιὼν Πανεσκ( ) : 78^{p} P Lond. 131 R_{219} (I p. 176) è un unico documento; cf. Crönert in Stud. Pal. IV p. 106.

Ἰϐιὼν Πετεαφθι : 8^{a} P Lond. 117_{159} (III p. 179) è nome di un villaggio, che riapparirebbe forse nella forma Τεταχθι (l. 12) e Τεταφθι (l. 13) in un papiro di pochi decenni più tardi (42^{p} P Lond. $1166_{12, 13}$, III p. 105); esso

(1) *Die Prinz Joachim-Ostraka* Strassburg (1914), p. 24-25.

(2) *Wörterbuch* I (1925), col. 683; III (1931), col. 258, 266, 301. Cf. anche UPZ. I (1927), p. 42.

(3) *Columbia Papyri, Greek Series 3 : Zenon Papyri I,* New-York, 1934, p. 119 e seg.

(1) Cf. *Ægyptus* I (1920), p. 46 e 200; sulla ἱερὰ Ἰϐιωνῖτις di II^{p} P Flor. III 331_{21} (cf. Chr. W. 341 e BL. I, p. 459) si hanno troppo scarsi elementi per concludere.

(2) Il Wilcken ripubblicando il documento legge Παν..μερι[..]ς.

viene riconosciuto dal Preisigke (BL. I p. 52) anche in III^p BGU. II 557 I_{10} come Ἰϐ. Πετ̣ε̣α̣φθ(εἰ) e sarebbe nel Λευκοπυργείτης κάτω, accanto al villaggio di Τεκερκεθῶθις; ritornerebbe poi in una lista di villaggi (III^p P Ryl. $206_{38,\,45}$) e in III^p Stud. Pal. V 34_1 come Ἰϐ. [Π]ετεαρ[θ]ει.

In un papiro del 593^p, P Lond. V 1880, si legge di un tale che è della κώμη Ἰϐίωνος Πετεᾶφθι τοῦ Ἑρμ(ου)π(ολίτου).

Infine in un papiro del VII^p, VBP. 93_{37}, riappare in una lista di villaggi dopo Τεκερκεθῶθις anche Ἰϐ. Πετεαπθ(εἰ) (cf. l. 100 solo Ἰϐι(ῶνος))[1].

Ἰϐιὼν Σεσυμϐώθεως : 181^p P Flor. I $74_{1,\,10}$; — 263^p BGU. II 552 A III_2 cf. BL. I p. 51; — III/IV^p Stud. Pal. XX 83 I_{22}, II_5; — 554^p P Lond. V 1765_8 (Ἰϐ. Σεσυμϐύθεως); — 569^p P Hamb. I 23_{10} (Ἰϐ. Σεσεμϐώθεως); — 570^p P Cairo Masp. II 67151_{111} (Ἰϐ. Ἐσεμϐύθεως corretto da Ἐσυμϐήθεως; il ms. B. ha Σεσεμϐύθεως)[2]; — VI/VII^p Stud. Pal. XX 257_{12} (Ἰϐ. Σεσεμ^θ); — VII^p Stud. Pal. X 31; — byz. BGU. III 900_{18}; si tratta di una κώμη (P Flor. I 74; P Hamb. I 23; P Cairo Masp. II 67151; BGU. III 900) detta esplicitamente τοῦ Ἑρμοπολίτου νομοῦ (P Hamb. I 23; P Lond. V 1765; P Cairo Masp. II 67151).

Ἰϐιὼν Ταvούπεως : II^p P Amh. II 126_{12} cf. BL. I p. 43; — 268^p P Flor. I 50_{55} cf. IV^p P Flor. I $64_{102\text{-}3}$ (dove è solo Ταvούπεως).

Ἰϐιὼν Τατκέλμεως : I/II^p P Flor. I $80_{1\text{-}2,\,9}$; — 268^p P Flor. I 50_{30} cf. BL. I p. 139; è detto κώμη e figura accanto a Θυῆφις e a Βῶ(υ)[3].

Ἰϐιὼν Τεῶ(?); esiste un testo del 78/79^p, P Lond. I 131 $R_{461,\,553}$ (I pp. 183, 186), in cui si legge due volte ripetuta la località ἀπὸ Ἰϐίωνι Τεω che il Crönert (*Class. Rev.* 1903 p. 196 e *Stud. Pal.* IV p. 106, cf. BL. I p. 231) credette di dover leggere ἀπὸ Ἰϐιονιτέων; più tardi un documento del IV° sec., P Lips. 99 I_{28}, porta l'indicazione di un Ἰϐιὼν Τεω che venne integrato dagli editori di P Oxy. XIV $1659_{125\ nota}$ in Τεῶ(τος). Finalmente in V^p P Flor. III 344_2 gli editori lessero Τεωπεπλ[oppure Γεωπεπλ[, mentre il Preisigke (BL. I p. 458) propose Τεῶ, riservando il πεπλ[a ciò che segue, non seguito in ciò dagli

[1] Si legge ἀπὸ Ἰϐιῶνος Πετ̣ε̣ε̣ιθε in III^p P Lond. 965 (III, p. 192).

[2] Il Maspero intende, come credo, di identificare con questo Ἰϐιών anche quello citato in VI^p P Cairo Masp. I 67055 R. II_8.

[3] Il Preisigke (B. L. I, p. 386) propone di leggere Τακέλμεος in 102^p P Rein. 43_{10}, nel qual caso la località di Ἰϐ. Ταυκέλμεος registrata nell'Arsinoite potrebbe coincidere con questa dell'Ermopolite.

editori di P Oxy. XIV 1659 che ritornano a Γεωπεπλ[; di sicuro mi pare resti il fatto che si tratta con tutta probabilità della stessa κώμη, il cui nome comincia almeno per Τεω.

Esiste poi almeno un'altra località denominata Ἰϐιών nell'Ermopolite la cui determinazione pare non coincida con nessuna delle precedenti; si legge infatti in 218/221^p P Oxy. XIV 1659_{125} : Ἑρμ[οπ]ολ(ίτου) Ἰϐιῶ(νος) . . λ̣( ) μητρ(οπολιτικῶν), in cui, come già osservavano gli editori, il λ esclude l'identificazione con gli altri luoghi or ora citati[1].

È da porre nell'Ermopolite e forse da identificare con uno dei luoghi precedentemente indicati, la località di *Ibiu* citata nell'*Itin. Anton.* 157_3 a 30 miglia da Ossirinco e ricordata pure dall'Anonimo Ravennate (III, 2, cf. Parthey, *Abh. Ak. Berl.* 1858 Phil.-hist. Klasse p. 124, n. 16) e da Stefano Bizantino (s. v. Νίϐις). Esso viene collocato all'incirca nei dintorni di Minia[2].

Tale località, che altri crede[3] denominata dal dio Ḥebenu e indipendente dal culto dell'ibis, persisto fino ad avviso contrario, ad elencarla qui, perchè si tratta dell'Ermopolite, dove appunto il culto dell'ibis è particolarmente frequente e caratteristico.

NELL'*ANTINOITE* :

Ἰϐιὼν Χαιρήμω̣ν̣ο̣ς : VI^p P Cairo Masp. II 67178 A_1 vi si parla di un πλινθευτὴς ἀπὸ Ἰϐιῶνος Χαιρήμωνος.

NELL'*OSSIRINCHITE* :

Ἰϐιὼν Ἀμμωνίου : 130^p P Oxy. III 492_3 nella κάτω τοπαρχία (cf. Crönert, *Stud. Pal. IV* p. 106) si citano gli *οἱ ἀπὸ* Ἰϐ. Ἀμμ.; vi è nominato accanto Ἰσῖον Τρύφωνος della medesima toparchia.

[1] Sul valore come nome di villaggio di Ἰϐιών quale si legge in II^a P Ryl. 254_{11}, sono incerto assai. Il confronto con le linee 5, 7, 9, 10 mi persuade piuttosto che si tratti del nome di un luogo di culto.

[2] Cf. Miller, *Itin. rom.* col. 866.

[3] P. es. Kees in *P. W.* s. r. *Ibiu*. Mantengo invece l'esclusione di Ἶϐις e di Ἰϐιτῶν πόλις nella grande oasi, il cui nome non deriva da quello dell'ibis. Non mi riesce di collocare al debito posto l'Ἰϐιωντόπ(ολις) di 87^a *Theb. Ostr.* 30_7, che è stata finora ribelle anche alle ricerche del Preisigke e dello Spiegelberg, *Die Prinz Joachim-Ostraka*, p. 25, n. 6. Cf. *BL.* II, p. 34.

Ἰβιὼν Ἀντιλόχου : 5/4^{a} P Osl. 26_{8} notifica di un δημόσιος γεωργός al τοπογραμματεὺς τῶν γεωργουμένων βασιλικῶν περὶ τὸν Ἀντ. Ἰβιῶνα ἀντιπέρα Πέλλης; ora Πέλλη è nella toparchia occidentale e l'Ἀντ. Ἰβ. sarebbe al di là del canale. Si osservi che qui il genitivo precede il sostantivo Ἰβ.

Ἰβιὼν Κ[: IV^{p} P Giss. I 115 nel nono πάγος; si enumerano contadini di varî villaggi di codesto πάγος e seguono in ordine prima Ἰσῖον Κερκ[, quindi Ἰβιὼν Κ[, poi Ἰσῖον Τρύφ[ωνος], che potrebbe essere lo stesso citato poco sopra da P Oxy. III 492.

Ἰβιὼν Χύσεως : 252^{p} P Oxy. XII 1252_{2}; — 257/9^{p} P Oxy. XIV 1637_{27} (Χύσιος); — III^{p} P Oxy. XIV 1724_{13}; villaggio nelle vicinanze di Χῦσις (P Oxy. 1637_{20}) (e Χῦσις è nell' ἄνω τοπαρχία : P Oxy. 1285_{67}); resta però ancora un dubbio, perchè nel P Oxy. 1637 un Ὀξ(υρυγχίτου) νομοῦ(?) potrebbe riferirsi a ciò che segue e non a ciò che precede, nel qual caso la località che ci interessa sarebbe da attribuire all'Ermopolite; credo però di risolvere la questione in senso favorevole all'Ossirinchite.

Altre località dell'Ossirinchite sono indicate sotto Ἰβιών senza l'aggiunta di altra specificazione e risalgono tutte al VI/VII^{p} : VI^{p} P Oxy. VI 998 (villaggio accanto ai villaggi Ὀστρακίνου e Στεφανίωνος); — VI^{p} P Oxy. XVI $1917_{4,53,125}$ (vi sono ricordati la φροντίς e i πρωτοκωμῆται); — VI/VII^{p} P Oxy. I 158_{1} (vi si parla di πλινθευταί); — VI/VII^{p} P Oxy. XVI 1908_{9} [1].

NEL *MOCHITE* :

Ἰβιὼν Φαγῆ(τος) : 114^{p}(?) P Rein. 40_{4}; cf. BL. I p. 385. Si fa cenno di un terreno posto περὶ Ἰβιὼν Φαγῆ(τος).

NELL'*ERACLEOPOLITE* :

Ἰβιὼν Παχνούβις : 131^{p} Chr. M. 212_{21} (=P Oxy. IV 715) : si parla di un terreno che si trova περὶ κώμην Ἰβιῶνα Παχνοῦβιν.

NELL'*AFRODITOPOLITE* :

In due papiri del 709^{p}, P Lond. IV 1460_{55}; 1461_{56}, provenienti da *Aphrodito*, si citano località dette una Ἰβι^{ω} (P Lond. 1460) e l'altra χωρίον Ἰβιῶνος (P Lond. 1461).

(1) Sull'Ἰβοεῖς di VI^{p} P Oxy XVI 2032_{36} non so fare per ora alcuna ipotesi.

NELL'*ARSINOITE* :

Ἰβιὼν Ἀργαίου : 183^{a} P Tebt. III 793 $II_{22,24}$ III_{20} IV_{9}; — I^{p} PER. dem. gr. in Wessely, *Top.* p. 77; — 136/150^{p} P Columb. I recto 5, 1_{25}; — 138/139^{p} BGU. I 328 I_{29}; — 140^{p} P Tebt. II $375_{9,16}$; — 155^{p} P Columb. I recto 4, 7_{3}; $19_{3,17}$; — 165^{p} SB. 7196 r. III_{11} V_{7} (=Kalén, *Berl. Leihg.* 4); — 174^{p} P Tebt. II $308_{8,9}$; — 177/8^{p} BGU. II 513_{7}; — 186^{p} WO. 1098; — II^{p} BGU. II 474 II_{20}; — SB. $7200_{4,47}$; — P Oxy. VI 918 V_{17}; — P Tebt. II 489; — 257^{p} P Flor. II $131_{9,10}$; — II 248_{8}; — III^{p} PER. Geo. 92 in Wessely, *Top.* p. 77; cf. Wessely, *Top.* p. 77; P Tebt. II p. 380; Crönert in *Stud. Pal.* IV p. 106; Apostolidis in *Bull. Soc. Khéd. Géogr.* S. VII, vol. 3 (1908), p. 129.

Esiste già nel II^{a} un villaggio di questo nome che risulta da P Tebt. III 793 III_{20} come appartenente alla μερίς di Polemone; ne vediamo confermata l'esistenza nel I^{p}, nel II^{p}, quando lo vediamo specificatamente chiamato κώμη (P Tebt. 375; P Columbia I r. 4, 7_{3}; BGU. 513_{7}) e fino al III^{p}. Il Grenfell e l'Hunt da P Tebt. 308 ricavano la sua vicinanza a Tebtynis e il Crönert pensa che il nome gli venga da un Ἀργαῖος greco.

Da P Oxy. VI 918 V_{17} risulta che la διῶρυξ detta Φαγήους lambe il villaggio e che nei pressi corre la διῶρυξ Τεκνάκις (cf. *Ægyptus* I (1920) p. 212).

Nè è improbabile che l'argine Γομ.μ( ) (cf. P Tebt. II p. 375; *Ægyptus* I (1920) p. 213) fosse in quelle vicinanze secondo risulterebbe da BGU. II 513_{7}.

Un certo numero di δημόσιοι κτηνοτρόφοι di questa località è citato in P Columbia 1 r. 4, 7_{3}; 19_{9}.

A questo Ἰβ. Ἀργαίου si potrebbero forse attribuire le citazioni di Ἰβιών di 255^{p} P Flor. II 229_{5}, 243_{4}.

Ἰβιὼν Εἰκοσιπενταρούρων : 157^{a} P Tebt. III 742_{15}; — 153/2^{a} opp. 142/1^{a} P Tebt. III $731_{1,5}$; — 121/0^{a} P Tebt. I 66_{25}; — 119/8^{a} P Tebt. I $62_{61,63,295}$; — 118^{a} P Tebt. I $84_{70,194}$ (cf. *Ægyptus* I (1920) p. 48); — 118/7^{a} P Tebt. I 61 $(a)_{131}$; — 118^{a} Chr. M. 46_{16} (=P Tebt. I 43); — 116/5^{a} P Tebt. I $63_{53,55,57,217}$; — 116/5^{a} P Tebt. I 64 $(a)_{27}$; — 113^{a} P Tebt. I 85_{145}; — 112^{a} P Tebt. I 112_{91}; — II^{a} P Tebt. I 137; — P Tebt. I 151; — P Tebt. I 173; — P Tebt. I 187; — 12^{a} Arch. f. Pap. V p. 391, n. 244 verso_{22}; — 45/6^{p} P Mich. II, 123 Recto_{27}; — 111/2^{p} opp. 112/3^{p} P Tebt. II 470; — 123^{p} P Hamb. I $63_{3,24}$; — 131^{p} P Tebt. II 522; — 138^{p}(?) P Ryl. 158_{4};

— 170/1^p BGU. I 91$_{4,21}$; — 191/2^p W.O. 1113; — II^p P Fay. 23 I$_{11-12}$; — P Tebt. II 489; — P Tebt. II 495; — P Tebt. II 609 (c); — SB. 7200$_{65}$; — II/III^p Stud. Pal. X 91; — 214/5^p SB. 7166$_{3,51}$; — 306^p BGU. I 286$_4$; — VI^p Stud. Pal. X 143 cf. Crönert, Stud. Pal. IV p. 106; — P Tebt. II p. 354 e seg.; p. 380.

Da tutte queste sicure testimonianze risulta che un villaggio detto Ἰϐ. *Εἰκοσιπενταρούρων* esisteva certamente nell'Arsinoite nella seconda metà del II^a e continuò ad esistere con questo nome fino al VI^p; esso era nella *μερίς* di Polemone (P Hamb. I 63; P Tebt. II 522; P Ryl. 158) e doveva essere vicino a *Ταλεί*, perchè ha comune con esso talora il *κωμογραμματεύς* (BGU. I 91; P Tebt. II 495)[1]; vi si ricordano pure i *φυλακῖται* (P Tebt. III 731).

C'è poi una serie di citazioni in cui si fa cenno di Ἰϐιών soltanto, ma si tratta molto probabilmente di questo Ἰϐ. Εἰκοσ. : 260/259^a P Petrie III 68 B$_4$ (p. 194); — 253^a P Col. Zen. I 47$_{6,7}$; — III^a P Petrie II 28 VIII$_{14}$ (p. 93); — P Mich. Zen. 85$_1$; — 197^a opp. 173^a P Tebt. III 753$_8$; — 183^a P Tebt. III 793 IX$_{29}$; — 138^a P Tebt. III 787$_{35}$ (dove si parlerebbe di un *ἱερὸν τοῦ Διός* nel villaggio); — 112^a P Tebt. I 112$_{91}$; — I^p P Tebt. II 400$_{11}$ (dove Ἰϐ. è nominato accanto a *Μαγδῶλα*); — II^p P Fay. 329 (nominato prima di *Ταλεί*); — P Tebt. II 585; — P Tebt. II 616; — 255^p P Flor. II 245$_8$ (dove è nominato accanto a *Ταλεί*); — III^p BGU. IV 1030$_3$; — VBP. 90$_{80}$ (*κώμη Ἰϐιῶνος*); — V-VI^p St. Pal. X 111$_3$ e VI^p SB. 5139$_1$ (dove Ἰϐ. è nominato accanto a *Μαγδόλα*); in quest'ultimo caso alla menzione di Magdola e di Ibion si aggiunge *τοῦ Θεοδοσιουπολίτου νομοῦ*, che va accostata a quella del papiro 486^p AN. 342 citato in Wessely, *Top.* p. 76, che dice *κώμη Εἰκοσιπενταρούρων τῆς Θεοδοσιουπολιτικῆς ἐνορίας*[2].

La menzione del Teodosiopolite, benchè, come è noto, non significhi molto, essendo il Teodosiopolite o lo stesso Arsinoite o una sua parte (cf. P Tebt. II p. 363-4), tuttavia serve ancora una volta ad accostare le due denominazioni di Ἰϐιών e di *Εἰκοσιπενταρούρων*.

L'ultimo esempio citato ci richiama anche ad una serie di nomi di villaggio dell'Arsinoite detti semplicemente *Εἰκοσιπενταρούρων*, che si trovano spesso ricordati in abbreviazione certo di Ἰϐ. Εἰκοσ. : VI^p St. Pal. X 143$_{17}$; — RQ. 521 ed. in Wessely, *Top.* p. 76; — R. AN. 326 ed. *ibid.*, p. 76, cf. CPR. II n. 46$_5$, nei quali ultimi casi il villaggio è detto *κώμη*.

(1) Cf. Jouguet, *Vie municipale*, p. 214; talora peraltro il *κωμογρ.* è solo proprio di Ἰϐ. Εἰκοσ. (*Chr. M.* 46; P Tebt. II 522; cf. P Tebt. I 112).

(2) Cf. Amélineau, *Géogr. Égypte copte*, p. 201 e CPR. II n. 46, l. 5, p. 49.

Più spesso ancora si fa menzione di un villaggio detto *Εἴκοσι* che è probabile abbreviazione di *Εἰκοσιπενταρούρων* : VI^p R. NN. 134 ed. in Wessely, *Top.* p. 77 (*Εἰκ(*)); — VII^p Stud. Pal. X. 38$_4$; — X 134$_4$; — VII/VIII^p Stud. Pal. X 163; — Paris App. 371 M. N. 6691 ed. in Wessely, *Top.* p. 77; — RQ. 1003 ed. *ibid.*, p. 76; — VIII^p Stud. Pal. X 127$_1$; — X 132$_6$, nei quali casi tutti, tranne il primo, *Εἴκοσι* è sempre accompagnato da *χωρίον*, il che corrisponde alla denominazione *χωρίον Ἰϐιῶνος* che dal III^p in poi e sempre più frequentemente dal VII^p, troviamo nei documenti : III^p Stud. Pal. XX 225$_2$ (= St. Pal. X 241); — VII^p Stud. Pal. X 267$_{1,2}$; — VII/VIII^p Stud. Pal. X 63$_1$; — VIII^p Stud. Pal. X 173$_3$; cf. Wessely, in *Denkr. Ak. Wien* 37 (1889) p. 105; la lista di un papiro Raineri edito dal Wessely (VII^p R. AN. 499 in *Top.* p. 75), in cui appare tra l'altro questa successione *Ταλί, Εἴκοσι Μεγ(ά)λ(η) καὶ χ(ωρίον) Ἰϐιῶνος, Ναρμουθ(*), *Ὀξύρ(υγ)χα*, fa pensare che *Εἴκοσι*, cioè probabilmente *Εἰκοσιπενταρούρων*, e *χ(ωρίον) Ἰϐιῶνος* siano contigui o siano una cosa sola.

Appare anche riferito a località dell'Arsinoite l'aggettivo *Ἰϐιωνίτης* (97^a opp. 64^a P Tebt. I 120$_{25}$; — I^a P Tebt. I 90$_{11}$; — 45/6^p P Mich. II 123 R. II$_{38}$) e soprattutto per l'esempio di quest'ultimo papiro, nel quale poco oltre (col. XXII$_{27}$) si accenna all'*Ἰϐιὼν Εἰκοσιπενταρούρων*, e perchè senza dubbio questa località è la più frequentemente nominata e la più importante di quelle che prendono nome da Ἰϐιών, si pensa che possa indicare gli abitanti di Ἰϐ. Εἰκοσ.

Quanto alla identificazione locale, il Grenfell e l'Hunt (P Tebt. II p. 354, 380) fissano Ἰϐ. Εἰκοσ. a Medînet Mâdi, a sud-est del Fayum in Polemone, in località dove ora scava la Missione Milanese.

Resta ancora aperta per il Grenfell e l'Hunt la questione se *χωρίον Εἴκοσι* sia da identificarsi con *Εἰκοσιπενταρούρων*.

Ἰϐιὼν Ταυκέλμεως : 102^p P Rein. 43$_{10}$, dove si nomina una casa situata *ἐν κώμῃ Ἰϐιῶνι Ταυκελμεος* (o forse *Ταυηελμεος*, oppure *Τατηελμεος*, che il Preisigke (BL. I p. 386) vorrebbe leggere *Τακέλμεος* e portare nell'Ermopolite); la questione, comunque sia, non può essere risolta per ora. Faccio presente soltanto che un *χωρ(ίον) Ἰϐιῶ(νος) Τα[* che si legge in VII^p Stud. Pal. X 166, potrebbe aiutare la soluzione del Reinach e contrastare quella del Preisigke.

C'è poi un manipolo di citazioni di Ἰϐιών nell'Arsinoite che non ci sono sufficienti argomenti per collocare sotto le specificazioni precedentemente indicate. Tra esse una parte potrebbero riferirsi anche ad altre località indipendenti

da quelle : 255/4^a P Petrie II$_4$ (13)$_3$ (p. 15) (molto incerto; per esso cf. P Tebt. II p. 380 n° 3); — 346^p P Lond. 411 (II pp. 281/2); — V^p Chr. W. 135$_2$ (=P Grenf. II 111=Edgar, *Sel. Pap.*, I 192; vi si parla di una chiesa dell'*ἄπα Ψαίου*, che è il santo Abissino Besōi); — VI^p Stud. Pal. VIII 1259$_5$; — VIII^p R. AN. 439 ed. in Wessely, *Top.*, p. 75; — byz. SB. 5336$_{13}$ e 5338$_{12}$[1].

NEL *MENDESIO* :

Ἰϐιὼν Ἀρυώτου : II^p P Ryl. 216$_{280}$ (*Thmuis*). Il nome appare fra una serie di villaggi : *Φερνουφεί, Ψενκομνάχθεως, Ζμούμεως.*

Come si vede le località che hanno nome da Ἰϐιών sono sparse in parecchi nômi dall'Alto al Basso Egitto, ma sono soprattutto numerose nell'Ermopolite e in parte nell'Ossirinchite. Non è meraviglia che l'Ermopolite sia in prima linea, perchè l'ibis, come è noto, è l'animale sacro al dio Thot (=Ἑρμῆς) protettore di codesto nômo[2].

L'Ossirinchite, evidentemente per la sua stessa vicinanza all'Ermopolite, partecipa della medesima preferenza per il culto dell'ibis.

Sono in complesso circa venticinque località di questo nome, che ci forniscono la sicurezza che la loro origine non è soltanto occasionale, ma risponde a circostanze più generali e deriva da un nome comune, che non può essere messo in rapporto altrimenti che coi sacri ibis.

Un altro rilievo caratteristico è questo : che si tratta di villaggi rurali, la denominazione dei quali andrà cercata in una condizione inerente alla terra e non già in circostanze dipendenti dalle città.

Viene allora spontaneo il ricorso al noto passo di Diodoro (1, 83), che parla, a proposito degli animali sacri e quindi anche degli ibis, di una *χώρα πρόσοδον φέρουσα* che serve *εἰς ἐπιμέλειαν καὶ τροφήν* di codesti animali sacri[3].

Come ha già visto bene altri prima di me, credo che la denominazione di Ἰϐιών, probabilmente derivata, come vuole il Crönert, a somiglianza di *περιστερών*, dall'esistenza delle primitive *ἰϐίων τροφαί*, e precisamente dai terreni

(1) Un Ἰϐιουσαλῆ molto incerto dell'Arsinoite (III^p VBP. 90$_{38}$) non oso metterlo altrove che in questa nota.

(2) P. es. cf. *P W.* s. v. *Ibis* (Roeder).

(3) Cf. Preisigke-Spiegelberg, *Prinz Joachim-Ostraka*, p. 24-25, dove è detto anche che tali terreni nei papiri demotici sono chiamati *ḫ r·t* «Speise» oppure *t r p* «Verpflegung».

riservati a fornire il nutrimento ai sacri ibis, si è estesa in progresso di tempo all'abitato contiguo, dandogli il nome, lungamente sopravvissuto, anche quando forse i terreni erano stati adibiti ad altra cultura.

Stabilire l'età in cui sorse tale denominazione applicata ai villaggi non è facile, perchè i documenti che possediamo in proposito sono quasi tutti dal II° secolo d. Cr. in poi e più frequenti risultano dal III° secolo ed oltre, fino all'VIII°.

L'Ermopolite ci dà un unico documento dell'8^a, l'Ossirinchite uno del 5/4^a e solo per l'Arsinoite le testimonianze sicure risalgono alla prima metà del II^a.

Trattiene la nostra attenzione il fatto che il nome Ἰϐιών è assai spesso e nella sua più completa espressione seguito da una specificazione quasi sempre in genitivo[1]; tale genitivo rappresenta a mio avviso quasi sempre un nome di persona, talora greco, più spesso indigeno, ad eccezione del ben noto Εἰκοσιπενταρούρων, che si riferisce a una misura di terreno.

Se ne dovrebbe dedurre che l'Ἰϐιών originario era legato generalmente all'esistenza di individui che avevano acquistato il privilegio nell'opinione corrente, di conferirgli il proprio nome, sicchè esistettero in un certo momento gli Ἰϐιών di Aristandro e di Argeo e di Pathotes ecc.

Nomi tutti che si potrebbe pensare fossero i rappresentanti in qualche modo degli *ἰϐιοϐοσκοί* o *ἰϐιοϐοσκοί* essi stessi coi loro eventuali benefici[2].

Il «fondo delle venticinque arure» avrebbe nome dal fatto forse della sua notevole estensione.

(1) Farebbe eccezione l'Ἰϐιὼν Παχνούϐις dell'Eracleopolite e forse l'Ἰϐιὼν Καινός dell'Ermopolite, qualora si volesse interpretare così quello che si potrebbe anche leggere Καινοῦ, come sopra è stato indicato.

(2) Cf. p. es. Otto, *Priester und Tempel* II, p. 40-41.

PLAQUE D'OS DÉCORÉE DE RELIEFS

DE TRAVAIL COPTE

(MUSÉE DU LOUVRE)

(avec une planche)

PAR

ÉTIENNE MICHON.

Il m'a semblé, lorsque, il y a treize ans, fut consacré au centenaire de Champollion un tome en son entier des *Monuments Piot* [1], qu'il convenait que ne fût pas absent du recueil le nom du conservateur du département des Antiques du Louvre [2] dans le sein duquel, spécialement pour l'illustre égyptologue qui l'occupa de 1826 à 1832, avait d'abord été créée, sans qu'elle constituât une conservation nettement indépendante, une «deuxième section», en attendant le jour où, par une nouvelle et légitime séparation dont la nécessité n'a fait depuis que s'imposer davantage, de lui se détacheraient encore en 1881 les Antiquités orientales [3].

Le devoir ne m'apparaît pas moindre aujourd'hui de collaborer, ne fût-ce que par ces quelques pages, au volume de *Mélanges* en l'honneur de Gaston Maspero, d'autant que par là s'offre aussi l'occasion de témoigner de la reconnaissance due par nos collections grecques et romaines pour l'enrichissement que, à la suite de la double mort de son mari et de son fils, Jean Maspero [4], Mme Maspero a voulu y apporter en nous remettant, par l'intermédiaire de

[1] Tome XXV, 1921-1922.

[2] Étienne Michon, *Isis, Horus et Sérapis accompagnés de Dionysos, bas-relief du Musée du Louvre*, p. 229-236 et pl. XVIII.

[3] La création du département des Antiquités orientales par arrêté du 20 août 1881 entraîna la modification du titre du département des Antiques en celui de département des Antiquités grecques et romaines, duquel un second arrêté du 30 janvier 1886 détacha la céramique, qui ne lui fit retour qu'en 1926 par la retraite du regretté E. Pottier.

[4] Il avait été nommé en 1913 attaché en mission temporaire au département des Antiquités égyptiennes du Louvre.

M. J. Carcopino, un diplôme militaire retrouvé parmi les documents rapportés par ce dernier de sa mission en Égypte[1].

Les quelques pages qui suivent n'ont au surplus d'autre prétention que de signaler aux savants plus avertis que je ne le suis de l'art copte une précieuse plaque d'os sculpté en léger relief dont, à la suite de l'incomparable «Exposition byzantine» ouverte au Musée de l'Orangerie des Tuileries en mai-juillet 1931, nous a en 1933, par l'intermédiaire de mon collègue M. G. Dreyfus, fait don M. Larcade, qui l'y avait prêtée[2].

Le catalogue de cette Exposition qui fut alors publié n'en comporte pas en effet d'image et s'est borné à la mentionner en ces quelques mots : «N° 3, Plaque d'os taillé, Silène et Bacchantes, Alexandrie. IIIe siècle. H. 15,7. L. 16,3. Coll. Larcade, Paris»[3].

Il est presque inutile, avec la reproduction ci-jointe, de la décrire longuement.

Trois personnages y sont figurés réunis dans une réjouissance commune.

A gauche un Silène à la barbe abondante, mais au crâne dénudé, la tête inclinée en avant, le regard lubrique, se présente le haut du corps presque de face. Ses pectoraux semblent pendre au-dessus d'un bourrelet de chair les séparant de son ventre nu qui s'étale, percé par le nombril. Il est pourtant vêtu d'un ample manteau, jeté sur l'épaule et tombant à sa gauche en plis étagés d'où émerge l'avant-bras, mais la masse de celui-ci, passant par derrière, n'est ramenée que sur les hanches et s'arrête à mi-jambe. Ici, pour la partie inférieure, le vieillard se montre de profil. Les pieds, le droit ne posant que par la partie antérieure, le gauche porté en avant, esquissent un pas de danse pour lequel il s'appuie sur deux hauts bâtons, dont une cassure a fait disparaître le sommet de l'un tenu à mi-hauteur[4] et dont l'autre au contraire, conservé en son entier et montant jusqu'au bord de la plaque où il paraît muni d'un paquet de feuilles, est saisi près du sommet par la main gauche levée. Une haute corbeille évasée d'où émergent des grappes et des fruits, est à gauche derrière lui.

[1] Inventaire MND. 1819, accepté par décret du 18 mai 1931. J. CARCOPINO, *Mélanges Paul Thomas*, p. 87-98.

[2] Inventaire MND. 1866, accepté par décret du 29 septembre 1933.

[3] *Exposition d'art byzantin*, I, Ivoires, Os, Camées, Stéatites, Cristaux (p. 59-88, nos 1-167), p. 59, n° 3.

[4] Le morceau manquant, demi-circulaire, s'étend depuis le chapiteau de la colonne dont il sera parlé plus loin jusqu'à l'épaule et à l'arrière de la tête de Silène. Outre le bas du corps de la jeune femme drapée à droite, l'extrême minceur de la plaque fixée sur un fond d'étoffe, d'où il serait imprudent d'essayer de la décoller, a amené sur plusieurs points des trous ne causant que peu de dommages, nettement apparents sur la reproduction.

La figure féminine qui lui fait face au bord opposé, dont il manque une partie dans l'ensemble de la hauteur et presque tout dans le bas, apparaît d'un aspect aussi calme qu'il est, lui, agité. Il reste à peine une moitié verticale de l'une des jambes avec le pied, mais c'en est assez pour voir que la longue tunique qui la drape et qui, sur le buste, retombe par dessus une ceinture descend peu s'en faut jusqu'à terre, où se reconnaît le bout du second pied. Il faut ajouter que la tête, à l'aspect juvénile et aux cheveux ramenés en arrière, s'incline calmement et que les deux attributs circulaires qui sont dans ses mains, l'un touchant à son épaule près d'une sorte de gros objet ovoïde, l'autre devant sa poitrine, dont il est difficile de préciser la nature, ressemblent à des tympanons, le second montrant des points sur son pourtour et paraissant concave, sinon percé à son centre.

Il est donc clair que ce ne peut être elle dont la vue allume l'œil de Silène. Entre elle et lui, aussi bien, une jeune Bacchante regarde celui-ci, le visage franchement retourné vers lui, alors qu'elle se dirige de l'autre côté; sa main gauche relevée se porte à sa chevelure; la droite pendante retient un haut bâton, un peu plus mince, mais en tout le reste semblable à celui de son voisin; et voici que sa draperie, ayant glissé derrière son dos pour revenir en avant seulement sur les jambes, laisse entièrement sans voile son corps juvénile ondulant en une courbe sinueuse.

La scène complète se continuait certainement encore à droite, mais étroite était la bande plate que pouvait fournir un os et, de la jeune fille drapée, le corps, nous l'avons noté, ne tenait pas en entier sur celle qui comportait également partie de la draperie de la Bacchante. Il avait fallu de même, par répercussion, que tout le bras droit avec le pedum de celle-ci, ainsi que la main gauche de Silène et le pedum tenu par elle, comme aussi le large pan tombant de son manteau, fussent taillés sur une troisième pièce, un peu moins large que les autres. Une autre encore portait le corps de ce dernier. Une cinquième plaque, enfin, avec le second pedum sur lequel il s'appuyait et la corbeille reposant sur le sol, avait son bord, qui constituait aussi la limite de l'ensemble, arrêté de ce côté par une colonne élevée sur un dé cubique, au fût cannelé en spirale, tel qu'on en voit sur des sarcophages de basse époque, terminé au sommet par un chapiteau rectangulaire, qui semble formé de tiges végétales[1]. Impossible de

[1] Il importe de signaler tout de suite une demi-colonne en spirale analogue, en os, d'époque copte, avec chapiteau quadrillé en forme de corbeille, au Musée de Berlin (OSKAR WULFF, *Altchristliche und mittelalterliche, byzantinische und italianische Bildwerke*, Königliche Museen zu Berlin,

douter qu'une bonne partie manquant à droite ne se terminât de même par une colonne formant pendant, l'ensemble selon toute vraisemblance constituant un devant de coffret.

Il a suffi de la description ci-dessus pour reconnaître dès l'abord que, à la différence de la très grande majorité des os coptes, d'époque paraissant plus tardive, mais aussi de destination plus vulgaire et naturellement de qualité singulièrement moindre, nous avons ici affaire à un décor particulièrement soigné.

Les personnages eux-mêmes, ou du moins les deux principaux, le Silène et la Bacchante, notamment, se retrouvent cependant ici et là isolés.

Le Silène, par exemple, a bien des traits communs, sinon déjà sur un fragment du Musée de Berlin[1], sur une autre plaque à peu de chose près complète où, n'était qu'il est représenté au repos dans une attitude immobile et avec la face aux trois quarts, non à droite, mais à gauche, on remarque la même tête chauve et barbue, la même poitrine et le même ventre bedonnant, nus au-dessus de la draperie enveloppant les jambes, et, remplaçant la corbeille représentée à ses pieds, une branche de feuillages ou de fruits dans la main droite abaissée[2].

Il y a déjà moins de similitude pour la Bacchante. Néanmoins, d'abord sur quatre plaques simplement gravées au trait conservées au Musée du Caire, la même figure apparaît avec le même mouvement et la même draperie la dévêtant plutôt qu'elle ne la revêt[3] et, de même que sur celles-ci, sur une cinquième plaque, elle travaillée en relief[4], mais sur toutes les bras s'associant de manières diverses au mouvement de la danse au lieu d'être, comme sur la nôtre, au repos.

La jeune femme drapée elle-même, enfin, quoique plus différente encore, — la tête notamment est tournée à droite et le bras gauche abaissé, — se voit aussi sur une plaque du même genre que la dernière que nous venons de mentionner et appartenant aux mêmes collections, portant un tambourin[5].

Beschreibung der christlichen Epochen, Zweite Auflage, Dritter Band, Teil 1, Altchristliche Bildwerke, III, Beinschnitzerei, p. 123, n° 451, pl. XX), déclarée d'époque incertaine.

[1] *Ibid.*, III, Beinschnitzerei, 2, Figurliche und dekorative Reliefbildwerke, p. 115, n° 403, pl. XVIII.

[2] *Ibid.*, l. c., n° 404.

[3] Joseph Strzygowski, *Koptische Kunst* (*Catalogue général du Musée du Caire*, n[os] 7001-7934 et 8742-9200), 1904, IV, Bein, 1, Beinritzungen, β, Kleine Täfelchen, p. 180, n° 7074, 181, n[os] 7079 et 7089, p. 182, n° 7107, et pl. XIV.

[4] *Ibid.*, 2, Figurliche Schnitzereien, p. 188, n° 7102, pl. XV.

[5] *Ibid.*, p. 187, n° 7100, pl. XV.

La comparaison, toutefois, sauf peut-être pour le Silène du Musée de Berlin, ne fait que rendre plus éclatante la supériorité, non seulement par les dimensions, mais par le travail, du panneau dont le don a été si généreusement fait par M. Larcade à nos collections du Louvre et, dût-on, comme le font tant l'auteur du *Catalogue du Caire* que celui du *Catalogue de Berlin*, pour la plupart des pièces que nous en avons rapprochées, en placer la date plutôt aux confins des IIIe-IVe siècles qu'au IIIe siècle proprement dit, ainsi que l'ont indiqué les rédacteurs du *Catalogue de l'Exposition de l'Orangerie*, il convient de noter, au terme de cette étude, que, suivant la suggestion de M. O. Wulff dans la légende de la planche XVIII où est reproduit précisément le Silène de Berlin, «Koptische (Alexandrinische) Beinschnitzereien», plus peut-être que dans aucun des autres os coptes, en dehors même de l'exécution, par les sujets aussi, on y retrouve l'influence de l'art alexandrin.

L'ENSEIGNEMENT DU GEʿEZ

CHEZ LES ABYSSINS

PAR

M. CHAÎNE, S. J.

La langue geʿez est étudiée de nos jours en Abyssinie par ceux qui aspirent à la cléricature, ceux qui doivent connaître la liturgie ቅዳሴ ፡, ceux qui désirent s'adonner au plain-chant ecclésiastique le ዜማ ፡, ceux qui veulent cultiver la rhétorique et la poésie, toutes deux confondues dans le ቅኔ ፡, enfin par tous les candidats aux fonctions de juge dans les divers tribunaux dont le code est représenté par la compilation du ፍትሐ ፡ ነገሥት ፡. Cette étude cependant n'est pas également approfondie par tous les aspirants à ces diverses carrières : ceux-là seuls qui veulent se faire un nom dans la composition du ቅኔ ፡ en explorent toutes les subtilités et toutes les finesses et sont le plus longtemps les auditeurs assidus des dabtaras.

Ce sont des lettrés auxquels on donne ce titre qui professent en général cet enseignement. Celui-ci est fait oralement et, bien que nombre de méthodes européennes aient été adoptées par l'Abyssinie moderne pour ses écoles, rien n'est encore venu modifier les antiques procédés de l'enseignement du geʿez : l'usage des manuels, des aide-mémoire y est inconnu.

Parmi les nombreux manuscrits éthiopiens que nous possédons dans nos bibliothèques d'Europe ou celles du Nouveau Monde, on en relève un certain nombre qui renferment quelques aperçus de cet enseignement réunis sous le nom de ሰዋስው ፡. Mais ce qu'ils nous font connaître se borne à des détails de peu d'importance : la plupart ne représentent que des glossaires et ceux d'entre eux qui contiennent des principes, ne représentent que des fragments qui ne sauraient nous donner la véritable physionomie de cet enseignement.

Ce n'est qu'après les essais de grammaire copte tentés par les Égyptiens du XIe au XIIe siècle que nous constatons des rédactions du ሰዋስው ፡ parmi les manuscrits éthiopiens. A cette époque, la langue nationale se mourait dans la Vallée du Nil étouffée par l'arabe. En face de la ruine qui menaçait les divers dialectes coptes, certains lettrés voulant la conjurer s'employèrent alors à

rédiger des grammaires de ces dialectes. On vit paraître successivement le traité d'Athanase évêque de Qous, puis les travaux d'Amba Yohanna évêque de Samanoud, ceux des frères Aboul Farag ibn al ʿAssal et Abou Ishaq ibn al ʿAssal, ceux d'Ibn Kateb Qaisar, ceux des cheikhs al Wagih al Qalioubi et Ibn ad Dohairi, ceux d'Abou Chaker ibn ar Rahib et d'Aboul Barakat Chams ar Ri'asat. Ce dernier vivait vers la fin du XIIIe siècle.

Les relations de voisinage qui existent entre l'Égypte et l'Abyssinie, les liens religieux qui les associent entraînant avec eux des échanges de nature matérielle et intellectuelle, les ouvrages des grammairiens et lexicographes coptes ne laissèrent pas d'être connus en Abyssinie. Ils piquèrent la curiosité de certains dabtaras et des imitations pour la langue geʿez furent essayées. L'entreprise n'aboutit point; ces essais n'eurent pas de suite. Soit à cause de la difficulté de mettre ces rédactions entre les mains de la gent scolaire, l'imprimerie ne pouvant pas les multiplier, soit à cause, plus vraisemblablement, de l'amour-propre de la gent professeur jalouse de garder pour elle sa science et ne consentant à la dispenser qu'au milieu d'un cercle d'auditeurs tenus pour admirateurs, la rédaction des règles et lois du ሰዋስው ።, leur codification en un ouvrage ne trouva aucun écho favorable et l'antique tradition d'un enseignement purement oral prévalut.

Les plus anciens manuscrits du ሰዋስው ። que nous possédons remontent au XVIIe siècle. Mais, sans aucun doute, l'innovation qu'ils représentent en Abyssinie appartient à une époque antérieure. A l'indifférence, au dédain qu'elle rencontra en ce pays des coutumes doit être attribuée la disparition des manuscrits plus anciens.

Pour notre part, nous ne saurions assez regretter le sort qui a été fait à cette méthode d'enseignement ayant pour base un texte écrit. Les divers exemplaires que nous aurions pu recueillir de ce texte et de ses différentes rédactions nous auraient été d'un puissant secours pour l'étude de la didactique en Abyssinie et celle de la philologie éthiopienne.

Mais ce que le goût, les habitudes routinières des Abyssins n'ont pas pu nous livrer, le travail d'européens qui les ont approchés et ont vécu dans leur pays ou bien celui de certains Abyssins encouragés par eux, nous l'ont procuré et nous pouvons connaître aujourd'hui leur méthode d'enseignement du geʿez.

Dans la première moitié du siècle dernier, lors d'une reprise de contact de l'Europe avec l'Abyssinie, l'étude de la littérature geʿez fut l'une des grandes préoccupations des premiers voyageurs. Le nom d'Antoine d'Abbadie, à qui cette étude est redevable de tant de travaux que de précieuses ressources, caractérise

ce temps. Sous l'impulsion de ce savant, les missionnaires s'intéressèrent à cette étude et l'enseignement du geʿez tel que le pratiquent les Abyssins, attira particulièrement leur attention. Ils le suivirent, ils s'appliquèrent à nous le faire connaître. Un missionnaire capucin italien, le Père Giusto da Urbino fut le premier qui entreprit la rédaction d'un ሰዋስው ።. Malheureusement cet ouvrage demeura toujours manuscrit : il représente aujourd'hui le n° 216 de la collection des manuscrits éthiopiens d'Antoine d'Abbadie déposés à la Bibliothèque Nationale. Le Père Giusto da Urbino rédigea son travail dans les années 1850-1854. Ce ne fut que vingt-cinq ans plus tard que fut imprimé le premier ሰዋስው ።. Il fut publié par la mission catholique française de Kerem en 1879. Il avait pour auteur un prêtre abyssin du nom de Gebra Mikael qui fut aidé dans son travail par le dabtara Kefla Giorgis dont l'éminent orientaliste Ignazio Guidi a relevé la haute science dans la préface de son dictionnaire amharique. En 1899, la même mission fit paraître un nouveau ሰዋስው ። plus développé, dû à l'abba Takla Maryam. Mais il était loin d'atteindre en perfection celui publié dix ans plus tôt, en 1889, par la mission suédoise, imprimé à Menkullu. Ce dernier, rédigé par Alaqa Tayya, nous offre le traité le plus complet de l'enseignement du geʿez tel que le pratiquent les Abyssins, c'est celui dont nous nous servirons pour exposer cet enseignement.

Le nom de ሰዋስው ። «les échelles, les degrés», donné à cet ouvrage vient de la traduction du terme سلم employé par les grammairiens coptes, dont nous avons déjà parlé, pour désigner leurs travaux. Le premier d'entre eux, Athanase de Qous, avait intitulé son traité : قلادة التحرير فى علم التفسير, *Collier de la rédaction pour la science de la traduction.* Ceux qui vinrent après lui adoptèrent le terme de مقدمة pour désigner la grammaire proprement dite et celui de سلم pour désigner le vocabulaire qui lui était toujours adjoint. Leur but, comme le dit Amba Yohanna dans sa préface, était de fournir un instrument de traduction : لما كانوا الاباء الفضلا لاجل عدم اللسان القبطى قد تقدموا وعملوا سلم وجمعوا فيه جميع الكلام من الاسما والافعال وقصدوا بذلك كمال معرفة التفسير. Pratiquement, en effet, le vocabulaire était estimé la partie la plus importante et bientôt on comprit sous ce nom l'ouvrage tout entier. L'un des scribes qui a reproduit le traité d'Amba Yohanna l'intitule : سلم التفسير للغة القبطية, ⲧⲉϭⲗⲟϭⲉ ⲛⲧⲉⲝⲩⲅⲏⲥⲓⲥ ⲛⲧⲁⲥⲡⲉ ⲉⲧⲥⲁⲣⲏⲥ.

Suivant les Abyssins, cette appellation d'échelle ou de pont qui sert à passer, መሠላል ፡ ወመሸጋገሪያ ፡ ድልድይ ። doit s'expliquer par le but auquel on parvient grâce à la connaissance du ሰዋስው ።. Il permet, assurent-ils, de

s'élever jusqu'à la sagesse et à la science suprême : በሰዋስውም ፡ እምጽማዌ ፡ ውስተ ፡ ጥበብ ፡ እምኢያእምሮ ፡ ውስተ ፡ አእምሮ ፡ ይመለሱበታልና ። d'atteindre même jusqu'à l'intelligence du mystère de la Trinité : በዓይነ ፡ ልቡና ፡ ምሥጢረ ፡ ሥላሴን ፡ ያዩበታል ።

Outre le titre de ሰዋስው ፡ les Abyssins ont encore emprunté aux grammairiens coptes la division de leur ouvrage qui rappelle celle adoptée par les grammairiens arabes : حرف, فعل, اسم. «*Les parties du traité,* écrit Athanase de Qous, *sont au nombre de trois : le nom, le verbe, les particules.*» اقسام الكلام ثلثة اسما وافعال وحروف. Ce sont celles du መጽሐፈ ፡ ሰዋስው ፡ avec le vocabulaire placé à part en une section spéciale. La première partie appelée እርባ ፡ ቅምር ፡ s'occupe, en effet, du radical verbal, de ses formes flexionnelles considérées comme des dérivés et des substantifs dérivés proprement dits. La seconde partie እርባ ፡ ግሥ ፡ contient la nomenclature générale de tous les paradigmes de la conjugaison; la troisième ነጠላ ፡ ግሥ ፡ ዘርና ፡ ነባር ፡ représente le vocabulaire des noms et la quatrième ኢጋባብ ፡ comprend, avec l'étude des particules et de la syntaxe, celle des figures de rhétorique.

S'adressant à des élèves de langue amharique, notre ouvrage est rédigé en amharique; les remarques et observations qui y sont faites sont données par rapport à ce dialecte. Nous n'entrerons pas ici dans le domaine de la comparaison des deux idiomes amharique et geʿez, nous nous en tiendrons à l'exposé de la manière dont la langue geʿez est enseignée, de la logique qui préside à cet enseignement suivant la mentalité abyssine et nous bornerons notre étude à la première partie du ሰዋስው ፡ qui à elle seule suffira à montrer l'originalité que présente cet enseignement.

Cette première partie, nous dit l'auteur, «a pour but de nous faire connaître les règles qui président à la dérivation des mots, les différences qui constituent les diverses conjugaisons principales et secondaires des verbes à radicales simples ou redoublées, les acceptions diverses que peut avoir un même mot, les caractères enfin des différentes espèces de radicaux ainsi que les modifications dont ces radicaux sont susceptibles.»

Les vingt-huit chapitres que comprend cette première partie s'occupent, en effet, des différentes matières énoncées dans cet avertissement. Elles y sont traitées dans un ordre peu rigoureux, peu conforme à nos méthodes; le dialecte amharique en fonction duquel elles sont exposées en est la cause. On peut intituler cette première partie : le radical verbal et ses transformations. Celui-ci y est étudié dans sa structure vocalique et consonantique (chap. I-IV), puis dans sa flexion (chap. V-VIII), ses dérivations (chap. IX-XIV), enfin dans sa phonétique (chap. XV-XXVIII).

Considéré tout d'abord d'après la vocalisation de sa première radicale (chap. I), le radical verbal est réparti en cinq classes. Les voyelles qui motivent ce classement sont : *ă, ā, ē, ĕ, o;* elles sont appelées par les dabtaras መራኁት ፡ «*clefs*» à raison de leur rôle dans ce classement. Les verbes choisis comme prototypes pour représenter ces classes sont : ሐለመ ፡, ባረከ ፡, ሤመ ፡, ብህለ ፡, ቆመ ፡. Il est fait observer au sujet du radical que sa voyelle finale est toujours en *ă,* sauf exception pour ይቤ ፡ et que les noms, soit dérivés verbaux ዘር ፡, soit non dérivés verbaux ነባር ፡, peuvent avoir pour voyelle initiale ou finale l'une quelconque des sept voyelles que possède la langue geʿez.

Considéré sous le rapport de la vocalisation de toutes ses radicales ainsi que sous le rapport consonantique (chap. II), ce même radical est réparti ensuite en huit classes : አርእስት ፡ «*chefs*». Ces classes, comme le nom que leur donnent les dabtaras l'indique, sont les chefs de file sous lesquels viennent se ranger tous les verbes, quelle que soit la nature de leurs voyelles ou de leurs consonnes : ils représentent les conjugaisons fondamentales. Les verbes modèles de ces classes donnés par notre auteur sont les suivants : ቀተለ ፡, ቀደሰ ፡, ገብረ ፡, አእመረ ፡, ባረከ ፡, ሤመ ፡, ብህለ ፡, ቆመ ፡.

L'énumération des différents types de verbe se rattachant à chacun de ces chefs et appelés pour ce motif ሠራዊት ፡ «*soldats*», occupe le chapitre suivant (chap. III). Ils sont au nombre de cinquante et distribués comme ci-après :

ቀተለ ፡ — 1 ሐፀ ፡ haṣṣa, ሐተተ ፡, 2 መሐለ ፡, 3 ወሀበ ፡, 4 ነቀወ ፡, 5 ከወወ ፡, 6 ወረደ ፡, 7 ወደየ ፡, 8 ጸገየ ፡.

ቀደሰ ፡ — 1 ሰብሐ ፡, 2 ለበወ ፡, 3 ተሠፈወ ፡, 4 ተወከለ ፡, 5 ተነበየ ፡, 6 ሀለወ ፡, 7 ኀለየ ፡, 8 ተመክሐ ፡, 9 አንገለገለ ፡.

ገብረ ፡ — 1 ሠከረ ፡, 2 መልሐ ፡, 3 ወድቀ ፡, 4 መስወ ፡, 5 መስየ ፡.

አእመረ ፡ — 1 አድለመ ፡, 2 አጥረየ ፡, 3 አመንተመ ፡, 4 አመክነየ ፡, 5 አመድበለ ፡, 6 አንቀልቀለ ፡, 7 አንሰሐሰሐ ፡, 8 አቅያሐይሐ ፡, 9 አስተሰነአለ ፡, 10 ቀበያውበጠ ፡, 11 ተወሀውሀ ፡.

ባረከ ፡ — 1 ሣረረ ፡, 2 ማለው ፡, 3 ሣቀየ ፡, 4 ዓዕደወ ፡, 5 ዓሀየየ ፡, 6 ማሀረከ ፡.

ሤመ ፡ — 1 ቄቅሐ ፡, 2 ዜነወ ፡, 3 ጌገየ ፡, 4 ጼወወ ፡.

ብህለ ፡ — 1 ውኀዘ ፡, 2 ስህወ ፡, 3 ጥዕየ ፡.

ቆመ ፡ — 1 ኖሠሠ ፡, 2 ቶስሐ ፡, 3 ሞርቅሐ ፡, 4 ሎለወ ፡.

Nous avons transcrit tous ces verbes selon l'orthographe de notre rédacteur du ሰዋስው ።, ils nous sont un exemple, pour la plupart, de l'influence de la prononciation des consonnes amhariques dans la lecture du ge'ez, de la simplification des articulations multiples ge'ez soit sifflantes, soit gutturales, dans le dialecte parlé.

Après cet exposé de la classification des verbes d'après leur structure vocalique et consonantique et conséquemment de leur conjugaison, il est traité des voix አዕማድ *«colonnes»* (chap. II). Celles-ci, pour les dabtaras de langue amharique, par rapport aux voix du verbe de ce dialecte, sont au nombre de cinq. Elles sont établies au moyen des affixes አ, ተ, አስተ, préfixés au radical. Chacune d'elles est désignée par le nom d'agent d'une des formes du verbe አደረጋ ። *«faire»*. Notre auteur se sert du verbe ከፈለ ። pour les représenter :

አድራጊ ። voix active ከፈለ ። I, 1.
አስድራጊ ። voix causative አክፈለ ። II, 1.
አስደረራጊ ። voix causative passive አስተካፈለ ። IV, 3.
ተድራጊ ። voix passive ተከፈለ ። III, 1.
ተደራራጊ ። voix passive fréquentative ተካፈለ ። III, 3.

Le classement des verbes avec leurs différentes formes étant établi, c'est l'exposé de la conjugaison qui est ensuite abordé. Il débute (chap. V) par les règles qui président à l'adjonction des *«racines»* አስራው ። ou préfixes አ, ት, ይ, ን au temps de l'imparfait et au subjonctif de ces différentes classes et formes. Il est traité de cette adjonction pour les verbes sains comme pour les verbes gutturaux ou faibles. Il n'en est traité toutefois que partiellement pour ces derniers; un chapitre spécial leur est réservé (chap. VI), dans lequel ils sont désignés sous le nom de ዐዋቶው ። *«espèces»*, *«genres»* et où sont notées la plupart des modifications subies par les préfixes personnels ainsi que par les radicales faibles ou gutturales de ces verbes. Tandis qu'il est traité de l'adjonction des préfixes personnels subjectifs du verbe, on s'attendrait à voir traiter aussi des suffixes personnels subjectifs employés aux temps du parfait. Mais la conception de la morphologie chez les dabtaras ne le permet point et cette conception leur fait rejeter ces pronoms personnels avec tous les suffixes auxquels est consacré plus loin un chapitre à part (voir chap. XVI).

Les temps qui font l'objet des deux leçons suivantes sont partagés en deux catégories. La première comprend les temps appelés *«majeurs»* ዐቢይ ። አንቀጽ ። (chap. VII). Ce sont le parfait ኀላፊ ።, l'imparfait ትንቢት ።, le

subjonctif ዘንድ et l'impératif ትእዛዝ ።. La construction de ces temps, les diverses modifications vocaliques ou consonantiques que subit le radical en chacun d'eux sont exposés pour tous les verbes, dans l'ordre des huit *«chefs»* አርእስት ። (voir chap. II), et de leurs *«troupes»* ሠራዊት ። (voir chap. III).

La seconde catégorie de temps appelés *«mineurs»* ንኡስ ። አንቀጽ ። (chap. VIII) est représentée par l'infinitif et le gérondif et la formation de ces temps est également exposée pour toutes les formes du mot verbal.

L'étude des dérivés, qui vient après celle de la conjugaison, débute (chap. IX) par celle du nom d'agent ደቂቅ ። *«le petit»*. On y explique, avec sa construction aux différentes voix, la formation de son pluriel soit masculin, soit féminin.

Le chapitre suivant (chap. X) est consacré aux dérivés dénommés ባዕድ ። ቅጽል ። *«dérivé étranger»*. Sont compris sous ce nom : les dérivés du mot verbal par modification vocalique sous les formes ቀቱል ።, ቅዱስ ።, ቅዳሴ ።, ቅትል ።, ቀተላ ።, ቃትል ።, etc., ceux formés par préfixation de አ, comme አምላክ ። de መለከ ።, de ተ, comme ተግሣጽ ። de ገሠጸ ። de ት, comme ትእምርት ። de አመረ ።, de መ comme መንበር de ነበረ ።, de ም, comme ምንባብ, de ነበበ ።. Les dabtaras ajoutent encore à ces constructions celles formées, suivant eux, par les préfixes ሙ et ሞ qui ne représentent que la contraction des préfixes ም et መ avec la semi-voyelle ው initiale du radical verbal, comme dans ሙራድ ። pour ምውራድ ። de ወረደ ።, ሙዓእ ። pour ምውዓእ ። de ወፅአ suivant la forme ምቅታል ።, ሞሠርት ። pour መውሠርት de ወሠረ suivant la forme መቅተልት ።. Ils y joignent aussi les préfixes ማ et ታ qui ne sont qu'une modification vocalique des préfixes መ et ተ dont la voyelle brève *ă* se change en la longue *ā* devant une gutturale comportant une voyelle du sixième ordre en *ĕ* : ማኅደር ። pour መኅደር ። de ኀደረ ።, ታሕጻጽ ። pour ተሕጻጽ de ሐጸጸ ። suivant les formes መቅተል ። et ተቅታል ።. Sont estimés dérivés par suffixation les noms qui ont pour désinence une des lettres ና, ን, ያ, ት comme ቅድስና ። de ቀደሰ ።, ብርሃን de በርሀ, ሐዋርያ ። de ሖረ ።, ጽመት ። de ጸመ ።.

On ajoute encore aux dérivés par suffixation les formes flexionnelles du verbe au temps parfait à raison de l'association du radical verbal avec les affixes personnels subjectifs toujours suffixés et en un chapitre à part (chap. XI), il est donné la correspondance de ces derniers avec les pronoms personnels isolés qu'on désigne sous le nom de መራሕያን ። *«guides»*.

Mention spéciale est faite aussi (chap. XII), comme nom dérivé, du nom

d'action ሳቢ ፡ ዘር ፡ «*nom régissant*», construit par l'adjonction du suffixe ት au radical verbal et les règles de sa formation sont indiquées pour toutes les classes du verbe.

Les formes que revêt le radical verbal aux différentes voix sont également classées parmi les dérivés (chap. XIII). Les préfixes qui servent à leur construction considérés alors sous ce rapport sont désignés sous le nom de ልማድ «*habitude*», sans doute à cause de l'assonance que présente ce mot avec le nom አዕማድ qui désigne les voix elles-mêmes (voir chap. IV). Il est noté, au sujet de ces préfixes, qu'ils ne confèrent pas uniformément la même nuance de sens à tous les radicaux auxquels ils sont adjoints et notre auteur donne en exemple : ተወክፈ ፡ recevoir, ተዘከረ ፡ se souvenir, አስተርአየ qu'il traduit par ታየ ፡ il fut vu, አስተብቍዐ ፡ qu'il traduit par ማለደ ፡ il supplia. Il est noté de même pour le préfixe አ que celui-ci n'est pas toujours préfixe verbal mais remplit aussi l'office d'indice du pluriel. Tel est-il dans አግብርት ፡ de ገብር ፡, dans አድባር ፡ de ደብር ፡. Il est fait observer en outre que le préfixe verbal ተ ne se maintient pas à l'imparfait et au subjonctif des verbes commençant par une des consonnes ዘ, ተ, ሰ, ደ, ጠ, ጸ.

Pour terminer enfin ces leçons sur la formation des dérivés et en compléter la terminologie, il est spécifié (chap. XIV) que sous la dénomination de ባዕድ ፡ ዘር ፡ «*nom étranger*» on comprend tous les noms dérivés verbaux formés seulement au moyen des préfixes ም, ተ, አ employés tels ou vocalisés en *ă*, *ā*, *u*, *o* (voir chap. X).

Au cours des chapitres précédents, lorsque les règles qui y sont données ont provoqué des modifications soit vocaliques soit consonantiques dans un radical à raison de la présence de certaines consonnes ou du contact entre certaines d'entre elles dans ce radical, celles-ci ont toujours été signalées. Toutefois, afin de rendre plus clair l'exposé de ces modifications et d'en compléter la nomenclature, une place à part leur est faite et quelques chapitres sont spécialement consacrés à la phonétique.

Sous le titre de ሕርመት ፡ «*interdiction*» (chap. XV), nous avons tout d'abord les lois concernant les mutations vocaliques qui se produisent au cours de la conjugaison dans les verbes de la deuxième et ceux de la troisième gutturale, celles concernant la disparition des faibles ወ et የ dans les verbes qui comportent l'une de ces consonnes comme première ou deuxième radicale.

Le chapitre qui suit (chap. XVI) s'occupe des pronoms personnels suffixes du

parfait soit subjectifs soit objectifs. Ils sont groupés sous le nom de ዝርዝር ፡ ቅጽል ፡ «*suffixes adjectifs*» et, dans la liste qui en est donnée, ils sont représentés soit sous leur forme originale, soit sous la forme que revêtent certains suffixes subjectifs dans leur association avec les suffixes objectifs, ou encore, dans cette association, les suffixes objectifs eux-mêmes. Ils sont au nombre de quinze : ከ, ኩ, ኪ, ካ, ክ, ሁ, ዩ, ሃ, ነ, ኒ, ን, ሙ, ዋ, ም, ቶ. Des explications ou des exemples sont donnés pour chacune de ces formes; les suffixes ሙ et ን signalés ici sont pour la deuxième personne du pluriel masculin et féminin ክሙ et ክን. Dans la seconde partie du ሰዋስው ፡ appelée አርባ ፡ ግሥ ፡ réservée aux paradigmes verbaux, toutes les modifications vocaliques ou consonantiques provoquées par l'adjonction de ces suffixes sont indiquées à la suite du paradigme consacré au verbe አእመረ ፡ sous le nom de ጓዝ ፡ አርባ ፡ «*bagage de la conjugaison*».

Le chapitre suivant (chap. XVII) traite des verbes qui selon la terminologie des dabtaras «*répudient leur parenté*» ገዳፍያን ፡ ዘመድ ፡. Ce sont les verbes faibles, dont il a été parlé précédemment au chapitre XVe, sous le nom de ሕርመት ፡, les verbes de la première radicale sifflante ou dentale, dont il est parlé au chapitre XIIIe, auxquels on joint les verbes terminés par une des consonnes ቀ, ከ, ነ, ገ. La raison de ce groupement et le nom qui lui est donné proviennent de la suppression, dans ces verbes, à certains temps, de la consonne terminale palatale ou nasale, de la sifflante, de la dentale ou de la consonne faible. Ces différentes suppressions sont exposées successivement pour les verbes de la première sifflante ou dentale à la forme III, 2, pour les verbes de la troisième faible à la même forme, ceux de la troisième faible en ወ selon les huit conjugaisons fondamentales አርእስት ፡, ceux de la troisième faible en የ aux formes ቀተለ ፡ et ቀደሰ, ceux de la première faible en ወ suivant les አርእስት ፡ à part les formes በረከ ፡, ሤመ ፡, ቆመ ፡ qu'on ne trouve jamais dans les verbes de la première faible. On note enfin la disparition, dans la formation du nom d'action, de la radicale initiale des verbes de la première faible en ወ, la contraction des suffixes ከ, ኪ, ኩ, ክሙ, ክን, ኒ, ነ avec la radicale de même nature des verbes terminés par une des lettres ቀ, ነ, ከ, ገ.

Ces observations sur les verbes qui, suivant le langage des dabtaras, «répudient leur parenté» sont suivies de celles concernant les verbes qui «*s'adjoignent l'étranger*» መጠግንያን ፡ ባዕድ ፡ (chap. XVIII) suivant le même langage. L'étranger, dont il s'agit ici, est représenté par certaines consonnes, qui vocalisées ou contractées à la forme du radical au parfait, sont pleinement écrites à d'autres temps. Telles sont les consonnes ደ et ው dans ይሰይም ፡ de ሤመ,

dans ይቀውም de ቆመ ፡. Telles sont encore les consonnes ም et ድ dans ይሕምም ፡ de ሐመ ፡ et ይንድድ ፡ de ነደ ፡. Sont caractérisées comme dans les verbes précédents les consonnes faibles des pluriels አክዋል ፡ de ክል ፡, ቀሣውት ፡ de ቀሥት ፡, ተያግን ፡ de ቴገን ፡, ለያልይ ፡ de ሌሊት ፡. Est pareillement traitée aussi la consonne ው dans les pluriels brisés comme በሓውርት ፡ de ብሔር ፡, ኀጣውእ ፡ de ንጢአት ፡, ቀሳውስት ፡ de ቀሲስ ፡, ክሳውድ ፡ de ክሳድ ፡, etc.

Après ces deux catégories de verbes, qui voient se modifier la structure consonantique de leur radical dans la flexion, il est traité (chap. XIX) des verbes dont la vocalisation, dans cette même flexion, ne se modifie pas, suivant les temps, d'après celle d'une même forme, mais d'après la vocalisation de formes différentes sans changer néanmoins de sens. Ces verbes sont appelés pour ce motif ቱሡሓን ፡ «*mélangés*». Tel est le verbe ገረመ I, 1, qui ne possédant pas d'imparfait à la forme simple de la voix radicale ou active, a ce temps remplacé par celui de la forme intensive de la même voix : ይጌርም I, 2, au lieu de ይገርም I, 1. Tels sont aussi d'après notre auteur les verbes ወረወ ፡, ወጠነ ፡, ጸዐለ ፡. Il en est de même pour les formes ተሀየየ ፡, ተወዐረ ፡ et autres semblables supposées en usage par notre auteur à la forme simple de la voix passive III, 1 et dont l'imparfait est à la forme intensive de cette même voix III, 2 : ይትኄየይ ፡, ይትዌዐር ፡. Suivant les dabtaras abyssins, qui dans la distribution des différentes formes que peut revêtir le radical verbal ne donnent aucune place à la forme intensive constituée par le redoublement de la seconde radicale à toutes les voix, ces verbes sont dits suivre au parfait la flexion de celui des አርእስት ፡ (voir chap. II), qui est figuré par ቀተለ ፡ et à l'imparfait celui qui est figuré par ቀደሰ ፡. C'est ce dernier verbe, l'un des types des huit grandes classes de la conjugaison et dont la deuxième radicale est effectivement redoublée, qui remplace la forme intensive du tableau des formes verbales que nous avons dans nos grammaires éthiopiennes. Les verbes comprenant dans leur radical des consonnes gutturales ou des sifflantes, dont la permutation entre chacune d'elles est admise par les dabtaras, fournissent la majorité de ces verbes mélangés du moins graphiquement et notre auteur en apporte nombre d'exemples.

Les chapitres qui suivent ont pour objet la phonétique comme les chapitres précédents mais la plupart d'entre eux se bornent à une simple terminologie. Ils nous font connaître, sous un nom convenu, adopté par les dabtaras, certains radicaux, certaines consonnes, certains suffixes provoquant ou subissant des phénomènes de phonétique.

C'est ainsi (chap. XX) que les verbes de la deuxième gutturale du modèle መሐለ ፡, ሰአለ ፡ ou ተሥዕለ ፡, ተድኅረ ፡ ou encore ወሀበ ፡, ወዐለ ፡ sont groupés sous le nom de ተጻማሪ ፡ «*associés*».

De même, les rares verbes de la deuxième et troisième radicale en የ sont appelés ስንዑው ፡ «*concordants*» (chap. XXI).

Le surnom de ሠራርያን ፡ «*errantes*» (chap. XXII) désigne les deux voyelles ወ et የ, qui tantôt apparaissent et tantôt disparaissent dans les verbes faibles, ainsi qu'il a été noté au chapitre XVIII pour les verbes qui s'adjoignent l'étranger.

Celui de «*modificateurs de voyelles*» ወላጤ ፡ ግዕዝ ፡ désigne par contre (chap. XXIII) les verbes dont la vocalisation diffère de la vocalisation des verbes sains et qui sont ceux dont le radical comprend une faible ou une gutturale.

Le nom générique de «*réceptacle*» ምዕላድ ፡ (chap. XXIV) s'étend à l'ensemble des lettres ም, ል, ት, ን, ና, ው, ይ, ዊ, ዩ, ያ employées pour former des pluriels, des noms féminins, des adjectifs. Tels sont, d'après notre auteur, les exemples suivants : ኪሩብ ፡ chérubin, pl. ኪሩቤም ፡; ሱራፌ ፡ séraphin, pl. ሱራፌል ፡ et ሱራፌም ፡; አርዌ ፡ bête, pl. አራዊት ፡; ሰብእት ፡ parenté, de ሰብእ ፡ homme; ኅብስት ፡ pain, de ኀበዘ ፡ cuire; ብርሃን ፡ lumière, de በርሀ ፡ luire; ልቡና ፡ intelligence, de ለበወ ፡ comprendre; አብ ፡ père, pl. አበው ፡; አረጋዊ ፡, አረጋይ ፡ vieillard, de አረገ ፡ vieillir, etc. Ces deux dernières finales ዊ et ይ sont appelées «*celles du* ዘ *sous-entendu*» የሙኅዘር ፡ ውሰጠዘ ፡. Il est fait remarquer ensuite que les mots ባዕድ ፡ ዘር ፡ (voir chap. XIV) font leur pluriel en ት et les ባዕድ ፡ ቅጽል ፡ (voir chap. X), en ን.

አላህላህያን ፡ «*celles qui ne sont pas redoublées*» (chap. XXV) est le terme par lequel on désigne les gutturales ሀ et አ pour marquer qu'elles ne sont jamais redoublées. Les dabtaras y joignent la lettre በ, qui, suivant eux, ne se redouble que lorsqu'elle appartient à un verbe de la seconde redoublée de la forme ገብረ ፡.

Les lettres ቀ, ነ, ከ, ገ (chap. XXVI) sont dénommées, de leur côté, ወኃጥያን ፡ «*dévorantes*» à cause du phénomène de contraction qu'elles provoquent lorsqu'elles sont suivies dans la conjugaison d'un suffixe commençant par une lettre qui leur est semblable ou qui appartient à la même classe : አጥመቁ ፡ pour አጥመቅኩ ፡; አመነ ፡ pour አመንነ ፡, etc.

Un chapitre, le plus développé du traité, vient ensuite (chap. XXVII), où l'on s'occupe des «*homonymes*» ተመኰሳይያን ፡. Les dabtaras les partagent en quatre catégories. Ils en distinguent trois pour les verbes et une pour les autres mots. Chacune d'elle est exposée avec de nombreux exemples. Toutes les langues offrent ce phénomène de mots qui sont de sens différent bien que de

forme identique, mais chez les Abyssins, l'homophonie se transforme elle-même en homonymie et celle-ci atteint dès lors une foule innombrable de mots du lexique. Par suite de la confusion des gutturales ሀ, ሐ, ኀ, des aspirées ኸ, ዐ et des sifflantes ሠ, ሰ, ጸ, ፀ admise dans la transcription des mots geʿez, comme il est fait habituellement en amharique, les mots homonymes surabondent. Ce n'est pas cependant que la science des dabtaras soit en défaut sur la véritable orthographe des différentes racines de la langue littéraire. Cette confusion des lettres indiquées ici n'est que pure concession de leur part pour aider à multiplier les difficultés du ሰምና ፡ ወርቅ ፡ et pourvoir à la construction des jeux de mots, de phrases à double sens qui font la valeur du ቅኔ ፡ et constituent la partie essentielle de la rhétorique.

La première catégorie d'homonymes መጀመርያ ፡ ተመሳሳይያን ፡ est celle que nous offrent les différentes formes d'un même verbe ayant plusieurs sens suivant ses formes ou celles de plusieurs verbes de sens différents graphiquement identiques suivant les permutations de consonnes qui viennent d'être signalées. Le premier genre de cette sorte d'homonymie ne peut donner lieu à un jeu de mots, à une méprise, que pour celui qui ignore les différentes acceptions de sens des différentes formes d'un verbe. Le verbe ሰለመ ፡ qui évoque l'idée de saluer, inusité à la forme radicale active, signifie : se faire musulman sous la forme አስለመ ፡, se saluer mutuellement sous la forme ተሳለመ ፡ et réconcilier sous la forme አስተሳለመ ፡. Celui-là seul qui ignore la signification de ces différentes formes pourra se méprendre sur le sens de la phrase suivante tirée du Fetha nagast : እመቦ ፡ ዘአስለመ ፡ በፈቃዱ ፡ ቀኖናሁ ፡ ፫ ዓመት ፡. Celui qui connaît ces acceptions ne traduira jamais : si quelqu'un salue, de par ordre de la loi, trois ans (de prison).

Le second genre d'homonymie de cette catégorie prête au contraire à la plus grande confusion et même d'après le contexte il n'est pas toujours aisé de déceler le véritable verbe et le véritable sens. ተምህረ ፡ peut signifier : être instruit et avoir pitié (ተምሕረ ፡); ተኀለፈ ፡ se soumettre et maudire (ሐለፈ ፡); አውጽሐ verser et exiler (አውፅአ), etc.

La catégorie d'homonymes qui vient en second lieu ሁለተኛ ፡ ተመሳሳይያን ፡ comprend ceux provenant de la même graphie que présentent plusieurs verbes soit à la forme I, 1, soit à la forme I, 2 mais ayant un sens différent suivant chacune de ces deux formes. Tels sont les verbes ጸብሐ I, 2 que notre auteur traduit par ገበረ ፡ ወባ ፡ ሰጠ ፡ faire le don d'une offrande et ጸብሐ ፡ I, 1 : faire jour : ነጋ ፡; መልሐ ፡ I, 1 rendre savoureux, አጣፈጠ ፡ et መልኀ ፡ I, 2, tirer hors, መዘዘ ፡; ሰርሐ ፡ I, 1 se fatiguer, ሰራ ፡ ደከመ ፡ et ሠርሐ ፡ I, 2,

faire prospérer, አሰለ ፡; ሰብሐ ፡ I, 2, louanger, አመሰገነ ፡ et ሠብሐ ፡ I, 1, s'engraisser ሰባ ፡, etc.

La troisième catégorie ሦስተኛ ፡ ተመሳሳይያን ፡ est représentée par les homonymes qui peuvent être fournis par un même verbe ou par plusieurs verbes de même graphie à la même forme. Telles sont les graphies : ሰአለ ፡ I, 1, qui peut signifier : demander, ou décrire (ሠዐለ ፡); ረስሐ ፡ I, 1, qui peut signifier : être sale ou offenser (ረስዐ ፡); ሰብሐ ፡ I, 2, qui d'après notre auteur peut signifier louanger, አመሰገነ ፡, manifester des louanges, ገለጸ ፡, célébrer par des chants, ቀደሰ ፡, crucifier, ሰቀለ ፡. Cette dernière acception du verbe ሰብሐ ፡ relève de l'exégèse de notre auteur; il apporte en exemple de cette acception le texte de saint Jean, XII, 23 : በጽሐ ፡ ጊዜሁ ፡ ከመ ፡ ይሰባሕ ፡ ወልደ ፡ እጓለ ፡ እምሕያው ። *ἐλήλυθεν ἡ ὥρα ἵνα δοξασθῇ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου*. Une foule de verbes est apportée pour illustrer cette catégorie d'homonymes et notre auteur s'est attaché à recueillir ceux qui ont le plus grand nombre d'acceptions de sens. On relève parmi ces verbes ሐለፈ ፡ avec six acceptions, ቀነየ ፡, ደገጸወ ፡ avec sept, ጸፈራ ፡ avec huit, ፈትሐ ፡ avec neuf, ሐተመ ፡ avec douze, ከነ ፡ avec trente.

L'ensemble des mots simples ou complexes dont le sens dépend seul du contexte forme la quatrième catégorie des homonymes : አራተኛ ፡ ተመሳሳይያን ።. Tel est le mot እእመራ ፡ qui peut signifier : አወቁ ፡ ils ou elles connurent, ou bien አወቃት ፡ il la connut; እምነ ፡ qui peut être lu : እናታችን ፡ notre mère, ou bien : ከ ፡ de, provenant de. Tel encore le participe ቅሡም ፡ qui peut signifier : vendangé de ቀሠመ ፡ ou bien : savoureux de ቀሰመ ፡; ብሕባሔ ፡ formation ou pourriture (ብኍባኄ ፡), etc.

En terminant, un chapitre (chap. XXVIII) est enfin consacré aux verbes dits «*épars*» ou «*rares*» : ዝርው ፡. Ce sont ceux qui sont vocalisés avec une ou deux diphtongues comme ለኰየ ፡, ኈልቈ ፡, ቈቍዐ ፡, ጐድአ ፡, etc., et qui, en fait, ne se rencontrent qu'en très petit nombre dans le lexique geʿez. Les remarques occasionnées par ces verbes ne concernent que leur vocalisation suivant les différentes formes flexionnelles dans laquelle la voyelle du second ordre : *u* et celle du septième : *o* ne se rencontrent jamais.

Comme on peut le constater, ainsi que nous l'avons indiqué en commençant, cette première partie du ሰዋስው que nous venons de résumer correspond aux deux premières des divisions qui partagent nos grammaires : la phonétique et la morphologie. Elle n'en a point la méthode, ce qui n'est pas pour nous surprendre, mais sa méthode encore n'a rien de commun avec celle des orientaux;

elle est toute originale. Cette originalité cependant est là seulement ce qui la distingue. Le sens de la science philologique lui fait complètement défaut. Nous n'y trouvons rien rappelant les savants travaux des Arabes ou des Syriens sur le mécanisme de leur langue. La matière y est exposée suivant une ordonnance étrangère aux rigueurs de la logique, comme les lois y sont formulées d'une manière étrangère aux exigences de la clarté. Les dabtaras semblent avoir toujours ignoré l'une et l'autre de ces qualités indispensables à tout enseignement. Ils s'en seraient aperçus sans nul doute, la gent scolaire elle-même les eût aidés à s'en rendre compte, si un texte écrit eût existé. Avec le temps, après des essais, des avis divers, une ordonnance plus logique de la matière eût prévalu, un exposé plus clair des lois en fût résulté. Malheureusement la tyrannie des coutumes ne l'a point permis et il ne nous reste qu'à le regretter.

UN TEXTE CHINOIS INCONNU
SUR LE PAYS DE TA-TS'IN (ORIENT ROMAIN)

PAR

HENRI MASPERO.

Quand les Chinois, à la fin du IIe siècle avant notre ère, eurent établi une sorte de protectorat sur les petits royaumes d'Asie Centrale et furent entrés en relation avec la Sogdiane et l'Inde, ils entendirent parler des royaumes grecs du monde méditerranéen, et plus tard des provinces orientales de l'empire romain. Ils furent rarement en relations directes avec ces pays dont les Parthes les séparaient, mais ils s'intéressèrent d'autant plus qu'ils les connaissaient plus mal à ces régions riveraines de l'Océan Occidental. Ils les appelaient Ta-ts'in 大秦, ce qui veut dire littéralement Grand Ts'in, nom qu'ils expliquaient en disant que les habitants en étaient de grande taille et avaient des mœurs pareilles à celles des gens de Ts'in, c'est-à-dire du Nord-Ouest de la Chine. Cette explication, qui ne vaut pas grand'chose, est encore aujourd'hui la seule que nous puissions donner de ce nom. Il ne paraît pas en effet être la transcription d'un nom local : il se prononçait au VIIe siècle *dai-dzi̯ĕn*, et au temps des Han, probablement **dai-dzĕn* (mais si la prononciation des T'ang est sûre, celle des Han l'est beaucoup moins), et ces syllabes, qu'on les prenne ensemble ou séparément, ne rappellent aucun nom connu donné par aucun des peuples voisins à la Syrie ou à aucune des provinces ou des villes environnantes. Le plus probable est que Ta-ts'in est un nom de la géographie mythique chinoise qui a été appliqué au temps des Han à un réel pays lointain; il y a d'autres exemples de ce fait, le nom de Ta-hia par exemple, lui aussi formé d'un nom de dynastie chinoise précédé du mot *ta* «grand».

Les textes relatifs au pays de Ta-ts'in sont connus depuis longtemps : Hirth les a tous rassemblés il y a cinquante ans dans son livre resté classique, *China and the Roman Orient*. C'est par hasard qu'un texte nouveau, qui était inaccessible à l'époque où Hirth écrivait, m'est tombé sous les yeux au cours de recherches toutes différentes, dans un recueil où je ne me serais pas attendu à rien trouver de ce genre, la grande collection des Livres Saints du Taoïsme,

Tao tsang. Il y forme, avec quelques passages sur les pays des Mers du Sud, le troisième chapitre du «Livre du Cinabre Divin Liqueur d'Or de Grande Pureté» *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king* 太清金液神丹經[1]. C'est ce texte assez court dont je donne ici la traduction.

Le *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king* où il se trouve est en principe un livre d'alchimie. Le titre en est déjà cité dans le *Pao-p'ou tseu* 抱朴子[2], autre ouvrage taoïste du début du IVe siècle de notre ère; mais le livre actuel ne peut être aussi ancien et a subi des remaniements importants. Il est formé de trois chapitres distincts, attribués chacun à un auteur différent, Tchang Tao-ling 張道陵 pour le premier chapitre, l'Homme-Réalisé Yin de la Vie-Éternelle, Tchang-cheng Yin tchen-jen 長生陰眞人, pour le deuxième chapitre, et Pao-p'ou-tseu pour le troisième chapitre. Le premier de ces auteurs est un ermite plus ou moins mythique du IIe siècle de notre ère, qui acquit l'immortalité sur une montagne célèbre du pays de Chou (c'est-à-dire de la province actuelle de Sseu-tch'ouan) et qui passe pour avoir transmis des pratiques de culte et des livres très importants révélés par les Immortels. Le second nom est le titre d'un Immortel[3] que les légendaires taoïstes font vivre au temps des Han, mais qui n'a pas eu d'existence réelle. Quant au troisième, c'est un écrivain taoïste célèbre qui vécut dans la deuxième moitié du IIIe siècle et au début du IVe siècle, et qui a laissé des ouvrages intéressants; son nom véritable était Ko Hong 葛洪 et Pao-p'ou-tseu n'est qu'un nom de plume comme les écrivains chinois en prennent presque tous. Mais ce petit écrit ne lui est pas attribué comme un ouvrage composé pendant sa vie terrestre : c'est après être devenu Immortel qu'il l'a enseigné aux hommes. Il en est d'ailleurs de même des deux autres auteurs.

(1) *Tao tsang*, boîte 262, fasc. 1 (édition de 1506-1521); vol. 582 (édition de la Commercial Press, 1924 : c'est à cette édition que sont faites les références; elle est une reproduction photographique de la précédente dont elle ne diffère que par le format, le mode de brochage et la pagination); Wieger, *Le Canon Taoïste*, n° 873, l'appelle *Chang-ts'ing*..., probablement d'après un catalogue; les deux éditions du *Tao tsang* écrivent toujours *T'ai-ts'ing*..., les deux expressions sont d'ailleurs interchangeables. Le premier chapitre et une partie du second sont reproduits dans le *Yun-ki ts'i-ts'ien*, chap. 65, mais l'ordre des matières est souvent différent.

(2) *Pao-p'ou-tseu, nei p'ien*, chap. 4, p. 2 r° : «mon grand-oncle.... reçut.... le *Kin-yi tan king* en un chapitre»; p. 15 r°; chap. 18, p. 1 v°.

(3) *Chen sien tchouan* [Vies des Immortels], chap. 4. Le P. Wieger, *Le Canon Taoïste*, p. 336 (Table des auteurs taoïstes) fait de Tchang-chen Yin tchen-jen, ou plus simplement Yin Tchang-cheng, un des noms d'un autre Immortel de l'époque des Han, également fictif, Wei Po-yang. Il doit avoir trouvé cette identification dans des livres taoïstes; mais le *Chen sien tchouan* donne deux biographies complètement différentes.

Les deux premiers chapitres sont un très court opuscule d'alchimie en vers; il se compose de deux parties, l'une de cinq cent quatre mots[1] dans le premier chapitre, l'autre de soixante-trois mots dans le deuxième chapitre, toutes deux en vers de sept pieds; elles sont accompagnées d'une introduction[2], d'explication de commentaires, de recettes alchimiques, etc., en prose. Une note[3] nous dit que le texte en vers, écrit en caractères divins, fut déchiffré par l'Immortel Yin tchen-jen (l'auteur du second chapitre); ce sont les explications en prose qui sont attribuées dans chaque chapitre à l'auteur de ce chapitre. Il y a assez de différence entre ces deux chapitres pour admettre sans peine qu'en effet ils ne sont pas du même auteur, le second étant une addition postérieure au premier, et la note sur le déchiffrement étant un essai maladroit de les unir plus étroitement. Le second chapitre contient des dates de la première moitié du IVe siècle[4]; et il y est question d'un taoïste célèbre de cette époque, Pao Tsing 鮑靚[5], auquel on attribua plus tard la révélation du Livre des Trois Augustes *San-houang king;* je crois bien que ni le livre ni le personnage ne prirent d'importance avant la première moitié du Ve siècle, et c'est vers cette époque que je placerais la composition des parties en prose[6]. Les parties en vers pourraient être plus anciennes, mais pas de beaucoup : leurs rimes sont nettement modernes; elles sont peut-être le noyau originel et ce seraient elles qui auraient

(1) Le livre lui-même dit deux fois (chap. 1, p. 15 r°; chap. 2, p. 4 v°) que ces cinq cent soixante-sept mots, formant cent un vers, constituent la partie fondamentale.

(2) Les manuscrits des Song mettaient à part cette introduction et son commentaire sous le titre de Préface (*Yun-ki ts'i-ts'ien*, k. 65, p. 5 r°). L'édition des Ming en fait simplement le début du premier chapitre.

(3) *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, chap. 1, p. 14 v°-15 r°; cf. *Yun-ki ts'i ts'ien*, chap. 65, p. 6 v°.

(4) *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, chap. 2, p. 9 v° : 2e année *t'ai-ning* = 324; 3e année *hien-ho* = 328. L'auteur connaît du reste fort mal l'histoire de cette époque : il fait mourir en 325 l'empereur Yuan qui mourut en réalité en 322 et ne donne à l'empereur Ming que quelques mois de règne en le faisant mourir en 326 au lieu de 325.

(5) *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, chap. 2, p. 5 r° et suiv.

(6) Je ne crois pas, d'autre part, qu'on puisse le faire descendre très loin du *Pao-p'ou-tseu*. Tous deux en effet citent quelques vers d'un même «Livre des Immortels» *Sien king* (*T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, chap. 1, p. 5 r°; *Pao-p'ou-tseu*, chap. 18, p. 1 r°) et la manière même de le citer sans donner son titre exact montre qu'il était célèbre à cette époque : or la mode changeait vite dans le Taoïsme, surtout en alchimie, et il n'est guère croyable que le livre soit resté très longtemps assez célèbre pour qu'on pût le citer sans donner son nom en comptant évidemment que tous les adeptes le savaient par cœur. Je ne puis dire de façon certaine si ce livre existe dans le *Tao tsang* actuel; je ne l'ai pas retrouvé, mais deux vers de quatre mots sont bien peu de chose à chercher à travers toute l'énorme masse des livres d'alchimie anciens ou du moins de date incertaine que renferme cette collection.

formé le livre en un chapitre dont le titre est mentionné dans le *Pao-p'ou-tseu* : ce serait à elles que ferait allusion le *Chen sien tchouan*, qui date de la fin du IVe siècle ou du début du Ve siècle, dans la biographie de Yin Tchang-cheng où il raconte tout au long comment il reçut le *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*. Je n'insiste pas sur ces chapitres dont je ne m'occuperai pas ici.

Le troisième chapitre est un recueil de notes relatives aux pays de l'Océan Méridional et à leurs produits merveilleux, qui entraient comme ingrédients dans la drogue d'immortalité[1]. L'auteur, le pseudo Ko Hong, déclare[2] qu'il a tiré ces passages d'un livre sur «les Merveilles des Pays Méridionaux» *Nan-fang tche yi* 南方之異. Le livre cité sous ce titre inexact et sans nom d'auteur pourrait être difficile à identifier, car il y a eu nombre de livres chinois sur ce sujet. Le titre qui se rapproche le plus de celui que donne le pseudo Ko Hong, est un *Nan-fang yi-wou ki* 南方異物記 d'auteur inconnu, perdu depuis longtemps, mais les quelques passages qui en subsistent ne se rapportent à aucun des fragments cités. Aussi bien n'est-ce pas de ce livre qu'il s'agit, mais d'un autre, célèbre en son temps, perdu lui aussi d'ailleurs, les «Mémoires sur les Merveilles des Îles du Midi» *Nan-tcheou yi-wou tche* 南州異物志 composés au IIIe siècle de notre ère par un certain Wan Chen 萬震, dont nous savons seulement qu'il fut préfet de Tan-yang sous la dynastie des Wou (222-280 p. C.)[3] : il suffit de comparer les extraits avec les nombreuses citations qu'on en trouve dans les commentaires du *Che ki*, du *Heou-han chou*, du *Wen siuan*, et surtout dans des encyclopédies comme le *T'ai-p'ing yu lan*, etc., pour s'en assurer. C'est de cet ouvrage que l'auteur a tiré des notices sur une vingtaine de pays, probablement en les abrégeant[4].

Si la notice sur le Ta-ts'in était une de celles qui sont tirées du *Nan-tcheou*

(1) *Ibid.*, chap. 3, 5 r° : «j'ai composé un Mémoire sur les pays qui produisent le cinabre....»

(2) *Ibid.*, chap. 3, 1 r° : «(Moi) Hong, j'ai vu autrefois que quelqu'un avait composé (un livre) sur les Merveilles des Pays Méridionaux....»

(3) *Souei chou*, chap. 33, 1 r°.

(4) Les notices des pays suivants sont sûrement extraites du *Nan-tcheou yi-wou tche*, car on trouve ailleurs des citations plus ou moins longues dont le texte, pour les parties qui se recouvrent, est identique : 1° Lin-yi, p. 7 r°; 2° Fou-nan, p. 7 r°; 3° Tien-souen, p. 7 r°; 5° Wou-louen, p. 8 r°; 6° Keou-tche, p. 8 v°; 7° Ko-ying, p. 8 v°; 8° Lin-yang, p. 9 r°; 9° Kia-tch'en, p. 9 r°; 10° Che-han, p. 9 v°; 11° Hou-li, p. 9 v°; 12° Sseu-t'iao, p. 9 v°; 15° Kou-nou, p. 14 r°; 16° Ts'ai-lao, p. 14 v°; 19° Yue-tche, p. 16 v°. Comme aucune des quatorze notices vérifiables n'est tirée d'un autre livre, il est très probable que les six autres : 4° Tou-p'o, p. 8 r°; 13° Yin-tchang, p. 10 v°; 17° Ye-p'o, p. 14 v°; 18° Ki-pin, p. 15 r°; 20° Ngan-si, p. 17 r°; 21° Yeou-ts'ien, p. 17 r°, dont je ne connais pas de citation, en viennent également, ainsi que quelques phrases de celle du Ta-ts'in.

yi-wou tche, la date de sa composition nous serait donnée par là même. Malheureusement, elle n'est pas une de celles-là : le Pseudo Ko Hong a mis à sa place un petit conte moral taoïste destiné à rabaisser la poursuite des richesses et vanter la simplicité : l'intérêt y était pour lui dans les vérités assez dures qu'il faisait dire aux Chinois par le roi de Ta-ts'in; le cadre lui était fourni par une phrase du *Heou-han chou* : «Quand les ambassadeurs des pays voisins arrivent à la frontière (du Ta-ts'in), on les envoie en poste à la capitale du roi, et à leur arrivée on leur donne des pièces d'or»[1]. Il est possible de déterminer sinon une date précise, du moins des limites assez étroites pour la compilation du chapitre 3 et du petit conte qu'il contient. L'auteur dit lui-même que son œuvre est une addition aux deux premiers chapitres : si ceux-ci ont pris comme je l'ai dit ci-dessus leur forme définitive au Ve siècle, le troisième chapitre est postérieur à cette date. La mention du pays de Fou-lin 扶林 (From, Hrom)[2] nous conduit au VIIe siècle, car c'est au début de ce siècle que ce nom semble avoir été pour la première fois connu des Chinois[3]; et si, comme je le crois, l'inexistant Ta-nai 大柰 du même passage est à lire Ta-che 大食 (Tajik), cela nous reporte vers la même époque, les Arabes ayant commencé à être connus par les Chinois dans la première moitié du VIIe siècle. On ne peut d'autre part descendre beaucoup plus bas : le conte sur le voyage au Ta-ts'in fait une place importante au pays de Fou-nan; or c'est vers ce temps que le royaume de Fou-nan 扶南 disparaît, conquis par le Tchen-la 眞臘[4], et il serait extraordinaire que l'auteur taoïste ait pris le nom d'un pays oublié pour le mettre dans son récit. Je sais bien qu'il le trouvait dans le *Nan-tcheou yi-wou tche*; mais ce recueil le contenait au milieu de vingt autres : pour que notre auteur l'ait choisi, il faut que le Fou-nan ait encore été, au moins aux yeux des Chinois, ce qu'il avait été aux Ve et VIe siècles, le royaume important avec un grand port d'où l'on partait pour l'Inde ou pour les royaumes hindouisés des îles de la Sonde.

(1) *Heou-han chou*, chap. 118, 5 r°; Hirth, *op. cit.*, E, 15.

(2) *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, chap. 3, 2 r° : «Depuis le T'ien-tchou (Inde) et les Yue-tche, les pays célèbres et les grands royaumes, comme le Fou-nan, sont au nombre de dix et plus. Depuis le Ta-nai (corr. Ta-che? les Arabes) et le Fou-lin, dont chacun a un territoire de 30.000 *li* en carré, le nombre des petits royaumes qui se trouvent çà et là dans l'intervalle, est incalculable».

(3) Chavannes, *Notes additionnelles sur les Tou-kiue (Turcs) occidentaux*, *T'oung-pao*, série II, t. V (1904), p. 38, note.

(4) Le Fou-nan était un royaume cambodgien situé dans la Cochinchine actuelle, il fut conquis dans la première moitié du VIIe siècle par le Tchen-la, son ancien vassal, royaume également cambodgien situé sur le territoire du Cambodge actuel. Mais les Chinois continuèrent à donner le nom de Fou-nan au Cambodge au moins jusqu'au milieu du VIIe siècle. Voir Pelliot, *Le Fou-nan*, dans le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, III (1903), 248-303.

C'est d'ailleurs bien comme un des plus grands royaumes des mers du Sud qu'il le décrit avec «son territoire de plus de mille *li* en carré et sa population qui se compte par centaines de mille»[(1)]. On pourrait objecter qu'un écrivain religieux n'avait aucun motif de s'intéresser à ces choses et de les connaître; mais le seul fait qu'il a composé un livre sur cette question montre qu'il s'y intéressait, et il en a donné lui-même le motif dans son introduction : c'est que ces pays produisaient ou du moins étaient censés produire le cinabre et d'autres éléments de la drogue d'immortalité qu'il était difficile de se procurer en Chine.

En somme, le troisième chapitre du *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, avec le petit conte qui a pris la place de la notice du Ta-ts'in du *Nan-tcheou yi-wou tche* de Wan Chen, a été vraisemblablement composé vers le milieu ou dans la seconde moitié du VIIe siècle de notre ère. Il est malheureux pour nous que l'auteur ne se soit pas borné, dans cette notice comme dans celles qui précèdent et qui suivent, à copier l'œuvre de Wan Chen qui, bien qu'elle n'ait été elle-même qu'une compilation autant qu'on peut en juger par ce qui en subsiste, était du moins un recueil de faits et de récits qui couraient au IIIe siècle de notre ère en Chine sur les pays méditerranéens : de ces faits, les uns étaient réels, les autres étaient purement de folklore comme on peut le voir par les autres notices qui nous restent sur ces pays; mais ils auraient été également intéressants à ce double point de vue. Le petit conte du Pseudo Ko Hong n'est qu'un ouvrage d'imagination et laisse peu à glaner au point de vue des faits. Quelques phrases du début cependant paraissent avoir été prises du *Nan-tcheou yi-wou tche*, tel que nous le connaissons par d'autres citations, mais elles sont très peu de chose. Il ne faut donc pas s'attendre, malgré la longueur du texte, qui est le plus considérable que nous ayons sur le Ta-ts'in, à y trouver beaucoup de neuf : il n'ajoute rien à ce que nous savons de la connaissance de ce pays par les Chinois, telle que nous l'a montrée il y a déjà cinquante ans le livre de Hirth.

Le texte est assez incorrect, comme celui de tous les livres qu'on trouve dans le Canon taoïste : les religieux qui au XVe siècle ont entrepris cette publication ont généralement été très négligents à corriger les fautes d'impression, et d'ailleurs il est probable que les manuscrits du Canon taoïste à leur disposition étaient déjà mauvais. Dans ce petit ouvrage, les noms propres et les énumérations de pierres précieuses et en général de marchandises étrangères et rares ont particulièrement souffert; quelques autres passages aussi ont été maltraités.

(1) *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, chap. 3, p. 1 v°.

La partie que je traduis ici est de celles qui ont le moins souffert; il y a néanmoins une demi-douzaine de caractères fautifs pour lesquels j'ai indiqué en note les corrections qui s'imposent, ainsi que deux ou trois endroits où le texte est manifestement corrompu, mais que je n'ai su comment corriger.

LE ROYAUME DE TA-TS'IN[(1)].

Le royaume de Ta-ts'in est situé à quelque quarante mille *li* et plus au Sud-Ouest des royaumes de Kou-nou 古奴 et de Sseu-t'iao 斯調 (Ceylan). Son territoire a trente mille *li* en carré[(2)]; c'est le plus grand des royaumes (occidentaux). Les habitants s'habillent d'étoffes aux couleurs brillantes[(3)]; leurs coutumes sont pareilles à celles des gens de Tch'ang-ngan[(4)]. C'est de ce pays que vient le Grand Tao[(5)]; quand ils parlent du Vide et discourent du Mystère, les raisonnements de leurs lèvres sont admirables et tels que les Chinois sont incapables d'en faire; on dit aussi que ce sont des paroles vides. Les religieux, *tao-che*, sont en très grand nombre. Il y a une influence de la haute antiquité : ils n'élèvent pas d'esclaves, même le roi céleste laboure et cultive lui-même les champs et la femme du roi cueille les feuilles de mûrier et tisse les étoffes en personne[(6)]. (Le roi) conduit les hommes par le Tao; les habitants lui obéissent par la Justice; on n'emploie pas les châtiments[(7)]; on met à mort les coupables à la pointe du sabre. Les gens sont doux et accommodants, beaucoup d'entre eux vivent très vieux[(8)]. Le climat est frais, ni chaud ni froid. Les habitants élèvent aux charges

(1) *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, chap. 3, p. 11 r°-14 r°.

(2) Le *Heou-han chou*, chap. 118, 4 v° (Hirth, *op. cit.*, E, 15) dit seulement «plusieurs milliers de *li* en carré».

(3) 人 (士 corr.) *衣 煒 燁 (角 corr.) *色 (巾 corr.) *布 (塞路). De ces huit mots incompréhensibles, les six premiers se corrigent aisément, mais je n'ai rien pu faire des deux derniers. — Les caractères entre parenthèses sont ceux du texte actuel; les mots précédés d'un astérisque sont les corrections proposées.

(4) Tch'ang-ngan, la capitale de la Chine au temps des T'ang, est aujourd'hui la ville de même nom, chef-lieu de la province de Chen-si; mais nos cartes l'appellent encore Si-ngan fou, d'un nom qui a disparu de la géographie administrative chinoise depuis vingt ans. C'est l'ancien pays de Ts'in, et cette phrase rappelle l'étymologie de *Ta-ts'in* que j'ai indiquée en commençant.

(5) L'auteur fait certainement allusion à la légende du voyage de Lao-tseu en Occident et de la conversion des barbares (voir p. 13 v° *ad fin.* = ci-dessous p. 387), et le Grand Tao désigne le Taoïsme comme dans les notices de Sseu-t'iao (p. 10 r°), de Kou-nou (p. 14 v°), des Yue-tche (p. 16 v°), etc., où il est dit que la population «adore le Grand Tao». Mais de même que l'adoration du Grand Tao à Ceylan (Sseu-t'iao) est sans aucun doute une allusion au Bouddhisme considéré comme la forme prise par le Taoïsme prêché par Lao-tseu dans l'Inde (l'auteur taoïste a dû déformer en ce sens une phrase de Wan Chen sur le Bouddhisme à Ceylan), de même il n'est pas impossible qu'il y ait ici une allusion au Christianisme nestorien, considéré par les taoïstes chinois comme la forme prise par le Taoïsme prêché par Lao-tseu au Ta-ts'in.

(6) L'auteur transfère ici au roi de Ta-ts'in les obligations des souverains chinois : on sait que le labour rituel du champ destiné à la culture du grain nécessaire aux sacrifices est un des devoirs de l'empereur, de même que l'élevage des vers à soie est un des devoirs de l'impératrice.

(7) Les cinq châtiments chinois, mais non les châtiments en général.

(8) Il est amusant de voir les Chinois attribuer aux habitants de l'Orient romain la même longévité que les écrivains latins attribuaient de leur côté aux Chinois. Mais pour notre auteur, la longévité des habitants de Ta-ts'in est une des conséquences de «l'influence du Tao» dont il parle quelques lignes plus loin.

(les sages) et cèdent (aux hommes capables)[1]; dans le pays il n'y a pas de méchantes gens[2] : c'est qu'ils sont façonnés par l'influence de ce Tao. La bonté du prince se manifeste dans le jugement des bonnes et des mauvaises actions[3]; c'est par les dix mille sortes de commandements d'instruction (du prince) qu'ils reçoivent son (influence) transformatrice. Au début en ce pays de Ta-ts'in les hommes honorèrent le Tao afin de le faire connaître aux huit régions éloignées [p. 11 v°], exactement comme Lao-kiun pénétra dans (le désert des) Sables Mouvants pour (aller) convertir les Barbares[4].

Après avoir franchi la mer, on entre dans un grand fleuve et au bout de plus de sept mille *li* on arrive à ce royaume[5]. C'est de là que viennent les joyaux du monde entier : dans toutes les habitations, ils font des colonnettes de corail, des fenêtres de lapis-lazuli, des escaliers de cristal de roche[6].

(1) Allusion à une phrase du *Chou king*, *Tcheou kouan* «Élevez aux charges les sages et cédez aux hommes capables». — Le *Tcheou kouan* est un des chapitres non authentiques du *Chou king*.

(2) L'honnêteté et la bonté des gens de Ta-ts'in est un lieu commun des auteurs chinois.

(3) Le caractère 丘 est une déformation du signe marquant le redoublement du caractère précédent : 奥 (丘 corr.) 々 = 燠 燠.

(4) L'ancienne légende du départ de Lao-tseu pour l'Occident avait été transformée au IVe siècle en une sorte de roman religieux destiné à prouver que le Bouddhisme n'était qu'une forme du Taoïsme à l'usage des Barbares et avait été à l'origine prêché par Lao-tseu.

(5) Ce passage est abrégé du *Nan-tcheou yi-wou tche* : on le retrouve un peu plus complet à la notice du pays de Hou-li : «Le pays de Hou-li est au Sud-Ouest de Kou-nou et de Sseu-t'iao [cf. citation ap. *T'ai-p'ing yu-lan*, chap. 790, 22 r° : «Le pays de Hou-li est situé au Sud-Est de l'île de Nou-t'iao; il est au bord de la mer»]. En entrant à l'intérieur d'une grande baie à sept ou huit cents *li*, il y a un grand fleuve qui prend sa source au Nord-Ouest de K'ouen-louen, et qui, coulant au Sud-Est, se jette dans la grande mer [cf. citation du *Fou-nan t'ou-sou tchouan* 扶南土俗傳 de K'ANG T'ai 康泰 ap. WEI Yuan 魏源, *Hai kouo t'ou tche* 海國圖志, chap. 17, 7 : «Au Sud-Ouest de l'île de Kia-na-t'iao, en sortant du Grand Golfe on arrive à une distance de sept à huit cents *li* de la rivière Tche-hou-li; en traversant la rivière et en se dirigeant vers l'Ouest, à l'extrême fin du voyage, on arrive au Ta-ts'in», cf. HIRTH, *op. cit.*, p. 169 note]. De l'embouchure du fleuve en allant à l'Ouest on est à une distance de plus de dix mille *li* du pays de Ta-ts'in : on monte sur de grands bateaux qui peuvent contenir cinq à six cents personnes, on déploie sept voiles; avec le vent de saison (favorable) on arrive en un mois au Ta-ts'in [cf. citation du *Wou che wai kouo tchouan* 吳時外國傳 ap. *Yuan kien lei han*, chap. 386, 43 r° : «On prend des bateaux à sept voiles pour aller de l'île de Kia-na-t'iao, et si le vent est favorable on arrive au Ta-ts'in en un mois», cf. HIRTH, *loc. cit.*]. Ils adorent le Grand Tao et ressemblent aux Chinois» (*T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, k. 3, 9 v°).

(6) Cf. *Heou-han chou*, chap. 88 (HIRTH, *op. cit.*, E. 15, et trad. p. 40) : «Les palais ont des colonnes de cristal de roche». *Kieou T'ang chou*, chap. 198 (HIRTH, *op. cit.*, k. 6, 20 et trad. p. 51, 53) : «Les colonnes et les balustrades sont souvent faites de cristal de roche et de lapis-lazuli.... Les grandes salles ont des colonnes de turquoise *chö-chö* 瑟瑟, des parquets d'or, des battants de portes en ivoire, des poutres en bois parfumé». *Sin T'ang chou*, chap. 221 (HIRTH, *op. cit.*, L. 19, et trad. p. 57) : «Ils font les colonnes des grandes salles en turquoise, les colonnettes en cristal de roche et en lapis-lazuli, les poutres en bois parfumé, les planchers en or, les battants des portes en ivoire». HIRTH, *op. cit.*, p. 238-240 suppose que «colonnes de cristal de roche» veut dire en réalité que «des morceaux de cristal de roche étaient, comme d'autres pierres précieuses, simplement incrustés à la surface des murs et autres parties du palais», en sorte que «les piliers n'étaient pas faits entièrement de cristal, et que leur surface seulement en était partiellement ornée»; et il ajoute que probablement on n'employait que des imitations en verre, les Chinois confondant souvent verre et cristal de roche. C'est là simplement un effort pour donner un sens rationnel à une donnée de folklore, parce qu'il est évident que des colonnes de cristal de roche sont matériellement impos-

Autrefois un Chinois alla au Fou-nan[1]. Du Fou-nan il prit un bateau; le bateau entra dans la mer. Il voulait aller au pays de Kou-nou; mais, le vent le roulant, il ne put l'atteindre; alors jour et nuit allant à la voile sans pouvoir s'arrêter, au bout de soixante jours il arriva à un rivage. Il ne savait pas où il était; étant descendu sur le rivage, il rencontra un homme et l'interrogea; celui-ci lui dit : «C'est le pays de Ta-ts'in». Ce marchand, trouvant qu'il n'était pas où il avait voulu aller, fut très effrayé; il eut peur qu'on ne lui fît du mal; alors il se donna faussement [p. 12 r°] pour un ambassadeur du roi de Fou-nan et se rendit auprès du roi de Ta-ts'in.

Le roi de Ta-ts'in en le voyant fut très étonné et dit : «Votre rivage est extrêmement éloigné, et il y a (même là-bas) des hommes! De quel pays êtes-vous? Et pourquoi êtes-vous venu comme ambassadeur du roi de Fou-nan?» Il répondit : «Votre sujet vient du coin de la Mer Septentrionale[2]. Le roi de Fou-nan a envoyé Votre sujet saluer la Porte du Palais de Votre Majesté et se prosterner face au Nord[3]. De plus ayant appris que dans Votre royaume il y a des marchandises rares et des pierres précieuses, il veut Vous demander des escarboucles[4] pour illuminer sa capitale». Le roi de Ta-ts'in dit : «Vous êtes un habitant du côté du royaume de Tcheou; vous avez franchi[5] deux cent mille *li* de la mer immense pour saluer ma Cour; c'est extrêmement pénible! En vous voyant j'ai peur que vous n'espionniez mon pays, que vous n'examiniez le fort et le faible des coutumes, que vous ne voyiez les goûts des habitants. Convient-il d'éveiller de lointaines convoitises pour des marchandises difficiles à acquérir, et ouvrir la porte aux disputes? Aller chercher les escarboucles, c'est blesser les yeux et les oreilles, accroître les vols et les brigandages, c'est augmenter les souffrances et les douleurs. Comment faire si peu de cas de la vie (que de la remettre) aux vastes flots, et (risquer d')anéantir son corps dans la grande mer? Si les Tcheou ont établi leur gouvernement, c'est seulement en méprisant les richesses : ceux qui courent après elles, comment ne seraient-ils pas vils? Comment ne seraient-ils pas méprisables? De loin je regarde ce changement : le présage de troubles se manifeste dans les Six Harmonies[6]; le mauvais gouvernement se fait

sibles; mais quand à la phrase suivante les auteurs chinois parlent de parquets en or, personne ne songerait à y voir des parquets incrustés d'or. Il est possible qu'à la base de ces racontars il y ait eu en effet une allusion aux mosaïques et aux incrustations de verre et de pierres précieuses, mais en ce cas les faits réels avaient été déformés en passant de bouche en bouche, et les écrivains chinois de l'époque des T'ang qui les notent à travers les récits des voyageurs persans ou arabes ont certainement cru qu'on leur parlait de palais avec des colonnes de cristal de roche.

(1) Cochinchine actuelle; voir ci-dessus, p. 381, et PELLIOT, *op. cit.*

(2) La terre carrée est baignée par les Quatre Mers, qui communiquent entre elles, l'entourant de toutes parts; près de l'angle Nord-Est est la Chine.

(3) Il ne faut prendre cette formule à la lettre, «se prosterner face au Nord» signifie simplement être reçu en audience par le souverain, parce qu'en Chine, l'empereur dans les audiences se place face au Sud et que ses sujets se prosternent devant lui en se tenant face au Nord.

(4) *hiuan-houang* 玄黃 : je ne sais pas au juste quelle pierre est désignée ici sous ce nom; j'ai traduit escarboucle parce qu'il s'agit de pierres qui sont censées répandre de la lumière par elles-mêmes. Suivant HIRTH, *op. cit.*, p. 243, l'escarboucle serait la «perle qui brille la nuit» *ye-ming tchou* des Chinois. Le *hiuan-houang* du *Tcheou li* est une sorte de jade noirâtre dont on fait des tablettes en forme de demi-cercle pour les offrandes au septentrion : ce n'est pas de lui qu'il s'agit ici.

(5) 冐 corr. 過.

(6) *Lieou-ho* : le Ciel, la Terre et les quatre Points Cardinaux.

voir dans les Huit Régions Extérieures [1] [p. 12 v°]. C'est pourquoi, dans ces conditions, à ceux qui viennent demander il convient de donner afin qu'ils s'en retournent! ». Alors il remit de l'or rouge, des perles brillant la nuit, des perles de cinq couleurs, des perles noires, du corail, des anneaux de jade divins, des perles blanches ......, du jade rouge *k'iong*, ... de l'ambre *hou-(p'o)*, des diamants, toutes sortes de joyaux divins [2], et les donna à l'ambassadeur qu'il envoya en disant : « Notre pays révère fermement la Vertu du Tao, *tao-tö*, et méprise ces choses, honore la Bonté et la Justice et déteste la convoitise et le vol, aime la droiture et la sagesse et rejette les excès, adore les dieux et les immortels afin d'obtenir l'Harmonie transcendante, respecte le Vide Pur pour garder le souffle des quatre saisons. Quand nous jetons un coup d'œil sur toutes ces choses qui scintillent comme des escarboucles, nous sommes comme l'oie sauvage qui en volant regarde les insectes et les papillons [3] ! Mais si par la suite vous reveniez ici à cause de ces marchandises, comme vous violeriez la simplicité (des gens) de mon royaume, comme vous feriez du mal aux yeux et aux esprits de mon peuple, comme vous troubleriez son administration, et comme les mœurs à la suite de cela se corrompraient, j'ordonne aux officiers de la frontière de ne pas vous laisser pénétrer! Mes paroles sont un serment inviolable pour vous détourner (de revenir) [4] ! » L'ambassadeur se retira sans mot dire.

En revenant, il mit quatre ans à parvenir au Fou-nan. Auparavant [p. 13 r°], l'ambassadeur avait offert au roi (de Ta-ts'in) mille rouleaux de soie brochée (pris parmi ceux) qu'il avait sur le bateau. Le roi dit en riant : « Ce sont là des soieries de barbares! Quelle mauvaise qualité! Quand les choses sont de mauvaise qualité, c'est que les gens qui les ont faites sont corrompus! La sincérité n'est pas parfaite : ce ne sont pas des choses dont notre pays fasse usage! » Et il les rendit et ne les prit pas. Puis il montra à l'ambassadeur des gazes de fils (brillants comme le) jade [5], des soies brochées à fleurs des huit couleurs, des satins bleu turquoise(?) [6], des soieries unies tissées de fils de jade, des broderies de pierres bleues serties d'or [7]. Le blanc était comme la neige, le rouge était comme les feux du soleil couchant, le

[1] *Pa-wai* : les quatre régions des quatre points cardinaux et les quatre régions intermédiaires. — Ces deux phrases font allusion à un passage du *Che ki*.

[2] La liste des pierres précieuses est en partie inintelligible, dans l'état actuel du texte : je lis 白 (和 corr.) *珠 d'après le *Wei lio*; après 虎 il faut suppléer 珀 : *hou-p'o* = ambre; j'ai marqué par des points les noms de pierres que je ne puis rétablir. Il y a des listes de joyaux du Ta-ts'in dans le *Wei lio*, le *Heou-han chou*, le *Tsin chou*, le *Leang chou* et le *Kieou T'ang chou* (voir Hirth, *op. cit.*) : toutes dérivent évidemment de la même source et sont en partie différentes de la liste ci-dessus.

[3] C'est-à-dire que les gens de Ta-ts'in regardent tous ces joyaux sans y attacher d'importance.

[4] Allusion au *Chou king*, *Ta Yu mouo* : « avertissez-les par des récompenses! » = « détournez-les de toute négligence ». Le *Ta Yu mouo* est un des chapitres faux du *Chou king*.

[5] Je lis *線 au lieu de 帛, et 紗 *cha* gaze au lieu de 妙 *miao*.

[6] *lieou-fei* 流 (飛 corr.) *離. L'expression *lieou-fei* qui signifie « s'envoler au loin » n'a aucun sens; je lis *lieou-li*, mais je ne vois pas comment le copiste a pu se tromper sur cette expression bien connue.

[7] 金間孔 (文之碧 corr.) 碧之紋. On pourrait traduire littéralement « des pierres bleues formant des dessins dans les intervalles d'or »; ce qui désignerait des bijoux d'or sertissant des pierres bleues. Mais la phrase serait bien contournée pour dire une chose aussi simple. De plus ce sont des étoffes que le roi de Ta-ts'in montre à l'ambassadeur pour lui faire voir combien elles sont supérieures à celles de Chine qui lui ont été offertes en présent; il n'a aucune raison de montrer des bijoux. Il suffit d'intervertir l'ordre de deux caractères pour obtenir un sens qui s'accorde bien mieux avec le contexte.

bleu l'emportait sur les plumes des martins-pêcheurs, le noir ressemblait à un corbeau voltigeant. (Ces tissus) étaient d'un éclat très brillant, les cinq couleurs étaient répandues partout; ces étoffes avaient quatre pieds de large; elles n'avaient aucun défaut, et dès qu'on voyait (à côté d'elles) les étoffes pleines de défauts de l'ambassadeur, les soieries de la terre du Nord étaient vraiment ridicules. (L'ambassadeur) lui-même dit : « Au pays de Ta-ts'in, il ne manque rien, et tout est meilleur qu'en Chine! Cela ne pourra jamais se comparer! Même dans les fourneaux de cuisine, on ne brûle que de l'oliban. Les parfums sont très abondants. Dans ce pays, il n'y a rien de sale. Vraiment c'est un pays de cocagne! » Tel est en gros ce que raconta l'ambassadeur à son retour [p. 13 v°]. Depuis ce temps personne n'osa plus retourner au Ta-ts'in : les marchands se transmettant (ce qu'il avait dit) ont pour toujours cessé (d'aller dans ce pays).

Moi Hong [1], je déclare qu'il faut seulement mettre tous ses efforts à pratiquer la Bonté et la Justice, et au gré des vagues se délecter du Vide et goûter le Tao, de façon qu'à l'intérieur la nature soit sans désirs; si on voyage ainsi même vers le Ta-ts'in, on réalisera probablement son intention. Mais s'il n'en est pas ainsi, si on va à la recherche (de ce pays) pour faire le commerce, vraiment c'est déraisonnable. Les gens de Ta-ts'in sont blancs; ils sont de grande taille : ils ont plus de dix pieds. Leur maintien est majestueux et bien réglé; quand ils se meuvent, c'est suivant les rites; quand ils se tiennent immobiles, c'est le calme parfait. Leurs idées sont élevées; leurs relations sont d'une élégance parfaite. Et soudain ils voient (venir chez eux) des marchands dont les paroles n'ont rien d'étonnant, qui ne connaissent pas l'ordre, mais seulement convoitent leurs denrées! Le roi de Ta-ts'in fut rempli de mépris, et déclara que tous les Chinois étaient comme cela.

Autrefois Lao-kiun considérant que les Tcheou étaient sur leur déclin, alla au Ta-ts'in et le convertit. C'est pourquoi (le roi de Ta-ts'in) s'adressa à l'ambassadeur de Fou-nan en l'appelant « homme de Tcheou ». Au temps des Tcheou [p. 14 r°] les Quatre-Mers étaient soumises; le Fou-nan et autres pays vinrent tous comme hôtes (à la Cour de Chine) : c'est pourquoi les gens de Yue-chang apportèrent des paons blancs et offrirent des dents d'éléphant aux Tcheou. Aujourd'hui les Barbares appellent les Chinois tantôt gens de Han, tantôt gens de Tsin. Le Ta-ts'in étant le pays le plus éloigné de la Chine, il n'y a pas d'allées et venues; c'est parce que Lao-kiun était scribe des Tcheou quand il s'y rendit que (ses habitants) appellent la Chine « royaume de Tcheou » et les Chinois « gens de Tcheou », sans savoir que la dynastie de Tcheou a passé depuis cent générations!

[1] Ko Hong, l'Immortel à qui est attribuée la composition du troisième chapitre du *T'ai-ts'ing kin-yi chen-tan king*, voir ci-dessus, p. 378. Tout ce qui suit est donné comme étant ses réflexions personnelles.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

NOTE ADDITIONNELLE À L'ARTICLE DE M. SYLVAIN LÉVI

(PAGES 155-164).

Puisque le Roman d'Alexandre avait pénétré dans l'Inde au VIIe siècle de l'ère, un texte énigmatique du pèlerin Hiuan tsang s'explique désormais. Le célèbre voyageur, qui visita l'Inde de 630 à 644, et qui y fut l'hôte du roi Harṣa Çilâditya dans les premiers mois de l'an 643, avait recueilli en cours de route des informations, encore bien vagues, sur la Perse; il put ainsi introduire dans ses Mémoires sur les Contrées Occidentales une notice sur le Royaume de Perse (trad. Julien II, 178-180). La Perse lui fournit l'occasion de mentionner le Fou lin (Rûm, l'Empire Romain) «limitrophe de ce pays vers le Nord-Ouest»; la notice se termine ainsi :

«Dans une île située au Sud-Ouest du royaume de Fou lin, se trouve le Royaume des Femmes d'Occident. On n'y voit que des femmes, et pas un seul homme. Ce pays renferme une grande quantité de choses rares et précieuses que l'on vend dans le royaume de Fou lin. C'est pourquoi le roi de Fou lin leur envoie, chaque année, des hommes pour s'unir avec elles; mais, si elles donnent le jour à des garçons, la coutume du pays ne leur permet point de les élever.»

Le terme rendu ici par «île» désigne également une contrée en général (comme c'est le cas de *dvîpa* en sanscrit). Le pays situé au Sud-Ouest de Fou lin, c'est-à-dire ici de l'Empire Byzantin, est le fameux royaume des Amazones gouverné par la reine Candace qui a pris une place si considérable dans le développement du Roman d'Alexandre. L'envoi, chaque année, d'étalons humains au pays des Amazones ne figure pas, autant que je sache, dans les nombreuses recensions de ce Roman; mais il paraît fréquemment dans la littérature du Physiologue et des Merveilles. Le moine chinois aura donc recueilli une forme du récit qui avait subi une contamination, ou il aura lui-même opéré une contamination entre deux récits qu'il avait entendus. D'esprit à la fois crédule et positif, il a pris au pied de la lettre ces imaginations fabuleuses, et il les a consignées soigneusement dans sa Relation, comme tant d'autres du même acabit.

Il était d'autant plus prêt à les accepter qu'il connaissait déjà par ailleurs d'autres Royaumes des Femmes. En circulant dans le Nord-Ouest de l'Inde, il avait entendu dire que «sur les frontières septentrionales du royaume de P'o lo ki mo pou lo, au milieu des grandes montagnes neigeuses, on rencontre le royaume Suvarṇagotra, d'où l'on tire de l'or d'une qualité supérieure; de là vient l'origine de son nom. Ce royaume est allongé de l'Est à l'Ouest et resserré du Sud au Nord; c'est ce qu'on appelle le Royaume des Femmes d'Orient. Depuis des siècles, dit-on, c'est une femme qui règne; aussi dit-on : le Royaume des Femmes... Du côté de l'Est, ce royaume touche au pays des T'ou fan (Tibétains); au nord, il est limitrophe

de Yu tien (Khotan)» (*Mém.* I, 232). Ici encore, en dépit des précisions apparentes, nous sommes dans le domaine de la fable. Le Royaume des Mines d'Or évoque la région des Fourmis minières connues de la légende indienne (MhBhâr. II, 1860 : *uddhṛtaṃ yat pipîlikaiḥ / jâtarûpam*) et que le récit d'Hérodote III, 104 a rendues célèbres en Occident. La géographie demi-fabuleuse de l'Inde place, en effet, un Royaume des Femmes (Strîrâjya) parmi les populations de l'extrême Nord-Ouest de l'Inde (MhBhâr. III, 51, 1991 : Yavana, Çaka, Hârahûna, Cîna, Tukhâra, Sindhava, Jâguḍa, Ramaṭha, Muṇḍa, Strîrâjya. . . ; cf. aussi XII, 4, 114; Bṛh. S. XIV, 22 : Tukhâra, Tâla, Hala, Madra, Açmaka, Kulûta, Lahaḍa, Strîrâjya; aussi XVI, 6; Râjatar. IV, 173 sq.). La Chine de son côté connaît avant Hiuan tsang un Royaume des Femmes dans ces parages. (Soei chou, chap. LXXXIII, 101 *a* cité par O. Franke, *Turkvölker und Skythen Zentral-Asiens*, p. 37, qui renvoie aussi à Hirth, *China and the Roman Orient*, p. 200 sqq. et à Yule, *Marco Polo*, II, 339; Rockhill, *Land of the Lamas*, p. 339-341). La légende chinoise parlait encore d'un autre Royaume des Femmes situé au Sud-Est, en plein Océan. Le bonze Hoei chën passait pour l'avoir visité (Leang chou LIV, 28). Les marins naufragés y trouvaient un accueil empressé qu'ils expiaient bientôt par la mort (Chau Ju-Kua, trad. Hirth-Rockhill, p. 151 et les notes); c'est l'île qui figure si souvent dans les légendes bouddhiques de l'Inde sous le nom de Râkṣasî dvîpa, l'île des Diablesses. Hiuan tsang, dans une autre partie de ses *Mémoires*, II, p. 131 sqq. a par un procédé naïf de simplification, identifié l'île des Diablesses avec le Royaume des Femmes d'Occident. A propos de Ceylan, qu'il n'a d'ailleurs pas visité en personne, il raconte par quel concours extraordinaire de circonstances le fils d'une princesse royale et d'un lion aborda dans l'île (l'île du Lion, sk. siṃha, d'où Siṃhala = Ceylan). De la même union était née aussi une fille qui, après des aventures romanesques, fut placée à bord d'un navire abandonné au gré des flots. «Le vaisseau qui portait la jeune fille aborda à l'Ouest de la Perse. Ayant eu commerce avec des esprits et des démons, elle mit au monde un grand nombre de filles; de là vient le nom actuel de Royaume des Femmes d'Occident.» Et il rapporte ensuite tout au long, «d'après les saintes Écritures bouddhiques» l'histoire bien connue des Râkṣasîs, et du marchand Siṃhala. Ainsi l'île des Râkṣasas, l'île des Rakṣasîs, et le Royaume des Femmes d'Occident finissent par s'embrouiller dans une inextricable confusion. On saisit ici sur le vif les procédés de Hiuan tsang, quand ce grand précurseur de Marco Polo ne se borne pas à consigner ses constatations personnelles.

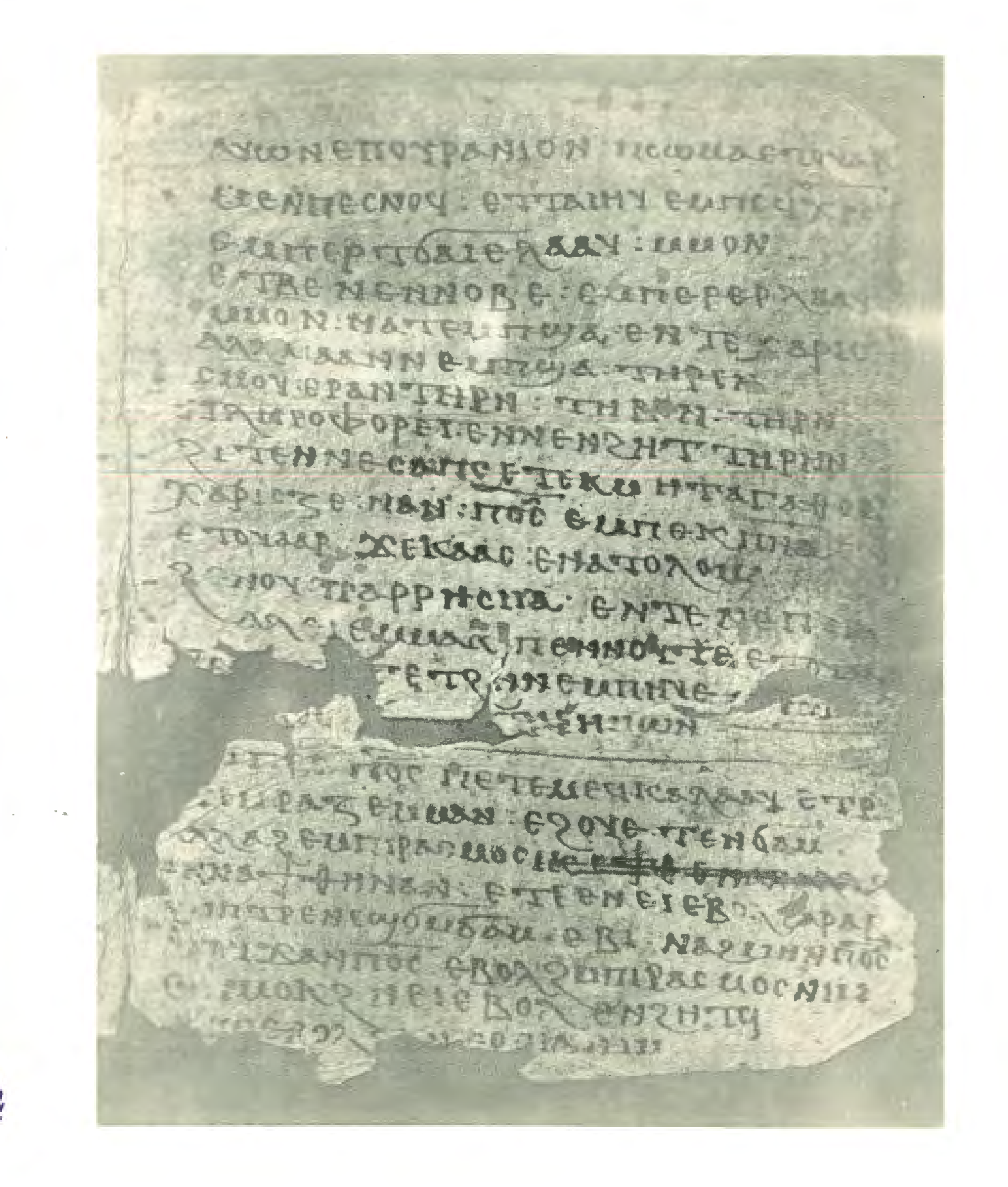
TABLE DES MATIÈRES.




Statuette n° 7977 du Louvre.



Statuette du British Museum. Statuette n° 7977 du Louvre.





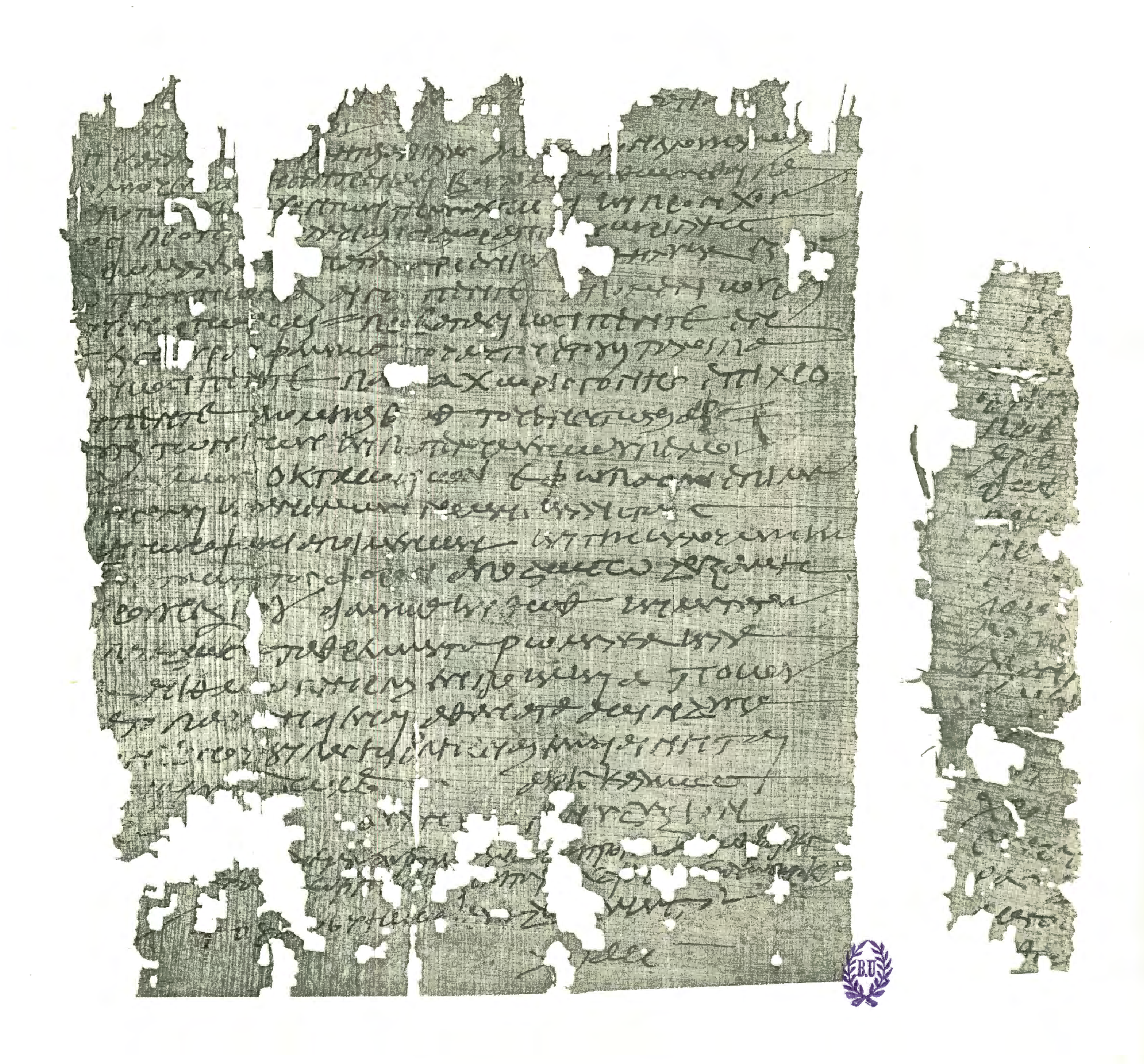
Ev. Breccia, *Un "Kronos mitriaco" ad Oxyrhynchos.*



Relief de Carthage au Musée du Louvre : Allégorie de l'Égypte.



Relief de l'*Ara Pacis,* à Florence, Uffizi : Allégorie de l'Italie.



Papyrus de Strasbourg n° gr. 1207.



Cliché Giraudon.

ÉT. MICHON, *Plaque d'os décorée de reliefs.*

SOMMAIRE DU SECOND FASCICULE.